

Document de référence 2007

Chiffres clés	2
---------------	---

1 **Activité** 7

Historique	8
Le Groupe	11
Présence géographique	28
Positionnement concurrentiel	29
Faits marquants 2007	29
Événements récents et perspectives	35

2 **Rapport de gestion** 37

Méthodes comptables	38
Compte de résultat	38
Principaux investissements au cours des trois derniers exercices	40
Évolution des capitaux propres	41
Provisions pour autres passifs	43
Flux de trésorerie et endettement	43
Engagements	44
Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs	44
Risques et incertitudes	46
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	49
Litiges	50
Perspectives	50
Événements postérieurs à la clôture	51
Comptes sociaux	51
Environnement : pilotage et performance	51
Indicateurs sociaux	67

3 **Comptes consolidés au 31 décembre 2007** 81

Compte de résultat consolidé	83
Bilan consolidé	84
Tableau des flux de trésorerie consolidés	85
État des produits et charges comptabilisés sur la période	86
Variation des capitaux propres consolidés	87
Notes annexes aux états financiers consolidés	88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143

4 **Comptes sociaux 2007** 145

Compte de résultat	146
Bilan	147
Variation de trésorerie	148
Notes annexes aux états financiers de la Société	149
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	163
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	164
Résultat de la Société aux cours des cinq derniers exercices	167
Inventaire des valeurs mobilières	168

5 **Gouvernement d'entreprise** 169

Rapport du Président du Conseil d'Administration	170
Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2007	181
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	184

6 **Informations sur la Société et son capital** 185

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	186
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	205
Renseignements de caractère général concernant le capital	206
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	210
Marché des titres de l'émetteur	214
Valeo et ses actionnaires	216
Informations sur les filiales et participations	219

7 **Autres informations** 223

Information financière trimestrielle 2008	224
Document d'information annuel	226
Personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel	232
Table de concordance du document de référence	233
Table de concordance du rapport financier annuel	235

Document de référence **2007** contenant le rapport financier annuel

Profil du Groupe

Valeo est un groupe industriel indépendant et international, entièrement dédié à la conception, à la fabrication et à la vente de composants, de systèmes et de modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte.

Il se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Le Groupe emploie 61 200 personnes, représentant 93 nationalités, réparties dans 125 sites de production, 62 centres de recherche et développement et 9 plates-formes de distribution, dans 28 pays.

Valeo inscrit sa stratégie de croissance rentable dans une logique de développement durable.

valeo added™ 



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

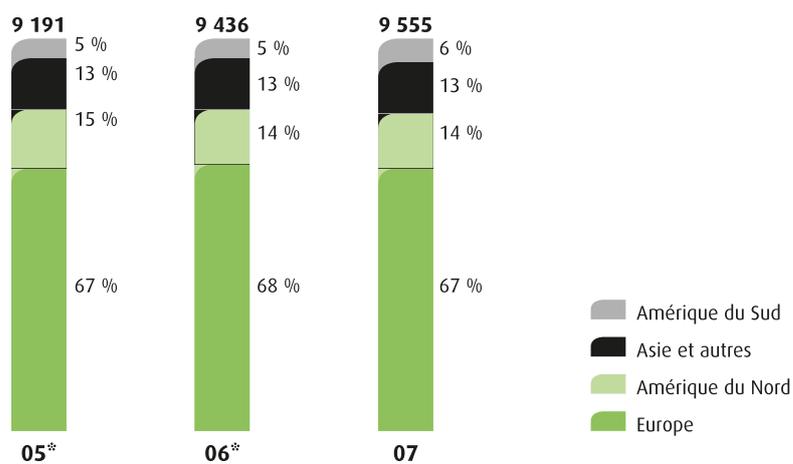
1. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2007 sous le n° D.07-0249.

2. Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2006 sous le n° D.06-0209.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires par zone géographique

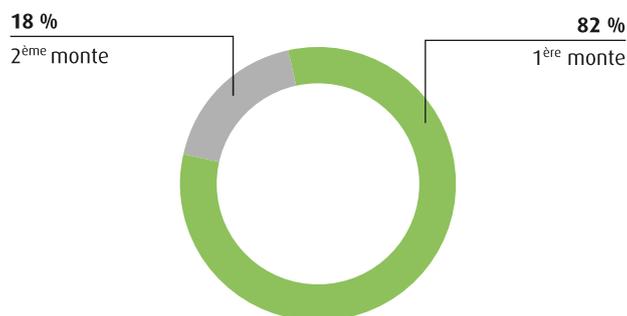
En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

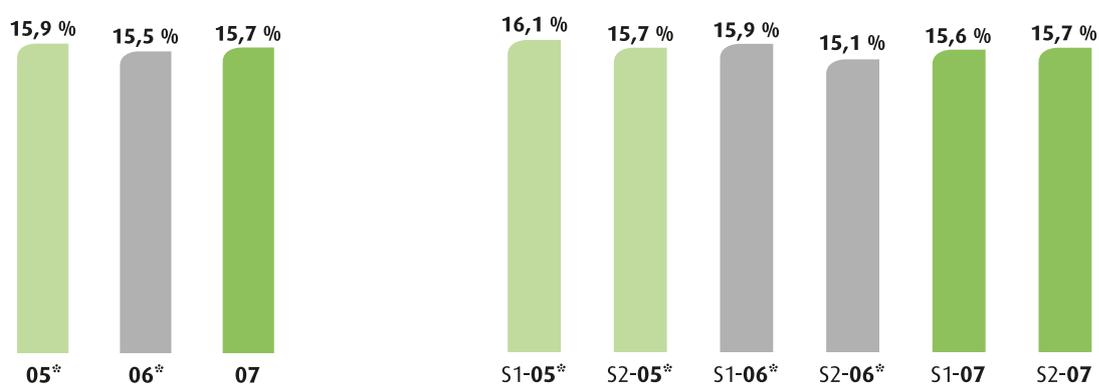
Chiffre d'affaires par clientèle (2007)

En % du chiffre d'affaires



Marge brute

En % du chiffre d'affaires

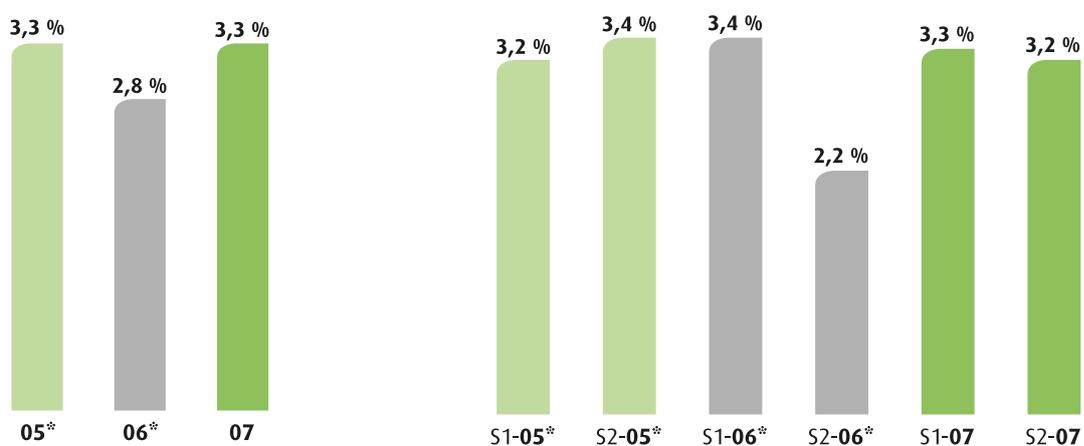


*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

Résultat opérationnel

En % du total des produits de l'Activité



*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

Frais de Recherche & Développement

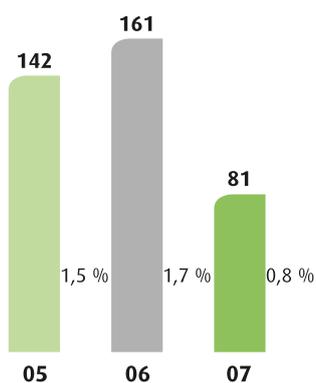
En % du total des produits de l'Activité, nets des refacturations clients



*Données retraitées pour tenir compte de la cession de l'activité Câblage en 2007.

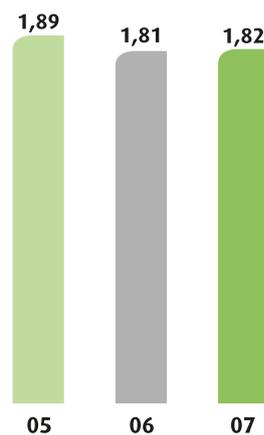
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société

En millions d'euros et en % du total des produits de l'Activité



Résultat de base de l'Activité* revenant aux actionnaires de la Société

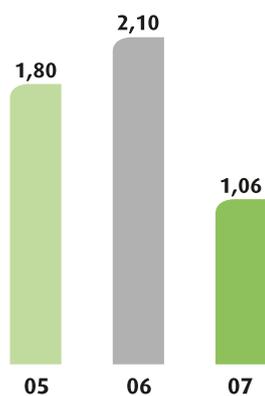
En euro / action



*Hors activités non stratégiques.

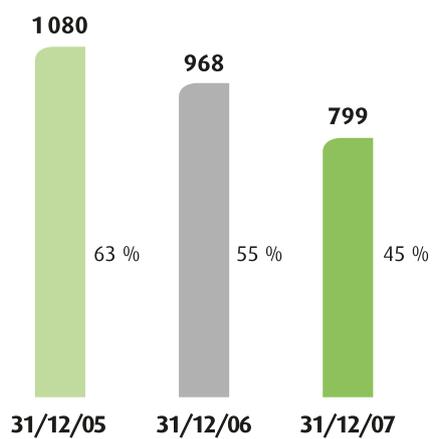
Résultat de base de la période revenant aux actionnaires de la Société

En euro / action



Endettement financier net

En millions d'euros et en % des capitaux propres de l'ensemble consolidé



1

Activité

Historique	8
Le Groupe	11
Présence géographique	28
Positionnement concurrentiel	29
Faits marquants 2007	29
Événements récents et perspectives	35

Historique

Les origines du Groupe remontent à la création, en 1923, de la Société Anonyme Française du Ferodo (la "Société") installée dans des ateliers à Saint-Ouen, près de Paris. La Société distribue puis produit des garnitures de freins et d'embrayages sous licence Ferodo. En 1932, les actions de la Société sont admises à la cotation des agents de change à la Bourse de Paris.

Au cours des années 1960 et 1970, la Société aborde une phase de développement à la fois par diversification sectorielle (systèmes de freins en 1961, systèmes thermiques en 1962, éclairage en 1970 et systèmes électriques en 1978) et par implantation internationale (Espagne en 1963, puis Italie en 1964 et Brésil en 1974). Le 28 mai 1980, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adopte le nom de Valeo, qui en latin signifie : "Je vais bien".

À partir des années 1980, Valeo s'impose comme un groupe capable de se développer par des acquisitions réalisées à l'échelle internationale :

1987

- Acquisition de Neiman (sécurité habitacle) et de sa filiale Paul Journée (essuyage).
- Acquisition des activités thermiques de la société Chausson.

1988

- Acquisition de Clausor et Tibbe (sécurité habitacle en Espagne et Allemagne).
- Création de Valeo Pyeong Hwa (embrayages et couronnes d'embrayages en Corée), de Valeo Transtürk (embrayages et distribution en Turquie) et de Valeo Eaton pour l'activité embrayages poids lourds aux États-Unis.
- Formation de la société commune Valeo/Acustar Thermal Systems Inc. (thermique habitacle aux États-Unis).

1989

- Acquisition de Delanair (thermique habitacle en Grande-Bretagne).
- Acquisition de Blackstone (thermique moteur aux USA avec des activités au Mexique, au Canada, en Suède, en Espagne et en Italie).

Cette politique de croissance s'accompagne d'un recentrage autour de certains métiers et le Groupe cède ses activités non stratégiques (garnitures de freins, allumage, avertisseurs) en 1990.

Au cours des années 1990

Le Groupe met en œuvre une stratégie forte autour de :

- une culture industrielle renouvelée : le Groupe adopte la méthode des 5 Axes en 1991 (voir les 5 Axes dans "Le Groupe", section 4.3. "Les Fonctions Industrielles") ;
- un effort de recherche soutenu : en 1992, le Groupe crée un centre de recherche électronique à Créteil (France) et un site de production de modules électroniques à Meung-sur-Loire (France). En 1993, Valeo ouvre des centres de recherche éclairage-signalisation à Bobigny et embrayages à Saint-Ouen (France) ;
- une internationalisation croissante : premières implantations de production au Mexique et au Pays de Galles en 1993 pour le thermique habitacle et en Italie pour l'éclairage-signalisation, et dès 1994, premières sociétés communes en Chine pour les systèmes d'essuyage, le thermique habitacle, l'éclairage-signalisation et les systèmes électriques.

Des opérations de croissance externe se sont poursuivies au cours de la décennie :

1995

- Acquisition des activités thermiques de Siemens en Allemagne.

1996

- Participation dans Mirgor (systèmes thermiques en Argentine).
- Acquisition de Fist S.p.a. et d'une division de Ymos AG (sécurité habitacle en Italie et Allemagne).
- Acquisition de Klimatizacni Systemy Automobilu (systèmes thermiques en République tchèque).

1997

- Création de sociétés communes embrayages en Inde et en Chine et matériaux de friction en Inde.
- Acquisition d'Univel (sécurité habitacle au Brésil).
- Reprise au sein de Valeo Sylvania des activités automobile Osram Sylvania aux États-Unis (éclairage).

1998

- Acquisition de l'activité "Electrical Systems" d'ITT Industries.

1999

- Acquisition d'une division de Mando (systèmes électriques en Corée du Sud).

2000

- Création d'une société commune avec Unisia Jecs (transmissions au Japon).
- Acquisition d'une participation dans Zexel (systèmes thermiques).
- Alliance stratégique avec Ichikoh (éclairage au Japon).
- Acquisition des activités automobile de Labinal (en Argentine, Europe de l'Est, Italie, Espagne, France, Inde, Maghreb et Portugal).

Le début des années 2000

En mars 2001, Thierry Morin est nommé Président du Conseil d'Administration de Valeo. Le Groupe s'engage alors dans un programme de rationalisation afin de restaurer ses marges :

- rationalisation industrielle avec réorganisation de la production sur un nombre de sites réduit, avec une part croissante des sites dans les zones à coûts compétitifs ;
- cessions sélectives d'activités périphériques ;
- intégration accélérée des activités récemment acquises avec notamment le redéploiement du site américain de Rochester (États-Unis) acquis d'ITT ;
- démarche de partenariat avec un nombre réduit de fournisseurs ;
- intensification des efforts de recherche accompagnée d'un renforcement de leur productivité ;
- relance de l'action commerciale autour du concept des Domaines qui facilitent les offres transversales ;
- création de partenariats technologiques avec des experts dans leur domaine, tels que Iteris, International Rectifier, Raytheon et Ricardo, pour introduire de nouvelles technologies dans le monde automobile et accélérer le développement de nouveaux produits.

Ce programme a permis un redressement progressif des marges entre 2001 et 2003 ainsi qu'une progression de la confiance des clients en Valeo.

En 2004

Au terme de ces actions de rationalisation, Valeo a abordé une nouvelle phase de développement formalisée dans le cadre du projet stratégique "Valeo 2010". Le Groupe se positionne pour émerger en leader mondial sur ses métiers en fonction des évolutions à venir du secteur de l'équipement automobile.

- **Le premier vecteur** est l'enrichissement de l'offre de produits technologiques de façon à offrir des solutions qui intègrent les systèmes et les services des trois Domaines : Aide à la Conduite, Efficacité de la Propulsion, Amélioration du Confort. Les synergies entre Familles de Produits s'en trouvent accrues en matière de recherche, de développement et de commercialisation des innovations.
- **Le deuxième vecteur** de croissance est commercial avec une dimension géographique d'une part et le renforcement de la présence du Groupe dans l'activité Deuxième Monte d'autre part. D'un point de vue géographique, le Groupe entend renforcer sa présence en Amérique du Nord et en Asie ; la connaissance étroite de tous les constructeurs et le développement des plateformes mondiales constituent des atouts stratégiques. Avec la mise en place de Valeo Service, le Groupe dispose d'une organisation effective pour gagner des parts de marché à l'échelle internationale dans l'activité Deuxième Monte.
- **Le troisième vecteur** est le renforcement de l'excellence opérationnelle à travers les efforts d'optimisation de l'outil industriel et de la chaîne d'approvisionnement. L'objectif est d'offrir la qualité totale à tous les clients sur tous les marchés.
- **Le quatrième vecteur** est l'optimisation de l'organisation afin d'assurer son efficacité.

En 2005

En ligne avec ses objectifs stratégiques et dans le respect de ses équilibres financiers, Valeo a mis en œuvre une politique d'acquisitions ciblées destinées à renforcer ses trois Domaines sur une base globale et à conforter son potentiel de croissance interne.

- L'organisation du Groupe a évolué de manière significative, avec notamment le renforcement du rôle des trois Domaines d'innovation, le regroupement des Familles de Produits sous la responsabilité d'une Direction des Opérations et le renforcement des équipes fonctionnelles, notamment la Direction Technique.
- Valeo a racheté la division Contrôle Électronique Moteur de Johnson Controls (JCEED), qui conçoit et produit des systèmes complets de contrôle moteur, des unités de contrôle électronique et des modules électroniques de puissance pour actionneurs électriques ainsi que des composants moteur.

- L'année 2005 a également été marquée par un certain nombre d'opérations, qui sont venues renforcer la présence du Groupe en Asie, et notamment en Chine telles que :
 - le rachat des participations détenues par Bosch dans les activités thermiques du Groupe en Asie (Zexel Valeo Climate Control et Valeo Zexel China Climate Control). Ce rachat a permis à Valeo de contrôler l'intégralité du capital de ses activités thermique habitacle et production de compresseurs.
 - dans le prolongement de cette transaction, Valeo a augmenté sa participation dans les deux sociétés thaïlandaises suivantes - Siam Zexel Co., Ltd. et Zexel Sales Thailand Co., Ltd. – de respectivement 35,9 % et 14,3 %, permettant ainsi à Valeo de détenir une participation de 74,9 % dans chacune de ces deux sociétés, spécialisées dans la climatisation automobile.
 - Valeo a conclu une nouvelle société commune avec FAWER, la branche Équipements Automobile de FAW, l'un des principaux constructeurs automobile chinois. La nouvelle entité, détenue à 60 % par Valeo et dont l'usine est implantée à Changchun, dans la province du Nord-Est de la Chine, développe et fabrique des compresseurs pour systèmes de climatisation destinés au marché chinois et à l'exportation.
 - Valeo a annoncé la création d'une société commune avec Hangsheng Electronics, un équipementier automobile chinois de premier rang, afin de produire des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons. La société commune est détenue par Valeo à hauteur de 75 %.
 - la participation de Valeo dans le capital d'Ichikoh, fabricant japonais de systèmes d'éclairage et de rétroviseurs pour l'industrie automobile, a été portée de 22,7 % à 28,2 % au cours de l'exercice.

En 2006

- Valeo a poursuivi ses efforts de rationalisation de portefeuille qui se sont traduits par les cessions de l'activité Moteurs & Actionneurs au groupe japonais Nidec, de sa participation dans la société Parrot spécialisée dans les technologies bluetooth et de Logitec, une activité logistique au Japon.
- Valeo a par ailleurs acquis 50 % de Threestar, l'un des leaders de la fabrication de radiateurs en Corée du Sud. Cette nouvelle entité, dont les 50 % restants sont détenus par Samsung Climate Control Group, est appelée Valeo Samsung Thermal Systems.

En 2007

- Par la cession de son activité Câblage à la société Leoni, Valeo a confirmé sa stratégie visant à concentrer son offre sur des solutions dans les trois Domaines avec des positions concurrentielles fortes et une clientèle diversifiée, grâce à des cessions et des acquisitions ciblées.
- En outre, au mois de juillet, Valeo a fait l'acquisition de Connaught Electronics Ltd. (CEL), fabricant irlandais d'équipements électroniques pour l'automobile ; cette acquisition renforce le Domaine Aide à la Conduite.
- Deux sociétés communes ont été créées en Inde : Valeo Minda Security Systems et Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited (pour de plus amples informations, voir "Faits marquants", section 3. "Opérations stratégiques").

Le Groupe

1. Description et organisation générale

Valeo est un groupe industriel entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes et modules pour l'automobile et les poids lourds, tant en première qu'en deuxième monte.

L'unique secteur d'activité du Groupe est donc l'équipement automobile.

Au 31 décembre 2007, le Groupe employait 61 200 personnes, représentant 93 nationalités et réparties dans 125 sites de production, 62 centres de Recherche et Développement et 9 plates-formes de distribution.

1.1. L'organisation Première Monte

Le Groupe est organisé de manière décentralisée en Divisions autonomes, de l'ordre d'une centaine, au niveau desquelles s'effectuent les processus d'allocation des ressources et d'évaluation de la performance. Ces Divisions bénéficient tant du support des réseaux fonctionnels que des Branches, lesquelles assurent la cohérence des Familles de Produits du Groupe, que des synergies des Domaines d'innovation ou encore de la coordination des Directions Nationales dans certains pays.

Les Divisions industrielles ont la responsabilité de la conduite des affaires pour la production et les ventes de première monte des Familles de Produits sur une zone géographique précise.

1.2. L'organisation Deuxième Monte

Les Divisions industrielles ont également la responsabilité de la production et d'une partie de la distribution de produits de deuxième monte pour le compte de la structure Valeo Service, qui regroupe l'ensemble des activités de vente des produits et services liés à la rechange. Valeo Service réunit deux Branches correspondant aux deux grands canaux de distribution : les constructeurs et leurs réseaux d'une part, les distributeurs indépendants (y compris les groupes de négoce) d'autre part. Valeo Service offre aux deux Branches des services communs de marketing et de logistique.

1.3. Les Domaines

Depuis le lancement du plan stratégique Valeo 2010 en 2004, une organisation par Domaine a été adoptée pour la mise en œuvre de nouvelles solutions et afin de favoriser les innovations transversales :

la Recherche et Développement et le Marketing des innovations sont de la responsabilité des Domaines, qui orientent leurs travaux selon trois axes stratégiques correspondant aux besoins fondamentaux des clients : le respect de l'environnement (Domaine Efficacité de la Propulsion), la sécurité (Domaine Aide à la Conduite) et le confort (Domaine Amélioration du Confort). Les Domaines sont dotés de leur propre budget. Les innovations conçues et promues par les Domaines sont, lorsqu'elles entrent en phase de commercialisation, transférées à une ou plusieurs Divisions qui en assurent la négociation commerciale, la mise au point et la production.

1.4. Les Familles de Produits

Valeo compte dix Familles de Produits. Elles sont (par ordre alphabétique) :

- Compresseurs ;
- Contrôles Intérieurs ;
- Éclairage Signalisation ;
- Sécurité Habitacle ;
- Systèmes de Contrôle Moteur ;
- Systèmes d'Essuyage ;
- Systèmes Électriques ;
- Thermique Habitacle ;
- Thermique Moteur ;
- Transmissions.

Depuis mai 2005, les Familles de Produits rapportent à une Direction unique : la Direction des Opérations. Cette Direction des Opérations a été créée afin d'accélérer le déploiement des meilleures pratiques et la mise en œuvre des synergies entre les Familles de Produits. Elle assure le contrôle opérationnel de la performance des Divisions.

Le 1^{er} avril 2007, Valeo a créé une nouvelle Famille de Produits, Valeo Contrôles Intérieurs, qui fusionne les activités de commutation et de systèmes de détection, de tableaux de commande pour la climatisation et les nouvelles activités d'aide à la vision par caméra de Connaught Electronics Ltd. Le Groupe a simultanément procédé à la réorganisation de certaines Divisions et lignes de produits. Ces changements devraient permettre au Groupe de mieux répondre aux besoins de ses clients grâce à des solutions complètes développées dans chacun des trois Domaines – Efficacité de la Propulsion, Aide à la Conduite et Amélioration du Confort.

1.5. Les réseaux fonctionnels

Les principaux réseaux fonctionnels sont :

- les réseaux techniques, regroupés sous la responsabilité du Directeur Technique du Groupe depuis mai 2005 (Qualité, Achats, Industriel, Projets, Logistique, Systèmes d'Information, Immobilier) et le système de déploiement et d'audit des 5 Axes ;
- la Fonction Ventes et Développement des Affaires, organisée autour du suivi des clients avec un Directeur Client par grand constructeur, et autour d'un axe géographique avec un Directeur National par grande zone de présence du Groupe (Allemagne, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Chine, Corée du Sud, Espagne, Inde, Italie, Japon, Pologne) ;
- la Recherche et Développement, sous la responsabilité fonctionnelle des Familles de Produits et sous la responsabilité opérationnelle des Domaines et du Marketing Produits ;
- la Fonction Ressources Humaines, en charge de la gestion des compétences (du recrutement à la rémunération, en passant par la mobilité interne), de la formation, du respect du Code d'éthique au sein du Groupe ;
- la Fonction Risques Assurances Environnement Santé Sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions dans ces domaines ;

- l'ensemble des Fonctions financières, juridiques et stratégiques :
 - le réseau du Contrôle Financier est garant de la fiabilité des reportings financiers et de certains indicateurs physiques. Il copilote avec les équipes de direction opérationnelles la mise en œuvre des plans d'action,
 - les équipes centrales de la Trésorerie définissent et mettent en œuvre les règles concernant la gestion des risques liés au financement externe et des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, des devises et des matières premières,
 - les cessions, acquisitions et créations de sociétés communes sont pilotées en central par une équipe spécialisée en s'appuyant le cas échéant sur les compétences des Familles de Produits et des Divisions,
 - la Communication Financière ;
- la Fonction de Communication centralisée, qui définit les plans de communication et coordonne les réseaux de communication interne et externe au sein des Familles de Produits.

2. Les Domaines et les Familles de Produits

Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de l'environnement, de la sécurité et du confort (voir point 1.3. ci-dessus). Les Domaines œuvrent en synergie avec les différentes Familles de Produits afin de proposer des solutions innovantes qui regroupent les différentes expertises du Groupe.

2.1. Efficacité de la Propulsion

Ce Domaine élabore les systèmes améliorant les performances du véhicule et le plaisir de conduire tout en minimisant la consommation de carburant ainsi que les émissions polluantes. Cinq Familles de Produits contribuent plus spécifiquement au développement de ce Domaine : Systèmes de Contrôle Moteur, Systèmes Électriques, Thermique Moteur, Compresseurs et Transmissions.

2.1.1. Systèmes de Contrôle Moteur

En améliorant les performances spécifiques du moteur, les systèmes de contrôle électronique permettent de réduire l'impact environnemental des véhicules tout en augmentant le plaisir de conduire et contribuent à l'enrichissement de l'offre du Domaine Efficacité de la Propulsion.

En 2007, les travaux de Valeo Systèmes de Contrôle Moteur ont plus particulièrement porté sur les systèmes suivants :

- le développement du **système de recyclage des gaz d'échappement** (EGR) avec une architecture originale tant pour les moteurs diesel (en vue de réduire les polluants dans le cadre de la future norme Euro6) que pour les moteurs essence (en vue de réduire la consommation d'essence) ;
- le développement du système de **commande électromagnétique des soupapes**, également appelé **e-Valve**, a été poursuivi et est soutenu par plusieurs grands constructeurs. La technologie de ce système représente une avancée considérable dans le domaine des motorisations essence car elle permet une réduction de la consommation de 15 à 20 % en cycle mixte et une diminution

des émissions polluantes. Ce système offre par ailleurs aux utilisateurs une amélioration des performances et de l'agrément de conduite.

Les autres produits phares de Valeo Systèmes de Contrôle Moteur sont :

- les systèmes complets de contrôle moteur pour applications essence et gaz ;
- les calculateurs de contrôle moteur ;
- les commandes de moteur électrique ;
- les systèmes et composants de contrôle d'émissions ;
- les composants d'allumage ;
- les injecteurs ;
- les capteurs.

2.1.2. Systèmes Électriques

La Famille de Produits Systèmes Électriques prend en charge des fonctions clés du véhicule telles que la génération et la gestion de l'énergie électrique et le démarrage des moteurs afin d'apporter plus de confort aux automobilistes et de réduire la consommation et les émissions polluantes.

- le **système STARS micro-hybride** permet de mettre le moteur en veille à l'arrêt du véhicule et de démarrer le moteur silencieusement et rapidement lorsque le conducteur relâche le frein en apportant un gain de consommation de carburant pouvant aller jusqu'à 28 % en circulation urbaine très dense. Ce système continue de faire l'objet de développements, notamment vers l'hybridation (voir "Faits Marquants 2007", section 2.1.1. "Efficacité de la Propulsion").

Les autres produits de Valeo Systèmes Électriques sont :

- les démarreurs ;
- les alternateurs ;
- les systèmes de gestion de batterie ;
- les alternateurs et démarreurs rénovés pour le marché de l'après-vente ;
- les ralentisseurs électromagnétiques pour poids lourds et bus.

2.1.3. Thermique Moteur

Dans le but de réduire les émissions polluantes et la consommation de carburant et d'améliorer le confort des passagers, cette Famille de Produits développe et fabrique des composants et modules qui couvrent l'ensemble des besoins en refroidissement du groupe motopropulseur.

En 2007, les efforts de Valeo Thermique Moteur ont porté plus particulièrement sur les innovations suivantes :

- le **concept UltimateCooling™**, qui permet à la fois une amélioration des performances du moteur, une réduction de

la consommation de carburant et des émissions polluantes. (Pour de plus amples détails techniques, voir "Faits marquants 2007", section 2.1.1. "Efficacité de la Propulsion") ;

- le **nouveau concept modulaire de face avant** répondant à la réglementation "protection piéton" phase 1, lancé sur le marché en 2007, et des **solutions** spécifiques **en matière d'absorption de choc et d'énergie**, dans la perspective du passage à la phase 2, effective en Europe à partir de 2010. Combinés à UltimateCooling™, ils permettent aux constructeurs automobile de s'adapter à cette réglementation ;
- dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne interdisant l'utilisation du gaz réfrigérant R134a sur les véhicules entrant en production à partir de 2011, **une nouvelle gamme d'échangeurs compatible avec le nouveau fluide réfrigérant CO₂** (substitut du R134a) a été développée. Par ailleurs, Valeo évalue les réfrigérants alternatifs et leurs conséquences sur les systèmes actuels ;
- la **vanne Themis™**, intégrée au circuit de refroidissement du moteur, est un système de gestion électronique du refroidissement moteur et du chauffage. Il est en cours de développement pour les premières applications série, avec une offre élargie de vannes électroniques pour couvrir l'ensemble des motorisations. Les gains apportés par ce système en termes de réduction de consommation et d'amélioration du confort permettent d'accompagner la tendance à la réduction de la cylindrée des moteurs (*downsizing*), une des voies les plus prometteuses d'économie de carburant.

Les autres produits de Valeo Thermique Moteur sont :

- les systèmes de gestion thermique du groupe motopropulseur ;
- les modules de refroidissement d'air d'admission et les refroidisseurs d'air de suralimentation ;
- les modules de refroidissement ;
- les condenseurs ;
- les refroidisseurs de gaz d'échappement ;
- les échangeurs d'huile ;
- les groupes moto-ventilateurs (GMV) ;
- les modules de face avant.

2.1.4. Compresseurs

Valeo Compresseurs a pour mission de développer et de produire des compresseurs pour les systèmes de climatisation. Les solutions proposées comprennent notamment des compresseurs de climatisation contrôlés, à consommation énergétique réduite.

La contribution de Valeo Compresseurs au Domaine Efficacité de la Propulsion se traduit notamment par des innovations telles que :

- le **compresseur R744**, composant clé du système de climatisation de prochaine génération qui fonctionnera avec le réfrigérant naturel CO₂, respectueux de l'environnement.

Cette Famille de Produits développe et produit également :

- des compresseurs à palettes ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée fixe ;
- des compresseurs à pistons à cylindrée variable.

2.1.5. Transmissions

La mission de Valeo Transmissions est de développer et produire des systèmes qui permettent de transférer la puissance du moteur à la transmission, pour les véhicules de tourisme et les véhicules industriels. Les solutions proposées intègrent des systèmes innovants de filtration des bruits, vibrations et à-coups. Cette Famille de Produits est présente sur les principaux marchés de première et de deuxième monte.

La contribution de Valeo Transmissions se traduit notamment par des innovations telles que :

- le **double embrayage à sec**, technologie combinant deux embrayages et leurs actionneurs électromécaniques et permettant de concevoir des boîtes de vitesses mécaniques robotisées dites "à double embrayage", qui représentent une alternative très intéressante aux transmissions hydrauliques automatiques classiques en termes de consommation de carburant ;
- les **amortisseurs de vibrations de nouvelle génération** pour boîtes de vitesses manuelles et automatiques qui permettent une meilleure exploitation du groupe motopropulseur et une réduction conséquente de la consommation tout en améliorant le confort acoustique. Plus particulièrement : les doubles volants amortisseurs à performances augmentées, les embrayages avec amortisseurs à très grand débattement intégrés (NCR - New Clutch Range) et les convertisseurs de couple nouvelle génération "hyper plat" avec amortisseur ;
- les **garnitures G5**, première gamme "verte" de garnitures d'embrayage, qui anticipent l'évolution de la législation européenne en matière d'environnement et permettent aux sites de production Valeo de réduire considérablement les émissions dans l'atmosphère et d'améliorer les conditions de travail.

Les autres produits de Valeo Transmissions sont :

- les mécanismes d'embrayage ;
- les frictions d'embrayage ;
- les garnitures d'embrayage ;
- les butées ;
- les commandes hydrauliques ;
- les volants flexibles ;
- les systèmes d'automatisation pour boîtes de vitesses robotisées ;
- les convertisseurs de couple ;
- les locks-up.

2.2. Aide à la Conduite

Le Domaine Aide à la Conduite conçoit et produit des solutions destinées à surveiller les abords du véhicule, informer le conducteur et les autres usagers de la route sur l'environnement immédiat du véhicule et déclencher les actions correctives nécessaires. Trois Familles de Produits participent plus particulièrement au développement d'innovations destinées à ce Domaine : Contrôles Intérieurs, Éclairage Signalisation et Systèmes d'Essuyage.

2.2.1. Contrôles Intérieurs

L'activité Systèmes de Détection de la Famille de Produits Contrôles Intérieurs conçoit et fabrique des solutions et des capteurs visant à améliorer la maîtrise de l'environnement du véhicule par le conducteur. L'acquisition de Connaught Electronics Ltd. en juillet 2007 a constitué une étape importante dans la stratégie de renforcement du Domaine Aide à la Conduite : elle est un complément parfait à l'offre d'aide au stationnement de l'activité et elle renforce sa position dans le domaine en pleine croissance des caméras.

En 2007, les contributions de Valeo Contrôles Intérieurs ont porté plus particulièrement sur :

- les **systèmes d'aide au stationnement à ultrasons** qui facilitent les manœuvres de stationnement, avec quatre ou huit capteurs à ultrasons intégrés à l'avant et l'arrière du véhicule ;
- le **système d'aide au stationnement Park4U™**, qui permet, en l'espace de quelques secondes, de garer une voiture sans même que le conducteur ait à toucher le volant. Reposant sur la technologie ultrasonique, il rend la manœuvre de stationnement à la fois plus sûre et plus agréable ;
- le **système d'aide au stationnement basé sur les caméras**. Le véhicule, équipé d'une, trois ou cinq caméras (arrière, latérales et frontale) permet au conducteur de visualiser l'environnement tout autour du véhicule et facilite les manœuvres avant ou arrière à faible vitesse. Il est un excellent complément des systèmes d'aide au stationnement à ultrasons ;
- le **système de surveillance de trajectoire latérale LaneVue™**, qui détecte les changements de trajectoire involontaires et en avertit le conducteur par un signal sonore ou vibratoire, grâce à la présence d'une caméra située sur la partie supérieure du pare-brise ;
- la plateforme des **systèmes de vision, OptiVeo™**. À l'avant du véhicule, une caméra compacte à haute sensibilité et grande dynamique placée derrière le rétroviseur surveille en permanence la route et remplit plusieurs fonctions, dont notamment le basculement automatique code/feux de route, le système de vision nocturne à infrarouge et la reconnaissance automatique des limitations de vitesse qui informe le conducteur des vitesses à respecter via un affichage "tête haute" ;

- le **système de détection dans l'angle mort**, qui alerte le conducteur de la présence éventuelle d'un véhicule dans l'angle mort du rétroviseur extérieur, grâce aux faisceaux multiples des deux radars intégrés dans le pare-chocs arrière de la voiture.

Pour le Domaine Aide à la Conduite, Valeo Contrôles Intérieurs développe et fabrique des systèmes de détection basés sur les technologies suivantes :

- les capteurs à ultrasons et capteurs infrarouge ;
- les radars ;
- les caméras.

2.2.2. Éclairage Signalisation

La mission de la Famille de Produits Éclairage Signalisation est d'améliorer la vision du conducteur ainsi que la signalisation du véhicule et de ses changements de direction ou d'allure, quelles que soient les conditions climatiques. Les effets de style procurés par les projecteurs et les feux de signalisation sont également des caractéristiques clés du design, qui jouent un rôle croissant dans les efforts des constructeurs automobile pour différencier leurs nouveaux modèles.

En 2007, la contribution de Valeo Éclairage Signalisation au Domaine Aide à la Conduite a porté plus particulièrement sur des systèmes innovants tels que :

- l'**éclairage adaptatif**, qui en complément de l'éclairage dynamique directionnel permet une adaptation à différentes situations liées à la conduite (autoroute, ville) ou aux conditions météorologiques (pluie, brouillard) ;
- le **système de vision nocturne XtraVue™**, qui offre aux conducteurs une visibilité trois fois supérieure à la vision normale, sans éblouir grâce à une technologie infrarouge. Ce système de vision nocturne active à infrarouge permet de conduire la nuit en code avec une visibilité comparable à celle fournie par des feux de route ;
- les **technologies d'éclairage et de signalisation avant et arrière à diodes électroluminescentes (LED)**, qui allient hautes performances, faible consommation et style innovant à l'avant et à l'arrière du véhicule. Cette technologie est notamment appliquée pour les feux diurnes, qui seront obligatoires pour tous les véhicules légers en Europe à partir de 2012 ;
- les **projecteurs adaptatifs XLED™** : l'éclairage Xénon directionnel associé aux modules LED dotés de fonctions éclairage directionnel et éclairage additionnel automatique sur autoroute offrent une visibilité optimale (jusqu'à 90 % en plus par rapport à un éclairage halogène) selon les conditions de conduite ;
- les **projecteurs bi-fonction** code et route utilisant les **ampoules au Xénon sans mercure**, technologie respectueuse de l'environnement. Valeo a été le premier équipementier à mettre sur le marché ce type de lampe ;

- les **feux arrière adaptatifs à technologie MicroOptics™** : les surfaces lumineuses homogènes obtenues grâce à cette technologie intégrant des LED offrent non seulement une visibilité optimale mais également de nombreuses possibilités en matière de style. Les signaux d'avertissement spécifiques à chaque situation (brouillard, freinage brusque, recul, croisement, ouverture de porte) informent les conducteurs des véhicules suivants et permettent d'éviter des collisions.

La gamme de Valeo Éclairage Signalisation couvre également :

- les projecteurs principaux ;
- les projecteurs antibrouillard ;
- les projecteurs additionnels ;
- les correcteurs de portée et lave-projecteurs ;
- les calculateurs pilotant l'éclairage ;
- les feux "diurnes" DRL (lampes classiques et LED) ;
- l'éclairage arrière incluant les feux arrière LED et les feux stop surélevés ;
- les allume-cigares et les prises multifonctions.

2.2.3. Systèmes d'Essuyage

Dans le cadre de la contribution au Domaine Aide à la Conduite, Valeo Systèmes d'Essuyage offre, à la fois pour la première monte et pour le marché de la rechange, des systèmes visant à assurer l'essuyage et le nettoyage des pare-brise et lunettes arrière pour donner au conducteur une visibilité parfaite de la route, et ce quelles que soient les conditions climatiques. Ces solutions combinent les dernières innovations en matière de technologie et de design.

En 2007, Valeo Systèmes d'Essuyage a poursuivi le développement de produits tels que :

- les **balais d'essuyage ultra plats avant et arrière deuxième génération** : ces systèmes d'essuyage équipés de balais ultra plats allient élégance et performances exceptionnelles. Leur design unique, leur aérodynamisme optimisé et leur faible encombrement forment un ensemble reconnu. La deuxième génération des balais d'essuyage ultra plats améliore toutes les caractéristiques du balai d'essuie-glace : plus aérodynamique, plus compact, plus léger et moins sensible à l'accumulation de neige ;
- une nouvelle génération de balais ultra plats de type XL, permettant d'assurer un essuyage de très haute qualité sur les pare-brise de grande surface, (de plus en plus utilisés sur des véhicules de type monospace) ;
- ces balais associés aux **moteurs avant à pilotage électronique**, permettent des intégrations véhicules aisées, donnant une liberté de style importante aux constructeurs automobile, tout en contribuant de façon significative à la réduction de masse du véhicule ;

- un **nouveau moteur arrière**, utilisant une technologie permettant de réduire la masse, d'améliorer l'acoustique et de réduire les coûts de la fonction a également été développé en 2006 ;
- les systèmes de lavage chauffants.

La gamme des produits de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage inclut :

- les bras ;
- les balais ;
- les timoneries ;
- les moteurs ;
- les systèmes de lavage ;
- les modules d'essuyage avant et arrière intégrant d'autres fonctions (feu stop, serrure, etc.).

2.3. Amélioration du Confort

Le Domaine Amélioration du Confort vise à faciliter l'usage du véhicule et renforcer le confort et le bien-être de ses occupants. Cet objectif concerne toutes les phases d'utilisation du véhicule : approche, accès, démarrage, conduite et sortie du véhicule. Les trois Familles de Produits travaillant en synergie pour le développement de solutions destinées à ce Domaine sont : Sécurité Habitacle, Contrôles Intérieurs et Thermique Habitacle.

2.3.1. Sécurité Habitacle

Cette Famille de Produits développe et fabrique des composants et systèmes garantissant un accès contrôlé et aisé à son véhicule, tout en optimisant la protection contre le vol. Elle propose ainsi à l'utilisateur final des solutions pratiques et ergonomiques possédant un style personnalisé et innovant, s'inscrivant dans le Domaine Amélioration du Confort.

Durant l'année 2007, Valeo Sécurité Habitacle a notamment présenté :

- une nouvelle génération de clés intelligentes "mains libres", le **Smart Car Key**, un nouvel identifiant intelligent et interactif. (Pour de plus amples détails techniques, voir "Faits marquants 2007", section 2.1.3. "Amélioration du Confort") ;
- les **systèmes d'accès et de démarrage sans clé** dans lesquels Valeo Sécurité Habitacle a été précurseur et confirme son expertise. Grâce à sa capacité d'innovation, Valeo a développé un unique composant "Valeo ALIAS" (ASIC Logic for Intelligent Access System) intégrant la gestion des principales fonctions du système. Cette solution assure à l'utilisateur un déverrouillage transparent (pas de temps de réponse perçu), des solutions de verrouillage personnalisées en fonction des préférences du constructeur, et une grande fiabilité du système ;

- la **fermeture automatique de hayon avec détection de présence**, qui permet à l'utilisateur d'ouvrir et fermer son coffre sans aucun effort et en toute sécurité ;
- l'**assistance à la fermeture des portes latérales** permet de faciliter et garantir la fermeture éliminant ainsi tout bruit de claquement et risque de pincement pour les passagers ;
- l'activité de style et de décoration développée autour des poignées et des clés, permet à l'utilisateur de personnaliser son véhicule de façon inédite, en jouant sur les motifs et les couleurs, sans modification des formes et des matières d'origine.

Valeo Sécurité Habitacle développe et produit également les gammes suivantes :

- les télécommandes et récepteurs radiofréquence d'accès au véhicule ;
- les systèmes d'antidémarrage par transpondeur ;
- les antivols de direction mécaniques et électriques ;
- les poignées (notamment les poignées mécatroniques pour systèmes d'accès mains libres) ;
- les clés mécaniques et verrous ;
- les serrures.

2.3.2. Contrôles Intérieurs

Déjà décrite au point 2.2.1. pour sa contribution au Domaine Aide à la Conduite, Valeo Contrôles Intérieurs développe des solutions innovantes, intuitives et ergonomiques destinées à l'amélioration du confort des occupants du véhicule.

Cette Famille de Produits regroupe les activités d'Interfaces Hommes Machines, les modules haut de colonne, les capteurs de direction et les boîtiers de commandes électroniques connus sous le nom de *body controllers*.

En 2007, les contributions des produits de commutation et d'Interface Hommes Machines de Valeo Contrôles Intérieurs au Domaine Amélioration du Confort ont porté plus particulièrement sur :

- la "**faceplate**" ou **façade de commandes au niveau de la console centrale**, qui peut regrouper les commandes de radio, climatisation et autres fonctions du véhicule. Les technologies disponibles (surface sensible, détection capacitive, indexage magnétique, *black panel*) répondent à une demande accrue de qualité perçue des constructeurs. La façade de commandes offre de nouvelles opportunités de style tout en facilitant l'intégration véhicule et le déploiement multiplateformes ;
- le développement de **surface intelligente d'interfaçage**, ou **commande sensible au toucher** : cette solution innovante met à disposition au travers d'une même interface un clavier de téléphone, une fonction de reconnaissance d'écriture tout en offrant d'une intégration facile et discrète (*black panel*).

L'amplitude des rétroactions offre la possibilité aux constructeurs de souligner leur griffe ;

- l'**E-Media™** offre un compromis idéal entre le pilotage d'un grand nombre de fonctions et la facilité d'utilisation. Il s'agit d'une interface de commande multifonctions qui permet de réduire le nombre de boutons sur la console centrale et donc d'améliorer l'ergonomie pour le conducteur. Dès le contact de la main sur un des joysticks, l'écran affiche les menus correspondant aux familles choisies : audio, climatisation ou communication. Les joysticks sont facilement personnalisables : nombre de mouvements, détection de toucher, indexation magnétique, symbole central fixe éclairable, finition ;
- le développement d'une gamme complète de capteurs de couple de mesure d'angles au volant (capteurs d'angle, capteur de couple et combinaison des deux) ;
- la mise en œuvre des premières applications de boîtier de protection de gestion des alimentations.

Pour le Domaine Amélioration du Confort, Valeo Contrôles Intérieurs développe et fabrique les gammes de produits suivantes :

- les modules haut de colonne ;
- les commandes de confort habitacle et les tableaux de commandes ;
- les capteurs de direction (capteurs d'angle et capteurs de couple) ;
- les boîtiers de commandes électroniques.

2.3.3. Thermique Habitacle

Cette Famille de Produits propose des systèmes intelligents de chauffage, de ventilation et de climatisation, contribuant au confort de chaque passager en toutes circonstances, avec une consommation énergétique optimale.

En 2007, les développements de Valeo Thermique Habitacle ont plus particulièrement porté sur les systèmes et technologies suivants :

- les systèmes de climatisation au **R744** : ils préservent l'environnement et anticipent dès aujourd'hui la réglementation européenne qui entrera en vigueur en 2011 et imposera l'usage de fluides frigorigènes non agressifs pour l'environnement. Avec un

impact sur le réchauffement climatique très largement inférieur à celui des systèmes fonctionnant au R134a, les nouveaux systèmes représentent une avancée technologique significative ;

- la **gestion du système d'air conditionné pour une consommation d'énergie réduite** : l'optimisation de la boucle de climatisation et l'utilisation de composants novateurs et plus légers, associés aux algorithmes électroniques de contrôle, permettent une efficacité maximale et réduisent la consommation de manière considérable ;
- le **système pour les motorisations hybrides** : Valeo participe à l'évolution des chaînes de traction avec des solutions de climatisation à l'arrêt pour la fonction "Stop-Start" intégrant un évaporateur "Stop Stay Cool" qui maintient l'air froid lors des coupures moteur pour le système StARS permettant ainsi de bénéficier d'une économie d'énergie sans que le confort soit compromis ;
- des solutions de régulation de température des batteries ;
- une gamme de produits visant à améliorer la **qualité de l'air** (en première monte mais aussi pour le marché de la deuxième monte), afin de protéger les passagers, notamment contre les particules ultrafines diesel, et améliorer leur bien-être, avec, par exemple le filtre anti-allergène, le filtre vitamine C et des produits pour éliminer les mauvaises odeurs de climatisation. Valeo a également développé des modules de purification de l'habitacle basés sur la technologie d'ionisation.

La gamme de Valeo Thermique Habitacle s'articule autour de quatre lignes de produits :

- les systèmes et modules de climatisation (boucle de climatisation, modules de climatisation, incluant évaporateurs et radiateurs de chauffage) ;
- les modules décentralisés de confort intérieur (climatisation arrière, booster, module thermo-électrique Thermeo) ;
- les produits de qualité de l'air (filtres (particules, gaz, odeurs), diffuseur de fragrance, ioniseur) ;
- les produits dérivés destinés au marché de la deuxième monte.

3. Des produits et services pour la Deuxième Monte

Valeo Service regroupe deux activités dont les missions sont, d'une part, la fourniture de pièces de rechange pour les constructeurs automobile et, d'autre part, la commercialisation de pièces pour le marché de la rechange indépendante (voir section 1.2.

"L'organisation Deuxième Monte"). Sa mission est de proposer aux clients de la Deuxième Monte une large gamme de produits et de services destinés à accroître l'efficacité du travail des réparateurs. L'offre répond aux exigences croissantes des clients, au-delà de la

seule fourniture de pièces, avec des services et des compétences techniques (outils de formation, de diagnostic et d'aide à la vente, support technique et marketing) toujours plus complets et perfectionnés.

En 2007, Valeo Service a plus particulièrement fait porter ses efforts sur **l'amélioration de la satisfaction des clients** à travers les réalisations suivantes :

- le lancement d'**une gamme innovante de produits en post-équipement**, d'assistance à la conduite et au stationnement, dont le système Guideo qui a été récompensé par le trophée d'argent au Grand Prix de l'Innovation Equip'Auto ;
- **l'accélération de la disponibilité des produits** de première monte destinés au marché de la rechange ;
- **l'excellence logistique par l'amélioration du taux de service** : le travail en partenariat avec les clients permet de disposer d'un stock à proximité dans chaque pays et une amélioration de la couverture de stock grâce à une souplesse dans les formules de livraison ;
- une solution de préconisation et d'optimisation de stock sur mesure, pour les clients distributeurs.

Valeo Service a étendu et étoffé son offre de produits et de services en 2007, avec :

- le lancement de plus de 2 000 nouvelles références produit permettant une augmentation du taux de couverture pour toutes les lignes de produits avec un effort particulier sur les produits de la boucle thermique moteur ainsi que les produits de marques asiatiques ;
- le doublement du nombre de références pour le kit quatre pièces d'embrayage (solution innovante de deuxième monte pour remplacer le double volant amortisseur et son kit) ;
- la mise à jour permanente des catalogues (supports papier – plus de 25 nouvelles éditions en 2007 –, multimedia et en ligne), ainsi que le lancement d'un CD sur les pièces de choc à destination des réparateurs ;
- le développement de fonctionnalités Internet et Extranet pour mieux servir les clients (tarifs et notices de montage téléchargeables, création de sites Extranet par client) ;
- l'expansion géographique du programme de formation eXponentia™, permettant aux professionnels de la réparation de rester informés des évolutions de plus en plus nombreuses et complexes des technologies des véhicules d'aujourd'hui ;
- de nouveaux emballages des gammes d'essuyage, accompagné de nouvelles solutions merchandising pour les distributeurs traditionnels et pour la vente en libre-service ;
- de nouveaux outils de communication à destination des professionnels du poids lourd.

Valeo Service propose **176** gammes de produits couvrant **12** fonctions pour les véhicules légers, utilitaires, industriels et les poids lourds. Elles se déclinent de la manière suivante :

- **systèmes d'essuyage** : balais, bras timoneries et moteurs d'essuie-glace avant et arrière, positionnés par marque (Valeo, Marchal, PJ, SWF, Cibié, marques propres) ;
- **transmissions** : kits deux et trois pièces traditionnels, kits quatre pièces avec volant rigide, composants hydrauliques (kit trois pièces avec butées hydrauliques et butées hydrauliques commercialisées à part), double volant amortisseur, volant moteur flexible ;
- **éclairage et signalisation** : projecteurs principaux (xénon, éclairage adaptatif directionnel), projecteurs auxiliaires (y compris antibrouillard et longue portée xénon), feux arrière, éclairage diurne, projecteurs de travail, éclairage tuning (motifs gravés au laser pour projecteurs et feux arrière, projecteurs avec masques de couleur, feux arrière à LED) ;
- **thermique habitacle** : produits de la gamme Qualité de l'Air (filtres habitacle Clim Filter™, Clim Pur™, Clim Spray™), compresseurs, condenseurs, filtres déshydratants, chauffages et pulseurs, outils de diagnostic et d'entretien Climtest 2, Climtest+, AirTest, CLIMFILL, composants de régulation ;
- **thermique moteur** : échangeurs thermiques, pompes à eau, thermocontacts, thermostats, vannes EGR, liquides de refroidissement, échangeurs filtre à particules, ventilateurs ;
- **systèmes électriques** : démarreurs et alternateurs (neufs et rénovés), gamme étendue de pièces détachées ;
- **post-équipement** : systèmes d'aide au stationnement et à la conduite ;
- **accessoires électriques** : lève-vitres, temporisateurs de confort et de préchauffage, relais, allume-cigares et prises multifonctions ;
- **sécurité habitacle** : antivols de direction, verrous, serrures, poignées de porte, bouchons à carburant ;
- **commutation** : commandes sous volant, actionneurs ;
- **freinage** : plaquettes et disques de frein, mâchoires, kits de frein arrière, composants hydrauliques, liquide de frein ;
- **allumage** : bobines crayon, bobines rampe, modules d'allumage intégrés, bougies d'allumage et de préchauffage, gamme large de pièces détachées.

4. Les Fonctions

4.1. La Fonction Ressources Humaines

La fonction Ressources Humaines de Valeo poursuit sa stratégie d'accompagnement du développement international du Groupe en concevant une politique globale qui est ensuite déployée en prenant en compte les caractéristiques du marché local de l'emploi.

Le Groupe veille à renforcer l'engagement du personnel à tous les niveaux et dans le monde entier, et est donc attentif à toutes les composantes de la motivation au travail.

L'actualisation et le renforcement des compétences, en particulier grâce à une politique de formation dynamique et faisant appel aux techniques les plus actuelles, permet à la fois à Valeo de mieux lutter dans un environnement très concurrentiel et à ses employés de bénéficier d'opportunités de développement de carrière.

La mobilité interne s'est particulièrement renforcée en 2007 dans un souci de favoriser la promotion interne de collaborateurs et de dirigeants au meilleur de leur art.

En 2007, Valeo a continué à recruter 11 186 personnes dans le monde dont 1 280 ingénieurs et cadres, permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences.

4.1.1. Le développement des cadres

Le système de gestion des compétences est un ensemble intégré de procédures et d'outils à la disposition des managers pour assurer un développement efficace des collaborateurs de Valeo. Ce système permet de recruter, développer et motiver les ressources humaines nécessaires non seulement à la conduite des affaires courantes mais également à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.

Les trois volets majeurs de la stratégie de développement des cadres sont le recrutement externe intégrant également la gestion des relations avec les universités et les écoles, la mobilité interne et le développement personnel et, enfin, les rémunérations et avantages sociaux.

4.1.1.1. Recrutement et relations avec les universités et les grandes écoles

Recruter les meilleurs talents est un facteur clé de succès pour Valeo. Des équipes qualifiées permettent à Valeo d'apporter à ses clients, partout dans le monde, de la valeur ajoutée en termes d'innovation, de qualité totale, de solutions et de services compétitifs.

Pour s'assurer que le recrutement à la fois en interne et en externe est conduit de manière cohérente et professionnelle, tous les managers sont formés à l'aide d'un kit de recrutement qui est mis à leur disposition. Ce kit de recrutement, regroupe et synthétise en un seul

document les outils existants tels que l'"Employer Brand" ou marque employeur, développée en 2002, la "Charte de Mobilité interne" et le système "Valeo Compétences" lancé en 2004. Un "Guide de Recrutement" explique la culture opérationnelle du Groupe ainsi que les messages clés à faire passer aux candidats, et constitue le cœur de ce kit de recrutement. En offrant une politique de recrutement standard fondée sur des critères objectifs de sélection, ce Guide du Recrutement contribue au développement de la diversité chez Valeo et à l'élimination de tous types de discrimination.

Valeo poursuit et approfondit par ailleurs sa politique de relations avec les établissements d'enseignement supérieur en développant notamment **des partenariats avec des universités et des écoles** réputées au niveau international. En 2007, le Groupe a participé à de très nombreuses manifestations permettant la prise de contacts avec les futurs diplômé(e)s de ces établissements : forum ATUGE en Tunisie, forum Best à Cracovie (Pologne) et à Lviv (Ukraine), forum Éducation et Innovation à Bucarest, forum ATHENS et Women in Leadership à Paris (France), ainsi qu'à des rencontres organisées dans les universités de Wuhan et de Changchun (Chine).

Valeo intensifie également ses relations avec ses très nombreuses écoles partenaires et particulièrement avec Supélec, Université de Technologie de Compiègne (UTC), ESIGELEC, Supmeca, ENS Cachan, ESEO, Université Technique de Cracovie (AGH) et a conclu un accord de partenariat avec AUDENCIA Nantes. De plus, Valeo parraine l'association "Elles bougent" qui permet la promotion des métiers du transport auprès des lycéennes et a contribué à l'organisation du premier rallye de l'éco-mobilité.

Enfin, Valeo parraine l'association étudiante ShARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités les plus réputées d'Asie et a participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Paris, en décembre dernier.

4.1.1.2. La mobilité interne et le développement individuel

Pour offrir des perspectives intéressantes de carrière aux **11 294 ingénieurs et cadres** de Valeo, la politique du Groupe exige qu'au minimum trois postes sur quatre soient pourvus en interne. Un "Succession & Development Plan" est établi chaque année, afin d'identifier pour chaque ingénieur et cadre, la ou les prochaines étapes de son évolution de carrière. Ce plan est mis en œuvre grâce à la mise en place par chaque entité du Groupe, d'un "Comité cadre" (ou "people review") chargé de prendre les décisions sur les candidats internes pour les postes à pourvoir. Afin de préparer les employés à réussir leur prochaine évolution de carrière, Valeo possède un format standard de "plan individuel de développement",

comparant les compétences acquises avec les compétences requises pour leur prochaine mission, permettant ainsi de concevoir un plan individuel de développement très ciblé. Ce plan est fondé sur une approche dite des "trois E", qui privilégie l'expérience planifiée et la mise en situation aussi bien que les formations et éducations plus traditionnelles. Ainsi, à travers l'utilisation de ces outils, plus de **2 350 ingénieurs et cadres** ont pu bénéficier d'une évolution de carrière en 2007.

Pour faciliter les transferts de politique, de culture et de méthodologie, et pour offrir des opportunités à l'international, le Groupe doit pouvoir être en mesure d'expatrier à peu près 100 cadres expérimentés par an. La politique internationale de Valeo, pour être efficace, doit être à la fois compétitive sur le marché de l'emploi mais également contribuer à la baisse des coûts.

4.1.1.3. Les rémunérations et avantages sociaux

Le Groupe est tenu d'assurer une veille permanente sur le marché de l'emploi pour rester compétitif, motiver et retenir ses talents ; il se doit également d'adapter ses pratiques en proposant des rémunérations adéquates à ses équipes partout dans le monde. Le Groupe s'assure de sa compétitivité salariale sur les marchés de l'emploi particulièrement volatiles tels que le Mexique, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Thaïlande, tout en adaptant également les couvertures sociales proposées à ses salarié(e)s dans les pays suivants : Brésil, Chine, République tchèque, Thaïlande. Les règles de gestion des ressources humaines sont mises à jour de façon permanente dans les nouveaux pays d'implantation du Groupe, par exemple en Iran, Irlande et Russie.

4.1.2. La formation

La formation au sein du Groupe sert et accompagne la stratégie de croissance rentable.

Les méthodologies et les processus du Groupe sont diffusés par ses écoles 5 Axes internes implantées sur les continents européen, américain et asiatique. Les réseaux du Groupe déploient leur offre de formation dans des Académies internes qui sont animées par nos spécialistes.

Les dispositifs pédagogiques sont conçus comme des parcours, associant diverses méthodes éducatives : e-learning, séminaires, formations par téléphone et de plus en plus de formations sur le poste de travail ou en situation opérationnelle. En effet, le Groupe affirme toujours plus sa volonté de développer la formation sur le terrain, en impliquant le management de proximité.

L'accroissement des formations internes est notamment lié aux besoins de polyvalence et de polycompétence des opérateurs ainsi qu'au développement de la pédagogie sur nos méthodes QRQC (Quick Response Quality Control).

Ainsi, les dépenses de formation, qui ont représenté 1,6 % de la masse salariale en 2007, ne reflètent que partiellement l'effort de formation du Groupe.

65 % des heures de formation ont été consacrées à l'adaptation au poste de travail et 35 % au développement de nouvelles compétences et à la préparation à la mobilité interne.

Valeo a par ailleurs renforcé sa contribution à la formation initiale des jeunes en accueillant plus de 1 200 stagiaires et 800 apprentis.

Dans le cadre de sa politique d'intégration et de développement des compétences, plus de 80 % des salariés ont suivi au moins une action de formation. La mise à disposition en ligne de multiples modules en différentes langues permet d'accroître l'efficacité de nos dispositifs. Cette offre s'est enrichie de modules conçus en interne sur les standards de développements de produits ou systèmes et de R&D. Le développement de l'offre Valeo C@mpus permet également de développer des parcours de formation plus individualisés.

La sécurité est un des axes prioritaires du Groupe ; la formation à la détection des risques ainsi que l'éradication des "causes racines" ont été intensifiées. Un dispositif de gestion interne des connaissances permet également dans ce domaine de partager les leçons de l'expérience et d'agir sur un mode préventif. Les actions relatives à la sécurité sont en progression et ont touché 48 % du personnel.

4.1.3. Le Code d'éthique

Le groupe Valeo, conscient depuis de nombreuses années de ses responsabilités sociale et environnementale, s'est engagé à les assumer dans le respect des législations nationales et des traités et accords internationaux.

En ce sens, le Groupe a pris de nombreux engagements, tant en interne qu'en externe, et notamment en adhérant au **Pacte Mondial de l'ONU** (Global Compact). Ce faisant, Valeo s'est engagé à promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, la vie privée des salariés et l'égalité des droits des femmes et des hommes.

Au titre de cette adhésion, Valeo informe chaque année le Global Compact (Communication sur le progrès - COP) des avancées du Groupe sur ces thèmes.

Ces engagements ont été consacrés en 2005 par la rédaction et la diffusion mondiale d'un Code d'éthique qui a vocation à s'imposer aux salariés du Groupe et à prescrire des règles applicables dans toutes les entités juridiques du Groupe, y compris dans les pays dont la législation serait plus souple.

Les dispositions du Code d'éthique portent notamment sur l'interdiction du travail des enfants, le travail des personnes handicapées, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, la santé et la sécurité au travail. Il affiche également l'engagement du

Groupe en matière de développement durable : environnement, ressources humaines, dialogue social et liberté d'expression, développement des potentiels des salariés. Il aborde les aspects sociétaux (formation professionnelle, réemploi, réindustrialisation), la conduite des affaires et la conduite professionnelle. Enfin, le Code précise que les prestataires, consultants et sous-traitants de Valeo doivent avoir une pratique professionnelle conforme aux règles édictées par le Groupe.

Pour la seconde année consécutive, la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a consacré en 2007 une "bonne pratique" du Groupe dans son rapport annuel. Ainsi, après le "Kit de recrutement", la "Procédure d'évaluation des managers" a été retenue par la Halde comme étant une pratique exemplaire.

La reconnaissance de ce type d'outils par une autorité administrative indépendante chargée de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations, illustre l'attachement du groupe Valeo aux valeurs consacrées par son Code d'éthique et sa volonté de mettre en œuvre des dispositifs permettant d'en faire la promotion.

4.1.4. Relations du Travail

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le cadre de l'optimisation de son outil industriel, le Groupe mobilise toutes les solutions au service du réemploi du personnel : mutations au sein du Groupe, reclassements externes, individuels et collectifs, recherche de repreneurs, réindustrialisation des bassins d'emploi et développement économique local.

Les partenaires sociaux sont régulièrement informés et consultés lors de ces opérations.

Les indicateurs sociaux du Groupe figurent dans la section "Indicateurs sociaux" du chapitre 2 "Rapport de Gestion".

4.2. La Fonction Risques Assurances Environnement Santé Sécurité

4.2.1. Risques et Assurances

Le Groupe a fondé sa politique en matière de gestion des risques sur un réseau de correspondants, des procédures rigoureuses et des systèmes de management permettant d'améliorer sa performance.

Pour accomplir sa mission, la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe a mis en place une **organisation dédiée** regroupant toutes les directions du Groupe et s'appuie sur des Coordinateurs au niveau de chacune des Familles de Produits. Chaque Coordinateur apporte son appui technique aux responsables Sécurité Santé Environnement (SSSE) des sites et fait part des retours

d'expérience au sein du **Comité de Gestion des Risques**, organe de pilotage central de la Direction Risques Assurances Environnement du Groupe. Outre le Directeur des Risques Assurances Environnement du Groupe, ce Comité est composé de neuf membres (un par Famille de Produits – dont deux ayant sous leur responsabilité deux Familles de Produits – et un coordinateur pour Valeo Service).

La démarche de Valeo, qui s'applique sans exception à l'ensemble de ses sites, peut se résumer ainsi : d'une part, respecter les obligations liées à la législation des pays ainsi que celles définies par la politique du Groupe (plus exigeante que les contraintes réglementaires dans beaucoup de domaines), d'autre part, identifier les risques, évaluer leurs impacts, fixer des objectifs, mettre en place des plans d'action de réduction ou, si possible, de suppression des risques, et enfin vérifier régulièrement par des audits externes les progrès réalisés.

Toutes les procédures concernant la santé et la sécurité des personnes, la sûreté des installations, l'environnement, la protection des savoirs et du savoir-faire sont regroupées dans un **Manuel de Gestion des Risques** régulièrement actualisé. Il existe également un **Manuel des Assurances**, actualisé chaque année, donnant l'ensemble des informations sur les garanties souscrites et la gestion des programmes d'assurance.

Chaque site dispose d'une véritable **carte d'identité de ses risques**. Pour atteindre ses objectifs et tendre au risque zéro, une visibilité continue est indispensable. Tous les trois ans au plus, chaque site fait l'objet d'un **diagnostic complet** portant sur l'environnement, la santé et la sécurité au travail, et la protection et la sûreté des installations. Ce diagnostic est effectué par des consultants externes, selon un référentiel qui tient compte à la fois des obligations locales, de la politique du Groupe et des bonnes pratiques. Il fournit une information précise et utile, notamment en matière environnementale, sur l'activité du site, son voisinage et son milieu naturel : géologie, risques sismiques, zones inondables, etc. C'est à partir de ces diagnostics que sont définies les actions à mettre en œuvre et les plans associés.

Les **plans d'action** des sites sont communiqués deux fois par an au niveau du Groupe. La Direction des Risques Assurances Environnement dispose ainsi d'un **reporting** précis et complet pour mesurer les performances des sites. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet d'une **notation annuelle** reposant sur des critères factuels.

4.2.2. Environnement

La protection de l'environnement repose sur une série de démarches qui s'inscrivent dans le temps. Valeo s'y est engagé depuis près de vingt ans, tant en matière d'innovation produit que de gestion des sites industriels.

L'objectif est bien sûr de ne pas générer de pollutions mais aussi de préserver l'environnement en économisant les ressources naturelles

(eau et matières premières) et l'énergie, en réduisant voire supprimant la consommation de produits dangereux, en réduisant la quantité de déchets, en assurant une recyclabilité optimale de tous les produits et en proposant un cadre industriel à la fois sécurisé et agréable à vivre.

- Les **innovations** de Valeo comportent systématiquement une démarche environnementale dans les produits proposés. Elle consiste à intervenir dans toutes les étapes de la vie du produit : sa conception, sa fabrication, son utilisation, et jusqu'à la gestion de sa fin de vie. Depuis 1998, des experts en environnement et en recherche et développement provenant des différentes Familles de Produits de Valeo travaillent ensemble pour réduire les impacts environnementaux des procédés et des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce groupe de recherche se réunit régulièrement autour de thématiques précises comme par exemple l'élimination des substances interdites et réglementées, ou l'utilisation de plastiques recyclés. Ce groupe de travail a engagé courant 2007 et poursuivra en 2008 une démarche visant à se mettre en conformité avec le Règlement REACH (sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques) : celui-ci impose de recenser les produits chimiques achetés ou fabriqués par l'entreprise, d'évaluer le risque toxicologique associé à leur utilisation, et éventuellement de requérir une autorisation de mise sur le marché. Aujourd'hui, Valeo est engagé dans une démarche de recensement exhaustif des substances manipulées et vendues, s'appuyant à la fois sur les réseaux SSSE (Sécurité Sûreté Santé Environnement), R&D et Achats du Groupe.
- Valeo a également élaboré une base de données de référence dressant la **liste des substances** dont l'usage est interdit ou réglementé dans l'industrie automobile. Cette base de données a de nouveau fait l'objet de mises à jour en 2007. Elle fait la synthèse des réglementations applicables dans les différents pays où Valeo est implanté et des exigences formulées par ses clients constructeurs pour plus de 600 substances entrant dans la composition des pièces et procédés de fabrication et de réparation.
- Pour atteindre ses objectifs de progrès, Valeo fonde sa politique environnementale sur la performance mais aussi sur la mise en place d'un système de gestion aboutissant à une certification externe reconduite régulièrement. C'est le cas avec la certification ISO 14001, qui constitue le référentiel international en matière de gestion environnementale. **94 % des sites étaient certifiés ISO 14001 à fin 2007** contre 77 % à fin 2006 et 70 % à fin 2005, le principe étant l'obligation pour tous les sites Valeo d'être certifiés. Un site nouvellement acquis est immédiatement intégré à ce système de certification.

- L'**usine générique** est également un concept développé par Valeo, qui s'appuie sur les travaux de l'association HQE (Haute Qualité Environnementale) de l'US Green Building et les recommandations de la Banque Mondiale. Tous les projets de construction ou de rénovation de sites sont élaborés sur la base d'un cahier des charges très précis. Les critères portent à la fois sur le choix du site, l'architecture et la construction de l'usine, les conditions de travail des collaborateurs, les conditions d'exploitation de l'usine, le respect des réglementations, la prévention des risques, l'optimisation des consommations d'énergie et la réduction des émissions et des déchets. Toutes ces spécifications en matière de construction ou de rénovation, qui intègrent l'ensemble des aspects sécurité, sûreté, santé, environnement, sont formalisées dans le "Valeo Factory Design", guide de conception des usines.

4.2.3. Santé Sécurité

Dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, Valeo a adopté une démarche de certification selon le référentiel international OHSAS 18001 pour la totalité de ses sites industriels. Ce chantier a été lancé à la mi-mai 2005 et a été en 2006 et 2007 un projet phare du Groupe dans ce domaine. **À fin 2007, 74 % des sites étaient certifiés OHSAS 18001** contre 52 % fin 2006 et 11 % à fin 2005. Ce système de gestion de la santé et de la sécurité est fondé, comme le système ISO, sur une démarche d'amélioration continue.

L'ensemble des indicateurs environnementaux du Groupe figure dans la section "Environnement : pilotage et performance" du chapitre 2 "Rapport de Gestion".

4.3. Les Fonctions Industrielles

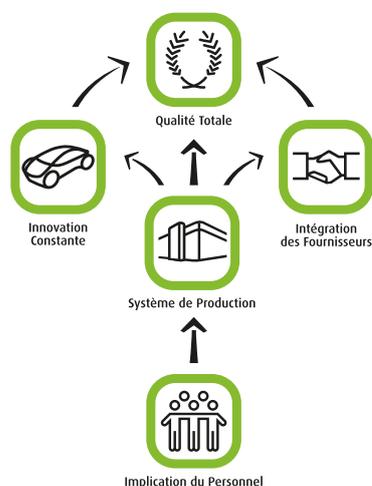
L'excellence opérationnelle est un enjeu majeur pour Valeo. Le développement maîtrisé de l'Activité du Groupe passe en effet par la mise en œuvre, au quotidien, d'un principe fondateur : obtenir d'emblée un résultat de qualité totale, au meilleur coût, qu'il s'agisse des méthodes, des fabrications, des projets ou des achats.

La mission de la Direction Technique mise en place courant 2005 et regroupant les Directions Qualité, Achats, Industriel, Projets, Logistique, Systèmes d'information et Immobilier doit permettre au Groupe de continuer son plan de réduction des coûts et d'optimisation de la qualité et de favoriser les coopérations entre ces sept fonctions. Ses objectifs sont de faire appliquer les 5 Axes avec rigueur et discipline.

La méthode des 5 Axes est appliquée partout dans le monde, par tous les collaborateurs du Groupe, afin de livrer des produits “zéro défaut” au client. Les 5 Axes sont :

- **L’Implication du Personnel** : elle consiste à reconnaître les compétences, à les améliorer par la formation et à donner les moyens d’exercer des responsabilités. Le personnel est en particulier incité à faire des propositions d’amélioration et à participer activement au fonctionnement d’une équipe autonome ;
- **le Système de Production Valeo (SPV)** : le SPV est destiné à améliorer la productivité et la qualité des produits et systèmes. Les moyens mis en œuvre sont : l’organisation en flux tirés, la flexibilité des moyens de production, l’élimination de toutes les opérations improductives et l’arrêt de la production au premier défaut ;
- **L’Innovation Constante** : pour concevoir des produits innovants, faciles à fabriquer, de qualité et au meilleur coût tout en réduisant les délais de développement, Valeo généralise l’organisation en équipes projets et l’étude simultanée des produits et des processus ;
- **L’Intégration des Fournisseurs** : elle permet de bénéficier de la capacité d’innovation des fournisseurs, de développer avec eux des plans de productivité et d’améliorer la qualité. Valeo établit et maintient, avec un nombre restreint de fournisseurs choisis parmi les meilleurs mondiaux, des relations à long terme profitables aux deux parties ;
- **la Qualité Totale** : pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité des produits et des services, la qualité totale est exigée de l’ensemble du Groupe et de ses fournisseurs.

LES 5 AXES



POUR LA SATISFACTION DU CLIENT



En 2005, les 5 Axes ont été redéfinis pour remplacer la dernière version datant de 2000. Une mise à jour du dernier référentiel, fondée sur tous les audits menés au cours de l’année précédente a été réalisée en 2007, pour se concentrer sur 10 points essentiels à déployer dans tous les sites du Groupe en matière d’excellence opérationnelle.

3 de ces 10 points reposent sur **l’approche QRQC (Quick Response Quality Control ou contrôle qualité à réponse rapide)**. Chaque problème qui survient est immédiatement identifié et analysé sur le terrain par les personnes concernées ; une action corrective est définie et mise en place sous 24 heures. Cette approche est maintenant appliquée à tous les domaines : Production, Qualité, Projets, Achats, Garantie, Logistique et Sécurité.

Les 7 autres points essentiels sont :

- **la certification standard des opérateurs** : elle permet d’assurer que chaque poste de travail dispose d’instructions claires et que tous les opérateurs sont formés et capables de produire les bonnes pièces de bonne qualité et au bon rythme ;
- **la méthode industrielle de flux tirés** : elle permet de réduire les stocks, d’améliorer la productivité de la main-d’œuvre directe ; l’utilisation des ressources et investissements au plus juste repose sur la demande réelle du client ;
- **la notion de Kosu** : mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce. C’est un indicateur de performance de coût et de suivi horaire, visant à améliorer la productivité ;
- **la gestion conforme des projets** : des réunions des Comités de Gestion de Projets se tiennent régulièrement, dans le respect du processus de gestion de projets Valeo, afin d’assurer des lancements “zéro défaut”, à la date prévue et avec la marge brute prévue ;
- **l’identification des risques dans les projets** : toutes les analyses des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité sont effectuées et les caractéristiques critiques sont intégrées dans des plans de contrôle pour assurer une qualité parfaite ;
- **un panel de fournisseurs approprié** : tous les fournisseurs sont sélectionnés suivant plusieurs critères, dont leur capacité à fournir à Valeo des composants du plus haut niveau de qualité, leur santé financière et leur capacité à s’améliorer de façon continue ;
- **la démarche San Gen Shugi** : tous les sites adhèrent au principe des trois réels (“l’endroit réel”, “la pièce réelle”, “les données réelles”) afin de conduire des analyses sans faute de tous les problèmes rencontrés pour les éliminer une fois pour toutes. Les retours d’expérience, sous forme de “Cartes Leçons Apprises”, sont ensuite mis dans une base accessible à tous par l’intermédiaire d’un outil de recherche intranet.

Le résultat de la démarche 5 Axes est mesuré par des audits internes et, depuis plus de dix ans, Valeo s'est doté de ses propres référentiels pour évaluer et améliorer l'application de chacun des 5 Axes.

De plus, en 2007, le référentiel utilisé par les Familles de Produits a été adapté aux spécificités de Valeo Service. En effet, la plupart des outils du référentiel s'applique, à l'exception des domaines Industriel et Innovation qui ont été modifiés afin de répondre aux particularités des marchés après-vente et Service.

4.3.1. Les Achats

Réduire les coûts en s'approvisionnant de plus en plus dans des pays à coûts compétitifs, mettre en place des processus extrêmement rigoureux pour sélectionner les nouveaux fournisseurs, décliner chez les fournisseurs et sous-traitants la démarche d'innovation et de qualité totale, nouer de solides relations de partenariat avec les plus innovants et performants d'entre eux ; telle est la mission des Achats de Valeo, qui entend faire de sa stratégie d'achats un véritable avantage concurrentiel.

- Le réseau Achats couvre toutes les activités liées à l'intégration des fournisseurs. Les fournisseurs sont répartis par familles d'achats de produits et services, des matières premières aux composants électroniques, mécaniques, plastiques, etc. Les dix Familles de Produits de Valeo ont leur propre réseau achats et chaque site Valeo dans le monde est doté d'une équipe achats. La coordination entre les Familles de Produits est faite grâce aux Group Lead Buyers, qui sont des acheteurs localisés sur les sites, mais dont le rôle consiste à coordonner et à mettre en cohérence les politiques d'achat de l'ensemble des Divisions de Valeo pour lesquelles travaille un fournisseur donné, et grâce aux Group Commodity Leaders, qui sont chargés de la stratégie et du panel de fournisseurs par famille d'achats.
- Valeo a poursuivi le déploiement des outils qui accompagnent ses fournisseurs dans l'amélioration de leur propre démarche qualité. La démarche QRQC de Valeo a continué d'être déployée pour aider les fournisseurs à parvenir au zéro défaut. En 2007, 210 fournisseurs ont ainsi été formés à cette méthode.
- Le **"Supplier Relationship Management"** (SRM ou gestion de la relation fournisseurs) est un outil essentiel de la relation entre Valeo et ses fournisseurs. Le SRM est un outil informatique accessible depuis un Extranet sécurisé. Des modules tels que l'**Incident Management System** (ou Système de gestion des incidents qualité) et le suivi du **Supplier QCD** (restitution de performance Qualité, Coût, Délai aux fournisseurs) sont disponibles sur cet Extranet et permettent aux équipes de Valeo et aux fournisseurs de travailler en étroite collaboration et de partager des processus standardisés pour, par exemple, identifier et traiter rapidement les incidents de qualité.

- En diminuant le nombre de ses fournisseurs, Valeo se donne les moyens de mieux les accompagner dans leur démarche qualité, afin de retenir les plus performants d'entre eux en termes de qualité, de technologie et de productivité. En 2007, malgré l'apport de 150 fournisseurs supplémentaires du fait des changements de périmètre au cours de l'année, le Groupe a optimisé de 40 le nombre de ses fournisseurs ramenant leur nombre total à 2 574 (voir "Faits marquants", section 3. "Opérations stratégiques").
- En 2007, Valeo a poursuivi son programme **Convergence** dont l'objectif est double : réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Il s'appuie sur un outil de suivi particulier, la fiche de performance (ou Scorecard) qui non seulement valorise et restitue visuellement la performance en termes de qualité et de réduction des coûts, mais donne également une visibilité à trois ans sur l'évolution et les pistes de productivité potentielle ou restant à identifier. La fiche de performance de chaque fournisseur est suivie par le Group Lead Buyer (ou acheteur pilote, voir ci-dessus). En 2007, le programme Convergence de Valeo a regroupé 245 fournisseurs, représentant 46 % des achats du Groupe. Ce programme complète le programme VIP.
- Lancé en 1999, le programme VIP (**Valeo Integrated Partners** ou partenaires intégrés de Valeo), a réuni 80 fournisseurs en 2007, dont des fournisseurs de pays à coûts compétitifs. En échange d'un engagement de ses fournisseurs à accroître sans cesse leur performance opérationnelle, Valeo leur offre davantage de volumes et d'opportunités commerciales. Avec le lancement de son nouveau Code d'éthique, Valeo a renforcé les exigences imposées à ces fournisseurs en termes de respect des droits du travail et de préservation de l'environnement.
- Innover et concevoir des produits avec d'autres matériaux et selon de nouvelles technologies permet aussi de générer une amélioration de la qualité et de réduire davantage les coûts. Des présentations pour découvrir l'innovation des fournisseurs sont régulièrement organisées.
- **Valeo a poursuivi sa politique d'achats dans les pays à coûts compétitifs** Ces achats ont représenté 37 % des achats totaux de production en 2007 (contre 33 % en 2006). Ce résultat a été réalisé avec la contribution de toutes les équipes Valeo et également des équipes de l'**APO (Asian Purchasing Office** ou bureau d'achats asiatique) de Valeo à Shanghai, qui regroupe une quarantaine de personnes.

4.3.2. Le Système de Production Valeo et la logistique

La mission du Système de Production Valeo (SPV) est d'améliorer la qualité de ses produits, améliorer le service au client, tout en diminuant les coûts de production et les

actifs immobilisés. L'optimisation de l'outil industriel et le déploiement de la Qualité Totale se trouvent au cœur de cette démarche.

- En 2007, Valeo a poursuivi le déploiement de son programme de standardisation des processus et des équipements, du Kosu (mesure de la ressource nécessaire pour fabriquer une pièce) ainsi que des démarches d'optimisation des investissements. La mise en place de standards opérationnels permet en effet de capitaliser sur l'expérience acquise, de réduire le temps de conception, de stabiliser au plus vite les nouvelles chaînes de production en évitant les aléas des périodes de démarrage, et bien entendu, de réduire les coûts à toutes les étapes du processus. Toute activité s'effectue désormais dans le cadre de standards que les superviseurs ont le devoir de faire respecter et de faire progresser. Sur le terrain, la performance est suivie en temps réel et est fondée sur l'analyse concrète des faits sur la ligne de production. Les problèmes sont identifiés et traités immédiatement et sont considérés comme des opportunités d'amélioration. Chaque opération est évaluée pour sa contribution à la valeur ajoutée des produits et les opérations sans valeur ajoutée sont éliminées.
- L'ergonomie des postes est également l'objet de constantes améliorations. Chaque poste de travail est organisé autour de la personne et les opérateurs ont largement contribué aux améliorations apportées à leur confort et à leur sécurité. Cette démarche s'inscrit également dans la politique santé et sécurité au travail développée par Valeo (voir également la section 4.2.3. "Santé, Sécurité" ci-dessus). Elle contribue à la diminution du nombre d'accidents sur les sites de production du Groupe.
- Les spécificités propres au marché de la deuxième monte sont également prises en compte chez Valeo. Ce marché impose des contraintes particulières à l'outil industriel. Les produits sont fabriqués en priorité sur les moyens de production utilisés pour la première monte. Si nécessaire, des lignes simples adaptées à des petits volumes et faiblement automatisées permettent de répondre aux exigences de ce marché. Un suivi et une maintenance des outillages spécifiques ont été mis en place.
- Afin d'optimiser la logistique, chaque usine de Valeo s'organise autour du flux des produits. La réactivité et la flexibilité vis-à-vis de la demande du client sont des critères fondamentaux. Valeo s'appuie notamment sur les méthodes de flux tirés pour réduire ses stocks et pour améliorer simultanément le taux de service apporté au client. En 2007, deux nouvelles techniques ont été appliquées : "l'image camion" qui permet de préparer les commandes en séquence pour un minimum de mouvements de stocks inutiles et le "réapprovisionnement visuel" qui permet de minimiser les stocks de composants, notamment pour les flux maritimes. La mesure au quotidien du taux de service est une règle qui, peu à peu, s'étend également à nos fournisseurs.

4.3.3. Qualité

La qualité est une exigence primordiale des consommateurs et des constructeurs. Aboutissement de la méthodologie des 5 Axes, elle fait partie intégrante de la culture Valeo.

La Qualité Totale ne repose pas uniquement sur des méthodes, elle est avant tout un état d'esprit. À ce titre, elle passe par l'implication de tous et s'impose à chaque instant, à toutes les réalités du terrain. Chez Valeo, cette attitude est donc de la responsabilité des 61 200 collaborateurs du Groupe.

- La mission du réseau Qualité est de s'assurer que chacun a bien conscience de sa responsabilité et qu'elle est bien comprise. Elle consiste également à évaluer les problèmes et les besoins en termes de support de formation, à former, à soutenir, et enfin, à valider les leçons à retenir et à les partager pour éviter toute récurrence ;
- Le réseau Qualité de Valeo fonctionne sur la base d'un réseau décentralisé et s'articule autour de chacun des 5 Axes :
 - le Responsable du Système Qualité valide les procédures internes, vérifie qu'elles sont bien appliquées et les met à jour de façon à ce qu'elles soient bien en ligne avec les standards de qualité tant internes qu'externes,
 - le Responsable Qualité Projet valide la bonne application de la méthodologie qualité au projet, vérifie qu'elle en couvre bien toute sa durée, et ce, en conformité avec les standards Valeo,
 - le Responsable Qualité Fournisseur gère la qualité des composants livrés, de l'étape du projet jusqu'à la fin de vie du produit et aide les fournisseurs à progresser grâce à la mise en place de plans d'amélioration,
 - le Responsable Qualité Production s'assure que les outils dédiés à la qualité sont bien appliqués dans le cadre du processus de fabrication et coordonne le déploiement des plans de contrôle ainsi que les instructions de travail. Il représente également la "voix du client" pour tous les incidents qualité, afin d'assurer la satisfaction totale du client ;
- Valeo a également mis en œuvre un programme d'ingénieurs résidents, pour accompagner au mieux ses clients. Ces ingénieurs sont non seulement dédiés à un client, mais également installés chez eux, sur leurs sites de production. Aussitôt un problème détecté, le résident le communique aux personnes concernées de Valeo, de manière à définir immédiatement les actions à mettre en place pour protéger le client. 72 ingénieurs résidents étaient opérationnels à fin 2007 ; 46 étaient localisés en Europe, 15 en Amérique du Nord, 8 en Asie et 3 en Amérique du Sud. Parmi ces 72 personnes, un programme d'ingénieurs résidents garanties a également été déployé, où 10 ingénieurs résidents ont été intégrés aux équipes clients, aux sièges ou dans leurs centres de gestion des garanties.

Le renforcement de la culture Valeo repose sur la mobilisation de tous, à tous les niveaux et s'appuie sur :

- l'attitude **San Gen Shugi** d'une part, inspirée des meilleures pratiques japonaises et reposant sur l'analyse concrète des faits sur le terrain. San Gen Shugi correspond à une approche fondée sur le réel : Gen-ba (où et quand survient le problème) Gen-butsu (avec les vraies pièces concernées, bonnes et mauvaises par rapport au standard), Gen-jitsu (avec des faits mesurables). Cette attitude passe à la fois par une responsabilisation individuelle et par un travail collectif ;
- il s'appuie d'autre part sur la **démarche QRQC** (Quick Response Quality Control ou contrôle qualité à réponse rapide). Chaque problème survenu est immédiatement identifié et analysé par les personnes concernées. Une action corrective est définie immédiatement et engagée dans les 24 heures. En cas d'incident qualité, des réunions se tiennent sur le terrain, pour rechercher la cause de cet incident et l'éradiquer définitivement. Ces réunions réunissent des collaborateurs issus de fonctions différentes si nécessaire : production, logistique, maintenance, etc. ;
- dans l'industrie automobile, le défaut de qualité des produits s'exprime en PPM (pièces défectueuses par million de pièces produites). Valeo a divisé par 18 le nombre de pièces défectueuses en quatre ans. En 2007, le nombre de PPM a été amélioré de 29 % par rapport à 2006, pour atteindre 10 PPM à fin 2007 (contre 14 à fin 2006). 86 sites Valeo (contre 55 à fin 2006) étaient en deçà de la barre de 10 PPM à fin 2007.

4.3.4. Projets

La mission de la **Direction des Projets** est de promouvoir la bonne gestion des projets, permettant le lancement de produits fiables, sans problème de qualité et avec une durée de vie garantie. La mission de cette fonction est donc d'assurer la réussite du lancement de tous les projets du Groupe, en termes de qualité, délai et coût, grâce à la mise en œuvre de méthodes rigoureuses applicables à l'ensemble du réseau Projets du Groupe.

- La fonction Projets couvre tous les domaines de développement des nouvelles applications, du produit standard jusqu'aux projets de développement avancé. Les Directeurs et les chefs de projets et l'ensemble de leurs équipes travaillent sur des projets de développement destinés à l'ensemble des constructeurs automobile. Les équipes projet sont formées d'acheteurs, de commerciaux, de personnes de la R&D, de la qualité et des méthodes.
- Les méthodologies mises en œuvre dans la fonction Projets sont issues des 5 Axes. Chez Valeo, il existe quatre catégories de projets : P3 (créativité), P2 (standard générique), P1 (application client) et

P0 (modification en phase de production pour une optimisation des coûts et de la qualité). Cette politique expose en détail la façon dont les projets sont conduits chez Valeo. En 2007, le portefeuille projets de Valeo compte 1 080 projets P0, 1 900 projets P1, et environ 600 projets P2 et P3, soit un total de 3 580 projets. Il s'agit de produits très divers allant du simple capteur à des systèmes très sophistiqués ou des modules intégrés très complexes. La méthode de la gestion de projet est décrite dans un document intitulé la Politique d'Innovation Constante.

- Ce document intègre les meilleures pratiques du Groupe et donne une description détaillée de l'organisation des équipes, des règles à appliquer dans la gestion des ressources et du développement des systèmes et modules. Les règles s'appuient également sur les techniques de **"Lean Investment"** et de **coût cible** pour pouvoir minimiser le coût de production et maximiser le rendement des équipes. La démarche QRQC a également été adaptée à la fonction Projets. Des outils informatiques optimisés supportent le suivi des projets et de leur performance.

4.4. La Recherche et Développement

Penser l'automobile de demain, créer des technologies et des produits en fonction du marché tout en anticipant ses attentes et entraîner le marché avec ses innovations, tels sont les fondements de la stratégie de recherche et développement de Valeo.

L'innovation est plus que jamais au centre de la stratégie de développement du Groupe. Les ingénieurs de Valeo cherchent à anticiper les demandes des constructeurs en quête de solutions qui apportent une réelle valeur ajoutée aux automobilistes : plus de confort, plus de performances et plus de respect de l'environnement. En 2007, les frais de recherche et développement ont représenté 5,5 %* des produits de l'Activité et 545 brevets ont été déposés.

- Face au marché de plus en plus exigeant en termes de renouvellement des produits, Valeo a mis au point les processus nécessaires pour réduire le cycle de conception des nouveaux produits. Ainsi, en amont, le Groupe travaille à l'amélioration de l'efficacité interne des projets, s'assurant de la pertinence des actions projetées et de l'adéquation entre compétences existantes et compétences requises (voir également la section 4.3.4. "Projets" ci-dessus). D'importants efforts sont par ailleurs menés pour réduire les coûts d'étude et de développement de manière, là aussi, à répondre aux attentes du marché.
- Le succès d'une innovation étant lié à la valeur vis-à-vis des attentes des automobilistes, Valeo déploie une large gamme d'outils, d'études de marché, de prospectives et tests. Des enquêtes

* Nets des refacturations clients.

sont réalisées pour mieux connaître les besoins des conducteurs et des tests évaluent la perception des nouveaux produits. Ces outils permettent ainsi de mesurer le degré d'acceptation et la valeur perçue des innovations. Au final, l'objectif visé est de faire émerger rapidement des innovations utiles pour le conducteur et génératrices de croissance pour Valeo.

- Pour renforcer son offre technologique, Valeo s'appuie également sur des partenariats avec les meilleurs spécialistes dans leur secteur d'activité. Les partenariats 2007 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes : association avec Raytheon, spécialiste des radars, avec Jabil Circuit pour la production de cartes électroniques, avec Iteris pour les systèmes de surveillance de trajectoire et IBM pour le développement de logiciels embarqués.
- Valeo a par ailleurs poursuivi ses partenariats avec de nombreuses universités et des grandes écoles telles que, en France, l'École des Mines – Paris Tech, dans le Domaine Aide à la Conduite et l'ESIGELEC pour l'électronique, et aux États-Unis, l'Université de Stanford, pour les techniques de simulation et la mécanique des fluides.
- Enfin, Valeo a proposé des projets dans le cadre de pôles de compétitivité sur des thématiques liées à l'énergie, la propulsion, la mécatronique, les logiciels et systèmes complexes et s'est également investi dans la gouvernance de certains de ces pôles (MOVEO, MTA, System@tic Paris-Région), ce qui lui permet de contribuer au rapprochement entre l'université, l'industrie et la recherche.
- **Les centres de recherche de Valeo sont implantés dans le monde entier.** Le Groupe en comptait 62 à fin 2007, dont les effectifs représentaient près de 6 100 personnes. Des centres de recherche et développement de très haut niveau ont également été ouverts dans les pays émergents. Valeo dispose ainsi de sites dédiés à la recherche et développement à Mexico (Mexique), à Prague (République tchèque), à Wuhan et Shanghai (Chine), au Brésil et en Pologne. Les équipes de ces centres travaillent à la fois sur des projets destinés au marché local et sur des projets transversaux.

4.5. Ventes et développement des affaires

Valeo développe, produit et commercialise des produits et systèmes pour tous les constructeurs automobile et de poids lourds pour la première et la deuxième monte. La politique commerciale de Valeo va bien au-delà de la simple relation commerciale et consiste à mettre en place des partenariats très étroits et à accompagner ses clients dans le développement de leurs marchés, sur tous les continents.

4.5.1. Les clients constructeurs

Les cinq premiers clients de Valeo en première monte, qui représentent un total de 61,4 % du chiffre d'affaires du Groupe,

sont (par ordre alphabétique) Ford Motor Company, General Motors, PSA Peugeot-Citroën, Renault-Nissan et Volkswagen.

Le plus important groupe client représente un peu plus de 19 % des ventes de Valeo.

Ses principaux clients en première monte sont (par ordre alphabétique) :

- BMW ;
- Chery ;
- Chrysler ;
- Daimler ;
- FAW ;
- Fiat ;
- Ford Motor Company ;
- General Motors ;
- Honda ;
- Hyundai ;
- MAN ;
- Mitsubishi ;
- Navistar ;
- Paccar ;
- Porsche ;
- PSA Peugeot-Citroën ;
- Renault-Nissan ;
- Scania ;
- SAIC Group
- Tata Motors ;
- Toyota ;
- Volkswagen Group ;
- Volvo Trucks.

4.5.2. Fonctionnement

La Fonction Ventes et Développement des Affaires est composée de trois réseaux :

- les **Directions Nationales**, qui agissent comme de véritables ambassadeurs de Valeo dans des zones géographiques données. Leurs missions consistent à promouvoir la marque Valeo et à développer des relations privilégiées avec les clients clés dans ces régions et, enfin, à résoudre localement les problématiques de nature juridique ou sociale si nécessaire. Elles sont au nombre de dix et sont implantées en Allemagne, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine, en Corée du Sud, en Espagne, en Inde, en Italie, au Japon et en Pologne. En 2007, une nouvelle Direction Nationale a été créée en Inde afin de coordonner les activités du Groupe sur ce marché automobile en forte croissance, où Valeo a remporté des nouveaux contrats ;
- les **Directeurs Client Groupe**, qui sont les Directeurs Commerciaux en charge des grands constructeurs automobile ;

ils sont au nombre de neuf. Chacun représente Valeo auprès d'un constructeur donné et coordonne la relation avec ce client de façon transversale, pour l'ensemble des Familles de Produits du Groupe. En 2007, un Directeur Client Groupe a été nommé en Corée du Sud afin de développer davantage l'activité croissante de Valeo sur le marché de la première monte dans ce pays ;

- le **réseau Vente et Développement des Affaires**, composé de dix Directeurs des Ventes rattachés à chaque Famille de Produits du Groupe, définit la stratégie commerciale à mettre en place et est en charge de la relation client au quotidien.

La Fonction s'engage à :

- **promouvoir les innovations technologiques récentes** : Valeo a présenté ses dernières innovations lors du salon international de Francfort 2007. En 2007, Valeo a par ailleurs organisé plus d'une douzaine d'événements personnalisés pour ses clients tels que des tests "volant en main", des journées Domaines et des présentations technologiques pour renforcer sa présence chez les constructeurs et mettre en valeur les innovations du Groupe

dès le stade de l'avant-projet. La promotion des technologies a porté ses fruits : les prises de commandes de solutions innovantes enregistrées par Valeo ont considérablement augmenté en 2007 par rapport aux deux dernières années pour représenter 32 % des prises de commandes ;

- **développer des stratégies commerciales propres à chaque client en première monte** : afin de s'assurer que la relation commerciale de Valeo avec ses clients s'inscrit dans un contexte de croissance rentable pour Valeo et générateur de marchés, le Groupe utilise un certain nombre d'outils comme le Plan de Développement Client, par exemple, véritable outil de pilotage de sa stratégie commerciale ou encore les enquêtes de satisfaction des clients, menées régulièrement ;
- **développer ses équipes commerciales** : Valeo a également développé tout un module de formation entièrement dédié à améliorer l'efficacité de sa force de vente : la **Valeo Sales Academy**.

Présence géographique

Le Groupe optimise en permanence son dispositif industriel en fonction de la demande des clients, du marché et des coûts de main-d'œuvre.

En 2007, Valeo a notamment poursuivi le déploiement de ses sites en Asie, dans le cadre de sa politique d'internationalisation

et d'accompagnement de ses clients constructeurs. Valeo possède un dispositif de production au sein de chacune des grandes régions d'assemblage de véhicules dans le monde et dispose ainsi de nouveaux sites, implantés dans les pays offrant les coûts de production les plus compétitifs.

Présence de Valeo par zone géographique au 31/12/2007

	Sites de production	Centres de R&D	Plateformes de distribution	Effectifs
Europe de l'Ouest	55	36	6	29 420
Allemagne, Belgique/Pays-Bas, Espagne, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Suède				
Europe de l'Est	13	1	2	10 480
Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie				
Amérique du Nord	14	12	-	6 830
États-Unis, Mexique				
Amérique du Sud	10	-	1	4 200
Argentine, Brésil				
Asie	30	12	-	8 770
Chine, Corée du Sud, Inde, Iran, Japon, Thaïlande				
Afrique	3	1	-	1 500
Afrique du Sud, Égypte, Tunisie				
	125	62	9	61 200

Dans le cadre normal des opérations, certains sites font actuellement l'objet d'extension de leurs capacités.

Au 31 décembre 2007, le patrimoine immobilier du Groupe (terrains et constructions) représentait une valeur nette comptable de 526 millions d'euros (voir chapitre 3, note 4.3. "Immobilisations Corporelles"). Il est essentiellement composé de sites de production, majoritairement détenus en pleine propriété.

Les équipements mobiliers du Groupe sont principalement constitués d'installations techniques, de matériels et outillages.

Au 31 décembre 2007, ils étaient comptabilisés pour une valeur nette de 949 millions d'euros hors immobilisations en cours (voir chapitre 3, note 4.3. "Immobilisations Corporelles").

Les contraintes environnementales résultent de la réglementation applicable en la matière à l'ensemble des établissements du Groupe (voir "Le Groupe", section 4.2.2. "Environnement" ; chapitre 2, "Risques et incertitudes", section 1. "Risques industriels et environnementaux", et "Environnement : pilotage et performance").

Positionnement concurrentiel

Le marché des composants et systèmes pour l'industrie automobile est l'objet d'une concurrence sévère, fondée sur le prix, la qualité, le service et la technologie.

Pour certaines lignes de produits offerts par le Groupe en première monte, Valeo se positionne constamment au sein d'un groupe de trois à cinq acteurs majeurs qui représentent plus de la moitié du marché (en ventes) que vient compléter un grand nombre d'acteurs régionaux (source interne) :

- pour plusieurs lignes de produits, Valeo est en concurrence avec les quatre plus importants groupes mondiaux du secteur de l'équipement automobile (par ordre alphabétique) : Robert Bosch, Delphi, Denso et Visteon ;

- pour certaines lignes de produits, notamment les transmissions, les systèmes thermiques ou d'éclairage, le groupe des acteurs majeurs inclut des fournisseurs de plus petite taille ou plus concentrés géographiquement tels que Behr, Hella, Koito, Kostal, Luk, Melco, Sachs, Siemens, etc. ;
- les Familles de Produits suivantes figurent parmi les leaders mondiaux de chaque segment (par les ventes) : Transmissions, Thermique Habitacle, Thermique Moteur, Systèmes d'Essuyage, Éclairage Signalisation et Systèmes Électriques. En outre, plusieurs produits de Valeo Contrôles Intérieurs et Valeo Sécurité Habitacle occupent des positions de leadership européen ou régional (source interne).

Faits marquants 2007

1. Succès commerciaux

2007 a été marqué par des succès commerciaux qui contribuent à l'enrichissement du contenu en produits Valeo par véhicule. Pour la deuxième année consécutive, les prises de commandes ont représenté 1,3 fois les ventes pour la première monte, leur niveau le plus élevé depuis 2001.

1.1. Domaine Efficacité de la Propulsion

- Valeo Systèmes de Contrôle Moteur continue son développement dans le domaine du contrôle des émissions et a remporté sept contrats auprès de plusieurs constructeurs européens et asiatiques pour la fourniture de systèmes EGR adaptés aux normes Euro 5.

- Le système micro-hybride StARS, développé par Valeo Systèmes Électriques et reposant sur une technologie d'alternateur-démarrateur, équipe en série la smart fortwo mhd (micro-hybrid drive) depuis le second semestre de l'année 2007.
- Valeo Thermique Moteur a vu son refroidisseur d'air de suralimentation à eau intégré pour la première fois en grande série sur la Volkswagen Golf 1,4l TSI, présentée au Salon de Francfort 2007. La Division Module de Face Avant a été choisie par un constructeur américain pour équiper trois nouveaux modèles dont la commercialisation est prévue pour 2010. En complément de la progression continue sur ses marchés traditionnels, des contrats pour des produits innovants ont été remportés en 2007, tel que celui du Tricooler, signé avec un constructeur américain. Par ailleurs la Division espagnole de Valeo Thermique Moteur a été retenue par un constructeur chinois pour le développement et la production en série de refroidisseurs EGR. Quatre nouveaux contrats ont également été signés avec des constructeurs de poids lourds européens pour des modules de refroidissement.
- Valeo Transmissions a remporté plusieurs contrats pour les amortisseurs de vibrations de dernière génération pour boîtes de vitesses manuelles et automatiques en Asie, aux États-Unis et en Europe.

1.2. Domaine Aide à la Conduite

- En juillet 2007, Valeo a annoncé que General Motors a retenu le système de détection de l'angle mort, qui sera proposé sur certains modèles Buick et Cadillac à partir de 2008. Ce système reposant sur une technologie radar équipera également le modèle 2008 de la Jaguar XF. Par ailleurs, 27 nouveaux véhicules en seront dotés d'ici 2010.

2. Innovations technologiques

Tout au long de l'année 2007, Valeo a conforté sa position d'acteur majeur du progrès automobile et a démontré sa capacité à introduire de nombreuses innovations par le biais des trois Domaines.

2.1. Les Domaines

Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le biais des technologies et de la synergie entre Familles de Produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de l'environnement (Domaine Efficacité de la Propulsion),

- En première mondiale, la Volkswagen Touran dotée de Park4U™, a été lancée avec succès sur le marché européen, en avril 2007. Le système d'aide au stationnement équipe également les modèles Cross Touran et Tiguan du constructeur allemand, sous l'appellation "Park Assist". Enfin, 16 nouveaux véhicules en seront dotés d'ici 2010.

1.3. Domaine Amélioration du Confort

- En 2007, Valeo Sécurité Habitacle a conforté son positionnement chez Renault-Nissan en remportant les principaux contrats pour les véhicules à venir, en s'appuyant notamment sur sa nouvelle société commune en Inde. La Famille de Produits confirme son expertise dans les systèmes mains libres en remportant un contrat majeur en Europe. Par ailleurs, Valeo Sécurité Habitacle a été retenu par General Motors pour la fourniture de clés et verrous destinés à une plateforme mondiale et par BMW pour des antivol de direction électriques et des poignées. De plus, Valeo Sécurité Habitacle a été choisi par Audi pour fournir des systèmes de motorisation pour coffres et hayons afin d'équiper plusieurs véhicules.
- Valeo Contrôles Intérieurs a remporté son premier contrat de façade de commandes ("faceplate") qui intègre les commandes de radio et de climatisation.
- Valeo Thermique Habitacle a obtenu plusieurs contrats importants avec ses clients principaux, notamment en Asie. En particulier, Valeo Thermique Habitacle a conforté ses parts de marché avec PSA Peugeot Citroën par la signature d'un contrat global sur des véhicules de gamme moyenne supérieure en Chine et en Europe à l'horizon 2010.

de la sécurité (Domaine Aide à la Conduite) et du confort (Domaine Amélioration du Confort).

2.1.1. Efficacité de la Propulsion

- La **gestion électromagnétique des soupapes, e-Valve**, est un dispositif qui remplace la commande mécanique classique des soupapes du moteur par courroie de distribution, arbre à cames et poussoirs hydrauliques permettant une gestion en temps réel de l'ouverture et de la fermeture des soupapes, qui apporte un très fort potentiel de réduction de consommation.

- Le système de **recyclage des gaz d'échappement EGR** prélève une partie des gaz d'échappement en sortie de culasse et les réintroduit à l'admission. Son avantage, pour les moteurs diesel, est qu'il ne réduit pas les NOx par post-traitement des gaz mais à la source, par la limitation de leur formation lors de la combustion. En cours de développement pour les moteurs essence, le système EGR permet une réduction conséquente de la consommation en permettant une augmentation des taux de compression du moteur.

- Le **système STARS micro-hybride** est la première étape vers l'hybridation. Ce système repose sur un alterno-démarreur réversible à entraînement par courroie fonctionnant sous 14V et offrant les fonctions de démarreur et d'alternateur en un seul et même ensemble. Il est composé d'une machine réversible et d'une électronique associée. Ce système a remporté un *PACE Award 2006* dans la catégorie "Produits Européens". Parmi les étapes suivantes vers une hybridation, actuellement en développement, figure la récupération de l'énergie cinétique au freinage qui, réalisée grâce à un stockage d'énergie dans des super-capacités, améliore encore de l'ordre de 5 % l'économie de carburant.

Cette technologie a été expérimentée par la RATP sur un Microbus Gruau à Paris. Cette expérimentation, fruit d'un projet de recherche partenariale entre la RATP, Valeo et le constructeur Gruau, a été retenue et labellisée par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et le PREDIT (Programme de Recherche et d'Innovation dans les Transports) en 2006 avec le soutien financier de l'ADEME au titre du programme national "véhicules propres et économes". Ce Microbus, équipé d'un alterno-démarreur Stop-Start est doté par ailleurs d'une fonction supplémentaire appelée freinage récupératif.

- La combinaison du système e-Valve et du système STARS micro-hybride avec récupération d'énergie au freinage, a été récompensée par l'attribution d'un important financement de l'Agence pour l'innovation Industrielle (AII, projet Lo_wCO₂Motion).

- Le **refroidisseur d'air de suralimentation refroidi à eau** est la première étape vers le système **UltimateCooling™**. L'air d'admission étant refroidi par un circuit d'eau froide, le système de suralimentation dispose d'un refroidissement plus performant et d'un circuit d'air raccourci améliorant le temps de réponse du moteur suralimenté lors d'une accélération. Il permet également une réduction des pertes de charge sur la ligne d'air et une réduction des coûts de réparation en cas de choc frontal.

Le **système UltimateCooling™** a pour principe de faire circuler un liquide de refroidissement unique vers les organes au lieu d'amener tous les fluides vers des échangeurs en face avant du véhicule. Cette architecture a fait l'objet de nombreux travaux et

développements avec les constructeurs aux États-Unis, en Europe et au Japon.

- Le **double embrayage à sec** est la pierre angulaire de la transmission à double embrayage, une alternative aux transmissions hydrauliques automatiques et aux transmissions manuelles robotisées, qui comprend un embrayage pour les vitesses paires et un embrayage pour les vitesses impaires. Cette solution combine le confort d'une transmission automatique, obtenu grâce au transfert d'un embrayage sur l'autre lors des passages de vitesses, avec les performances d'une transmission manuelle tout en contribuant à la réduction de la consommation de carburant.

2.1.2. Aide à la Conduite

- Le **système d'aide au stationnement Park4U™**, qui repose sur la technologie ultrasonique, scanne les deux côtés de la rue à la recherche d'un emplacement libre, mesuré en fonction de la longueur du véhicule. Dès qu'un emplacement est repéré, le conducteur s'arrête et passe la marche arrière. Le système calcule la trajectoire et contrôle la direction électrique. Le conducteur, aidé des capteurs à ultrasons à l'avant et à l'arrière du véhicule, contrôle l'accélération et le freinage pendant la manœuvre. Cette dernière peut être interrompue à tout moment en reprenant le volant. Les dernières innovations du système Park4U™ ont été dévoilées lors du Salon automobile international de Francfort en 2007 : il permettra de se garer dans des espaces encore plus réduits et de quitter également la place automatiquement. Il recevra en avril 2008 le *PACE Award* dans la catégorie "Produits Européens" dans le cadre des *Automotive News PACE (Premier Automobile Suppliers Contributions to Excellence) Awards*.

- Le **système de détection d'un obstacle dans l'angle mort** contribue à réduire les risques de collision avec les véhicules qui ne sont plus visibles pour les conducteurs pendant leur changement de voie. Ce système surveille l'angle mort dans les rétroviseurs des deux côtés du véhicule. Lorsqu'un obstacle mobile, une voiture qui double par exemple, apparaît dans la zone surveillée, le conducteur en est averti par une icône sur le rétroviseur extérieur. Ce système est le résultat de l'association de deux expertises : la technologie radar courte distance de Valeo et la connaissance approfondie de Raytheon en matière de systèmes de radar longue distance. Ce système a remporté un *PACE Award 2007* dans la catégorie "Innovation Produit".

- Le **système de trajectoire latérale LaneVue™**, développé en collaboration avec Iteris, est constitué d'un capteur vidéo miniature surveillant en permanence, à l'aide d'algorithmes, le marquage des voies à l'avant du véhicule. En cas de changement de voie sans activation du clignotant, le dispositif alerte le conducteur afin qu'il prenne les actions correctives.

- Les **lampes au Xénon sans mercure** sont exemptes de matériaux dangereux. Cette technologie est respectueuse de l'environnement. Proche du jour, l'éclairage au Xénon donne une visibilité optimale jusqu'à 110 mètres contre 80 mètres avec une lampe halogène. Une étude menée par le TÜV Rheinland en Allemagne a révélé que le nombre d'accidents nocturnes, sur routes de campagne, pourrait être réduit de 60 % si tous les véhicules étaient équipés de système d'éclairage au Xénon.
- Le système **BeamAtic™** permet l'automatisation du passage feux de route/feux de croisement en fonction des conditions de circulation. Ce système permet une visibilité optimale dans toutes les conditions de conduite et évite l'éblouissement des autres usagers.
- **Valeo a poursuivi la promotion de son démonstrateur V360**, véhicule équipé d'une dizaine de systèmes innovants dans le domaine de l'aide à la conduite. Ce véhicule est la démonstration d'une intégration réussie de nombreuses technologies destinées à informer, alerter et assister afin de rendre la conduite plus sûre. Ces actions sont commandées par des systèmes utilisant des technologies différentes telles que les radars, les caméras, les diodes électroluminescentes, la vision infrarouge, les ultrasons, l'électronique de contrôle et de puissance.

2.1.3. Amélioration du Confort

- Valeo a développé une **nouvelle génération de cartes "mains libres"**, le **Smart Car Key**. Ce nouvel identifiant apporte encore plus de confort à l'automobiliste, en lui offrant notamment des fonctions inédites à ce jour et un style innovant, en ligne avec l'image de marque de son véhicule et de ses objets "nomades". Grâce à un écran LCD ou à des diodes électroluminescentes organiques, l'utilisateur de cette clé intelligente peut, au-delà du verrouillage/déverrouillage et du démarrage mains libres, fournir des informations en temps réel sur son véhicule (niveau d'essence, pression des pneumatiques, température intérieure de l'habitacle, etc.) mais aussi commander à distance la ventilation de l'habitacle, transférer automatiquement de la maison vers le véhicule des données utiles au voyage (adresse de destination, fichiers mp3, etc.) ou encore assurer la mémorisation et l'activation à distance de réglages personnalisés (siège conducteur, rétroviseurs, etc.).
- Un système de commande réussi est le fruit d'une étude ergonomique et d'une mise au point optimale. En 2007, Valeo a poursuivi ses recherches pour remplacer les commutateurs courants par **une commande sensible au toucher** : un simple passage du doigt sur la commande permet d'en comprendre intuitivement le principe. L'application de cette technologie peut concerner par exemple un siège ou encore la console centrale comme la composition d'un numéro de téléphone.

- Valeo conçoit des systèmes de climatisation respectueux de l'environnement. Entre autres, le fluide frigorigène R134a, contribuant au réchauffement de la planète, a été remplacé par un **fluide alternatif** ou un **gaz naturel appelé R744**.
- Lors du Salon de Francfort, Valeo a fait la présentation de deux nouveaux véhicules de démonstration du Domaine Amélioration du Confort : **Easy4U** et **Care4U**, deux Mercedes ML. Ces véhicules sont la synthèse des innovations liées à ce Domaine. Easy4U est centré sur l'accès et l'aide à l'usage du véhicule et intègre les technologies suivantes : Senseative®, l'assistance à la fermeture des portes intégrée à la serrure et la fermeture automatique du coffre. Care4U est le véhicule dédié aux technologies du bien-être et du confort à l'intérieur du véhicule et est équipé des technologies suivantes : la clé intelligente Smart Car Key, la fermeture automatique de hayon avec détection de présence, le système E-Media™ et le système Thermeo. En seulement douze mois de développement, les ingénieurs Valeo et les partenaires du Groupe ont réussi à intégrer ces nouvelles technologies au réseau électronique des deux véhicules et à les faire dialoguer entre elles pour offrir de nouvelles fonctionnalités à l'utilisateur.

D'autres contributions des Familles de Produits Valeo ont été apportées aux trois Domaines et font l'objet d'un développement plus complet. (voir "Le Groupe", section 2. "Domaines et Familles de Produits").

2.2. L'innovation récompensée

Le potentiel d'innovations technologiques du Groupe a continué de bénéficier d'une large reconnaissance des acteurs du marché.

- Valeo Raytheon Systems, une société commune entre Valeo et Raytheon, a remporté un *PACE Award 2007* dans la catégorie "Innovation Produits" pour son système de détection dans l'angle mort. Ce prix, décerné en partenariat avec Automotive News, Microsoft, SAP et le Transportation Research Center, a été remis à Valeo lors du congrès mondial de la Société des Ingénieurs Automobile à Detroit. Il s'agit de la troisième distinction *PACE* attribuée à Valeo. Le système micro-hybride StARS avait ainsi remporté un *PACE Award* en 2006 et le Système de Surveillance de Trajectoire Latérale LaneVue™ en 2005.
- L'Association automobile allemande (ADAC) a attribué à Volkswagen le deuxième prix *Gelber Angel* dans la catégorie "Innovation" pour le système Park4U™ présent sur les modèles Touran, Cross Touran et Tiguan du constructeur allemand.
- En octobre 2007, Valeo s'est vu décerner le premier prix de l'innovation dans la catégorie "Méthodes et Processus" lors de l'édition 2007 du Prix *Best Innovator* organisé par le cabinet conseil en stratégie AT Kearney en partenariat avec les Échos. Les prix

Best Innovator récompensent les meilleures pratiques en termes de gestion de l'innovation parmi 700 entreprises européennes réalisant un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros.

- Lors des Grands Prix Internationaux de l'Innovation automobile à Equip'Auto, Valeo a remporté le trophée d'or pour le système e-Valve dans la catégorie "Ingénierie et technologie de pointe", et le trophée d'argent pour le système d'aide à la conduite Guideo dans la catégorie "Rechange et Post-Équipement". Le programme de formations techniques eXponentia™ dans lequel Valeo est impliqué en tant que partenaire a reçu le trophée d'or dans la catégorie "Services".
- Valeo est le porteur du projet Lo_wCO₂Motion, un programme de 211,6 millions d'euros sur la période 2007-2011, supportant le développement conjoint de la technologie e-Valve et de la technologie micro-hybride avec freinage récupératif financé par l'agence de l'Innovation Industrielle à hauteur de 61 millions d'euros.

2.3. Collaboration et partenariat

- La politique de partenariat avec les meilleurs spécialistes dans leur secteur d'activité et destinée à accélérer l'introduction de nouvelles technologies dans l'automobile s'est inscrite dans la continuité des années précédentes : avec Raytheon, expert des radars, Iteris pour les systèmes de surveillance des trajectoires et IBM pour les logiciels embarqués.
- Valeo a poursuivi son partenariat avec le pilote automobile français Luc Alphand dans le cadre de la Coupe du Monde des Rallyes Tout-Terrain et des Le Mans Endurance Series. Ce partenariat a pour objectif de promouvoir l'image et la technologie de Valeo. Il comporte également un volet technique : Valeo a développé des systèmes d'éclairage, d'essuyage et de climatisation pour les véhicules de course et d'assistance des Écuries Mitsubishi Motors Sport et de Luc Alphand Aventures. L'année 2007 a notamment été marquée par une seconde place en Tout-Terrain au Dakar, par une victoire au Rallye "Por las Pampas" en Argentine, mais également par des podiums dans le cadre du championnat Le Mans Endurance Series.

3. Opérations stratégiques

La stratégie d'acquisitions/cessions de Valeo vise à renforcer les trois Domaines sur une base globale et à conforter le potentiel de croissance interne du Groupe.

- Le 31 mai 2007, Valeo a annoncé la création d'une société commune détenue à parité par Valeo Sécurité Habitacle et le groupe A.K. Minda, leader indien en systèmes de sécurité pour l'automobile. Située à Pune près de Mumbai, la société commune, Valeo Minda Security Systems, a pour mission de concevoir, fabriquer et commercialiser les produits de Valeo Sécurité Habitacle comprenant des verrous, antivols de direction, serrures, gâches, poignées, systèmes anti-démarrage codé et télécommandes radio fréquence.
- Le 24 juillet 2007, Valeo a annoncé la création d'une seconde société commune en Inde avec le groupe N.K. Minda, équipementier automobile leader dans ce pays. La nouvelle entité, baptisée Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited et détenue à 66,7 % par Valeo et à 33,3 % par Minda, a pour mission de concevoir, fabriquer et commercialiser les produits de Valeo Systèmes Électriques parmi lesquels des alternateurs et démarreurs pour véhicules de tourisme.
- Au mois de juillet, Valeo a fait l'acquisition de Connaught Electronics Ltd. (CEL), fabricant irlandais d'équipements

électroniques pour l'automobile. Cette acquisition renforce le Domaine Aide à la Conduite de Valeo en étendant sa gamme de solutions d'aide à la vision par caméra pour les manœuvres à basse vitesse.

- Valeo Éclairage Signalisation et la société roumaine Elba ont créé une société commune, Valeo Lighting Injection, détenue à 51 % par Valeo et à 49 % par Elba. Localisée sur le site industriel d'Elba à Timisoara, l'usine est dédiée au moulage par injection pour les projecteurs et est le fournisseur de l'usine d'assemblage de Valeo Éclairage Signalisation, également implantée à Timisoara et consacrée à la deuxième monte.
- La cession de l'activité Câblage à Leoni, réalisée fin décembre 2007, s'inscrit dans la stratégie de Valeo qui vise à concentrer son offre sur des solutions dans les Domaines Aide à la Conduite, Efficacité de la Propulsion et Amélioration du Confort avec des positions concurrentielles fortes et une clientèle diversifiée. Cette vente constitue une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de cette stratégie qui repose sur des cessions et des acquisitions ciblées.

4. Excellence opérationnelle

4.1. Optimisation de l'outil industriel

Valeo a poursuivi l'optimisation de son outil industriel dans le but d'accompagner ses clients et de disposer d'une base de coûts compétitive.

- Valeo s'est dessaisi de 17 sites de production et logistique avancée du fait de la cession de l'activité Câblage à la société Leoni, dont quatre en France, deux en Italie, un au Portugal, trois en Europe de l'Est et sept en Afrique du Nord.
- Le site japonais de Shinozuka a été fermé et ses activités regroupées sur le site de compresseurs d'Ora.
- Par le rachat de Connaught Electronics Ltd., Valeo a acquis les sites de Tuam en Irlande et Humpolec en République tchèque (Contrôles Intérieurs).
- Six sites ont été ouverts : à Pusan en Corée (Thermique Moteur), à Foshan (Éclairage Signalisation), Huadu (Thermique Moteur), Shenzhen (Contrôles Intérieurs) et Wuxi (Éclairage Signalisation) en Chine, à Sunderland au Royaume Uni pour l'activité de modules de faces avant (Thermique Moteur) et à Pune en Inde (Sécurité Habitacle).

4.2. Intégration des fournisseurs

Dans le contexte difficile d'inflation des matières premières de l'année 2007, Valeo a poursuivi sa stratégie de sélection et d'intégration des fournisseurs le plus en amont possible, pour en faire des partenaires privilégiés sur le long terme et améliorer la qualité ainsi que la compétitivité en permettant la généralisation des standards de qualité Valeo auprès de ses fournisseurs.

- Le Groupe a fait preuve d'une grande résistance face à l'inflation record des matières premières en renforçant l'utilisation de tous les outils Achats à disposition et a poursuivi son programme de réduction du nombre des fournisseurs. Celui-ci a diminué de 40. Il s'établit à 2 574 fournisseurs à fin décembre 2007 pour un volume d'achats total d'environ 4,8 milliards d'euros. Valeo a également poursuivi son programme Convergence, dont l'objectif est de réduire drastiquement les coûts tout en améliorant la qualité des produits fabriqués par les fournisseurs. Ce programme rassemble aujourd'hui 245 fournisseurs, soit environ 8 % des fournisseurs du Groupe, pour 46 % du volume d'achats. Enfin, le programme VIP, partenaires intégrés de Valeo, s'est également poursuivi en 2007. Valeo a un total de 80 fournisseurs VIP à fin 2007.

- Le Groupe a également renforcé de façon significative la part de ses approvisionnements provenant des pays à coûts compétitifs, celle-ci passant de 33 % en 2006 à 37 % en 2007.
- L'outil d'achats en lignes (ou enchères inversées en ligne) utilisé par Valeo et permettant notamment d'optimiser les prix d'achat et de faire face aux augmentations des matières, a représenté un montant record de 1,5 milliard d'euros en 2007 d'enchères inversées en 2007 (contre un peu plus de 1 milliard d'euros en 2006).

4.3. Distinctions et récompenses

Valeo a été reconnu par ses clients et ses partenaires institutionnels pour la qualité de ses produits et de ses services, attestant ainsi de l'excellence opérationnelle du Groupe.

- Valeo a remporté cinq prix décernés par Toyota Motor Europe : un *Superior Performance Award* dans la catégorie "Qualité" décerné au Groupe ; un *Achievement Award* dans la catégorie "Gestion des Coûts" décerné au Groupe ; un *Achievement Award* dans la catégorie "Gestion de Projet" décerné à Valeo Éclairage Signalisation ; deux *Recognition Certificates* dans la catégorie "Approvisionnement" décernés à Valeo Sécurité Habitacle et au site d'Amiens de Valeo Transmissions. Le *Superior Performance Award* reçu au titre de la qualité récompense la performance obtenue par les 19 sites industriels de Valeo qui approvisionnent les sites européens de Toyota et qui ont enregistré une diminution drastique de leur PPM (pièces défectueuses par million) et de leurs dpm (performance de livraison) depuis trois ans. Cette distinction fait suite aux deux *Superior Performance Awards* décernés par ce même constructeur à deux sites français du Groupe en 2006.
- Valeo Unisia Transmissions, société commune établie par Valeo Transmissions avec Unisia Jecs au Japon, a reçu le *Technical Innovation Award* attribué par Jatco, au titre du lancement réussi d'un nouveau convertisseur de couple, le CVT2-AFO.
- Toyota a délivré à la Division Valeo Éclairage Signalisation implantée à Angers l'*Award for Project Management* en avril 2007.
- En Inde, à Chennai, Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd., société commune établie par Valeo Transmissions avec Amalgamations, s'est vu décerner le *Q1 award* par Ford mais aussi la *Design Capability Award* décernée par Maruti Udyog Limited.
- La Division Module de Face Avant de Valeo Thermique Moteur, implantée à Uitenhage en Afrique du Sud, a obtenu le *OE Supplier Excellence Award* de Volkswagen pour la quatrième fois en six ans.

Pour la deuxième année consécutive, l'usine mexicaine de cette Famille de Produits, implantée à San Luis Potosi, a reçu un prix de Volkswagen Mexico dans la catégorie *Business Achievement*.

- La Division Valeo Thermique Habitacle implantée à Itatiba, au Brésil, s'est vu décerner un *Quality Achievement Performance Certificate* par Toyota Mercosur en reconnaissance de ses excellents résultats en termes de qualité.
- La Division Systèmes Électriques de Campinas, au Brésil, a remporté le *Best Supplier Award* de PSA Peugeot Citroën Mercosur.
- La Division Valeo Compresseurs North America a reçu le *Zero Defects Award* de Nissan North America.
- Le *Fiat Silver Award* a été décerné à Valeo pour les résultats exceptionnels de la Division Poignées de Valeo Sécurité Habitacle implantée à Pianezza (fournisseur exclusif de poignées de Fiat) en termes de qualité produit, de contribution au processus de développement et de performance commerciale.
- La Division Systèmes Électriques de Shanghai, en Chine, a remporté le *Excellent Supplier Award* de Weifang Diesel, le *Excellent Cooperation Award* de Shanghai Diesel et le *Best Service Award* de JAC.
- La Division Systèmes Électriques de Kyung Ju, en Corée, a remporté le *Best Supplier Award* de la part de Hyundai Mobis.

Événements récents et perspectives

- Par un communiqué de presse en date du 15 janvier 2008, le fonds Pardus a annoncé détenir 19,7 % du capital de la Société et avoir conclu une option d'achat sur les titres détenus par Morgan Stanley. Le 27 décembre 2007, Morgan Stanley avait déclaré auprès de l'AMF avoir franchi à la hausse, le 19 décembre 2007, le seuil de 10 % du capital et détenir 11,11 % du capital et 10,90 % des droits de vote de la Société (voir chapitre 6, "Répartition actuelle du capital et des droits de vote", section 1.1. "Principaux actionnaires").
- Le 3 avril 2008, Valeo a annoncé un projet de cession de sa division thermique moteur poids lourds à la société EQT. Cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 176 millions d'euros en 2007. Le projet vise à focaliser l'activité thermique du Groupe sur les véhicules de tourisme et utilitaires légers. Ce projet est soumis à la consultation des instances représentatives du personnel.
- Renault a récompensé le Groupe par le prix Qualité Fournisseur 2007 pour l'excellente qualité des produits de refroidissement moteur fournis par sa Division Européenne. Outre la qualité des pièces fournies, l'attribution de ce prix signe la reconnaissance de la réactivité du fournisseur et de ses performances en matière de satisfaction client.
- Lors de la Convention mondiale des fournisseurs de Toyota qui s'est tenue le 29 février 2008 à Nagoya (Japon), Valeo a reçu un *Excellent Quality Performance Award* en récompense de ses performances qualité exceptionnelles en 2007. À la fin de l'année, en effet, le Groupe a atteint son plus bas niveau de retours client (10 pièces défectueuses par million).
- Le 10 avril 2008, la société d'assurance allemande Allianz a décerné à Valeo le prix *Genius 2008* destiné à récompenser les innovations contribuant à une meilleure sécurité sur la route, pour son système Park4U™. Ce système a reçu au cours du même mois le prestigieux *PACE Award 2008* de l'industrie automobile, après le système de détection dans l'angle mort en 2007, le système micro-hybride STARS en 2006 et le système Lane Vue™ en 2005.
- Les résultats du Groupe pour le premier trimestre 2008 ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 24 avril 2008. Voir page 224.

2 Rapport de gestion

valeo added™ 

<u>Méthodes comptables</u>	<u>38</u>	<u>Risques et incertitudes</u>	<u>46</u>
<u>Compte de résultat</u>	<u>38</u>	<u>Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</u>	<u>49</u>
<u>Principaux investissements au cours des trois derniers exercices</u>	<u>40</u>	<u>Litiges</u>	<u>50</u>
<u>Évolution des capitaux propres</u>	<u>41</u>	<u>Perspectives</u>	<u>50</u>
<u>Provisions pour autres passifs</u>	<u>43</u>	<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	<u>51</u>
<u>Flux de trésorerie et endettement</u>	<u>43</u>	<u>Comptes sociaux</u>	<u>51</u>
<u>Engagements</u>	<u>44</u>	<u>Environnement : pilotage et performance</u>	<u>51</u>
<u>Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs</u>	<u>44</u>	<u>Indicateurs sociaux</u>	<u>67</u>

Méthodes comptables

En application du Règlement 1606/2002 de la Communauté européenne du 19 juillet 2002, les états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Parmi les nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, seule la norme IFRS 7, instruments financiers – informations à fournir, a un impact significatif sur les états financiers 2007. Cette norme requiert la publication d'informations plus détaillées sur les risques et instruments financiers.

Le Groupe a appliqué par anticipation, respectivement aux 1^{er} janvier 2004 et 2005, les deux amendements suivants d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006 :

- l'amendement de la norme IAS 19 introduisant l'option de comptabiliser en réserves les écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies ;
- l'amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture des transactions futures internes.

La nouvelle norme non encore entrée en vigueur, non adoptée par anticipation et susceptible d'avoir un impact sur les comptes du Groupe est la norme IFRS 8, relative à l'information sectorielle ; cette norme sera d'application obligatoire à compter de l'exercice 2009. Les impacts potentiels de cette norme sur les comptes du Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

Compte de résultat

Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent renvoient aux données des exercices 2005 et 2006 qui ont été retraitées au 31 décembre 2007 de la contribution de l'activité Câblage, activité

non stratégique, cédée au mois de décembre 2007, telle que définie dans la note 1.19. des comptes consolidés.

1. Activité

Le **total des produits de l'Activité** consolidé augmente de 1,5 %, passant de 9 550 millions d'euros en 2006 à 9 689 millions d'euros en 2007. Les mouvements de périmètre ont un impact négatif de 0,2 % sur la variation du total des produits de l'Activité. Les variations des taux de change contribuent négativement à hauteur de 1,5 %. À périmètre et taux de change constants, le total des produits de l'Activité augmente de 3,2 % sur la période, à comparer à une croissance estimée de la production automobile de référence du Groupe ⁽¹⁾ de 4,4 %.

Le **chiffre d'affaires** annuel atteint 9 555 millions d'euros. Il se décompose entre première monte pour 7 865 millions d'euros (82 % du total) et deuxième monte pour 1 690 millions d'euros

(18 % du total), à comparer à 7 692 millions d'euros (82 %) et 1 744 millions d'euros (18 %) en 2006.

L'Europe représente 67 % du total du chiffre d'affaires consolidé par zone de commercialisation en 2007, un niveau inchangé par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé dans cette zone ressort à 6 393 millions d'euros, en progression de 1 % par rapport à 2006. Hors effets périmètre et change, il augmente de 0,4 % alors que la production de véhicules légers dans la zone progresse de 6,2 % (source JD Power).

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 1 293 millions d'euros en **Amérique du Nord**, en diminution de 2,4 % comparé à 2006. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 5,7 %,

(1) Évolution de la production de véhicules légers en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie estimée par JD Power et pondérée par le poids de chacune de ces zones géographiques dans le chiffre d'affaires consolidé.

alors que la production locale de véhicules légers recule de 1,5 % (source JD Power). Cette zone compte pour 14 % du chiffre d'affaires consolidé (14 % en 2006).

En Asie et au Moyen-Orient, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 245 millions d'euros (inchangé par rapport à 2006). À périmètre et taux de change identiques, le chiffre d'affaires en Asie augmente de 12,2 % (dont + 41 % en Chine et de l'ordre de 7 % au Japon et en Corée). La production automobile locale progresse de 6,6 % sous l'effet de la forte croissance en Chine (+ 18,2 %), la production

s'étant stabilisée au Japon et en Corée. Comme en 2006, la zone Asie/Moyen Orient totalise 13 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Valeo réalise un chiffre d'affaires de 559 millions d'euros en **Amérique du Sud**, en croissance de 19,4 % par rapport à 2006. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 17,6 %, en ligne avec la production automobile locale (source JD Power). Cette zone représente 6 % du chiffre d'affaires consolidé (5 % en 2006).

2. Résultats

La **marge brute consolidée** augmente de 2,3 % par rapport à 2006 pour s'établir à 1 497 millions d'euros. Elle représente 15,7 % du chiffre d'affaires contre 15,5 % du chiffre d'affaires en 2006. La hausse des coûts des matières premières pèse pour l'équivalent de 0,3 % du chiffre d'affaires.

Les **frais de recherche et de développement** totalisent 668 millions d'euros (6,9 % du total des produits de l'Activité) contre 640 millions d'euros en 2006 (6,7 % du total des produits de l'Activité). Nets des autres produits de l'Activité (représentés principalement par les contributions des clients aux frais de développement), ces frais totalisent, comme l'an passé, 5,5 % du total des produits de l'Activité.

Les trois **Domaines** ⁽²⁾ mobilisent la quasi-totalité des dépenses de recherche et développement, soit 665 millions d'euros (+ 4,9 % par rapport à 2006), réparties entre l'Aide à la Conduite (193 millions d'euros, + 2,7 %), l'Efficacité de la Propulsion (230 millions d'euros, + 7,5 %) et l'Amélioration du Confort (242 millions d'euros, + 4,3 %).

Les **frais commerciaux et les frais administratifs** s'élèvent respectivement à 193 millions d'euros (+ 1,6 % comparé à 2006) et 424 millions d'euros (- 0,7 %). Leur montant combiné dans les produits de l'Activité diminue de 0,1 point par rapport à 2006.

Compte tenu des autres **produits de l'Activité** qui s'élèvent à 134 millions d'euros (114 millions d'euros en 2006), la marge opérationnelle ⁽³⁾ ressort à 346 millions d'euros, en progression de 8,1 % comparée à 2006 (320 millions d'euros). La marge opérationnelle ⁽³⁾ représente 3,6 % du total des produits de l'Activité contre 3,4 % en 2006.

Le solde des **autres produits et charges** montre une charge nette de 27 millions d'euros (dont une charge de 63 millions d'euros de coûts de restructuration et dépréciation d'actifs, un produit de 22 millions d'euros – sans impact sur la trésorerie – au titre de la résolution d'un litige client et des plus-values sur cessions de biens immobiliers de 27 millions d'euros), à comparer à une charge nette de 49 millions d'euros en 2006 (incluant des coûts de restructuration et dépréciation d'actifs à hauteur de 50 millions d'euros et une plus-value de 14 millions d'euros au titre de la cession de Logitec).

En conséquence, le **résultat opérationnel** consolidé atteint 319 millions d'euros en 2007 (3,3 % du total des produits de l'Activité) contre 271 millions d'euros (2,8 %) en 2006.

Le **coût de l'endettement financier net** ressort à 51 millions d'euros, un montant inchangé par rapport à 2006.

Les **autres produits et charges financiers** sont une charge nette de 46 millions d'euros à comparer à une charge nette de 8 millions d'euros en 2006. L'écart provient principalement de la variation du résultat net de change (- 9 millions d'euros) et de la non-réurrence de gains sur cession d'actifs financiers en 2006 (27 millions d'euros).

Après prise en compte de la contribution des entreprises associées pour 8 millions d'euros (contre 1 million d'euros en 2006), le **résultat avant impôt** s'établit à 230 millions d'euros, en hausse de 9,0 % par rapport à l'exercice précédent.

La **charge d'impôt** s'élève à 83 millions d'euros (soit un taux effectif d'imposition de 37,4 %), à comparer à 67 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'imposition de 31,6 % en 2006.

La **contribution des activités non stratégiques** est une perte de 59 millions d'euros y compris une perte de cession nette d'impôt

(2) Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le croisement des technologies et des familles de produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité (Domaine Aide à la Conduite), de l'environnement (Domaine Efficacité de la Propulsion) et du confort (Domaine Amélioration du Confort).

(3) Agrégat extra-comptable défini comme le résultat opérationnel avant autres produits et charges.

de 51 millions d'euros au titre de l'activité Câblage. Les activités non stratégiques avaient généré un profit de 22 millions d'euros en 2006 incluant un gain de cession net de 41 millions d'euros au titre de l'activité Moteurs & Actionneurs. Compte tenu de la part des **intérêts minoritaires** (7 millions d'euros en 2007 contre 5 millions d'euros en 2006), le **résultat revenant aux actionnaires de la Société** est de 81 millions d'euros, à comparer à 161 millions d'euros en 2006.

Le **résultat de base par action** calculé sur le résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société est de 1,06 euro (dont - 0,76 euro au titre des activités non stratégiques) contre 2,10 euros en 2006 (dont 0,29 euro au titre des activités non stratégiques). Le **résultat dilué par action correspondant** atteint 1,05 euro, à comparer à 2,09 euros au titre de l'exercice précédent.

Principaux investissements au cours des trois derniers exercices

1. Exercice 2007

En 2007, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 435 millions d'euros, correspondant à 4,5 % du total des produits de l'Activité. Un montant de 138 millions d'euros a été alloué aux investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées), soit

1,4 % du total des produits de l'Activité. Les variations de périmètre (principalement la cession de l'activité Câblage) ont occasionné un impact net de 208 millions d'euros. La cession de l'activité Câblage traduit la poursuite du recentrage du Groupe autour de ses trois Domaines.

2. Exercice 2006

En 2006, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 494 millions d'euros, soit 4,9 % du total des produits de l'Activité. Les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées) ont atteint 165 millions d'euros, correspondant à 1,6 % du total des produits de l'Activité. Les variations de périmètre (principalement

les cessions de Zexel Logitec Company et de Valeo Moteurs & Actionneurs) ont occasionné un impact net de 124 millions d'euros. Ces cessions ont marqué le lancement de la stratégie de recentrage du Groupe autour d'activités bénéficiant de la taille critique dans chacun des trois Domaines.

3. Exercice 2005

En 2005, les investissements en immobilisations corporelles se sont élevés à 441 millions d'euros, soit 4,5 % du total des produits de l'Activité. Les investissements en immobilisations incorporelles (principalement des dépenses de développement capitalisées) sont ressortis à 145 millions d'euros, correspondant à 1,5 % du total des produits de l'Activité. Enfin, la croissance externe a mobilisé 466 millions d'euros. Valeo a mené des opérations

stratégiques ciblées destinées à renforcer l'offre technologique de ses Domaines et à conforter le potentiel de croissance interne de ses Familles de Produits. En particulier, l'acquisition de Johnson Controls Engine Electronics, effective au 1^{er} mars, pour un prix final de 316 millions d'euros, a accru considérablement le potentiel du Domaine Efficacité de la Propulsion du Groupe. De même, l'achat, effectif au 1^{er} avril, du solde des participations détenues par Bosch

dans les activités thermiques en Asie, a amélioré le potentiel de croissance des métiers thermiques du Groupe sur les marchés prometteurs d'Asie et renforcé son expertise en compresseurs pour climatisation, un des composants majeurs de la boucle thermique.

En 2005, le Groupe a également porté sa participation dans Ichikoh, un des *leaders* des systèmes d'éclairage au Japon, de 22,7 % à 28,2 %.

Évolution des capitaux propres

1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 1 782 millions d'euros contre 1 752 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette variation de 30 millions d'euros traduit notamment les facteurs suivants :

- en réduction, le paiement du dividende de l'exercice 2006 pour 85 millions d'euros ;

- en augmentation, le résultat de la période à hauteur de 88 millions d'euros et la variation nette des écarts actuariels sur plans de retraite et des instruments financiers pour 47 millions d'euros.

2. Capital social

2.1. Évolution du capital social

Le **capital social** est passé de 77 580 617 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2006 à 78 209 617 actions de 3 euros de nominal unitaire au 31 décembre 2007 à la suite de l'exercice de 622 738 options de souscription d'actions donnant droit à 629 000 actions ⁽⁴⁾.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions pouvant être émises par exercice d'options de souscription consenties au personnel et mandataires sociaux du Groupe ressort à 2 869 556 actions. À cette même date, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions ⁽⁵⁾.

2.2. Actions autodétenues

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 1 432 804 de ses propres actions (soit 1,83 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 34,115 euros. Au 31 décembre 2006, Valeo détenait 686 704 de ses propres actions (0,89 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2007 qui sont affectées à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions ressort à 993 017 titres à comparer à 617 704 actions détenues à cet effet au 31 décembre 2006. La variation reflète l'acquisition le 5 novembre 2007 de 448 325 titres en vertu de l'exécution de la convention de gestion partielle de rachat d'actions conclue le 31 août 2007 avec un prestataire de services d'investissement et l'exercice de 72 234 options ayant donné lieu à l'attribution de 73 012 actions à des salariés du Groupe. Les titres acquis l'ont été

(4) À la suite de l'Offre Publique de Rachat d'Actions et de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse, le ratio d'attribution des options de souscription et des options d'achat d'actions a été porté à 1,01 action pour une option.

(5) À la suite de l'OPRA/OPAS, conformément à la réglementation applicable et au contrat d'émission des OCEANE, le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

au prix unitaire de 38,06 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre de la convention avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 20 400 euros. Les titres ont été intégralement affectés à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise conformément à certains des objectifs du Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007.

Le solde des titres autodétenus (439 787 titres au 31 décembre 2007 contre 69 000 titres au 31 décembre 2006) est affecté à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004. La trésorerie affectée à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressort à 1 665 696 euros au 31 décembre 2007 contre 13 039 863 euros à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 1 870 234 titres à un cours moyen de 35,38 euros et vendu 1 499 447 titres à un cours moyen de 36,24 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 282 895 euros contre 264 712 euros en 2006. Les interventions sur le marché ont été réalisées sur la base de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2007. Elles ont été menées dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre.

Enfin, aux termes du contrat conclu le 11 décembre 2007 avec un prestataire de services d'investissement dans le cadre de la convention de gestion partielle de rachat d'actions, Valeo s'est engagé à acquérir auprès du prestataire de services d'investissement qui s'engage à les lui livrer une certaine quantité d'actions dans la limite de 15 millions d'euros et de 650 000 titres. Ces actions seront intégralement affectées à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise conformément à certains des objectifs du Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007. Dans le cadre de ce contrat, Valeo s'est porté acquéreur le 16 janvier 2008 de 529 528 actions au prix unitaire de 28,36 euros.

2.3. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 962 270 actions au 31 décembre 2007, soit 1,23 % du capital social. Au 31 décembre 2006, ils détenaient 1 041 149 actions, soit 1,34 % du capital social.

2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice, Gérard Blanc, nommé administrateur à l'Assemblée Générale du 21 mai 2007 a acquis 150 titres de la Société au prix unitaire de 40,08 euros.

3. Dividendes distribués

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes par action mis en paiement ont été les suivants :

Année	Dividende par action (en euros)	Réfaction (en euros)	Total (en millions d'euros)
2004	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158.3.2° du CGI	91
2005	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158.3.2° du CGI	84
2006	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158.3.2° du CGI	85

Provisions pour autres passifs

Le bilan au 31 décembre 2007 fait ressortir un montant total de provisions de 1 102 millions d'euros (dont 778 millions pour la part à long terme), à comparer à 1 355 millions d'euros (dont 937 millions pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

Le total des **provisions pour coûts sociaux et de restructuration** diminue de 49 millions d'euros par rapport à 2006 et s'élève à 127 millions d'euros.

Les **provisions pour retraites et engagements assimilés** s'élèvent à 608 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en

diminution de 140 millions d'euros par rapport à 2006. Ce poste est affecté, à la baisse, par l'imputation des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres (79 millions d'euros), les modifications de périmètre (13 millions d'euros) et les écarts de conversion (26 millions d'euros).

Les **autres provisions** passent de 431 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 367 millions d'euros au 31 décembre 2007. La diminution de ce poste reflète en partie la diminution des provisions pour litiges ou risques.

Flux de trésorerie et endettement

Les **flux nets des activités opérationnelles** s'élèvent à 582 millions d'euros (dont 709 millions d'euros au titre de la capacité d'autofinancement) contre 680 millions d'euros en 2006 (dont 717 millions d'euros de capacité d'autofinancement).

Hors impact des variations de périmètre, les opérations d'investissement occasionnent une utilisation de trésorerie nette de 529 millions d'euros (dont 138 millions d'euros en immobilisations incorporelles et 435 millions d'euros en immobilisations corporelles), à comparer à 610 millions d'euros en 2006 (dont 165 millions d'euros d'immobilisations incorporelles et 494 millions d'euros d'immobilisations corporelles). Les variations de périmètre se traduisent par des encaissements nets de 208 millions d'euros (dont 237 millions d'euros au titre de l'activité Câblage) contre des encaissements nets de 124 millions d'euros en 2006.

Les **flux sur opérations de financement** occasionnent des décaissements nets de 98 millions d'euros (dont des versements

de dividendes aux actionnaires de la Société de 85 millions d'euros), comparés à des décaissements nets de 643 millions d'euros en 2006 (dont des remboursements d'emprunts à long terme de 553 millions d'euros).

Au total, la trésorerie nette consolidée augmente de 167 millions d'euros sur l'exercice contre une diminution de 448 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

L'**endettement financier net** (solde des dettes financières, passifs financiers nets courants, crédits à court terme et banques diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'établit à 799 millions d'euros à la fin de l'exercice contre 968 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le ratio d'endettement financier net sur les capitaux propres consolidés atteint 45 % au 31 décembre 2007 contre 55 % au 31 décembre 2006.

Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements donnés :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Contrats de location	71	76	79
Avals, cautions et garanties donnés	19	29	30
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	108	72	57
Autres engagements	124	101	66
TOTAL	322	278	232

Les notes explicatives relatives à ces engagements figurent au point 5.4 des notes annexes aux comptes consolidés.

Rémunération des mandataires sociaux et administrateurs

1. Mandataires sociaux

La rémunération versée par Valeo à Thierry Morin, Président-Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations. Au cours de l'exercice 2007, la rémunération brute annuelle fixe versée par Valeo à Thierry Morin s'est élevée à 1 597 133 euros (contre 1 519 538 euros en 2006 et 1 302 395 euros en 2005). Elle se décompose en une rémunération brute de 1 577 590 euros (1 500 288 euros en 2006 et 1 284 000 euros en 2005) et 19 543 euros au titre des avantages en nature (19 250 euros en 2006 et 18 395 euros en 2005). Thierry Morin n'a pas perçu de rémunération variable ni en 2007 ni au cours des deux exercices précédents.

Thierry Morin a également perçu au cours de l'exercice 2007 des jetons de présence à hauteur de 20 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo, à comparer à 35 000 euros en 2006 et 2005.

La rémunération brute que Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) s'est élevée à 45 750 euros de jetons de présence (inchangé par rapport à 2006 et 2005).

Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil n'avait pas, en 2006, attribué

à Thierry Morin, au titre de cet exercice, d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Cette attribution a été effectuée en mars 2007 à concurrence de 200 000 options d'achat d'actions. Le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 200 000 options à 36,97 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à Thierry Morin à partir du 7 mars 2009 et pour 100 % à partir du 7 mars 2010, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 7 mars 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 6 mars 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 75 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée des options, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées.

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2007, il a été attribué à Thierry Morin, au titre de 2007, 150 000 options d'achat d'actions. Le Conseil a fixé le prix d'achat des actions

auxquelles donneront droit les 150 000 options à 36,82 euros, étant précisé (i) que 50 % des options pourront être exercées à partir du 15 novembre 2010 et que pour le solde le nombre d'options exerçables à compter du 15 novembre 2010 dépendra du niveau de marge opérationnelle atteint en 2008 et variera de façon proportionnelle et linéaire en fonction du niveau de marge opérationnelle atteint à l'intérieur d'une fourchette fixée par le Conseil, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 15 novembre 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 14 novembre 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 50 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées.

En 2007, Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquérir un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté

minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Thierry Morin bénéficie par ailleurs d'un fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited depuis sa nomination aux fonctions de Président et qui lui sera versé lors de la cessation de ses fonctions. Le montant de cette retraite additionnelle lui confère chaque année un droit complémentaire fixé lors de sa prise de fonction en mars 2001 à 60 980 euros puis indexé annuellement sur l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques. La charge constatée par Valeo (UK) Limited au titre de ce régime pour l'exercice 2007 s'est élevée à 76 364 euros. Les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions ont été mis en conformité avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200).

Enfin, en cas de départ de Thierry Morin, (i) consécutif à une décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions) ou (ii) de sa propre initiative, en cas de divergence de vues sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA sur la Société, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que le montant de l'indemnité de départ allouée au Président serait fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime. Le fait générateur de cette indemnité de départ a été modifié par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 (voir chapitre 6, "Renseignements de caractère général concernant l'émetteur", section 3.1.1.).

2. Administrateurs

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence qui leur sont versés semestriellement. Ces jetons de présence ne leur sont toutefois pas versés si leur assiduité moyenne aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, aux réunions des Comités constitués au sein du Conseil auxquels ils participent, est inférieure à 50 % au cours du semestre.

Les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : 20 000 euros à chaque administrateur et 15 000 euros supplémentaires pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités susvisés.

Le total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 310 000 euros en 2007 (305 000 euros en 2006), répartis de la manière suivante :

Administrateur	Jetons de présence versés (en euros)
Thierry Morin	20 000
Gérard Blanc	20 000
Daniel Camus	35 000
Pascal Colombani	12 500
Jérôme Contamine	27 500
Pierre-Alain De Smedt	35 000
François Grappotte (administrateur jusqu'au 21/05/2007)	17 500
Philippe Guédon	35 000
Lord Jay of Ewelme	12 500
Helle Kristoffersen	20 000
Jean-Bernard Lafonta (administrateur jusqu'au 21/05/2007)	10 000
Alain Minc (administrateur jusqu'au 21/05/2007)	17 500
Georges Pauget	27 500
Erich Spitz	20 000

À l'exception de Thierry Morin (voir chapitre 6, section 3. "Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration"), les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

Risques et incertitudes

1. Risques industriels et environnementaux

1.1. Dépendance vis-à-vis du secteur automobile

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau de la production automobile, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. La production est elle-même affectée par de nombreux paramètres notamment le niveau des stocks de véhicules, la confiance des ménages, l'évolution de l'emploi et du revenu disponible ou encore le niveau des taux d'intérêt. Le volume de production est également affecté par les programmes gouvernementaux, en particulier les programmes d'incitation à l'achat de véhicules, les accords commerciaux, les évolutions de la réglementation et enfin par les éventuels problèmes sociaux (dont les grèves et les arrêts de travail).

Valeo réalise 65 % de son chiffre d'affaires première monte tourisme avec ses cinq principaux clients (par ordre de chiffre d'affaires

décroissant : Renault-Nissan, PSA Peugeot-Citroën, Volkswagen, Ford et General Motors). Le chiffre d'affaires réalisé avec chacun de ces clients est compris entre 8 et 20 % du total.

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis directement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Ainsi, le chiffre d'affaires et les résultats de Valeo peuvent être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que le Groupe ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. Les risques sont toutefois très largement répartis dans la mesure où Valeo offre une large gamme de produits et services installés ou mis en œuvre sur un très grand nombre de références de véhicules.

1.2. Risques environnementaux

Les activités de Valeo sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes

toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement. Décrite dans le présent chapitre, section "Environnement : pilotage et performance", la politique environnementale, vise à maîtriser et réduire autant que possible les risques environnementaux.

2. Risques de marché

Dans la mesure où son activité s'inscrit dans un contexte international, le Groupe est confronté aux risques de marché (risques de change, de prix et de taux). Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur certaines matières premières et de taux d'intérêt. De manière générale, les risques relatifs au change, aux cours des métaux de base et aux taux d'intérêt des sociétés du Groupe font l'objet d'une gestion centralisée auprès de la société mère Valeo. La Direction du Contrôle Financier du Groupe soumet au Président de Valeo un rapport mensuel de l'exposition aux risques financiers gérés par la société mère ainsi qu'une analyse mensuelle du risque de crédit sur les créances clients. Ces documents permettent d'identifier la majeure partie de l'exposition du Groupe aux risques de marché, de liquidité et de contrepartie. Des recommandations sont proposées par la Direction des Affaires Financières au Président.

Les analyses de sensibilité aux risques répertoriés dans cette section figurent dans les notes annexes aux comptes consolidés (section 5.3).

2.1. Risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois. Les positions des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo, qui à son tour couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. Compte tenu de la position nette en devises à la clôture de l'exercice, une fluctuation des taux de change n'aurait qu'un impact mineur sur les comptes du Groupe.

Les investissements dans les filiales étrangères peuvent également occasionner un risque de change à travers les fluctuations des devises contre la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe

est de couvrir ce risque au cas par cas. Aucun instrument dérivé à ce titre n'était comptabilisé dans le bilan du Groupe à la clôture de l'exercice.

2.2. Risque métal

Le Groupe utilise des métaux, en particulier des non ferreux, dans le cadre de son activité industrielle. Il est exposé aux variations des cours des métaux non ferreux lorsque ses contrats d'achat sont indexés alors même que ses contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation. Dans la plupart des cas, le Groupe couvre cette exposition par des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à six mois. Les matières couvertes (aluminium, aluminium de 2^e fusion, cuivre, zinc) sont cotées sur les marchés officiels. Les techniques de couverture privilégient les instruments sans livraison de sous-jacent physique. Le bilan au 31 décembre 2007 montre une perte latente de 12 millions d'euros au titre des couvertures des flux de trésorerie.

2.3. Risque de taux

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de sa dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe.

À la clôture de l'exercice, 83 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (82 % en 2006). Le taux de financement du Groupe ressort à 4,6 % comparé à 4,7 % en 2006 (hors activités non stratégiques).

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variables entraînerait, après prise en compte des produits dérivés, un gain estimé à 3 millions d'euros sur le résultat consolidé avant impôt. Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme aurait les mêmes impacts, mais en sens contraire.

2.4. Risques sur actions

Au 31 décembre 2007, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents trésorerie de 771 millions d'euros (618 millions d'euros au 31 décembre 2006). Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement (328 millions d'euros) représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne présentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. Conformément aux règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Selon la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. L'acquisition de 819 112 actions propres au cours de l'exercice 2007 et la cession de 73 012 titres conduisent à une diminution des capitaux propres de 26 millions d'euros au 31 décembre 2007 comparé au 31 décembre 2006.

3. Risques juridiques

3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de Valeo et les innovations issues de la recherche du Groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. À ce titre, Valeo est un déposant majeur de brevets dans son secteur d'activité, ce qui lui procure une arme efficace pour lutter contre la contrefaçon.

Par ailleurs, Valeo bénéficie de licences de brevets de la part de tiers, qui rentrent dans le cadre normal de son activité.

3.2. Responsabilité liée aux produits et services vendus

Valeo est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Valeo est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, Valeo a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Il ne peut toutefois être établi avec certitude que la police d'assurance ainsi souscrite serait suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations.

4. Autres risques

4.1. Risques de contrepartie

Ce risque se matérialise dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques financiers et de trésorerie. Le Groupe établit des limites par contrepartie en considérant notamment la notation de celles-ci par les agences de rating et dans le souci d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

4.2. Risques de liquidité

Au-delà de la maximisation des flux d'exploitation destinée à financer son développement et le versement des dividendes à

ses actionnaires, le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissements. Ainsi le Groupe a émis en août 2003 un emprunt de 463 millions d'euros représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes d'une durée de 8 ans. De plus, dans le cadre du programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, le Groupe s'est porté emprunteur de fonds à long terme en juin 2005 en émettant pour 600 millions d'euros à échéance 2013. Enfin, en juillet 2005, le Groupe a émis deux emprunts syndiqués pour un total de 225 millions d'euros échéance 2012. Valeo bénéficie également de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de 2 ans pour un total de 1,3 milliard d'euros,

ouvertures de crédit non utilisées au 31 décembre 2007. Enfin, le Groupe bénéficie d'un programme de financement à court terme sous forme de billets de trésorerie plafonné à 1,2 milliard d'euros. À 45 % au 31 décembre 2007, le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres se situait bien en deçà de 120 %, limite qui entraîne, en vertu des *covenants*, le remboursement anticipé des tirages effectués et la suspension des lignes de crédit.

L'Euro Medium Term Notes comporte, quant à lui, une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations s'il survient un changement de contrôle de Valeo débouchant sur une baisse de la notation de l'obligation en dessous de la catégorie *investment grade*.

4.3. Risques de crédit

Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients automobile.

Valeo travaille avec tous les constructeurs du secteur. Au 31 décembre 2007, le premier groupe automobile client de Valeo représente 18 % du poste clients. Environ 10 % du poste clients correspond aux constructeurs américains Chrysler, Ford et General Motors. La dégradation de la conjoncture automobile ces dernières années a entraîné un contrôle renforcé du risque client et des délais de règlement qui au cas par cas peuvent faire l'objet de renégociations bilatérales avec les clients. Le délai de règlement moyen au 31 décembre 2007 est de 69 jours.

Valeo réalise par ailleurs plus de 8 % de son chiffre d'affaires en seconde monte sur le marché du remplacement. Les clients nombreux et dispersés sur ce marché font l'objet d'un suivi constant et le risque de défaut est couvert par une police d'assurance-crédit. Ces clients représentent un peu plus de 8 % du poste clients du Groupe au 31 décembre 2007.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

1. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance (articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détenaient au 12 février 2008 plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société. La répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessous a été établie sur la base des informations portées à la connaissance de la Société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce et, le cas échéant, sur la base

d'informations volontairement transmises par les actionnaires de la Société, étant entendu que la répartition du capital et des droits de vote par actionnaire a été calculée en se basant sur le capital de la Société au 31 janvier 2008 (à savoir un capital social de 78 209 617 actions, correspondant à un nombre de droits de vote, hors actions d'autocontrôle, de 78 417 554).

Actionnaires	% du capital	% des droits de vote
Pardus European Special Opportunities Master Fund LP	18,5 %	18,4 %
Morgan Stanley	11,1 %	11,0 %
Groupe Caisse des dépôts et consignations	6,0 %	8,5 %
Brandes Investment Partners LP	4,6 %	4,5 %
Franklin Resources, Inc.	3,2 %	3,1 %
M&G Investment Management Limited	2,9 %	2,9 %

2. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

Ainsi que mentionné dans "Risques et incertitudes", section 4.2. "Risques de liquidité" ci-dessus, l'Euro Medium Term Notes de 600 millions d'euros échéance 2013 comporte une option qui permet aux obligataires de demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations s'il survenait un changement de contrôle de Valeo débouchant sur une baisse de la notation de l'obligation en dessous de la catégorie *investment grade*.

Les conditions générales d'achat de certains clients de Valeo comportent une clause de résiliation en cas de changement de contrôle de Valeo.

Certaines sociétés communes d'importance mineure en termes d'activité (Valeo Raytheon, Valeo Systems South Africa) contiennent des clauses de changement de contrôle appelées à jouer en cas de prise de contrôle par un concurrent des autres associés.

3. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Tel qu'indiqué dans "Rémunération des mandataires sociaux", section 1. "Mandataires sociaux" ci-dessus, Thierry Morin, Président du Conseil d'Administration, bénéficierait d'une indemnité de départ fixée forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime, en cas de départ sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions) ou de sa propre initiative, en cas de divergence de vues sur la

stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA. Le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 a modifié le fait générateur de cette indemnité et a décidé la mise en conformité des rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200).

Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant,

été constituées pour couvrir les risques estimés. Le montant de ces provisions est indiqué en section 4.9. des notes annexes aux états financiers consolidés.

Perspectives

Pour l'exercice 2008, Valeo vise une nouvelle amélioration de sa rentabilité dans un contexte de marchés automobile plus incertains et de prix de matières premières stabilisés. Le plan de *re-engineering*

des fonctions support du Groupe sera déployé sur une plus large échelle. La rationalisation du portefeuille d'activités sera poursuivie avec discernement.

Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de Valeo, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2007 d'autre événement susceptible d'avoir une

influence significative sur l'Activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

Comptes sociaux

Suite à la filialisation de ses activités industrielles en 2002, la société anonyme Valeo n'a plus qu'une activité de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe.

Le résultat financier de Valeo s'établit à 232 millions d'euros contre 47 millions d'euros en 2006. Cette forte hausse s'explique essentiellement par des dividendes plus importants reçus des filiales (+ 53 millions d'euros), par une augmentation des produits financiers (+ 32 millions d'euros) et enfin par de moindres dépréciations des titres de participation qu'en 2006 (+ 88 millions d'euros). Le résultat exceptionnel atteint - 145 millions d'euros en 2007 contre - 3 millions d'euros en 2006. Il intègre cette année 100 millions d'euros de moins-value nette de cession, correspondant aux cessions des titres Valeo Vision Belgique et des titres Valeo Systèmes de Liaison. À cela s'ajoutent 45 millions d'euros de charges exceptionnelles,

principalement des dépenses relatives à des opérations stratégiques, des frais de cession et des provisions pour litiges sociaux.

Le solde de l'impôt sur les bénéfices est un produit de 15 millions d'euros contre un produit de 35 millions d'euros en 2006. Valeo a comptabilisé en 2007 un complément de provision de 10 millions d'euros pour risque de reversement d'impôts aux filiales intégrées fiscalement.

Le résultat net de Valeo s'établit à 94 millions d'euros en 2007 contre 74 millions d'euros en 2006.

Les capitaux propres de la société Valeo s'élèvent à 3 258 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 232 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette variation intègre principalement le résultat de l'exercice diminué du dividende.

Environnement : pilotage et performance

Les indicateurs environnementaux exposés ci-après ont été établis sur la base des obligations et recommandations de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) du 15 mai 2001 et du décret 2002-221 du 20 février 2002, modifié par le décret 2007-431 du 27 mars 2007.

Notre planète est confrontée à des défis écologiques majeurs. Le dérèglement climatique en est l'un des principaux. La prise de conscience collective de l'urgence environnementale s'est traduite en 2007 par de nombreux événements, certains concernent l'industrie automobile au premier chef.

Au niveau international, 2007 a été en particulier l'occasion de faire un bilan de l'engagement volontaire des constructeurs pour limiter à 140 g CO₂/km les émissions moyennes de leurs véhicules (en 2008 pour les constructeurs européens, en 2009 pour les constructeurs japonais et coréens). Une future directive européenne a également été préparée : elle vise à encadrer les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules en fonction de leur poids et prévoit des sanctions financières en cas de non-respect des seuils par les constructeurs.

Si l'impact d'un site industriel Valeo est relativement faible comparé à d'autres industries (un site Valeo émet par exemple 1 000 fois moins de CO₂ qu'une aciérie et 400 fois moins qu'une raffinerie), il n'en demeure pas moins que le transport émet près d'un quart des émissions mondiales de CO₂.

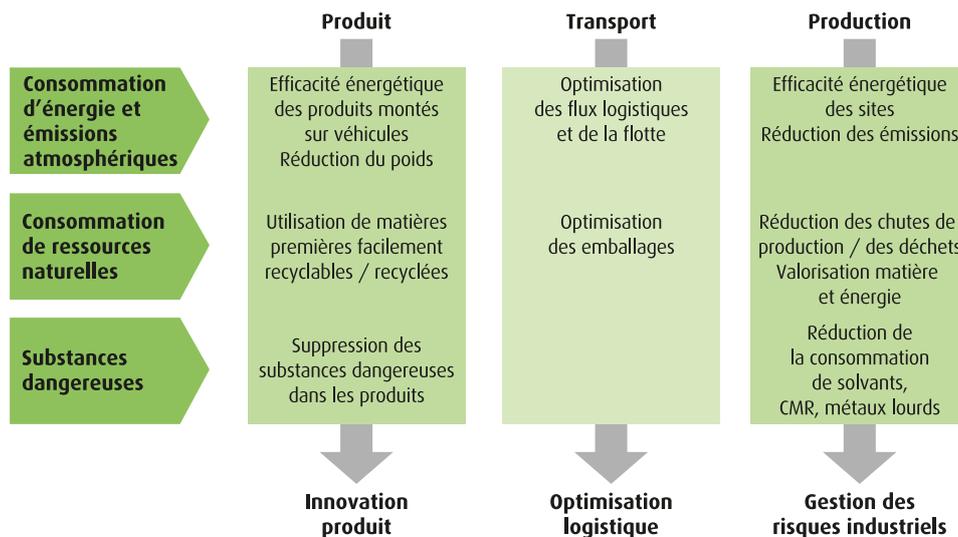
Cette section présente les engagements et les résultats de Valeo en matière de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, qui font partie des fondements du développement durable. Centrée sur les sites de production, elle présente toutefois les impacts environnementaux sous l'angle du cycle de vie, couvrant de ce fait la conception, la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits Valeo.

1. Stratégie et pilotage de la performance environnementale

1.1. Valeo, acteur des enjeux environnementaux mondiaux

Valeo, comme les autres équipementiers automobile, doit faire face à trois principaux défis environnementaux : la consommation

d'énergie et les émissions associées (dont le CO₂ émis par les véhicules automobiles), la consommation de ressources naturelles et l'utilisation de substances classées dangereuses. Ces défis touchent aussi bien la conception des produits Valeo, que les phases amont de la production et du transport.



Face à ces enjeux, Valeo s'engage, en interne comme en externe. Ainsi le groupe Valeo a adhéré en 2003 au **Pacte mondial** proposé par l'ONU et s'est engagé par ce biais à :

- **concevoir et réaliser des produits innovants** permettant d'assurer une réduction des impacts environnementaux des véhicules automobiles tout au long de leur cycle de vie ainsi qu'une meilleure sécurité des passagers ;
- **préserver l'environnement** lors des phases de production sur les sites du Groupe.

En interne, l'implication du Groupe est également portée par la **Charte Environnement** et s'inscrit dans un **système intégré de gestion des risques** couvrant l'environnement, la santé et

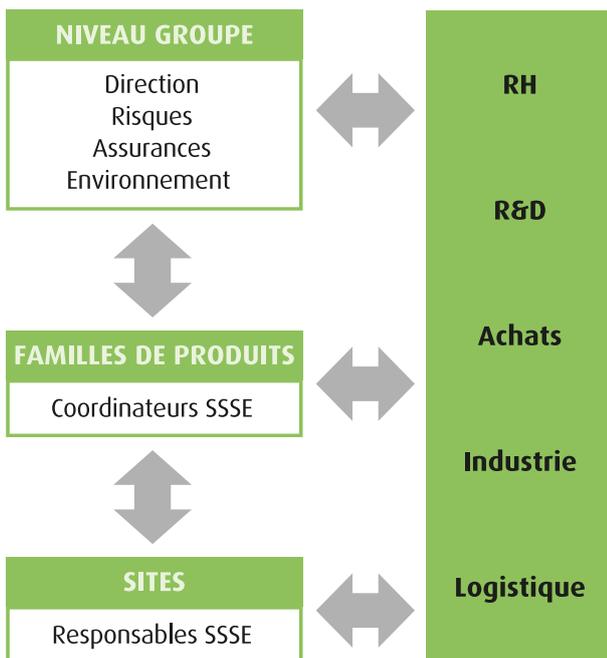
la sécurité au travail, la sûreté des personnes, des biens et des informations et la sécurité des bâtiments et installations.

L'ensemble des directives du Groupe dans ces domaines est rassemblé dans le **Manuel de Gestion des Risques Valeo**, qui s'applique avec le même niveau d'exigence à tous les sites du Groupe, quelles que soient les contraintes locales.

Initiée il y a près de 20 ans, cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui fait l'objet **d'inspections régulières** effectuées par des consultants externes afin d'en vérifier la performance.

1.2. Une organisation dédiée Sécurité Sûreté Santé Environnement

Pour accomplir sa mission, la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe a mis en place une organisation dédiée regroupant toutes les directions du Groupe et s'appuie sur des Coordinateurs au niveau de chacune des Familles de Produits.



Chaque Coordinateur apporte son appui technique aux responsables Sécurité Sûreté Santé Environnement (SSSE) des sites et fait part des retours d'expérience au sein du **Comité de Gestion des Risques**, organe de pilotage central de la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe.

Sur chaque site, un responsable Sécurité Sûreté Santé Environnement (SSSE) est chargé de l'application concrète des procédures ; il apporte son expertise et veille par des audits internes au respect de la réglementation et des standards Valeo.

La Direction Risques Assurances Environnement du Groupe travaille en étroite collaboration avec la Direction Recherche et Développement, chargée de concevoir et développer des produits et procédés alliant innovation technologique et respect de l'environnement.

Un suivi trimestriel de la performance

Depuis 2006, le Groupe a souhaité que le *reporting* des indicateurs soit effectué non plus annuellement, mais à la fin de chaque trimestre, afin d'en faire un véritable outil de management de la performance environnementale des sites.

Les résultats par site et par Famille de Produits sont présentés chaque année à la Direction Générale et aux Familles de Produits

afin d'identifier les meilleures pratiques et d'enclencher des plans d'amélioration. Ces performances consolidées sont détaillées dans la partie section 2. "Performances environnementales".

1.3. Le management de la performance environnementale sur le cycle de vie

La démarche environnementale de Valeo consiste à intervenir durant toutes les étapes du cycle de vie d'un produit jusqu'à la gestion de sa fin de vie.

Innovation produit : priorité à la réduction du CO₂ et au gain de poids

Pour réduire efficacement les flux de polluants générés aux différentes étapes du cycle de vie, il est nécessaire d'agir dans la phase de conception du produit. Valeo intègre de longue date des critères de consommation d'énergie, de poids, de choix des matériaux (recyclés, recyclables) et de substances à supprimer, dans l'évaluation des projets.

En 2007, Valeo est allé plus loin avec la formalisation, par le Comité Transversal dédié à l'Éco-conception, d'une **directive "Eco-design Standard"** qui, une fois définitivement validée, s'appliquera à l'ensemble des projets de R&D pendant leur processus de développement. Elle impose au designer d'évaluer la prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie (type, nombre et quantité de matières premières, production, emballage, transport et distribution, utilisation et entretien, démontage, recyclage, réemploi, valorisation, élimination).

L'optimisation de la logistique et des emballages

L'activité de Valeo est fortement consommatrice de transport et d'emballages : en amont, approvisionnement en matières premières et composants auprès des fournisseurs, flux intersites ; en aval, livraisons aux réseaux de distribution et aux constructeurs.

L'étude transport menée par Valeo en 2007 a permis d'établir les bases d'un travail de fond visant à identifier de nouvelles pistes d'optimisation logistique et environnementale : gestion de la chaîne de sous-traitance (en amont), flux intersites, coordination avec les donneurs d'ordre.

Quant aux emballages, la réduction du poids unitaire, l'extension de l'usage d'emballage navette et l'augmentation de la part de matière recyclée sont des critères intégrés à la politique fixée par le Groupe pour développer les solutions d'emballage. La consommation d'emballage fait partie des indicateurs de performance Valeo détaillés dans la partie dédiée à la performance de Valeo.

L'usine générique Valeo : le développement durable appliqué au site de production

Le cycle de vie d'un site consiste à sélectionner un emplacement, à construire le site et à l'exploiter, puis éventuellement à le fermer ou à le céder. Pour l'ensemble de ces phases, Valeo a poursuivi depuis 1996 l'enrichissement du concept **d'usine générique** et la mise en place de règles bien précises formalisées dans le **"Valeo Factory Design"**, guide de conception des usines.

Ainsi :

- **L'implantation** se fait le plus souvent à proximité des sites clients. Les sites sont localisés dans des zones industrielles existantes ou en création de façon à bénéficier des infrastructures locales et d'une sous-traitance qualifiée ;
- systématiquement, lors de la sélection des emplacements, le Groupe fait réaliser des audits visant à identifier l'existence éventuelle d'un passif environnemental (pollution des sols et de la nappe), d'un voisinage dangereux ou particulièrement sensible, ainsi que des risques naturels potentiels (inondation, sismicité, etc.) ;
- **la construction** des sites ou leur réhabilitation est réalisée suivant le cahier des charges développé dans le guide "Valeo Factory Design". Il intègre des critères de développement durable portant à la fois sur la construction de l'usine, les conditions de travail des collaborateurs, les conditions d'exploitation de l'usine, le respect des réglementations, les standards Valeo en matière de prévention des risques, l'optimisation des consommations, la réduction des émissions et des déchets.

Outre les contraintes et spécifications de toutes natures (architecturales, environnementales, organisationnelles, etc.) qui sont rassemblées dans ce manuel, l'élément clé est l'obligation de constituer une "équipe projet" qui intègre dès le début des consultants en matière d'environnement et de sécurité des installations. Cette équipe projet a pour objectif d'anticiper sur les différentes phases de vie du site (construction – exploitation – extension – fermeture) et d'apporter les meilleures solutions possibles de développement durable.

En 2007, l'usine de Guarulhos au Brésil a ainsi été conçue sur ce modèle.

- **La phase d'exploitation** des sites est régie par les directives du Groupe qui concernent aussi bien la sécurité et la santé du personnel, que l'environnement, la sécurité et la sûreté des installations. Lors de cette phase d'exploitation, si une pollution des sols ou de la nappe est suspectée, elle fait l'objet d'investigations et de traitements appropriés.
- **En cas de cession ou de cessation** d'une activité, le groupe Valeo fait réaliser systématiquement un audit qui est généralement complété d'une investigation des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si ces derniers ont été affectés durant la phase d'exploitation. Si une pollution est découverte, elle est immédiatement traitée. En cas de fermeture définitive d'un site et dans l'attente d'un acquéreur, l'ensemble des déchets, matières

premières, produits et équipements est évacué et la maintenance du site reste assurée.

Mettre en œuvre l'amélioration continue dans toutes les usines

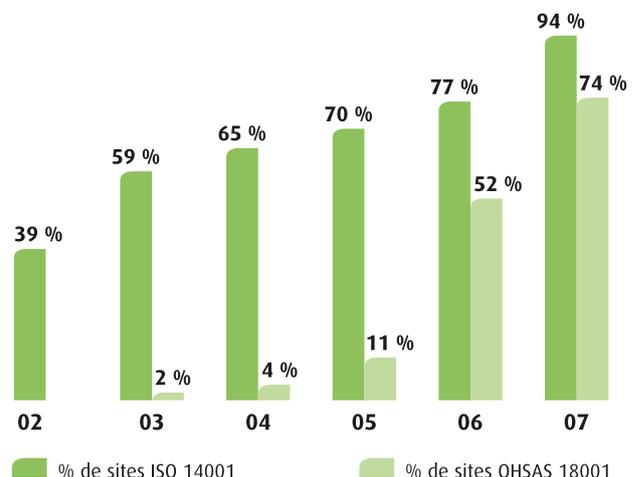
Afin de mettre en œuvre son engagement à réduire d'année en année ses impacts environnementaux ainsi qu'à améliorer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, le groupe Valeo s'est engagé successivement dans la mise en place de **systèmes de management certifiés par un tiers**.

Le processus de certification ISO 14001 a démarré en 1998. Au 31 décembre 2007, 94 % des sites du Groupe faisaient l'objet de cette certification, ce qui place Valeo parmi les meilleurs équipementiers mondiaux sur ce sujet. En 2007, cinq sites ont obtenu leur première certification ISO 14001 : Mioveni (Roumanie), Chrzanow (Pologne), Ben Arous (Tunisie), Bietigheim (Allemagne) et Guarulhos (Brésil).

Le processus de déploiement de la certification OHSAS 18001 a été initié courant 2005. L'obtention de cette certification a été l'un des projets phares du Groupe cette année. En 2007, 19 sites supplémentaires ont passé leur premier audit de certification avec succès, permettant là encore à Valeo d'afficher son avance en matière de management de la santé et de la sécurité avec un taux de 74 % de sites certifiés OHSAS 18001.

Pour favoriser l'amélioration continue, le Groupe met sur son intranet des outils à la disposition des sites. En 2007, un **outil d'auto-évaluation des sites en matière de gestion des risques** a été élaboré avec les coordinateurs SSSE des Familles de Produits. Déployé début 2008, il fournira aux sites, à l'aide de questions précises, une évaluation de leur niveau de maîtrise des risques environnement, santé et sécurité. Dans le cas particulier du déploiement de l'OHSAS 18001, le Groupe fournit aux sites un **outil d'autodiagnostic** de conformité aux exigences de l'OHSAS 18001 ainsi qu'un **outil de veille réglementaire** pour les sites français.

% de sites certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001

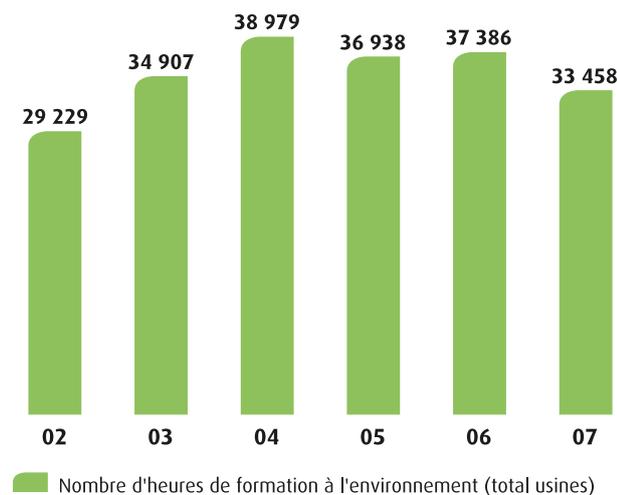


2007 a vu s'étendre significativement la proportion de sites certifiés ISO 14001 ou OHSAS 18001. La progression des sites certifiés OHSAS 18001 est très significative (74 % à fin 2007 contre 52 % à fin 2006).

La **formation** constante du personnel, qui est une partie intégrante de ce système de management, est un moyen de faire évoluer les comportements au sein de l'entreprise mais également dans la vie quotidienne.

En 2007 se sont tenues les **Journées de sensibilisation à la Sécurité**. Couvrant toutes les Familles de Produits et tous les pays, elles sont organisées sur un site Valeo à raison d'une à deux sessions par pays.

Nombre total d'heures de formation à l'environnement



Le nombre d'heures de formation à l'environnement a été progressivement réduit depuis trois ans du fait de l'arrivée à maturité des systèmes de management ISO 14001 et de la priorité donnée sur cette période aux efforts de formation en matière de santé et sécurité au travail.

Assurer la sécurité des opérations et la sûreté des installations

La politique du Groupe en la matière a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels et aux risques technologiques. C'est pourquoi :

- la grande majorité des sites Valeo est **classée RHP** (Risque Hautement Protégé) et disposent notamment d'une protection

automatique par *sprinklers* pour lutter contre l'incendie ainsi que d'équipes régulièrement entraînées pour faire face à toute situation de risque ;

- tous les sites installés dans des zones à risque sismique ont été construits ou sont mis à niveau conformément aux **règles sismiques** les plus récentes ;
- les sites Valeo sont implantés dans des **zones non inondables** ou à défaut disposent de moyens de protection du risque d'inondation ;
- les nouveaux sites Valeo sont éloignés de sites présentant des potentiels de risque important (sites Seveso, etc.) qui pourraient, par effet domino, les affecter ;
- le Manuel de Gestion des Risques contient une **directive spécifique** à la prévention des situations de crise et aux plans d'urgence à mettre en œuvre en fonction des différentes situations ; cette directive du Groupe impose à chaque site l'établissement d'un plan d'urgence afin de lutter contre les sinistres envisageables ;
- Valeo a finalisé en 2007 la version définitive de **l'outil VERM** (*Valeo Emergency and Recovery Management*, outil d'aide à la gestion de crise). Il s'agit d'un outil d'assistance à la conception et à la mise en place des plans d'urgence, de gestion de crise et de redémarrage des installations. Le VERM sera déployé sur l'ensemble des sites Valeo en 2008. Il permettra de garantir à chaque plan d'urgence l'architecture commune, l'homogénéité des contenus, l'implication du personnel et la rapidité de déploiement ;
- en matière de sûreté, Valeo a poursuivi en 2007 ses **actions de sécurisation** des sites (contrôles d'accès, vidéosurveillance, détection, tests de pénétration physique et informatique) pour évaluer puis améliorer l'efficacité des systèmes de sûreté.

Vérifier régulièrement la conformité réglementaire et l'application des standards Valeo

La politique de gestion des risques de Valeo est inscrite dans les procédures du **Manuel de Gestion des Risques** et dans des **Guides d'application** à l'usage des sites, qui sont imposés à tous les sites du Groupe. Elle vise à assurer la conformité des activités du Groupe aux dispositions réglementaires de chaque pays et aux standards qui lui sont propres.

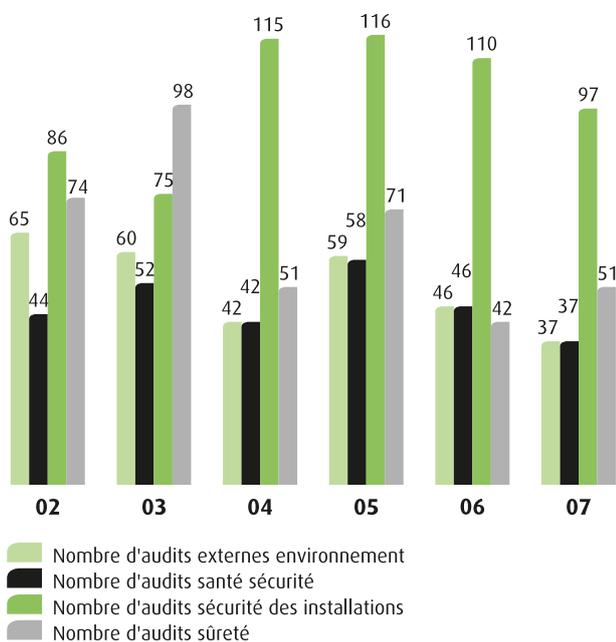
Pour en vérifier l'application, la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe fait régulièrement effectuer des **inspections par des consultants externes et indépendants**.

Déployé depuis 1991, le programme d'audits Valeo est une composante majeure de sa politique de réduction des risques. Tous les sites sont audités au moins une fois tous les trois ans.

Ces audits sur site ont pour objectif d'évaluer leur niveau de performance ainsi que les progrès réalisés dans les quatre domaines suivants :

- l'environnement ;
- la santé et la sécurité des personnes au travail ;
- la sécurité des bâtiments et installations ;
- la sûreté des installations et des informations.

Nombre de sites audités par des experts indépendants



Sur la base des constats effectués et d'une hiérarchisation des risques, ils donnent lieu à l'établissement de **plans d'actions par les sites**. L'avancement des plans d'actions est reporté semestriellement à la Direction des Risques Assurances Environnement du Groupe.

Pour l'année 2008, les objectifs principaux du Groupe en matière de management de la performance environnementale, de la santé et de la sécurité sur le cycle de vie sont :

- la finalisation des standards du Groupe pour l'éco-conception des produits ;
- l'obtention par l'ensemble des sites de la certification ISO 14001 ;
- la poursuite de l'extension de la certification OHSAS 18001 à l'ensemble des sites ;
- l'élaboration d'une approche intégrée d'audit des aspects environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- l'élaboration de plans d'action par site visant à aligner leurs performances sur celles des sites qui présentent aujourd'hui les meilleurs ratios "impact/millions d'euros de chiffre d'affaires" ;
- la consolidation des efforts entrepris pour réduire les risques du Groupe.

2. Performances environnementales

2.1. Reporting de la performance environnementale

Périmètre de reporting

Les données environnementales publiées dans ce rapport concernent l'ensemble des sites de production et de distribution du groupe Valeo à travers le monde, à l'exclusion des filiales minoritaires du Groupe. Un suivi de cohérence est réalisé entre les données financières communiquées par le Groupe (chiffres d'affaires, dépenses de recherche et développement) et celles communiquées par les sites.

Le périmètre 2007 des indicateurs environnementaux comprend ainsi 119 sites, dont six sites avancés, huit sites Valeo Service et un site de stockage, étant précisé que :

- les sites avancés sont les sites de fabrication localisés chez les clients constructeurs ;
- les centres uniquement dédiés à la recherche et développement, les bureaux ainsi que les sites ayant fait l'objet d'une acquisition, cession ou fermeture au cours de l'année 2007 ne font pas partie du périmètre traité ;
- les sociétés contrôlées à 50 % par Valeo sont prises en compte à hauteur de 50 % et les sociétés dont Valeo contrôle plus de 50 %, à 100 %.

Les sites de l'activité Moteurs & Actionneurs (cédée fin 2005, mais maintenue dans le *reporting* environnemental 2006), ainsi que les sites de l'activité Câblage (cédée fin 2007) ont été exclus du périmètre de *reporting* de l'année 2007. Par ailleurs 6 sites acquis ou construits en 2006 ont été intégrés au *reporting*.

Présentation des indicateurs

La plupart des indicateurs est exprimée en quantité totale ainsi qu'en quantité par million d'euros. La quantité par million d'euros est calculée en divisant la quantité totale par le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur.

L'année en cours est comparée aux cinq années précédentes de manière à mettre en évidence les tendances de fond.

La représentativité de chaque indicateur est caractérisée par un taux de réponse. Il est exprimé en divisant le chiffre d'affaires des sites ayant répondu à l'indicateur par le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites du périmètre.

Comme pour les années antérieures, l'ensemble des réponses des sites a été revu par un organisme extérieur afin d'en assurer la qualité et la représentativité.

Les paragraphes suivants présentent enjeu par enjeu la performance environnementale du groupe Valeo en 2007. Chaque enjeu est explicité au regard de l'activité d'équipementier automobile. Pour chacun, la stratégie adoptée par Valeo dans la conception de ses produits et dans la gestion de ses sites est décrite. Les graphiques et les commentaires associés permettent d'appréhender la performance du Groupe et son évolution sur les cinq années précédentes. Les moyens mis en œuvre au niveau Groupe ainsi qu'au niveau local sont également présentés. Enfin, les orientations pour l'avenir donnent les prochaines étapes que Valeo a tracées pour continuer de progresser en faveur de l'environnement.

2.2. Énergie et réchauffement climatique

Le dioxyde de carbone (CO₂) est l'un des six gaz à effet de serre (GES) qui s'accumulent dans l'atmosphère et provoquent le réchauffement de la planète. Le secteur du transport émet environ un quart des GES mondiaux, le secteur routier y contribue à hauteur de 18 %, uniquement par l'usage des véhicules, sans compter les émissions liées à la consommation d'énergie nécessaire pour les produire et les monter en usine. La croissance démographique et économique prévue pour les prochaines décennies impose de réconcilier la forte demande de mobilité individuelle avec la lutte contre le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

Valeo y participe d'une part en développant des produits et des technologies qui visent à réduire sensiblement la consommation des véhicules et donc leurs émissions de CO₂ ; et d'autre part en déployant sur ses sites des processus de fabrication de plus en plus propres et économes en énergie.

Développer des produits qui réduisent la consommation des véhicules

Le Groupe s'est engagé depuis longtemps dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique en faisant le choix de développer des produits et des systèmes écologiques. Les innovations Valeo récemment mises au point peuvent ainsi réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ de 40 % lorsqu'elles sont combinées.

Jusqu'à 40 % de réduction de carburant

	Technologies	Réductions
Contrôle de l'énergie	Système de climatisation haute performance	3 %
	UltimateCooling™	3 à 5 %
Gestion thermique	Vanne THEMIS™	2 à 4 %
Automatisation de la transmission	Transmission par double embrayage et actionneurs électro-mécaniques	4 à 6 %
Admission moteur	Refroidisseurs des gaz d'échappement recirculés (EGR)	5 à 7 %
Hybridation	Système micro-hybride StARS (de Stop-Start au freinage récupératif)	6 à 15 %
Contrôle du moteur	Système e-Valve	15 à 20 %

La **technologie Valeo e-Valve** est basée sur un système électromagnétique variable de commandes des soupapes qui remplace le système mécanique traditionnel. Elle permet jusqu'à 20 % d'économie de carburant, des performances moteur améliorées et une conduite plus aisée.

Le principe de l'**alternateur-démarrateur StARS** repose sur la capacité du système à arrêter et redémarrer le moteur instantanément et silencieusement. StARS économise le carburant (de 6 à 15 %) et réduit de façon significative les émissions polluantes lorsque le véhicule est à l'arrêt à un feu rouge ou dans un embouteillage.

La fonction principale des **systèmes de refroidissement EGR** est de réduire la formation d'oxyde d'azote dans les moteurs diesel. Récemment, le système de refroidissement EGR a été mis en place sur les moteurs à essence pour réaliser des économies de carburant (5 à 7 %) par des rapports de compression plus élevés.

Alternative aux transmissions hydrauliques automatiques, la **boîte de vitesse à double embrayage à sec** comprend un embrayage pour les vitesses paires et un embrayage pour les vitesses impaires. Cette solution combine le confort d'une transmission automatique et la consommation de carburant réduite d'une transmission manuelle (4 à 6 % de réduction des émissions de CO₂).

La **vanne THEMIS™**, intégrée au circuit de refroidissement du moteur, assure la gestion du flux du liquide de refroidissement à travers le moteur, le radiateur et le radiateur de chauffage. Économie de carburant de 2 à 4 %, réduction des émissions polluantes et performances améliorées des appareils de climatisation sont quelques-uns des nombreux avantages de la vanne THEMIS™.

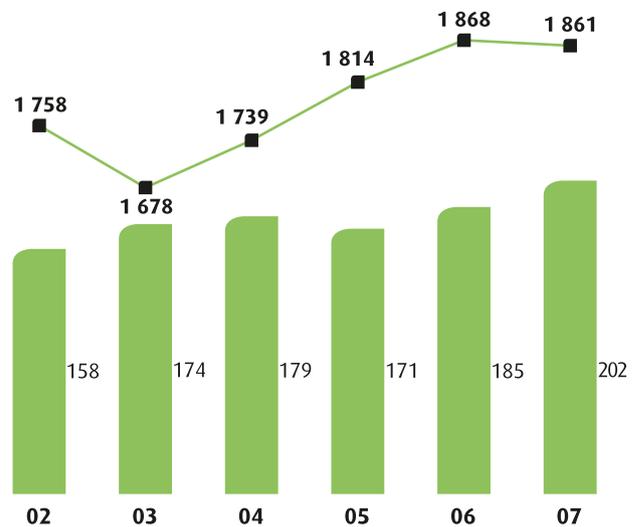
UltimateCooling™ est un nouveau système de refroidissement qui permet d'optimiser la gestion de l'énergie thermique en faisant passer tous les fluides par une seule boucle de refroidissement. Outre des économies de carburant (3 à 5 %), le système UltimateCooling™ améliore aussi le design du véhicule en réduisant les porte-à-faux avant (de 20 à 40 % par rapport aux systèmes classiques).

Le **système de climatisation haute performance** de Valeo présente des composants innovants et plus légers, combinés à un algorithme de commande par ordinateur pour obtenir en permanence une efficacité optimale. Ceci conduit à une moindre consommation d'énergie (- 3 %) et à de significatives économies de carburant.

Le groupe Valeo poursuivra dans les années à venir sa politique d'innovation produite favorisée par le contexte européen. Le montage de composants permettant aux véhicules automobiles de réduire leurs émissions de CO₂ devrait progressivement s'étendre.

L'optimisation énergétique sur les sites Valeo

Consommation d'énergie

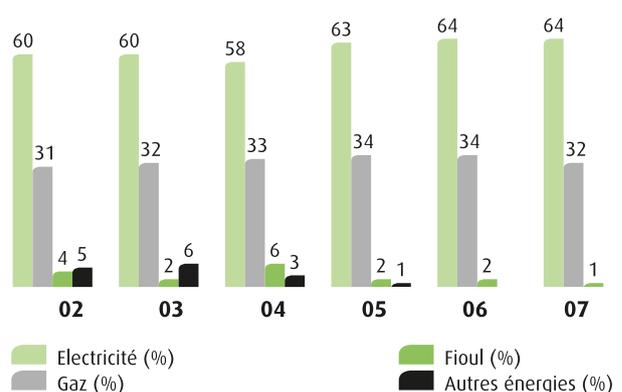


■ Consommation totale d'énergie/CA (MWh/M€)
 ■ Consommation totale d'énergie (GWh)

Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
97,6 %	98,3 %	97,1 %	98,7 %	96,2 %	99,7 %

Répartition des consommations d'énergie



Taux de réponse

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Électricité	100 %	98,7 %	98,0 %	99,7 %	97,8 %	99,7 %
Gaz	95,0 %	98,1 %	97,4 %	99,6 %	96,8 %	99,7 %
Fioul	94,0 %	97,9 %	98,2 %	99,8 %	98,1 %	99,6 %

Au niveau des sites, malgré les efforts réalisés, la consommation d'énergie progresse lentement. De manière générale, la part d'énergie liée au processus est faible, la consommation d'énergie des sites dépend donc fortement des conditions climatiques.

L'augmentation du *ratio* de consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires s'explique notamment par la cession de l'activité Câblage. Celle-ci, à dominante manuelle, consomme peu d'énergie de processus tout en apportant un chiffre d'affaires important.

Le mix énergétique utilisé par les usines Valeo reste globalement stable depuis 2002, même si l'on peut noter une diminution régulière de l'usage du fioul. L'objectif du Groupe est de remplacer partout où cela est possible le fioul par l'électricité et le gaz.

Les émissions directes sont celles générées par la combustion de gaz et de fioul sur les sites, par opposition aux émissions indirectes qui correspondent aux émissions générées lors de la production de l'électricité consommée par les sites du Groupe.

Après une baisse de près de 20 % entre 2000 et 2002, la quantité de CO₂ émise par le Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires est restée stable sur les cinq dernières années (aux alentours de 12 tonnes équivalent CO₂ par million d'euros).

Des actions sont engagées au niveau du Groupe et par chaque site pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Valeo mesure depuis 2001 les émissions liées à la combustion des énergies fossiles. Un chapitre sur l'optimisation énergétique est intégré au concept d'usine générique du Groupe. Les aspects thermiques du bâtiment, la ventilation, l'éclairage et l'intégration énergétique des procédés ou des systèmes utilisés sont abordés dès le stade de la conception afin de maîtriser les dépenses énergétiques d'exploitation. Des progrès ont également été réalisés dans la conception de systèmes énergétiques permettant la cogénération. Mais les processus et les ressources variant sensiblement d'un site à l'autre, chaque site doit élaborer ses propres solutions.

Ainsi, à l'usine de Limoges (Valeo Transmissions), entre septembre 2006 et juin 2007, les brûleurs de neuf étuves ont été équipés d'échangeurs thermiques permettant jusqu'à 37 % d'économies d'énergie.

Le site de Queretaro (Valeo Transmissions) a mis en place en 2007 des fours hybrides fonctionnant à l'électricité ou au gaz naturel. Cela permet de réduire la dépendance vis-à-vis de l'une ou l'autre des énergies et les émissions de gaz à effet de serre.

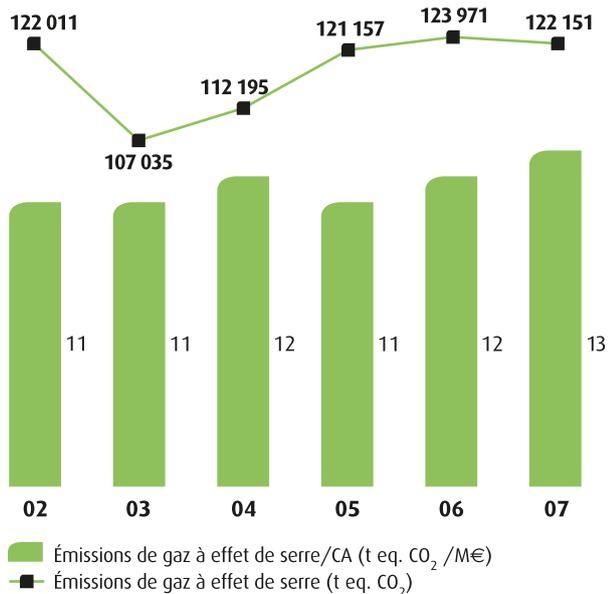
Sur le site de Toluca (Valeo Thermique Habitable), l'installation de panneaux solaires permet aujourd'hui de fournir l'énergie nécessaire pour produire l'eau chaude sanitaire.

L'usine de l'Isle-d'Abeau (Valeo Systèmes Électriques) a opéré le changement de tous les néons du plateau industriel au profit de néons à économie d'énergie dotés de réflecteurs permettant un éclairage identique avec deux fois moins de sources lumineuses. La diminution d'électricité ainsi obtenue correspond à une réduction d'émissions de CO₂ de près de 40 t eq. En 2008, le site prévoit la mise en place de capteurs crépusculaires permettant de piloter l'allumage des néons et de gagner ainsi 20 t eq. supplémentaires.

Partout, les sites du Groupe sensibilisent les salariés aux gestes quotidiens simples et de bon sens qui participent aux économies d'énergie. Certains vont plus loin, comme le site de Skawina (Valeo Systèmes d'Essuyage) dont le manuel opérationnel intègre une instruction d'extinction des équipements de production pour tout arrêt de plus de 15 minutes.

Le Groupe a étudié l'utilisation d'énergie renouvelable répartie, notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des usines. À ce jour, le retour sur investissement ne permet pas d'envisager la généralisation d'une telle solution.

Émissions de CO₂ (émissions directes uniquement)



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
96,0 %	91,1 %	94,7 %	100 %	96,9 %	99,7 %

Sur les sites, les principales orientations pour l'avenir sont d'optimiser l'efficacité énergétique des procédés, d'améliorer l'isolation des bâtiments, et de promouvoir les énergies renouvelables.

Réduire les consommations et les émissions liées aux transports

En 2007, une première étude a été menée sur les émissions de CO₂ générées par le transport : flux amont pour les achats, flux intersites et flux aval pour les ventes. Sur la base des informations collectées sur 35 sites, il a été établi que les émissions liées au transport sont équivalentes à celles des sites industriels du Groupe. Le principal mode de transport utilisé est le camion, majoritairement pour les trajets intracontinentaux. Il est responsable de trois quarts des émissions. Le bateau (près d'un quart des émissions de CO₂) est quant à lui utilisé pour réaliser des trajets entre différents continents. L'avion n'est utilisé que ponctuellement et est responsable d'environ 2 % des émissions du Groupe liées au transport.

Valeo Service a préparé la mise en place d'une opération de ferroutage, mais celle-ci a été momentanément suspendue en raison de défauts de fiabilité.

Suite à ce recensement, les prochaines étapes consisteront dès 2008 à élargir le périmètre couvert par la collecte des données, de manière à fiabiliser les données Groupe, ainsi qu'à mettre sur pied les groupes de travail en charge de définir un plan d'actions de réduction des émissions liées au transport.

2.3. Utilisation de ressources

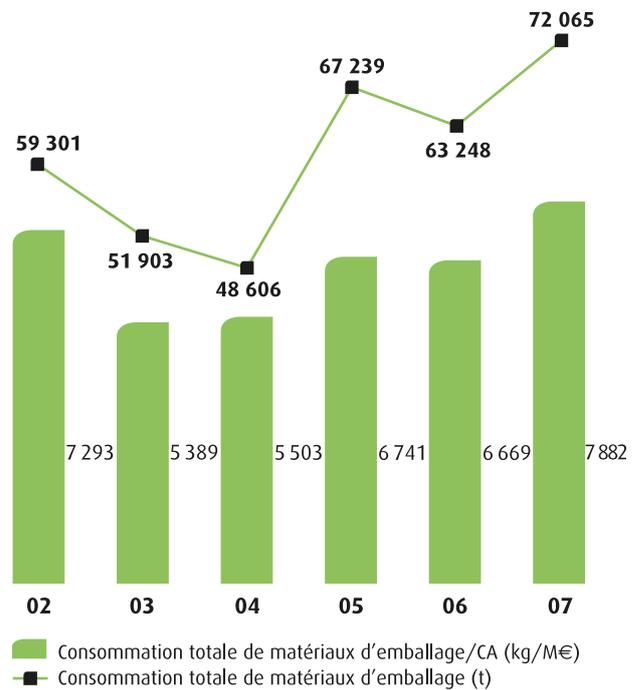
L'activité humaine dans son ensemble requiert une part croissante de ressources naturelles (eau, minerais, pétrole, etc.). Face au caractère limité et non renouvelable de certaines de ces ressources, le développement économique mondial laisse entrevoir leur épuisement et met en péril la capacité des générations futures à disposer d'un environnement présentant la même diversité qu'aujourd'hui. Les récentes envolées des cours des matières premières sur les marchés mondiaux (métal, pétrole et donc plastique) montrent également qu'au-delà de l'enjeu environnemental, l'utilisation de ces ressources constitue désormais un enjeu économique primordial.

Valeo, à travers les produits qu'il conçoit, les emballages qu'il utilise ou les processus industriels qu'il opère, consomme des ressources naturelles comme les métaux, les plastiques ou l'eau. Soucieux de limiter son impact sur l'environnement, Valeo poursuit deux axes : limiter la consommation de matières et recourir plus largement à des matières recyclables et recyclées.

Limiter la quantité d'emballage

Les emballages sont essentiels pour la manipulation des produits Valeo : ils permettent à la fois de transporter les produits, de faciliter leur stockage, de les protéger, de les promouvoir (produits de deuxième monte)... Pour remplir ces différentes fonctions, Valeo a recours à des emballages très divers, constitués principalement de papier/carton, bois, plastique et métal.

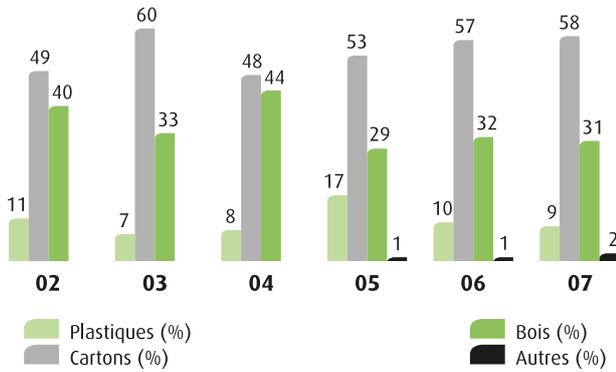
Consommation de matériaux d'emballage



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
71,5 %	95,7 %	80,1 %	92,5 %	90,4 %	99,1 %

Répartition de la consommation de matériaux d'emballage



Taux de réponse

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Plastiques	75,0 %	87,9 %	82,8 %	93,1 %	92,1 %	99,1 %
Cartons	73,0 %	87,9 %	87,0 %	92,6 %	92,9 %	99,1 %
Bois	76,0 %	87,9 %	85,4 %	94,3 %	94,4 %	99,1 %

Le Groupe a globalement consommé des tonnages plus importants de matériaux d'emballage en 2007 que les années précédentes, malgré les efforts engagés pour réduire les emballages.

Concernant le mix de matériaux utilisés dans les emballages, le recul du plastique est une tendance qui se confirme. Cela reflète les exigences des constructeurs et la prise en compte des contraintes de sécurité : plusieurs catégories de plastiques (PCV, polypropylènes notamment) sont écartées pour le risque incendie qu'elles présentent.

Valeo promeut l'utilisation d'emballages réutilisables (l'emploi de caisses navettes est aujourd'hui largement répandu dans les sites) et de matières recyclables (plastiques) ou recyclés (plastiques, papier-carton) et plusieurs sites ont pris des initiatives pour limiter l'impact environnemental de leurs emballages.

Sur le site de Skawina (Valeo Systèmes d'Essuyage), tous les cartons utilisés ont fait l'objet en 2007 de nouveaux cahiers des charges, conduisant à une diminution de leur poids de 10 %.

Sur le site Telma de Nan Hui (Valeo Systèmes Électriques), depuis août 2007, les caisses en bois ont été progressivement remplacées par des cartons, ce qui a permis un gain de poids de 27 %.

Enfin, de nombreux sites du Groupe ont recours à des entreprises d'insertion (travailleurs handicapés, sociaux, etc.) pour valoriser leurs palettes en bois. Les sites confient les palettes détériorées à ces entreprises, qui se chargent de les remettre en état. Les palettes réparées sont alors vendues ou circulent à nouveau entre les sites.

Ces actions permettent de prolonger la durée de vie des palettes, et donc de préserver *in fine* la ressource en bois.

En 2008, et pour la première année, le Groupe fixera à chaque Famille de Produits, en fonction de ses spécificités et de ses pratiques, des objectifs quantitatifs – à court et moyen termes – pour réduire la quantité d'emballages consommés.

Pour accompagner les efforts des Familles de Produits, un groupe de travail transversal sera également constitué en 2008 pour étudier des solutions d'emballages plus respectueuses de l'environnement. Ce groupe réfléchira à différentes pistes d'amélioration : poids des emballages, durée de vie, optimisation du volume/de la contenance, choix des matériaux, etc.

Réduire la consommation d'eau des sites

La consommation totale d'eau du groupe Valeo s'élevé à 3,4 millions de m³. Rapportée à l'effectif Valeo, elle représente 250 litres par employé et par jour, soit deux fois la consommation moyenne domestique d'un Européen.

Consommation d'eau



■ Volume d'eau consommée/CA (m³/M€)
 ■ Volume d'eau consommée (milliers de m³)

Taux de réponse

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	96,2 %	98,7 %	98,0 %	99,7 %	96,9 %	99,7 %

Les efforts réalisés par les sites du groupe Valeo par le passé ont permis de réduire régulièrement leur consommation d'eau. Ces efforts, notamment la suppression des systèmes de refroidissement en circuit ouvert, ont abouti à une diminution de 47 % de la consommation d'eau du Groupe entre 2002 et 2007. Depuis 2006 en revanche, les marges d'amélioration restantes étant faibles, la consommation s'est stabilisée.

De même que pour l'énergie, l'augmentation du *ratio* de consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires s'explique par la sortie de l'activité Câblage, qui avec un chiffre d'affaires élevé, présentait une consommation d'eau très faible.

Bien que les économies d'eau soient désormais plus difficiles à réaliser, de nouveaux processus plus économes sont progressivement mis en œuvre.

En 2007, Valeo Éclairage Signalisation a installé sur les sites de production de composants de phares à Wuhan (Chine), à São Paulo (Brésil) et à Timisoara (Roumanie), une nouvelle technologie de vernissage à base de vernis en poudre qui n'utilise plus ni eau ni composés organiques volatiles (COV).

À Saint-Ouen l'Aumône (Valeo Systèmes Électriques), la mise en place en 2007 d'une tour de refroidissement a permis de diminuer la consommation d'eau de 6500 m³ en 2006 à 1873 m³ en 2007 (soit plus de 70 % d'économies d'eau).

Le site d'Itatiba (Valeo Thermique Moteur) a remplacé la machine de lavage des tubes par un processus permettant une économie d'eau de 97,5 %.

Le site de Breuilpont (Valeo Service) s'est doté cette année d'une récupération des eaux pluviales pour alimenter l'installation automatique par *sprinklers*.

En ligne avec les objectifs poursuivis à travers le concept d'usine générique, chaque site du Groupe est incité, pour les années à venir, à mettre en œuvre les techniques qui permettent de réduire davantage les consommations d'eau : recherche de fuites, amélioration des comportements individuels, remplacement des systèmes de refroidissement en circuit ouvert. La récupération des eaux de pluie ou des eaux usées est une des principales voies à explorer au cas par cas.

2.4. Production et valorisation des déchets

Toute bonne politique de gestion des déchets comporte quatre volets : **la réduction à la source** (un déchet bien géré est d'abord un déchet qui n'est pas produit), **le tri**, indispensable à l'économie de matières par **recyclage**, et enfin **l'élimination** dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ces principes prévalent pour Valeo, tant dans la gestion de ses sites que dans la

conception de ses produits, destinés à devenir des déchets en fin de vie. Le Groupe participe ainsi aux objectifs fixés par la directive 2000/53/CE relative aux Véhicules Hors d'Usage (VHU), qui prévoit au 1^{er} janvier 2015 que les taux de valorisation des VHU atteignent 95 % dont 85 % de réutilisation et de recyclage.

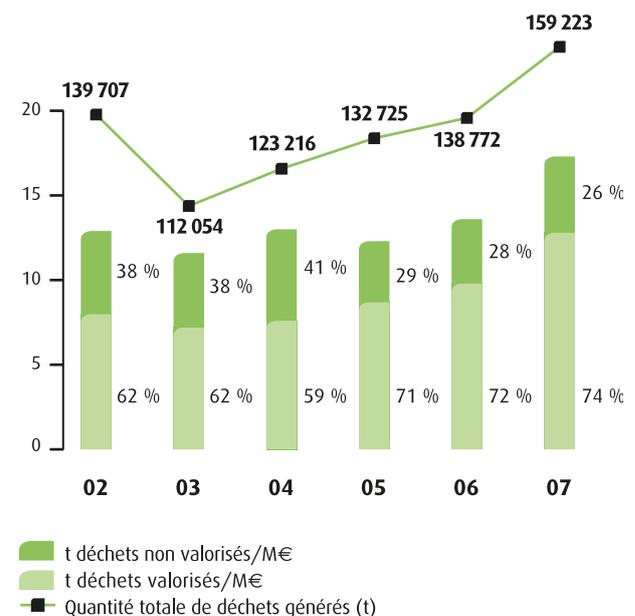
Concevoir des produits pour limiter la quantité de déchets

La directive "Eco-design Standard" en cours de validation a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. À ce titre, elle intègre les exigences nécessaires pour réduire les impacts de la fin de vie des produits, réparties en trois domaines : la présence de **métaux lourds**, la **recyclabilité**, le **réemploi**. Ainsi, dès la conception de ses produits, le groupe Valeo s'attache à réduire le nombre de pièces, réduire le nombre de métaux différents, faciliter le démantèlement et favoriser les produits réutilisables.

Réduire la production de déchets des sites

Les principaux déchets issus des activités du Groupe sont par ordre d'importance les métaux, le bois et les plastiques. En ce qui concerne les déchets métalliques, ceux-ci sont revendus pour recyclage dans leur quasi-totalité (98 %). Le bois est recyclé pour nouvel usage à 75 %, le reste étant valorisé thermiquement. Concernant les plastiques, les deux tiers sont vendus pour recyclage.

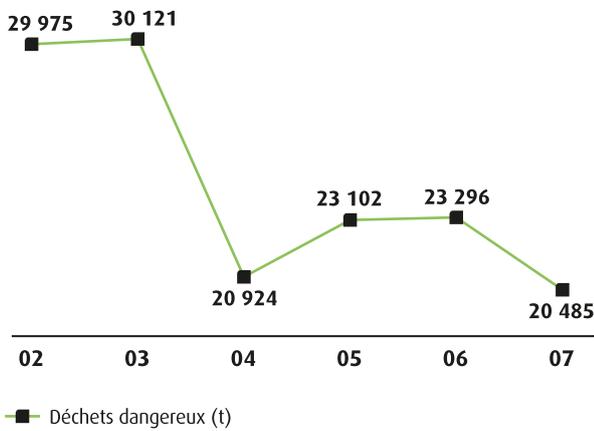
Production de déchets et taux de valorisation



Taux de réponse

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
95,0 %	96,5 %	98,5 %	99,9 %	97,4 %	99,7 %	
85,0 %	97,9 %	95,4 %	99,4 %	96,8 %	94,7 %	

Production de déchets dangereux



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
98,0 %	98,7 %	98,7 %	100 %	97,4 %	100 %

L'augmentation du *ratio* de production de déchets rapportée au chiffre d'affaires s'explique notamment par l'augmentation du taux de réponse lors de la collecte de cet indicateur et par la fermeture, sur le site d'Amiens, de la fonderie qui permettait le recyclage interne de 14 000 tonnes de déchets ferreux.

Toutefois, le taux de recyclage continue de progresser pour atteindre 74 % en 2007.

On note par ailleurs une nette diminution de la production de déchets dangereux en 2007.

Tous les sites du Groupe seront certifiés ISO 14001 en 2008. Cela implique une amélioration continue des performances, au travers d'actions concrètes de recyclage, déclinées localement en fonction de l'activité de chaque site. Par ailleurs le concept d'usine générique développé par le Groupe vise le minimum de déchets et l'augmentation des taux de recyclage.

Les sites de Sainte Florine et de Sablé-sur-Sarthe (Valeo Systèmes de Contrôle Moteur) ont développé des techniques permettant de récupérer des fonds de cuves de résine pour les réintégrer dans des fûts neufs. Sur l'année, une économie de 24 tonnes de résine a été réalisée. Ces résines ne sont plus perdues mais réintégrées au processus.

L'objectif du Groupe pour les années à venir est de poursuivre ces actions d'amélioration sur tous les fronts : réduction de la production de déchets par l'amélioration des processus, augmentation du recyclage et du réemploi des matières.

2.5. Substances dangereuses

L'enjeu de l'exposition aux substances dangereuses se pose à la fois en termes de produits et de mise en œuvre des processus de production. La suppression de ces substances représente un double défi, pour l'environnement et pour la santé humaine :

- lors de l'entretien ou du démantèlement des produits en fin de vie, des substances toxiques pour l'environnement peuvent être émises dans l'air, l'eau ou le sol, conduisant à des pollutions locales ;
- les substances dangereuses possèdent généralement des propriétés toxiques, cancérigènes, mutagènes, etc. qui sont susceptibles de nuire à la santé de toute personne exposée : opérateur en usine, réparateur de véhicule, etc.

Des produits sans métaux lourds

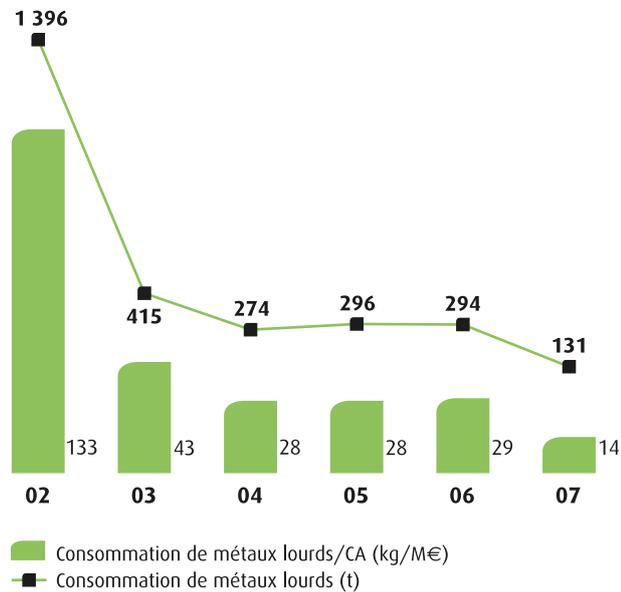
Aujourd'hui, dans le secteur automobile, deux textes européens encadrent l'utilisation de ces substances. La directive VHU (Véhicule Hors d'Usage) exige – depuis le 1^{er} juillet 2003 – que tous les véhicules européens soient exempts de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome 6, etc.). Le Règlement 1907-2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Règlement REACH) prévoit quant à lui des procédures d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques, en fonction de leur dangerosité et du tonnage utilisé.

Au-delà de ces exigences réglementaires, Valeo a déployé des procédures systématiques pour supprimer l'utilisation de ces substances au niveau mondial.

Depuis 1997, le Groupe est doté d'une banque de données de substances interdites et réglementées. Celle-ci est tenue à jour régulièrement, *via* une veille des exigences réglementaires et des exigences des constructeurs automobile, Valeo retenant systématiquement les seuils les plus contraignants. Dès lors qu'une substance est listée dans cette base de données, il est interdit à tout concepteur de produit d'y avoir recours dans le cadre d'un développement de nouveau produit. Grâce à cette procédure, le Groupe garantit que 100 % de ses références (y compris celles achetées auprès de ses fournisseurs) sont conformes à la directive VHU.

Dans le cadre de la mise en application du Règlement REACH, un groupe de pilotage thématique a été initié en 2007, s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les Familles de Produits. Après une enquête préliminaire sur un certain nombre de sites pilotes, le Groupe a défini et validé auprès des Familles de Produits un outil d'inventaire permettant le recensement des substances réglementées. L'outil est en phase de déploiement, pour permettre au Groupe de tenir les délais posés par ce Règlement pour le prérecensement des substances.

Consommation de métaux lourds



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
92,0 %	96,1 %	97,2 %	99,6 %	97,5 %	100 %

Depuis la mise en place de la banque de données des produits interdits et réglementés, la quantité de métaux lourds utilisés au sein du Groupe a très fortement chuté (- 90 % depuis 2002). En 2007, un nouveau palier a été franchi avec la division par deux de la consommation par rapport à 2006.

Pour parvenir à de tels résultats, de nombreuses pistes ont été suivies par les Familles de Produits, depuis de nombreuses années :

- suppression du plomb dans les soudures de composants électroniques ;
- modification des processus de traitement de surface pour passer du Chrome 6 au Chrome 3 ;
- suppression du cadmium en tant que pigment colorant.

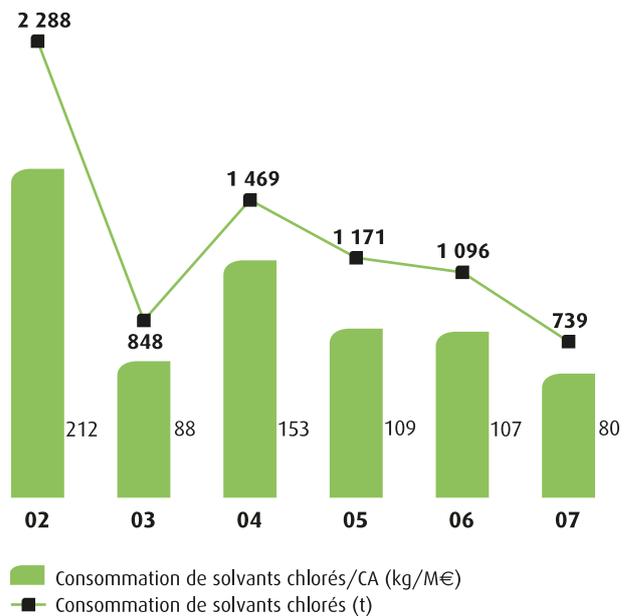
Dans les années à venir, le Groupe continuera d'élargir le périmètre initial des substances couvertes par la directive VHU, pour tendre vers le "zéro métaux lourds" dans ses produits. Cet objectif se traduira par une poursuite de l'effort technologique entrepris par les départements R&D des Familles de Produits.

Éradiquer les substances dangereuses utilisées dans les sites

Parallèlement aux actions menées sur les produits, le Groupe a également éradiqué toutes les substances jugées dangereuses et utilisées dans les sites industriels.

La procédure suivie par les sites consiste à identifier les produits interdits, rechercher des produits de substitution (dans des conditions économiques acceptables), les tester et les faire approuver par les clients. La majorité des produits dangereux résiduels dans les sites sont soit ceux en cours d'homologation, soit ceux pour lesquels les produits de substitution présentent aujourd'hui des coûts d'utilisation excessivement élevés.

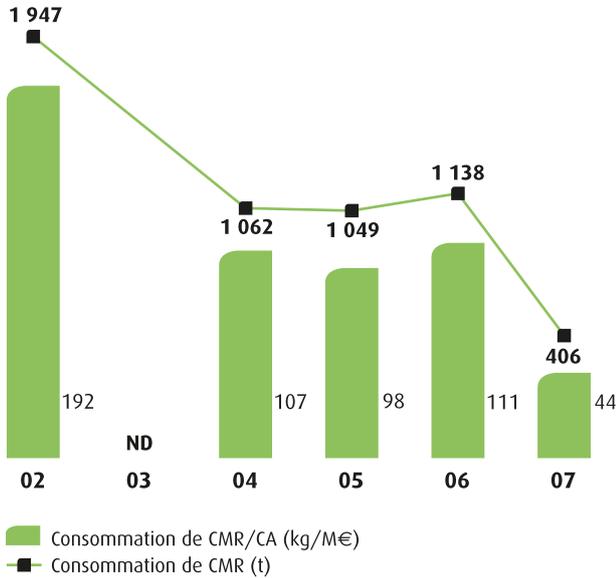
Consommation de solvants chlorés



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
95,0 %	93,3 %	95,8 %	99,3 %	98,2 %	100 %

Consommation de produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)



Taux de réponse

2002	2003	2004	2005	2006	2007
76,0 %	ND	94,9 %	98,8 %	98,2 %	99,4 %

Depuis 2004, les consommations de solvants chlorés et de CMR baissent continuellement, avec de bonnes performances atteintes en 2007 comparativement à 2006 (réductions respectives des ratios par chiffre d'affaires de 25 % et 60 %). Celles-ci traduisent la bonne assimilation des consignes Groupe, avec notamment l'obligation de se conformer à la banque de données des produits interdits et réglementés.

Dans tous les sites du Groupe, le nombre de produits chimiques référencés a diminué, et les quantités de produits chimiques ont été limitées.

Pour les années à venir, le Groupe poursuivra les actions engagées pour atteindre l'objectif d'éradiquer tout produit dangereux de ses sites de production. Par ailleurs, les sites participeront au recensement des produits entrant dans le périmètre du Règlement REACH, afin de s'y conformer à terme.

2.6. Réduire les nuisances

Réduire les nuisances sous toutes leurs formes est un objectif constant du Groupe garantissant la bonne intégration des activités industrielles dans leur environnement. Cet objectif concerne tout autant les performances des produits développés par le Groupe que les processus mis en œuvre pour les produire.

En ce qui concerne ses produits, l'alternateur StARS développé par Valeo repose sur la capacité du système à arrêter et à redémarrer le moteur instantanément et silencieusement, et permet donc en milieu urbain de réduire notablement les nuisances sonores.

Les activités des sites Valeo sont peu bruyantes, et le Groupe veille à ce que les nouveaux sites soient implantés loin des zones résidentielles.

La réduction des impacts visuels des sites est prise en compte lors de leur construction en application du guide "Valeo Factory Design" ; une large part est ainsi réservée aux espaces verts.

Les nuisances olfactives, généralement associées à l'émission de composés organiques volatils (COV), peuvent être particulièrement désagréables pour les riverains. Des procédés ont été mis en œuvre pour réduire à la source l'usage ou l'émission de ces composés comme le remplacement de peintures solvantées par des peintures à base d'eau ou la suppression du trichloréthylène dans la fabrication de garnitures d'embrayages. Les sites Valeo concernés sont équipés de systèmes de traitement de ces composés odorants pour en limiter l'émission en dessous du seuil de perception : bio-filtration, absorption, condensation et incinération, ce dernier traitement étant le plus souvent utilisé.

Le Groupe s'assure également de la protection de la santé des populations riveraines de ses sites. À ce titre, dès 2005, le Groupe a établi une directive sur la bactérie *Legionella* inspirée de la réglementation française qui est l'une des plus contraignantes dans ce domaine et l'a imposée à l'ensemble de ses sites à travers le monde. Aux termes de cette directive, les principes d'action sont les suivants :

- suppression, quand cela est possible, des tours aérofrigorantes humides et remplacement par des tours sèches ;
- mise en place de systèmes de traitement préventifs pour éviter la prolifération de la bactérie *Legionella* ;
- contrôles fréquents pour s'assurer de l'efficacité des traitements effectués.

3. Tableau récapitulatif des indicateurs environnementaux

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires des sites du périmètre (brut)	11 373	9 632	9 940	10786	10486	9 222
Nombre total de sites du périmètre	125	114	137	137	138	119
Nombre d'employés des sites ayant répondu	64 879	58 343	66 998	64312	62 350	54 913
Sites certifiés ISO 14001 (%)	39	59	65	70	77	94
Sites certifiés OHSAS 18001 (%)	0	2	4	11	52	74
Nombre d'audits externes environnement	65	60	42	59	46	37
Nombre d'audits santé sécurité des personnes	44	52	42	58	46	37
Nombre d'audits sécurité des installations	86	75	115	116	110	97
Nombre d'audits sûreté	74	98	51	71	42	51
Nombre d'heures de formation à l'environnement (total usine)	29 229	34 907	38 979	36 938	37 386	33 458
Volume total d'eau consommée (milliers de m ³)	6 334	5 201	5 032	3 262	3 463	3 377
Volume total d'eau consommée/CA (m ³ /M€)	579	540	514	303	341	367
Consommation totale d'énergie (GWh)	1 758	1 678	1 739	1 814	1 868	1 861
Consommation totale d'énergie/CA (MWh/M€)	158	174	179	171	185	202
Électricité (%)	60	60	58	63	64	64
Gaz (%)	31	32	33	34	34	32
Fioul (%)	4	2	6	2	2	1
Autres énergies (%)	5	6	3	1	0	0
Consommation de solvants chlorés (t)	2 288	848	1 469	1 171	1 096	739
Consommation de solvants chlorés/CA (kg/M€)	212	88	153	109	107	80
Consommation de métaux lourds (t)	1 396	415	274	296	294	131
Consommation de métaux lourds/CA (kg/M€)	133	43	28	28	29	14
Consommation de CMR (t)	1 947	ND	1 062	1 049	1 138	406
Consommation de CMR/CA (kg/M€)	192	ND	107	98	111	44
Consommation totale de matériaux d'emballage (t)	59 301	51 903	48 606	67 239	63 248	72 065
Consommation totale de matériaux d'emballage/CA (kg/M€)	7 293	5 389	5 503	6 741	6 669	7 882
Part des emballages plastiques (%)	11	7	8	17	10	10
Part des emballages cartons (%)	49	60	48	53	57	58
Part des emballages bois (%)	40	33	44	29	32	31
Part des autres emballages (%)	0	0	0	1	1	2
Consommation de plastiques recyclés (t)	10 026	10 420	6 219	5 020	6 150	7 184
Volume des effluents industriels rejetés (milliers de m ³)	1 174	940	1 009	695	748	918
Volume des effluents industriels rejetés/CA (m ³ /M€)	104	98	102	65	76	103
Charge de métaux lourds dans les effluents (kg)	859	1 196	365	208	278	242
Charge de métaux lourds dans les effluents/CA (kg/M€)	0	0	0	0	0	0
Émissions atmosphériques de COV (t)	2 473	2 931	1 242	1 708	1 489	1 296
Émissions atmosphériques de COV/CA (kg/M€)	329	304	143	162	153	141
Émissions de TCE à l'atmosphère (t)	1 740	917	536	465	327	51
Émissions de TCE à l'atmosphère/CA (kg/M€)	178	92	54	44	32	6
Émissions de plomb à l'atmosphère (kg)	167	270	130	72	52	173
Émissions de plomb à l'atmosphère/CA (g/M€)	19	27	13	7	5	20
Émissions de gaz à effet de serre (t eq. CO ₂)	122 011	107 035	112 195	121 157	123 971	122 151
Émissions de gaz à effet de serre/CA (t eq. CO ₂ /M€)	11	11	12	11	12	13
Quantité totale de déchets générés (t)	139 707	112 054	123 216	132 725	138 772	159 223
Quantité totale de déchets générés/CA (t/M€)	13	12	13	12	14	17
Déchets dangereux (t)	29 975	30 121	20 924	23 102	23 296	20 485
Déchets non dangereux (t)	109 495	80 854	102 755	109 628	115 498	138 738
Taux de valorisation des déchets (%)	62	62	59	71	72	74
Nombre d'amendes et d'indemnités	ND	ND	5	5	3	1
Montant des amendes et indemnités (k€)	ND	ND	25	16	4	1
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux (k€)	ND	ND	7 580	8 054	3 091	4 289
Montant des dépenses fonctionnelles engagées pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	ND	ND	14 140	13 861	16 417	19 789
Montant des investissements engagés hors coûts de dépollution pour prévenir les conséquences environnementales de l'Activité (k€)	ND	ND	5 624	7 205	4 244	3 552
Coûts spécifiques de dépollution (k€)	ND	ND	869	1 467	1 240	1 427

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations et recommandations de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) du 15 mai 2001 et du décret 2002-221 du 20 février 2002, modifié par le décret 2007-431 du 27 mars 2007.

Le groupe Valeo a fait le choix de prendre en compte l'ensemble de son périmètre mondial consolidé, sauf exceptions qui seront précisées au cas par cas. Il est à noter que la cession de l'activité Câblage de

la Famille de Produits Systèmes de Liaison au 31 décembre 2007 a fortement impacté les indicateurs.

Valeo a néanmoins poursuivi durant l'année 2007 le développement progressif de son système d'indicateurs, grâce au travail réalisé par l'ensemble des dix Familles de Produits, de Valeo Service et des holdings du Groupe, représentant un total de 125 sites de production, 62 centres R&D et 9 plates-formes de distribution réparties sur 28 pays (chiffres hors activité Câblage).

1. Emploi

1.1. Effectifs

1.1.1. Évolution des effectifs sur 3 ans

Hors entités non consolidées

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et Cadres (I&C)	11 953	12 134	11 294
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise (ATAM)	11 514	11 198	9 307
Agents	41 499	41 126	34 303
Effectif inscrit	64 966	64 458	54 904
Intérimaires	5 338	5 206	6 148
Effectif total	70 304	69 663	61 051
dont :			
Effectif permanent	58 976	59 969	51 791
Effectif temporaire	11 329	9 695	9 260

* Hors activité Moteurs & Actionneurs à l'exception de sa division chinoise.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Au 31 décembre 2007, le Groupe emploie 61 051 personnes, soit une diminution des effectifs totaux de 12,4 % par rapport à 2006 et de 13,2 % par rapport à 2005. Cette réduction des effectifs fait essentiellement suite à la vente de l'activité Câblage de la Famille de Produits Systèmes de Liaison le 31 décembre 2007.

L'effectif temporaire (Contrats à Durée Déterminée et intérimaires) continue de décroître (- 4,5 % par rapport à 2006) grâce aux efforts de réduction des emplois précaires menés par le Groupe. À périmètre consolidé, l'effectif temporaire reste stable avec 15 % des effectifs totaux en 2007, contre 14 % en 2006 et 16 % en 2005.

Le pourcentage d'Ingénieurs et Cadres continue de croître, amplifié par l'effet de la vente de l'activité Câblage. Fin 2007, il représente 20,6 % de l'effectif inscrit, contre 18,8 % en 2006 et 18,4 % en 2005.

1.1.2. Internationalisation des effectifs du Groupe

Le renforcement de la présence du Groupe dans le monde se traduit par une internationalisation croissante des effectifs : 71,2 % des effectifs sont aujourd'hui localisés dans un autre pays que la France, contre 47,8 % en 1995. Ce pourcentage montre cependant une certaine stabilité depuis quelques années (73 % en 2006, 71,5 % en 2005).

La vente de l'activité Câblage, très présente notamment en Afrique du Nord (environ 5 900 personnes au Maroc et 4 900 en Tunisie), explique à elle seule la baisse constatée entre 2007 et 2006.

Effectif total hors France

	1995	2000	2005	2007*
	14 125	50 002	50 273	43 484

* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

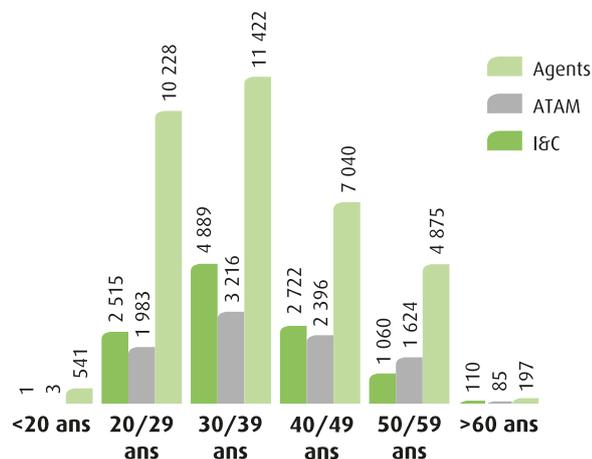
	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Effectif total au 31/12/2007*	29 279	10 480	1 502	6 828	4 201	8 762
	48,0 %	17,2 %	2,5 %	11,2 %	6,9 %	14,4 %

* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Par rapport à 2006, les effectifs ont augmenté de 3 points en Europe de l'Ouest, de 2,5 points en Europe de l'Est, de 0,9 point en Amérique du Nord, de 1,8 point en Amérique du Sud, et de 3,4 points en Asie, mais ils ont baissé de 11,4 points en Afrique, où l'activité Câblage était très fortement implantée.

1.1.3. Le renouvellement des générations

Effectif inscrit par tranche d'âge*



* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Au 31 décembre 2007, les effectifs inscrits du Groupe étaient donc répartis comme suit :

- 1,0 % de moins de 20 ans ;
- 26,8 % de 20-29 ans ;
- 35,6 % de 30-39 ans ;
- 22,1 % de 40-49 ans ;
- 13,8 % de 50-59 ans ;
- 0,7 % de plus de 60 ans.

Il est à noter que les Ingénieurs et Cadres se situent à 43 % sur la tranche d'âge 30-39 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 35 % des ATAM et 33 % des Agents, cette dernière catégorie se situant à 30 % également sur la tranche d'âge 20-29 ans.

Compte tenu du nombre de recrutements réalisés chaque année, le Groupe continue de connaître un renouvellement de générations.

1.2. Embauches

Hormis quelques difficultés de recrutement localisées, notamment sur des postes à fort niveau d'expertise ou demandant des capacités linguistiques particulières et dans des bassins d'emploi où sévit une très forte concurrence, le Groupe, fort de son image et de son expérience, n'a pas rencontré de difficultés particulières lors de ses opérations d'embauche.

1.2.1. Contrats à Durée Indéterminée

Nombre d'embauches en CDI

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et Cadres	1 772	1 890	1 207
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	757	849	484
Agents	4 029	5 581	5 360
TOTAL	6 558	8 320	7 051

* Y compris embauches activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne)

En 2007, Valeo a mis en place une forte limitation de ses embauches externes de structure (I&C et ATAM) afin de promouvoir davantage la mobilité interne de ses collaborateurs. Les recrutements en CDI ont donc baissé de 15 % toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Les Ingénieurs et Cadres ne représentaient plus, en 2007, que 17 % de ces embauches (23 % en 2006, 27 % en 2005).

N'étant pas impactée par la limitation des embauches externes de structure, la part des recrutements des Agents de fabrication a, par contre, considérablement augmenté passant de 61 % en 2005, à 67 % en 2006, et à 76 % en 2007.

Répartition des embauches en Contrats à Durée Indéterminée par zone géographique*

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDI 2007*	797	2 515	108	1 529	1 111	991
	11,3 %	35,7 %	1,5 %	21,7 %	15,8 %	14,1 %

* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

L'effort de recrutement a porté principalement sur l'Europe de l'Est et l'Amérique du Nord.

1.2.2. Contrats à Durée Déterminée

Nombre d'embauches en CDD

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et cadres	258	239	73
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	380	239	82
Agents	7 655	6 876	3 980
TOTAL	8 293	7 354	4 135

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

4 135 embauches en Contrats à Durée Déterminée ont été réalisées durant l'année, soit une baisse de 43,8 % par rapport à 2006, et de 50,1 % par rapport à 2005.

L'effectif en Contrat à Durée Déterminée au 31 décembre 2007 est de 3 112 personnes (contre 4 489 en 2006 et 5 991 en 2005).

Répartition des embauches en Contrats à Durée Déterminée par zone géographique

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Embauches CDD 2007*	2 261	313	447	665	0	449
	54,7 %	7,6 %	10,8 %	16,1 %	0,0 %	10,9 %

* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne)

Par rapport à 2006, les recrutements en Contrats à Durée Déterminée se sont accrus de 14,1 points en Europe de l'Ouest, 8,2 points en Amérique du Nord, et 6 points en Asie, mais ont baissé de 7,5 points en Europe de l'Est et de 20,7 points en Afrique, impact direct de la vente de l'activité Câblage.

1.3. Départs

	2005	2006*	2007**
Licenciements	3 143	3 153	2 007
dont motif économique	993	1 017	607
Démissions	4 196	4 723	4 029
Préretraites	462	162	160
Retraites	420	640	668

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

En 2007, Valeo a procédé à 2 007 licenciements, soit 3,9 % de l'effectif permanent (5,3 % en 2006 et en 2005).

Les licenciements pour motif économique représentent moins d'un tiers de ces licenciements tout comme en 2006 et en 2005 alors qu'ils en représentaient la moitié en 2004.

Les départs en préretraite et retraite représentent 1,6 % de l'effectif permanent (1,3 % en 2006 et 1,5 % en 2005).

Les démissions restent cependant la principale cause des départs et représentent 7,8 % de l'effectif permanent en 2007 (7,9 % en 2006 et 7,1 % en 2005). Si l'on regarde la répartition par catégorie socioprofessionnelle, les démissions représentent 11 % de l'effectif permanent des Ingénieurs et Cadres, 5 % de l'effectif permanent des ATAM, et 7 % de l'effectif permanent des Agents.

Répartition des départs 2007 par zone géographique*

	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Licenciements économiques	252	11	0	328	5	11
	41,5 %	1,8 %	0,0 %	54,1 %	0,8 %	1,8 %
Licenciements non économiques	288	175	5	550	321	61
	20,6 %	12,5 %	0,4 %	39,3 %	22,9 %	4,4 %
Démissions	1 018	1 152	110	1 124	177	448
	25,3 %	28,6 %	2,7 %	27,9 %	4,4 %	11,1 %
Préretraites	143	1	0	8	0	8
	89,7 %	0,6 %	0,0 %	4,7 %	0,0 %	5,0 %
Retraites	379	14	0	176	6	94
	56,7 %	2,1 %	0,0 %	26,3 %	0,9 %	14,0 %

* Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Valeo s'attache à privilégier une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Lorsque la nécessité d'optimiser son dispositif industriel est avérée, Valeo entreprend des opérations de restructuration. Dans ce cadre, et en concertation régulière avec les partenaires sociaux, le Groupe mobilise tous les dispositifs favorisant le réemploi du personnel : reclassement interne, reclassement externe, recherche de repreneur, réindustrialisation des bassins d'emploi.

Les plans de réduction d'effectifs lancés en 2007 ont concerné six Familles de Produits sur dix (six en 2006 également), hors

activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño, pour un total de 679 personnes (contre 727 en 2006). Les six Familles de Produits concernées en 2007 sont : Valeo Thermique Habitacle, Valeo Thermique Moteur, Valeo Compresseurs, Valeo Contrôles Intérieurs, Valeo Systèmes Électriques et Valeo Systèmes d'Essuyage.

Au titre des plans terminés en 2007, 462 personnes ont trouvé une solution de reclassement sur un total de 652 personnes concernées, soit un taux de reclassement de 70,8 % (contre 98,9 % en 2006) : 10,8 % d'entre eux sont des reclassements internes, 12,7 % des reclassements externes, 34,0 % des départs en préretraite et retraite, 12,0 % des départs volontaires, et enfin 1,2 % correspondent à d'autres solutions de reclassement.

2. Organisation du temps de travail

2.1. Durée du travail

Durée du travail des salariés à temps plein

Le travail du personnel au sein des 125 sites de production, 62 centres R&D et 9 plates-formes de distribution du Groupe est organisé dans

le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 48 heures par semaine.

La durée légale la plus fréquemment rencontrée est de 40 heures par semaine.

En France, l'accord sur la réduction du temps de travail, signé le 20 avril 2000 avec les organisations syndicales, fixe la durée du travail comme suit :

Ingénieurs et Cadres	215 jours par an
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	35 h
Sauf personnel forfaité	37h30
Agents	35 h

Durée du travail des salariés à temps partiel

Étant considéré comme temps partiel tout horaire inférieur à l'horaire standard d'un établissement, la durée moyenne du temps de travail des salariés à temps partiel varie, selon les pays et les catégories socioprofessionnelles, de 16 à 36 heures par semaine.

2.2. Horaires de travail

Répartition du personnel par horaire de travail en %

	2005	2006*	2007**
Horaire journée	45 %	43 %	44 %
Horaire 2 x 8	27 %	30 %	24 %
Horaire 3 x 8	21 %	20 %	24 %
Permanent nuit	5 %	5 %	6 %
Équipe de fin de semaine	2 %	2 %	2 %

* Hors activité Moteurs & Actionneurs à l'exception de sa division chinoise.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Le personnel de production est très majoritairement présent en équipe 2x8, 3x8 ou de nuit, afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations. En 2007, les salariés travaillant en équipes étaient 30 691, soit 55,9 % des effectifs inscrits.

2.3. Heures supplémentaires

En 2007, 5 596 662 heures supplémentaires ont été payées (6 554 338 en 2006, et 7 248 369 en 2005), dont 84 % aux opérateurs de production (81 % en 2006, 79 % en 2005).

Ces heures supplémentaires payées représentent environ 5 % des heures possibles de travail du Groupe (on entend par "heures possibles de travail" le nombre d'heures maximum pouvant être travaillées par l'ensemble des salariés du Groupe).

2.4. Temps partiel

1 362 salariés travaillent à temps partiel dans le Groupe en 2007, soit 2,5 % de l'effectif inscrit (1,9 % en 2006 et 2005).

Les femmes représentent 73,8 % de ce nombre (75,2 % en 2006).

Ces effectifs se répartissent de la manière suivante : Ingénieurs et Cadres : 8,4 % ; Administratifs, Techniciens et Agents de Maîtrise : 16,5 % ; et Agents : 75,1 %.

On observe, dans certains pays, un taux de salariés à temps partiel beaucoup plus élevé que la moyenne du Groupe, et notamment en Allemagne (12,2 %), en Belgique (11,7 %), en Irlande (10,8 %), en Espagne (5 %), en Italie (3,3 %) et en Égypte (2,7 %). Il est en France de 2,4 %.

2.5. Absentéisme

Le taux d'absentéisme (*ratio* du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures possibles de travail) continue de décroître légèrement en 2007 à 2,65 %. Il recule donc de 0,05 point par rapport à 2006 et de 0,15 point par rapport à 2005. Il comprend les absences pour les motifs suivants : maladies (82,1 %), absences sans motif (5,5 %), absences autorisées comme le congé sans solde (4,2 %), accidents du travail et de trajet (4,0 %), grèves (1,5 %), mises à pied (0,4 %), et les autres motifs (2,3 %).

Les plans d'action mis en œuvre dans les sociétés du Groupe ont permis de continuer à réduire le taux d'absentéisme qui était de 2,9 % en 2004, et 3,4 % en 2003.

En France, l'absentéisme se situe à la médiane du Groupe avec un taux d'absentéisme de 2,8 %, en hausse de 0,1 point par rapport à 2006.

3. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et diversité

3.1. Répartition hommes-femmes

Valeo s'attache à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Pour le périmètre français du Groupe, Valeo élabore un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune des sociétés françaises du Groupe. Ce rapport sert de fondement

à une négociation annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

La vente de l'activité Câblage qui employait une forte proportion de femmes, en particulier chez ses Agents, a fait chuter le taux de féminisation du Groupe qui est passé, de 36,6 % en 2005 à 37,2 % en 2006, et à seulement 30,7 % en 2007.

Répartition des femmes par catégorie socioprofessionnelle

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et Cadres	17,1 %	17,1 %	17,4 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	28,3 %	26,5 %	26,3 %
Agents	44,4 %	46,0 %	39,2 %

* Hors activité Moteurs & Actionneurs à l'exception de sa division chinoise.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

De par ses partenariats avec les grandes écoles et certaines associations comme "Elles bougent", Valeo mène cependant une politique de féminisation de ses effectifs. Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de féminisation des recrutements

en Contrats à Durée Indéterminée n'a cessé d'augmenter, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, **en gagnant notamment 9 points entre 2005 et 2007.**

Taux de féminisation des recrutements en Contrats à Durée Indéterminée sur 3 ans

	Ingénieurs et Cadres		Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise		Agents		Total	
	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%	Femmes	%
2005	369	20,8 %	157	20,7 %	1 470	36,5 %	1 996	30,4 %
2006*	414	21,9 %	184	21,7 %	2 268	40,6 %	2 866	34,4 %
2007**	337	27,9 %	146	30,1 %	2 298	42,9 %	2 781	39,4 %

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

3.2. Diversité

Le groupe Valeo est un groupe qui, de par son implantation géographique dans 28 pays, est très fortement diversifié.

Sur l'année 2007, le Groupe a comptabilisé 93 nationalités différentes dans ses effectifs.

Les dix nationalités les plus dispersées au sein de nos Divisions sont les nationalités française, allemande, chinoise, espagnole, mexicaine, italienne, portugaise, marocaine, brésilienne et polonaise.

Les pays ayant le plus fort nombre de nationalités sont : la France (62 nationalités), l'Allemagne (38 nationalités), les États-Unis (29 nationalités), la République tchèque (28 nationalités) et l'Italie (20 nationalités).

Les deux Divisions les plus fortement diversifiées sont celle de la Famille de Produits Valeo Contrôles Intérieurs en Allemagne, qui compte 23 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 1 613 personnes, et celle de la Famille de Produits Valeo Systèmes d'Essuyage en Allemagne, qui compte également 23 nationalités différentes réparties sur un effectif inscrit de 1 456 personnes.

4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Valeo développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux. En 2007, 213 accords ont été conclus (contre 359 en 2006 et 315 en 2005) dans 16 pays différents sur de nombreux sujets et selon des modalités dépendant des lois nationales.

Parmi ces accords, 67 (31,5 %) ont concerné le temps de travail, 99 (46,5 %) les salaires, 25 (11,7 %) l'intéressement et la participation, et 36 (16,9 %) différentes primes.

Dans certains pays (comme en France, en Italie, en Allemagne, en Tunisie, ou encore au Japon), de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales ont eu lieu, conduisant, au-delà des échanges formels et informels, à la signature de multiples accords dont certains sont mentionnés ci-après à titre d'exemples :

Europe de l'Ouest

- France : accords salariaux 2007, accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, dispositions sociales statutaires ;
- Italie : accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés, le chômage (CIGO-CIGS), la mobilité longue ;
- Allemagne : accords relatifs aux retraites, accords portant sur l'organisation du temps de travail et des congés ;
- Espagne : conventions collectives.

Europe de l'Est

- République tchèque : accords sur la convention collective, accords salariaux ;
- Roumanie : accord collectif de travail ;
- Hongrie et Pologne : accords salariaux.

5. Hygiène et sécurité au travail

L'objectif, en matière de sécurité et de conditions de travail, est de tendre vers le "zéro accident".

Valeo fait de la santé et de la sécurité au travail l'un de ses objectifs prioritaires en mettant en place des audits systématiques (réalisés par des consultants externes) afin de mieux évaluer et contrôler les risques dans ce domaine, et en procédant à la mise en place de standards au niveau du Groupe.

Amérique du Nord

- Mexique : accords salariaux, accords relatifs à l'intéressement et à la participation.

Amérique du Sud

- Brésil : accords salariaux, accords sur la convention collective, accords relatifs à l'intéressement et à la participation ;
- Argentine : accords salariaux.

Asie

- Japon : accords relatifs aux versements de primes, accords relatifs à l'organisation du temps de travail et des congés, accords salariaux ;
- Chine : accord relatif aux contrats de travail ;
- Corée et Thaïlande : accords salariaux.

Le Comité d'Entreprise européen compte : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède. La cession de l'activité Câblage a cependant fait sortir, au 31 décembre 2007, le Portugal du périmètre du Comité Européen. Le renouvellement des membres est prévu au printemps 2008, et verra notamment l'intégration de l'Irlande.

Le Comité d'Entreprise européen s'est réuni à cinq reprises en 2007.

Les pays dans lesquels une convention collective couvre intégralement ou partiellement les salariés, sont les suivants : la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, la Hongrie, la Roumanie, la Tunisie, l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, la Corée du Sud, le Japon et l'Inde.

En 2007, fidèle aux principes de l'amélioration continue, Valeo a complété et optimisé les outils d'analyse de chaque accident ou incident de travail mis en œuvre en 2006. Enfin, le système d'information mis en place en 2006 a été complété et adapté en 2007 pour améliorer le partage des bonnes pratiques afin d'éradiquer les risques.

Par ailleurs, Valeo a finalisé et piloté sa démarche de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles avec son projet "Bien-être et efficacité au poste de travail" qui s'applique aussi bien aux postes de production que d'administration. Ainsi, une méthode d'identification des postes à risques et des situations dangereuses a été formalisée.

Indépendamment des audits qui sont réalisés de manière systématique, Valeo utilise trois indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures prises :

- le nombre d'accidents de travail ayant généré ou non un arrêt, ainsi que les accidents qui ont été porteurs de risques potentiels d'atteinte à l'intégrité physique (indicateur de mesure mis en place en 2006) ;

- le taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) ;
- le taux de gravité (nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées).

En 2007, le nombre d'accidents de travail ayant généré ou non un arrêt, ainsi que ceux ayant été porteurs de risques potentiels d'atteinte à l'intégrité physique, est de 4 914 soit un recul de près de 27 % par rapport à l'année 2006. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt s'est élevé à 555 (contre 763 en 2006).

De façon générale, les principales causes d'accident avec arrêt étaient liées aux machines ou processus (48,1 %), ou liées à l'ergonomie (19,5 %).

Groupe

	2005	2006	2007
Taux de fréquence*	5,07	5,55	5,47
Taux de gravité**	0,16	0,15	0,14

* Taux de fréquence : nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées.

** Taux de gravité : nombre de jours perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées.

France

	2005	2006	2007
Taux de fréquence	12,74	11,35	8,94
Taux de gravité	0,33	0,28	0,21

Pour la France, les taux de fréquence et de gravité sont inférieurs respectivement de 0,83 point et 15,76 points à ceux du secteur de la Métallurgie (source CNAMTS - 2006 - dernière enquête réalisée).

De façon générale, les principales causes d'accident avec arrêt étaient liées aux machines ou aux processus (48,0 %), ou liées à l'ergonomie (19,7 %).

13 % des heures de formation dispensées dans le Groupe ont été consacrées, en 2007, à la sécurité - en progression de 2,2 points par rapport à l'année 2006.

6. Rémunération

6.1. Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales

(En millions d'euros)	2005*	2006*	2007
Masse salariale hors charges	1 473	1 532	1 517
Charges sociales	368	402	399
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	116	105	96
Masse salariale chargée	1 957	2 039	2 012
Taux de charge	32,9 %	33,1 %	32,6 %

* Retraité à périmètre constant (hors activité Moteurs & Actionneurs et activité Câblage).

(En millions d'euros)	2005*	2006*	2007
Dépenses de personnel (incluant le personnel intérimaire)	1 636	1 699	1 686
% du chiffre d'affaires	17,8 %	18,0 %	17,6 %

* Retraité à périmètre constant (hors activité Moteurs & Actionneurs et activité Câblage).

Répartition par zone géographique en 2007

	France	Europe (hors France)	Hors Europe
Masse salariale hors charges	619	511	387
Charges sociales	215	112	72
Masse salariale chargée	834	623	459
Taux de charge	34,7 %	21,9 %	18,6 %

À titre indicatif, la France est le pays où l'effectif inscrit est le plus élevé avec plus de 15 000 salariés.

Les augmentations de salaires en 2007 ont été en moyenne de 2,1 % dans le contexte d'un taux d'inflation de 1,5 %.

Onze accords salariaux ont été signés en 2007 dans les 17 sociétés françaises du Groupe disposant d'instances représentatives du personnel et des syndicats. Huit accords (soit 47 %) ont été signés par la majorité des syndicats dont six (soit 37 %) à l'unanimité.

6.2. L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

6.2.1. Participation

Au titre de l'année 2007, 5 des 17 sociétés françaises du Groupe ont dégagé une réserve spéciale de participation pour un montant de 4 980 694 euros.

6.2.2. Intéressement

Les accords d'intéressement ont permis aux salariés de 5 des 17 sociétés françaises du Groupe de percevoir, au titre de l'année 2007, un montant total de 2 260 317 euros.

6.2.3. Épargne salariale

Plan d'Épargne Groupe

Les salariés français ont la possibilité de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement ainsi que des versements volontaires (ces derniers faisant l'objet d'un abondement par Valeo à hauteur de 0 à 75 %, selon les montants versés) sur un Plan d'Épargne Groupe (PEG) qui a été mis en place le 13 novembre 2001 par un accord collectif signé entre la Direction du Groupe et quatre organisations syndicales.

Cet accord ne concerne que le périmètre français du Groupe.

Au 31 décembre 2007, 11 738 salariés avaient adhéré au PEG Valeo (en baisse de 0,2 % par rapport à l'an dernier), soit 75,3 % de l'effectif inscrit français (68,6 % en 2006), et un encours de 36 millions d'euros était réparti sur six Fonds Communs de Placement.

Actionnariat salarié

Fin 2004, le Groupe a lancé un Plan d'Actionnariat Salarié, intitulé Valeorizon, auquel ont adhéré 14 % des salariés de 16 des pays dans lesquels Valeo est implanté.

Au 31 décembre 2007, le fonds Valeorizon détenait 128 656 titres, et le fonds Valeorizon+ 832 046 titres.

1,23 % du capital de Valeo est désormais détenu par son personnel, ce qui en fait l'un de ses principaux actionnaires.

Une nouvelle opération d'actionnariat salarié est prévue en 2008.

7. Formation

Évolution de la formation sur trois ans

En 2007, les dépenses de formation se sont élevées à 24 922 581 euros, soit 1,6 % de la masse salariale hors charges, en baisse de 20 % par rapport à l'année antérieure ce qui correspond, si l'on neutralise l'impact de l'activité Câblage, à une stabilisation des dépenses.

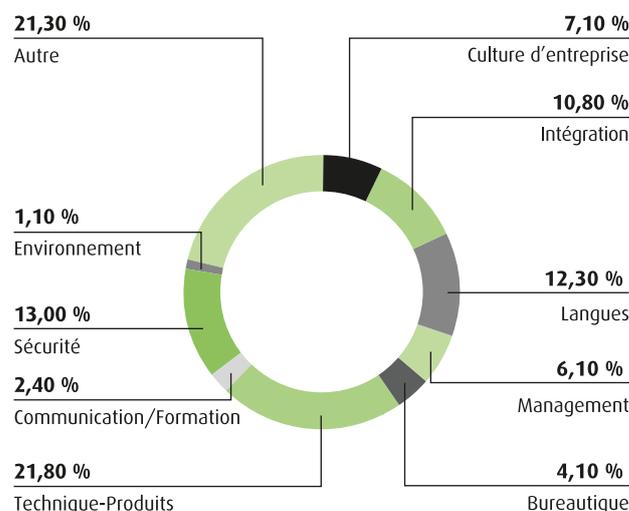
Durant l'année 2007, le Groupe a renforcé sa contribution à la formation initiale des jeunes avec 1 253 stagiaires dont 36,4 % de femmes, 821 apprentis dont 27,9 % de femmes, et 323 VIE (Volontariat International en Entreprise) dont 31,7 % de femmes.

	2005	2006*	2007**
Nombre de personnes formées	52 692	56 116	44 523
Nombre d'heures de formation dispensées	1 508 698	1 696 645	1 172 356
Dépenses consacrées à la formation (en euros)	31 752 527	31 249 239	24 922 581

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Répartition des heures par type de formation en 2007



Pourcentage de personnes formées par catégorie socioprofessionnelle

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et Cadres	87,3 %	90,4 %	87,0 %
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	81,8 %	87,5 %	78,5 %
Agents	79,1 %	82,7 %	79,9 %
TOTAL	81,1 %	85 %	81,1 %

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Nombre moyen d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle

	2005	2006*	2007**
Ingénieurs et Cadres	48	44	41
Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise	38	33	37
Agents	20	25	18
TOTAL	29	30	26

* Y compris activité Moteurs & Actionneurs.

** Hors activité Câblage à l'exception de l'établissement de Porriño (Espagne).

Dans le cadre de la politique d'intégration et de développement des compétences, 81 % des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2007 pour 85 % en 2006.

La volonté du Groupe est de développer la formation interne sur le terrain, en impliquant le management de proximité, en particulier pour favoriser la polyvalence et la polycompétence des opérateurs. Le Groupe poursuit ainsi ses actions de formation et de certification de formateurs internes. Ces démarches de formation-action ne sont pas toujours repérées et comptabilisées dans notre système d'information.

Par type de formation, au total, 65 % des heures sont consacrées à l'adaptation au poste de travail et 35 % au développement de nouvelles compétences et de préparation à la mobilité interne.

Les formations d'intégration et de culture d'entreprise progressent sensiblement (de 15,3 à 17,9 %) au regard d'un niveau de recrutement en retrait de 29 %.

Ceci s'explique par la mise à disposition de nos modules d'intégration en de multiples langues et par l'intense activité de nos écoles 5 Axes, notamment en Asie.

Dans le cadre de l'internationalisation des activités du Groupe et pour faciliter les relations transversales, les formations en langue et principalement en anglais continuent leur progression en passant de 9,5 à 12,3 % du nombre total d'heures de formation dispensées.

Valeo poursuit le développement de son offre de formations en ligne – Valeo C@mpus – ce qui permet de développer des parcours de formation plus individualisés et de combiner les différents modes de formation : en ligne, en salle et en "action terrain" coachée. Pour accroître encore l'efficacité des dispositifs pédagogiques, Valeo C@mpus offre à tout le personnel la possibilité de se former, à son rythme et avec l'accompagnement possible de tuteurs, sur des contenus comme les langues et la bureautique, ainsi que sur des cours spécifiques tels "les 5 Axes Valeo", les méthodes et outils de travail Valeo. Cette offre s'est enrichie de modules conçus en interne sur les standards de développement de produits-systèmes et de R&D.

En cohérence avec les plans de carrière, l'ensemble du management a poursuivi en 2007 la formalisation de Plans Individuels de Développement autour des trois volets : formation, mise en situation professionnelle et expérience. Par ailleurs, un plan de formation et de préparation à la fonction de superviseur, conçu et testé en 2007, sera déployé à partir de 2008.

Les actions relatives à la sécurité sont en progression. Elles touchent 48 % du personnel pour 13 % des heures au total.

Par ailleurs un projet "Bien-être et efficacité au poste de travail" a été conçu et testé sur des sites pilotes en vue d'un déploiement mondial à partir de 2008. Son objectif est de former la hiérarchie de proximité de manière à repérer les situations et postures à risques pour prévenir notamment les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).

8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En révisant son Code d'éthique en 2004, le groupe Valeo a tenu à réaffirmer son engagement à promouvoir, d'une part, la dignité et la valeur de la personne humaine, et d'autre part, l'égalité des droits de ses salariés. Dans ce cadre, le Groupe participe à des actions tendant à favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

777 salariés handicapés travaillaient dans les établissements du Groupe à fin décembre 2007, soit une baisse de 24 % par rapport à l'année précédente.

En France, 466 salariés handicapés étaient comptabilisés dans les effectifs à fin décembre 2007 (608 à fin décembre 2006 et 652 à fin décembre 2005), soit 3 % des effectifs inscrits. Par ailleurs, le montant total des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestations de services conclus avec des ateliers protégés ou des Centres d'Aide par le Travail (CAT) a atteint près de 3,7 millions d'euros en 2007 (3,4 millions d'euros en 2006).

9. Activités sociales et culturelles

Dans la grande majorité des pays où il est présent, le Groupe participe financièrement aux activités d'associations sportives, éducatives, culturelles et de charité. En 2007, 34,4 millions d'euros ont ainsi été consacrés aux œuvres sociales, soit 2,3 % de la masse salariale (hors charges).

En France, les sommes consacrées à la gestion d'œuvres sociales ont représenté 10,3 millions d'euros en 2007 (11,8 millions en 2006 et

11 millions en 2005), soit 1,7 % de la masse salariale (hors charges). Ces sommes se répartissent comme suit : 23 % pour la restauration, 12 % pour les voyages culturels, 9 % pour l'aide au transport, 5 % pour les associations sportives ou de loisirs, 5 % pour les services médicaux et campagnes de vaccination, 3 % pour les crèches et colonies de vacances, 1 % pour les œuvres caritatives, 1 % pour les bibliothèques et 42 % pour d'autres types d'activités.

10. Sous-traitance

Valeo fait appel à des sociétés de sous-traitance pour des prestations spécifiques effectuées sur ses sites (gardiennage, nettoyage, maintenance, support informatique et administratif, etc.).

Le Groupe veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants, et s'assure notamment que les prescriptions du Code d'éthique Valeo relatives aux droits

fondamentaux de l'homme soient respectées par ses sous-traitants et fournisseurs.

Le poste sous-traitance s'élève à 187 millions d'euros en 2007 soit 12,3 % de la masse salariale hors charges du Groupe. En France, le poste s'élève à 87 millions soit 14,1 % de la masse salariale hors charges.

11. Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes

11.1. Perspective internationale

Afin de répondre à ses besoins en recrutement, Valeo a conclu différents partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et des universités dans les régions où sont implantés les sites du Groupe.

Valeo participe également à de nombreux forums et journées portes ouvertes afin de présenter les activités du Groupe aux étudiants et futurs diplômés. En particulier, Valeo a participé au forum Atuge en Tunisie, au forum Best à Cracovie (Pologne) et à Lviv (Ukraine), aux deux rencontres organisées par les Universités Techniques de Cracovie, au forum VIE à Paris, au forum Éducation et Innovation

à Bucarest (Roumanie) et à des présentations organisées dans les universités de Wuhan et de Changchun (Chine).

Au Mexique, Valeo a engagé des actions de collaboration avancées avec le Tech de Monterrey et avec l'Université Technologique de San Luis Potosí.

En Pologne, Valeo a renforcé ses relations avec l'Université Technique de Cracovie (AGH) et avec l'Université Polytechnique de Cracovie.

En Tunisie, Valeo a signé une convention de partenariat avec l'IHEC pour permettre la création d'un DESS Logistique et *Supply Chain*.

De plus, Valeo parraine l'association SHARE, qui regroupe des étudiant(e)s issu(e)s des universités chinoises les plus réputées, et a participé à l'organisation du séminaire mondial de cette association à Paris, en décembre dernier.

11.2. En France

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement en France, Valeo a renforcé ses relations avec ses partenaires, parmi lesquels figurent notamment :

- Supélec dans le cadre du PERCI (Programme d'Enseignement et de Recherche en Coopération Industrielle) ;
- UTC (Compiègne), grâce au parrainage de la promotion par Thierry Morin et au développement de collaborations scientifiques ;

- ESTACA, dans le cadre du parrainage des activités de l'association "Elles Bougent" ;
- Audencia Nantes, dans le cadre d'un partenariat conclu pour la création d'une filière ingénieurs ;
- SIGELEC, dans le cadre du développement international de l'école.

Valeo a également participé activement à de nombreux forums écoles, dont ceux organisés par l'ENSAM Paris, Supélec, Centrale Paris, Mines de Paris, ESEO Angers, École des Pétroles et Moteurs, ESO, Supméca, ENSEA, HEC, ESSEC, ESCP-EAP, IEP Paris, EM Lyon, Audencia Nantes, EDHEC ainsi qu'au forum Ouest Avenir à Brest, UTT à Troyes, UTC à Compiègne, à la journée des métiers Achats à Grenoble et au forum Rencontre à Lille.

Afin de diversifier les profils recrutés et attirer les jeunes lycéennes et étudiantes vers les métiers du transport et du secteur automobile, Valeo parraine activement l'association "Elles Bougent" qui a organisé cette année le 1^{er} rallye de l'éco-mobilité. Valeo a également participé au forum *Women in Leadership* à Paris afin de promouvoir les métiers de Valeo auprès de candidates issues de différents secteurs d'activité. Parallèlement, Valeo a renforcé ses relations avec ParisTech en participant aux deux rencontres Athens, ouvertes aux étudiants étrangers de ce réseau de grandes écoles parisiennes.

3 Comptes consolidés au 31 décembre 2007

valeo added™ 

Compte de résultat consolidé	83
Bilan consolidé	84
Tableau des flux de trésorerie consolidés	85
État des produits et charges comptabilisés sur la période	86
Variation des capitaux propres consolidés	87
Notes annexes aux états financiers consolidés	88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006 ⁽¹⁾ Retraité	2005 ⁽¹⁾ Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	9 555	9 436	9 191
Autres produits de l'Activité		134	114	96
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		9 689	9 550	9 287
Coût des ventes		(8 058)	(7 973)	(7 729)
MARGE BRUTE ⁽²⁾		1 497	1 463	1 462
% du chiffre d'affaires		15,7 %	15,5 %	15,9 %
Frais de recherche et développement		(668)	(640)	(610)
Frais commerciaux		(193)	(190)	(185)
Frais administratifs		(424)	(427)	(424)
Autres produits et charges	3.3	(27)	(49)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		319	271	304
% du total des produits de l'Activité		3,3 %	2,8 %	3,3 %
Charges d'intérêts	3.4	(82)	(83)	(76)
Produits d'intérêts	3.4	31	32	31
Autres produits et charges financiers	3.5	(46)	(8)	(50)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		8	(1)	6
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		230	211	215
Impôts sur les résultats	3.6	(83)	(67)	(60)
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ		147	144	155
% du total des produits de l'Activité		1,5 %	1,5 %	1,7 %
Résultat des activités non stratégiques ⁽³⁾		(59)	22	(7)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		88	166	148
Part du Groupe		81	161	142
Intérêts minoritaires		7	5	6
Résultat de l'Activité revenant aux actionnaires de la Société :				
■ résultat de base par action (en euros)		1,82	1,81	1,89
■ résultat dilué par action (en euros)		1,81	1,80	1,88
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société :				
■ résultat de base par action (en euros)	3.7.1	1,06	2,10	1,80
■ résultat dilué par action (en euros)	3.7.2	1,05	2,09	1,79

⁽¹⁾ Les comptes de résultat des années 2005 et 2006 ont fait l'objet de retraitements par rapport à ceux publiés en février 2007 suite à la cession de l'activité Câblage (cf. note 2.1.1.).

⁽²⁾ La marge brute est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, et elle n'intègre pas les autres produits de l'Activité.

⁽³⁾ cf. note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2005
ACTIF				
Goodwill	4.1	1 165	1 415	1 484
Autres immobilisations incorporelles	4.2	514	528	522
Immobilisations corporelles	4.3	1 790	1 918	2 041
Participations dans les entreprises associées	4.4	103	103	116
Actifs financiers non courants	5.2.1	18	24	28
Actifs d'impôt différé	4.5	99	96	100
Actif non courant		3 689	4 084	4 291
Stocks et en-cours	4.6	622	647	654
Créances clients	4.7	1 699	1 834	1 906
Autres créances		292	311	243
Actifs d'impôt exigible		72	64	51
Autres actifs financiers courants	5.2	4	10	24
Actifs destinés à être cédés	4.3	7	20	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10.4	771	618	949
Actif courant		3 467	3 504	3 838
TOTAL ACTIF		7 156	7 588	8 129
PASSIF				
Capital social		235	233	233
Primes		1 402	1 387	1 385
Réserves consolidées		101	94	56
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		1 738	1 714	1 674
Intérêts minoritaires		44	38	43
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.8	1 782	1 752	1 717
Provisions – part à long terme	4.9	778	937	1 123
Dettes financières à long terme	4.10	1 283	1 274	1 303
Passifs d'impôt différé	4.5	21	1	9
Passif non courant		2 082	2 212	2 435
Dettes fournisseurs d'exploitation		1 836	1 955	1 925
Provisions – part à moins d'un an	4.9	324	418	431
Passifs d'impôt exigible		72	76	82
Autres dettes		750	836	792
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	4.10	29	54	581
Autres passifs financiers courants	5.2	21	11	9
Crédits à court terme et banques	4.10.3	260	274	157
Passif courant		3 292	3 624	3 977
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 156	7 588	8 129

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2005
FLUX D'EXPLOITATION ⁽¹⁾				
Résultat de la période		88	166	148
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(8)	-	(6)
Dividendes nets reçus des entreprises associées		2	4	4
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	4.11	479	411	518
Coût de l'endettement financier net		57	59	54
Charges d'impôt (exigible et différé)		91	77	60
Capacité d'autofinancement		709	717	778
Impôts versés		(85)	(85)	(65)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.11	(42)	48	107
Flux net des activités opérationnelles		582	680	820
FLUX D'INVESTISSEMENT ⁽¹⁾				
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(138)	(165)	(145)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(435)	(494)	(441)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		47	17	41
Variation nette des actifs financiers non courants		(3)	32	(3)
Incidence des variations de périmètre	2.3.3	208	124	(466)
Flux net de trésorerie sur investissements		(321)	(486)	(1 014)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES ⁽¹⁾				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société		(85)	(84)	(91)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales intégrées		(4)	(5)	(5)
Augmentation de capital en numéraire		20	4	1
Vente (rachat) d'actions propres		(26)	4	8
Souscription d'emprunts à long terme		22	3	826
Subventions et contributions perçues		57	48	39
Fonds nets décaissés par réduction de capital		-	-	(252)
Intérêts financiers nets versés		(47)	(60)	(33)
Remboursements effectués sur emprunts à long terme		(35)	(553)	(196)
Flux net de trésorerie sur opérations de financement		(98)	(643)	297
Incidence des variations des taux de change		4	1	28
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		167	(448)	131
Trésorerie nette au 1^{er} janvier		344	792	661
Trésorerie nette en fin de période		511	344	792
Dont :				
■ trésorerie et équivalents de trésorerie		771	618	949
■ crédits à court terme et banques		(260)	(274)	(157)

⁽¹⁾ L'incidence des variations de périmètre au 31 décembre 2007 est décrite en note 2.3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des produits et charges comptabilisés sur la période

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Écarts de conversion	(17)	(69)	135
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	79	27	(50)
Couvertures de flux de trésorerie :			
■ profit (perte) porté(e) en capitaux propres	(12)	7	23
■ (profit) perte transféré(e) en résultat de la période	(6)	(19)	(8)
Couvertures de flux d'investissement net :			
■ profit (perte) porté en capitaux propres	-	-	(3)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(5)	-	-
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(11)	(1)	5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	28	(55)	102
Résultat de la période	88	166	148
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	116	111	250
Dont :			
■ part revenant aux actionnaires de la Société	109	109	240
■ part revenant aux intérêts minoritaires	7	2	10

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions	(En millions d'euros)	Capital	Primes	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
82 671 220	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	251	1 617	9	(69)	1 808	57	1 865
	Dividende distribué	-	-	-	(91)	(91)	(5)	(96)
230 100	Actions propres	-	-	-	8	8	-	8
(6 250 000)	Réduction de capital ⁽¹⁾	(19)	(233)	-	-	(252)	-	(252)
51 333	Paiements en actions	1	1	-	7	9	-	9
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	131	(33)	98	4	102
	Résultat de la période	-	-	-	142	142	6	148
	Autres mouvements ⁽²⁾	-	-	-	(48)	(48)	(19)	(67)
76 702 653	Capitaux propres au 31 décembre 2005	233	1 385	140	(84)	1 674	43	1 717
	Dividende distribué	-	-	-	(84)	(84)	(4)	(88)
121 000	Actions propres	-	-	-	4	4	-	4
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1	1
70 260	Paiements en actions	-	2	-	11	13	-	13
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(66)	14	(52)	(3)	(55)
	Résultat de la période	-	-	-	161	161	5	166
	Autres mouvements	-	-	-	(2)	(2)	(4)	(6)
76 893 913	Capitaux propres au 31 décembre 2006	233	1 387	74	20	1 714	38	1 752
	Dividende distribué	-	-	-	(85)	(85)	(4)	(89)
(746 100)	Actions propres	-	-	-	(26)	(26)	-	(26)
	Augmentation de capital	-	-	-	-	-	3	3
629 000	Paiements en actions	2	15	-	10	27	-	27
	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(17)	45	28	-	28
	Résultat de la période	-	-	-	81	81	7	88
	Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
76 776 813	Capitaux propres au 31 décembre 2007	235	1 402	57	44	1 738	44	1 782

⁽¹⁾ Réduction de capital effectuée suite au rachat par Valeo d'environ 7,5 % de ses actions dans le cadre d'une Offre Publique de Rachat d'Actions ("OPRA") ainsi que d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée ("OPAS").

⁽²⁾ La rubrique comprend les effets liés à l'acquisition des intérêts minoritaires dans Valeo Zexel China Climate Control et dans Valeo Thermal Systems Japan Corp.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Valeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent la société Valeo, ses filiales ainsi que sa quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Valeo est un Groupe indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour le secteur automobile. Il compte parmi les premiers équipementiers mondiaux.

Valeo est une société de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé au 43, rue Bayen, 75017 Paris.

Les comptes consolidés de Valeo ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 février 2008.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

1.1. Référentiel appliqué

En application du règlement 1606/2002 de la Communauté européenne du 19 juillet 2002, les états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Parmi les nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, seule la norme IFRS 7, instruments financiers - informations à fournir, a un impact significatif sur les états financiers 2007. Cette norme requiert la publication d'informations plus détaillées sur les risques et instruments financiers qui sont présentées en particulier en note 5.

Le Groupe a appliqué par anticipation, respectivement aux 1^{er} janvier 2004 et 2005, les deux amendements suivants d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006 :

- l'amendement de la norme IAS 19 introduisant l'option de comptabiliser en réserves les écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies ;
- l'amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture des transactions futures internes.

La nouvelle norme non encore entrée en vigueur, non adoptée par anticipation et susceptible d'avoir un impact sur les comptes du Groupe est la norme IFRS 8, relative à l'information sectorielle, d'application obligatoire à compter de l'exercice 2009. Les impacts

potentiels de cette norme sur les comptes du Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

Les autres interprétations et amendements publiés mais non encore applicables, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Valeo, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques liés au métier d'équipementier automobile, qui sont les risques relatifs aux normes de qualité et de sécurité, et les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé du fait de son activité industrielle dans un contexte international. Pour l'ensemble de ces risques lorsque le Groupe doit exercer son jugement, il travaille à partir de son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Valeo peuvent être différents des valeurs actuellement estimées.

Les principaux risques auxquels est confronté le Groupe, ainsi que les hypothèses associées sont décrits dans les notes annexes aux paragraphes suivants :

- 3.3.3 Pertes de valeur sur actifs immobilisés ;
- 4.9 Provisions pour autres passifs ;
- 5.3 Politique de gestion des risques.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles Valeo exerce directement ou indirectement le contrôle.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée lorsque les contrats organisant le contrôle d'une société prévoient un contrôle conjoint des deux partenaires. Une société de ce type est appelée coentreprise. Dans ce cas, la quote-part du Groupe de chacun des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées (à hauteur de la part d'intérêt détenue par le Groupe pour les coentreprises), de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les sociétés dans lesquelles Valeo exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle (exclusif ou conjoint) ou l'influence notable sont exercés.

1.4. Principes de conversion

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat, à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts jusqu'à la date de sortie de l'investissement net où elles sont enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change aux dates de transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres.

1.5. Produits de l'Activité

Les produits de l'Activité se composent du chiffre d'affaires et des autres produits de l'Activité.

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué dans la gestion, ni le contrôle effectif des biens cédés. Dans le cas où le Groupe conserve le contrôle des avantages économiques futurs et des risques liés aux outillages, le financement éventuel est étalé sur la durée de vie du projet dans la limite de 4 ans.

Les autres produits de l'Activité regroupent les revenus pour lesquels les coûts associés sont comptabilisés sous la marge brute. Il s'agit essentiellement des ventes de prototypes et des contributions reçues de clients sur frais de développement. Ces dernières sont le cas échéant différées et rapportées au résultat sur la période de commercialisation des produits correspondants, dans la limite de 4 ans.

1.6. Marge brute et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, ce dernier correspondant pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les charges et produits d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part dans les résultats des entreprises associées ;
- les impôts sur les résultats ;
- le résultat des activités non stratégiques (ou activités abandonnées).

Afin de faciliter la lisibilité du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée "Autres produits et charges".

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des charges et produits d'intérêts et, d'autre part, des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts versés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de change et de taux ;
- le résultat de change sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39 sur les instruments financiers ;
- les dotations aux provisions pour risque de crédit ainsi que le coût des assurances crédit ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés pour tenir compte du passage du temps ;
- le rendement attendu des fonds affectés à la couverture des engagements de retraites et assimilés.

1.8. Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital de Valeo (options de souscription ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix du marché (cours moyen de l'action Valeo sur l'exercice). Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du "rachat d'actions" permet de déterminer les actions "non rachetées" qui viennent s'ajouter aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif. Lorsque les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le résultat

net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôts qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

1.9. Regroupements d'entreprises

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en goodwill. Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de l'absence de résultat d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

1.10. Immobilisations incorporelles

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'Activité programmée en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge dans l'exercice dans lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan correspondent donc à des projets d'application spécifiques pour les clients, qui reposent sur des standards génériques validés ou sur des

technologies déjà appliquées en production. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation énoncés ci-dessus.

Ils sont ensuite amortis sur une durée maximale de 4 ans à compter de la date de démarrage de la production en série, et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 1.12.

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, abstraction faite de toute charge financière, diminué des amortissements et pertes de valeurs constatées. Les réévaluations significatives, pratiquées conformément aux dispositions réglementaires des pays dans lesquels le Groupe opère, ont été éliminées pour assurer l'homogénéité de l'ensemble des valeurs immobilisées à l'intérieur du Groupe.

Les outillages spécifiques à un projet font l'objet d'une analyse économique de la relation contractuelle avec le constructeur afin de déterminer à qui revient le contrôle des avantages économiques futurs et les risques liés à ces équipements. Ils sont immobilisés au bilan du Groupe lorsque ce contrôle revient à Valeo ou comptabilisés en stocks (jusqu'à leur cession) dans le cas contraire. La perte sur le contrat d'outillage qui peut en découler (correspondant à l'écart entre la contribution du client et le prix de revient de l'outillage) est provisionnée dès qu'elle est connue.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation, en immobilisations corporelles dans le bilan du Groupe, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

■ constructions	20 ans
■ agencements et installations générales	8 ans
■ matériels et outillages	4 à 8 ans
■ autres immobilisations	3 à 8 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement reçues sont comptabilisées au passif du bilan et sont rapportées au compte de résultat proportionnellement aux amortissements des biens auxquels ces aides se rapportent.

1.12. Dépréciation d'actifs

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion largement autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent généralement à des sites de production ou à des groupes de sites de production.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service font l'objet d'un test annuel systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, Valeo utilise sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs), pour laquelle les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, au goodwill affecté à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Les pertes de valeur comptabilisées pour les goodwill ne sont jamais reprises. Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

1.13. Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39. Valeo a retenu l'option d'appliquer ces normes à compter du 1^{er} janvier 2005. L'impact du changement de méthode a été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

1.13.1. Actifs disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres de participation non consolidés.

Les actifs disponibles à la vente sont enregistrés à leur initiation à la juste valeur. Toute variation de cette dernière est par la suite enregistrée par contrepartie des capitaux propres ou du résultat en cas de baisse importante ou prolongée de la juste valeur.

Les titres pour lesquels il ne peut être établi de juste valeur demeurent inscrits à leur coût.

1.13.2. Prêts et créances à long terme

Cette catégorie regroupe essentiellement les prêts à long terme. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

1.13.3. Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie regroupe principalement les titres de placement de maturité supérieure à 3 mois, facilement cessibles et sans risques.

Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en contrepartie du résultat.

1.13.4. Actifs et passifs financiers courants

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et dettes commerciales, les instruments financiers dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM de trésorerie) ayant un risque de variation de valeur très faible, de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à trois mois, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont généralement détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

■ Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur

nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan. Elle sera comptabilisée en autres charges financières si elle est liée à un risque de cessation de paiement du débiteur.

■ Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes autres actifs financiers courants ou autres passifs financiers courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est différent selon que l'on applique ou non la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée (pour la part efficace) par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte les autres produits et charges financières ;
- pour la couverture d'investissement net à l'étranger, la variation de juste valeur des instruments de couverture mis en place, est différée en capitaux propres, pour la partie efficace, jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée dans la rubrique "Autres produits et charges financiers".

■ Change

La variation de valeur des dérivés est généralement enregistrée en résultat financier et elle est compensée le cas échéant par la variation de valeur des dettes et créances sous-jacentes. Dans certains cas, le Groupe applique la comptabilité de couverture pour des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés : la variation de valeur des instruments dérivés est enregistrée en capitaux propres pour la part efficace et elle est ensuite reprise en résultat opérationnel dès que l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est comptabilisée en "Autres produits et charges financiers".

■ Métal

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dite de flux futurs. La part efficace de la couverture est reclassée des capitaux propres en résultat opérationnel lorsque la position couverte affecte

le résultat. La part inefficace est comptabilisée en "Autres produits et charges financiers".

■ Taux d'intérêt

Le Groupe applique en général la comptabilité de juste valeur lorsqu'il utilise des swaps de taux d'intérêts pour échanger le taux des dettes à taux fixe contre des dettes à taux variable. Les variations de juste valeur des dettes financières, liées à l'évolution des seuls taux d'intérêt, ainsi que les variations symétriques de juste valeur des dérivés de taux sont alors comptabilisées en "Autres produits et charges financiers" de la période.

Dans certains cas, les dérivés de taux ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Dans ce cas, leur variation de juste valeur est comptabilisée en "Autres produits et charges financiers" de la période.

1.13.5. Dettes financières

■ Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par application du taux d'intérêt effectif de l'emprunt à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le coupon impacte la valeur de la dette.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font généralement l'objet d'une comptabilité de couverture. Elles sont réévaluées à leur juste valeur, liée à l'évolution des seuls taux d'intérêts.

■ OCEANE

Les obligations à Option de Conversion En Actions Nouvelles et/ou d'Échange en actions existantes (OCEANE) octroient aux porteurs une option de conversion en actions de Valeo. Elles constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ;
- la valeur de la composante des capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.

■ Crédits à court terme et banques

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de banques et également les billets de trésorerie émis par Valeo pour se financer à court terme. Les billets de trésorerie ont une maturité maximum de 3 mois et sont évalués au coût amorti.

1.14. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode "Premier Entré, Premier Sorti" ("First In, First Out") et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée par comparaison à la valeur nette de réalisation.

1.15. Impôts

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que Valeo disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Les impôts à payer et les crédits d'impôt à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

1.16. Paiements en actions

Les plans d'attribution d'options de souscriptions, d'achat d'actions ou d'actions gratuites et les droits à l'appréciation d'actions (SAR) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Cette charge correspond à la juste valeur de l'instrument émis et est étalée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black-Scholes Merton pour les options, méthode Monte Carlo pour les SARs...).

1.17. Retraites et engagements assimilés

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagements futurs puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

La provision pour retraites, engagements assimilés et avantages à long terme est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La détermination de cette provision repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent des hypothèses tant financières (taux d'actualisation, taux de rentabilité à long terme des actifs, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat de l'exercice correspondant. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués, en application de l'option ouverte par la norme IAS 19 amendée en décembre 2004.

1.18. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et qu'un commencement de mise

en œuvre ou une annonce ont créé une attente fondée chez les personnes concernées.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des équipements au moment de leur vente. La charge correspondante est enregistrée dans le coût des ventes.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé en utilisant le taux sans risque du pays à l'échéance correspondante. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps ("désactualisation") est enregistrée en résultat dans les "Autres produits et charges financiers".

1.19. Actifs destinés à être cédés et activités non stratégiques

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne "Actifs destinés à être cédés" du bilan. Les passifs relatifs à cet actif sont également présentés le cas échéant, sur une ligne distincte au passif du bilan. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé "diminué des frais liés à la vente". Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité non stratégique représente, selon la norme IFRS 5, une composante majeure du Groupe, une activité faisant partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou une société acquise exclusivement dans la perspective d'une cession ultérieure. La classification comme activité non stratégique intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de ces activités sont alors présentés, net d'impôt, sur une ligne distincte du compte de résultat.

1.20. Information sectorielle

Selon la norme IAS 14, l'information sectorielle doit être fournie selon deux niveaux, un niveau primaire et un niveau secondaire. Le choix des secteurs et des niveaux d'information dépend des différences de risque et de rentabilité ainsi que de la structure d'organisation du Groupe.

Les facteurs de risque et de rentabilité du Groupe reposent sur la nature des produits ou services et des procédés de fabrication, le type de clients auxquels sont destinés les produits ou services, les méthodes utilisées pour distribuer les produits ou fournir les services et la nature de l'environnement réglementaire.

Ils dépendent également des pays où le Groupe exerce son activité et commercialise ses produits, des coûts des matières premières entrant dans le cycle de production et de sa capacité d'innovation afin de proposer à ses clients des produits répondant aux attentes du marché.

L'analyse de ces facteurs démontre qu'ils sont communs à l'ensemble de l'Activité du Groupe et ne permet donc pas de distinguer plusieurs secteurs d'activité au sens de la norme IAS 14.

L'organisation du Groupe est multidimensionnelle :

- le Groupe est organisé de manière décentralisée en divisions autonomes au niveau desquelles s'effectuent les processus d'allocation des ressources et d'évaluation de la performance. Leur nombre, de l'ordre d'une centaine, ne confère cependant à aucune d'entre elles un caractère significatif au sens de la norme IAS 14 ;
- ces divisions bénéficient tant du support des réseaux fonctionnels et des Branches, lesquelles assurent la cohérence des Familles de

Produits du Groupe, que des synergies des domaines d'innovation ou encore de la coordination des Directions Nationales.

En 2007, tout comme en 2006, l'organisation du Groupe n'a pas connu de modifications par rapport à celle adoptée en 2005, qui a vu le renforcement du rôle des trois domaines d'innovation et le regroupement de toutes les branches industrielles sous une Direction unique.

L'analyse de cette organisation ne permet donc pas de privilégier une dimension sur une autre dans l'Activité du Groupe au sens de la norme IAS 14.

En conséquence, les développements précédents conduisent :

- à considérer le Groupe dans son ensemble comme un unique secteur d'activité ("Équipement automobile") ;
- à fournir, pour le second niveau d'information sectorielle, une information par zone géographique, complétée par des informations selon les axes d'analyse les plus pertinents pour la compréhension de l'Activité du Groupe.

2. Évolution du périmètre de consolidation

2.1. Opérations réalisées sur l'exercice 2007

2.1.1. Cession de l'activité Câblage au Groupe Leoni

En décembre 2007, le groupe Valeo a vendu son activité Câblage au Groupe allemand Leoni pour un montant de 143 millions d'euros. L'impact de cette cession sur le résultat de la période close au 31 décembre 2007 se traduit par une moins-value de 51 millions d'euros après impôts. Celle-ci est enregistrée dans le compte de résultat consolidé du Groupe sous la rubrique "Résultat des activités non stratégiques".

Sur l'exercice 2007, cette activité a réalisé un chiffre d'affaires de 551 millions d'euros et un résultat opérationnel de 3 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 5 relative aux activités détenues en vue de la vente ou cédées, le résultat net d'impôts de l'activité Câblage est présenté de manière agrégée, sous la rubrique "Résultat des activités non stratégiques" pour la période close au 31 décembre 2007. Ce même reclassement a été opéré pour les périodes précédentes afin de rendre comparables les comptes de résultat des trois exercices présentés.

Les impacts de la cession de l'activité Câblage sur le chiffre d'affaires et sur les états financiers consolidés sont détaillés aux paragraphes 2.3 et 3.1.

2.1.2. Acquisition du Groupe Connaught Electronics Ltd (CEL)

En juillet 2007, le Groupe a acquis Connaught Electronics Ltd (CEL), fabricant irlandais d'équipements électroniques pour l'Automobile. La consolidation par intégration globale de cette entité n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de résultat et bilan consolidés du Groupe au 31 décembre 2007. Le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2008 de CEL est estimé à 30 millions d'euros. Les travaux d'identification des actifs acquis et des passifs assumés dans le cadre de cette acquisition seront définitivement finalisés en juillet 2008, en accord avec le délai d'un an autorisé par la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises.

2.1.3. Création de deux nouvelles joint-ventures en Inde

Valeo a créé en mai 2007 une joint-venture spécialisée dans les systèmes de sécurité pour l'automobile avec le Groupe AK Minda, un équipementier leader en Inde. La consolidation de cette entité par intégration proportionnelle, n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2007.

Le 24 juillet 2007, Valeo a créé avec le même partenaire une joint-venture détenue à 66,7 % par Valeo et à 33,3 % par le Groupe NK Minda afin de produire des alternateurs et démarreurs pour véhicules de tourisme. Compte tenu des accords entre les deux partenaires, cette entité est consolidée par intégration globale. Son entrée dans le périmètre de consolidation n'a pas impacté de manière significative les comptes du Groupe pour la période close au 31 décembre 2007.

2.1.4. Ichikoh

Valeo a augmenté sa participation de 29,4 % au 31 décembre 2006 à 31,6 % au 31 décembre 2007 dans la société Ichikoh, un des plus grands équipementiers de systèmes d'éclairage japonais. Cette participation est consolidée par mise en équivalence.

2.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2006

2.2.1. Cession de l'activité Moteurs & Actionneurs

Le groupe Valeo a cédé en décembre 2006 son activité Moteurs & Actionneurs au Groupe japonais Nidec. Le prix de vente de cette activité s'est établi à 142 millions d'euros. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une plus-value de cession avant impôts de 46 millions d'euros et de 41 millions d'euros après impôts. Cet impact positif a été enregistré sur l'exercice 2006 dans le compte de résultat consolidé du Groupe sous la rubrique "Résultat des activités non stratégiques".

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net d'impôts de l'activité Moteurs & Actionneurs pour les exercices 2006 et 2005 a été présenté de manière agrégée, sur la ligne "Résultat des activités non stratégiques". Sur l'exercice 2006 à la date de cession de l'activité Moteurs & Actionneurs, les actifs et passifs relatifs à cette activité ont été sortis du bilan consolidé du Groupe.

2.2.2. Cession de la société Parrot

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société Parrot, Valeo a cédé sa participation de 14,8 %. La plus-value sur la cession de ces titres de participation non consolidés a été comptabilisée pour la période close au 31 décembre 2006 en "Autres produits et charges financiers" pour un montant de 24 millions d'euros.

2.2.3. Prise de participation dans la société coréenne Threestar

En février 2006, Valeo a créé une joint-venture avec le partenaire coréen Threestar, premier fabricant de radiateurs automobiles du pays. La société Valeo Samsung Thermal Systems créée a fait l'objet d'une intégration proportionnelle, les 50 % restants du capital étant détenus par le Groupe Samsung Climate Control. Cette société a contribué à hauteur de 9 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2006.

2.2.4. Cession de la société Zexel Logitec Company

Valeo a cédé la société Zexel Logitec Company le 30 juin 2006. La contribution au chiffre d'affaires du Groupe de la société Zexel Logitec Company s'est élevée à 30 millions d'euros en 2006 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et à 53 millions d'euros sur l'exercice 2005. Le montant de la plus-value enregistrée par le Groupe dans le compte de résultat de l'exercice sur la rubrique "Autres produits et charges" s'est établi à 14 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2006.

2.2.5. Valeo Raytheon Systems Inc.

Valeo a poursuivi ses investissements dans la société américaine Raytheon Systems Inc., portant ainsi sa participation de 73,1 % au 31 décembre 2005 à 77,2 % au 31 décembre 2006. Cette société, détenue conjointement avec le Groupe Raytheon, fait l'objet d'une intégration proportionnelle eu égard aux caractéristiques du contrat de partenariat.

2.3. Impact sur le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

2.3.1. Compte de résultat

■ Les composantes du résultat net des activités non stratégiques s'établissent comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat avant impôts des activités non stratégiques	-	(9)	(1)
Impôts sur les résultats des activités non stratégiques	(8)	(10)	(6)
Plus ou moins-value de cession avant impôts des activités non stratégiques	(51)	46	-
Impôts sur la plus-value de cession des activités non stratégiques	-	(5)	-
Résultat des activités non stratégiques	(59)	22	(7)

■ Le résultat par action des activités non stratégiques s'analyse comme suit :

	2007	2006	2005
Résultat des activités non stratégiques			
■ résultat de base par action (en euros)	(0,76)	0,29	(0,09)
■ résultat dilué par action (en euros)	(0,76)	0,29	(0,09)

2.3.2. Tableau des flux de trésorerie

■ Les flux de trésorerie des activités non stratégiques s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Flux d'exploitation des activités non stratégiques	7	30	56
Flux d'investissement des activités non stratégiques	(15)	(22)	(34)
Flux sur opérations financières des activités non stratégiques	(9)	12	(1)
Variation de la trésorerie nette	(17)	20	21

2.3.3. Bilan

Les actifs, passifs et passifs éventuels qui ont été acquis ou cédés sur les exercices 2007, 2006 et 2005, évalués à leur date d'entrée dans le Groupe ou de sortie du Groupe, sont analysés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

(En millions d'euros)	2007			2006	2005
	Cession Câblage	Acquisitions et autres cessions	Total		
Goodwill des activités cédées	(212)	-	(212)	(26)	-
Immobilisations incorporelles	(12)	1	(11)	(13)	198
Immobilisations corporelles	(70)	16	(54)	(56)	150
Participations dans les entreprises associées	(1)	-	(1)	3	8
Actifs d'impôt différé	(3)	-	(3)	(2)	1
Actifs courants	(227)	13	(214)	(61)	298
Capitaux propres – part revenant aux actionnaires de la société ⁽¹⁾	50	12	62	(63)	48
Dettes financières à long terme	1	-	1	1	(54)
Autres passifs non courants	22	-	22	33	(218)
Passifs courants	215	(18)	197	48	(244)
Actifs nets acquis/(cédés)	(237)	24	(213)	(136)	187
Intérêts minoritaires	-	-	-	4	19
Total actifs nets acquis/(cédés) après intérêts minoritaires	(237)	24	(213)	(132)	206
Goodwill des entités acquises	-	5	5	8	260
Incidence des variations de périmètre	(237)	29	(208)	(124)	466

⁽¹⁾ Les capitaux propres sont présentés nets du prix de (cession)/acquisition.

Pour la période close au 31 décembre 2007, l'incidence des variations de périmètre provient essentiellement de la cession de l'activité Câblage au Groupe allemand Leoni.

Sur l'exercice 2006, l'incidence des variations de périmètre s'est établie à (124) millions d'euros après déduction des frais payés sur la cession de l'activité Moteurs & Actionneurs.

L'impact des modifications de périmètre de l'exercice 2005 sur la trésorerie du Groupe de 466 millions d'euros était principalement dû aux deux opérations suivantes :

- acquisition de l'activité Électronique Moteurs de Johnson Controls Inc. pour un coût total de 321 millions d'euros ;
- rachat du solde des actions de ZVCC (Zexel Valeo Climate Control) et VZCC (Valeo Zexel China Climate Control) pour un coût total de 104 millions d'euros.

3. Notes relatives au compte de résultat

Pour rendre comparables les trois périodes présentées, les chiffres des exercices 2006 et 2005 publiés en février 2007 ont été retraités de l'impact de la cession de l'activité Câblage (cf. note 2.1.1).

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Valeo s'est élevé à 9 555 millions d'euros en 2007, contre 9 436 millions d'euros en 2006, soit une progression de 1,3 % dont 1,5 % d'effet négatif lié aux variations

nettes de change. Les variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur cette évolution.

À périmètre et change constants le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,9 % entre les exercices 2006 et 2007.

Ces montants n'intègrent pas le chiffre d'affaires de l'activité Câblage cédée en décembre 2007. Celui-ci présenté sur la rubrique "Résultat des activités non stratégiques" pour les exercices 2007, 2006 et 2005 s'établit respectivement à 551, 545 et 571 millions d'euros.

3.2. Charges de personnel

	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Effectifs totaux hors activités non stratégiques ⁽¹⁾	61 200	58 700	56 900

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

Le compte de résultat présente les frais d'exploitation par destination. Ils comprennent notamment les éléments relatifs au personnel suivants :

(En millions d'euros)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Traitements et salaires ⁽¹⁾	1 686	1 699	1 636
Charges sociales	399	402	368
Paiements en actions ⁽²⁾	11	11	7
Charges de retraite des régimes à cotisations définies	96	105	116

⁽¹⁾ Effectifs intérimaires inclus.

⁽²⁾ Y compris la contribution patronale sur les attributions d'options ou d'actions gratuites.

Les charges de retraite des régimes à prestations définies sont présentées dans la note 4.9.2.

3.3. Autres produits et charges

(En millions d'euros)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Litiges	25	(3)	(9)
Restructurations	(37)	(36)	(15)
Perte de valeurs sur actifs immobilisés	(26)	(14)	(11)
Autres	11	4	-
Autres produits et charges	(27)	(49)	(35)

3.3.1. Litiges

Sur la période close au 31 décembre 2007, le Groupe a repris une provision de 22 millions d'euros suite à la résolution d'un litige commercial.

En 2006, ce poste inclut essentiellement des coûts relatifs à des litiges commerciaux ou sociaux en cours.

3.3.2. Restructurations

Sur les exercices 2007 et 2006, les charges de restructuration s'établissent respectivement à 37 et 36 millions d'euros et sont constituées de coûts de rationalisation ou de fermetures de sites industriels essentiellement en Europe de l'Ouest.

3.3.3. Pertes de valeur sur actifs immobilisés

■ Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) selon la méthode suivante :

- la valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie après impôts, établies à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les divisions du Groupe. Les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les données macroéconomiques concernant le marché de l'automobile, les carnets de commandes et les produits en développement ;

- au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 1 %. Ce dernier qui reste en deçà du taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité du Groupe, est identique à celui retenu pour les exercices 2006 et 2005 ;
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 7,5 % après impôts en 2007 (7,5 % en 2006 et 7 % en 2005). Le Groupe s'est appuyé sur un expert indépendant pour déterminer la méthode de calcul du WACC. La méthode mise en place en 2007, repose notamment sur un échantillon de 20 sociétés du secteur des équipementiers automobiles, et sur une prime de risque de marché retenue à 4,5 % (contre 4,9 % au 31 décembre 2006 et 4,8 % au 31 décembre 2005).

Sur la période close au 31 décembre 2007, ces tests ont conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur à hauteur de 26 millions d'euros. Ces pertes de valeur s'expliquent par une révision à la baisse des plans à moyen terme liée à des perspectives de ventes moins favorables ou rendues incertaines, principalement sur une UGT de la Famille de Produits Contrôles Intérieurs, une UGT de la Famille de Produits Compresseurs, et une UGT de la Famille de Produits Thermique Moteur localisée en Iran.

Les pertes de valeur ont été affectées à hauteur de 24 millions d'euros à des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles et à hauteur de 2 millions d'euros au goodwill de l'UGT iranienne de la Famille de Produits Thermique Moteur.

Les pertes de valeur enregistrées en 2006 et 2005 se sont établies respectivement à 14 millions d'euros et 11 millions d'euros et concernaient une UGT de la Famille de Produits Éclairage Signalisation.

3.4. Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Charges d'intérêts	(82)	(83)	(76)
Produits d'intérêts	31	32	31
Coût de l'endettement financier net	(51)	(51)	(45)

Malgré la hausse des taux en 2007, le coût de l'endettement financier net du Groupe reste stable par rapport à l'exercice 2006.

L'impact négatif de la hausse des taux a été compensé par la baisse des intérêts financiers payés en 2007 suite au remboursement de

■ Sensibilité des tests des UGT au taux d'actualisation et au taux de croissance

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à constater une perte de valeur complémentaire de 7 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe. À l'inverse une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à reprendre 6 millions d'euros de perte de valeur sur les actifs immobilisés.

Une hausse de 0,5 % du taux de croissance induirait une reprise de 5 millions d'euros de la perte de valeur constatée sur la période close au 31 décembre 2007.

■ Goodwill

Les goodwill sont alloués à des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fonction des Familles de Produits auxquelles ils se rapportent. Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, suivant la même méthode que celle retenue pour les UGT, décrite ci-dessus.

Sur la période close au 31 décembre 2007, ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation à l'exception du goodwill de l'UGT iranienne.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation des goodwill au 31 décembre 2007.

3.3.4. Autres

Pour la période close au 31 décembre 2007, ce poste comprend des plus-values sur cession de biens immobiliers pour un montant de 27 millions d'euros. Le solde de ce poste est constitué de dépenses relatives à des opérations stratégiques.

En 2006, cette rubrique intègre notamment la plus-value de cession réalisée lors de la vente de Zexel Logitec Company pour un montant de 14 millions d'euros, ainsi que des coûts liés à des opérations stratégiques.

l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros intervenu en juillet 2006. Le remboursement de cet emprunt a été financé partiellement par l'émission de billets de trésorerie dont le taux variable reste inférieur au taux de l'emprunt.

3.5. Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁾	(48)	(49)	(54)
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite ⁽¹⁾	21	19	17
Résultat de change sur opérations de couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Résultat de change sur autres opérations	(9)	-	(6)
Part inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie (matières)	-	1	2
Résultat sur opérations de couverture de juste valeur (taux)	-	-	-
Dotations aux provisions pour risque de crédit	(4)	(4)	(6)
Résultat de cessions sur actifs financiers	-	27	-
Désactualisation des provisions (hors engagements de retraite et assimilés)	(4)	(4)	(1)
Divers	(2)	2	(2)
Autres produits et charges financiers	(46)	(8)	(50)

⁽¹⁾ Voir note 4.9.2.

Pour la période close au 31 décembre 007, le résultat de change sur autres opérations s'explique essentiellement par des pertes de change enregistrées par les opérations du Groupe en Europe de l'Est et en Turquie.

Au 31 décembre 2006, la rubrique "Résultat de cessions sur actifs financiers" inclut principalement le produit lié à la cession de la société Parrot pour un montant de 24 millions d'euros (cf. note 2.2.2).

3.6. Impôts sur les résultats

3.6.1. Détail des impôts sur les résultats

(En millions d'euros)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Impôts courants	(84)	(75)	(67)
Impôts différés	1	8	7
Impôts sur les résultats	(83)	(67)	(60)

3.6.2. Analyse de la charge d'impôts

Le taux effectif d'impôt du Groupe ressort à 37 % sur l'exercice 2007 contre 32 % sur l'exercice 2006 et 29 % sur l'exercice 2005.

(En % du résultat avant impôts)	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Taux normal d'impôt en France	(34,4)	(34,4)	(34,9)
Incidence des :			
■ taux d'impôt différents du taux normal	12,9	8,2	6,8
■ pertes fiscales de l'exercice non utilisées et impôts différés actifs non constatés	(37,1)	(21,6)	(20,0)
■ utilisations de pertes fiscales des exercices antérieurs	0,1	5,6	5,7
■ différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	16,5	7,3	4,9
■ crédits d'impôts	4,8	3,4	8,7
Taux effectif d'impôt du Groupe	(37,2)	(31,5)	(28,8)

3.7. Résultat par action

3.7.1. Résultat de base

	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	81	161	142
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'actions)	76 951	76 795	79 320
Résultat net par action (en euros)	1,06	2,10	1,80

3.7.2. Résultat dilué

	2007	2006 Retraité	2005 Retraité
Résultat de la période revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	81	161	142
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers d'actions)	76 951	76 795	79 320
Options sur actions (en milliers d'options)	445	199	330
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'actions)	77 396	76 994	79 650
Résultat net dilué par action (en euros)	1,05	2,09	1,79

4. Notes relatives au bilan

4.1. Goodwill

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 415	1 484	1 158
Acquisitions de l'exercice	5	8	260
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	2	-	-
Cessions en valeurs nettes	(212)	(26)	-
Écarts de conversion	(43)	(51)	66
Perte de valeur	(2)	-	-
Valeur nette au 31 décembre	1 165	1 415	1 484
Dont dépréciation au 31 décembre	(2)	(32)	(33)

Pour les périodes closes au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, la variation des goodwill hors effet de change s'explique principalement par les opérations de cession :

- de l'activité Câblage en décembre 2007 (cf. note 2.1.1) ;
- de l'activité Moteurs & Actionneurs en décembre 2006 (cf. note 2.2.1).

La perte de valeur de 2 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2007 provient de la dépréciation à 100 % du goodwill de l'UGT iranienne (cf. note 3.3.3).

Les principaux goodwill se répartissent par groupe d'UGT comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Systèmes d'Essuyage	208	221	236
Électronique et Systèmes de Liaison	-	213	217
Thermique Habitable	207	209	223
Contrôles Intérieurs	172	170	175
Systèmes de Contrôle Moteur	181	181	181
Sécurité Habitable	129	127	127
Systèmes Électriques	100	108	111
Autres	168	186	214
TOTAL	1 165	1 415	1 484

Sur l'exercice 2005, Valeo a notamment réalisé les opérations suivantes :

- rachat de l'activité Électronique Moteurs de Johnson Controls Inc. ;
- achat de la totalité des actions de la société japonaise Valeo Thermal Systems Japan Corp. ;
- augmentation de sa participation dans les deux sociétés thaïlandaises Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd et Valeo Thermal Systems Sales Thailand Co. Ltd.

4.2. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007			2006	2005
	Valeur brute	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	146	(111)	35	35	32
Brevets et licences	80	(59)	21	31	56
Frais de développement immobilisés	636	(334)	302	292	279
Autres	179	(23)	156	170	155
Immobilisations incorporelles	1 041	(527)	514	528	522

Les autres immobilisations incorporelles incluent des actifs représentatifs des relations clients valorisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions, notamment au cours de l'exercice 2005. De même, le poste "Brevets et licences" comprend des actifs représentatifs des technologies acquises.

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2007, 2006 et 2005 sont analysées ci-après :

Année 2007

	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
(En millions d'euros)					
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	132	85	550	187	954
Amortissements et dépréciations cumulés	(97)	(54)	(258)	(17)	(426)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	35	31	292	170	528
Acquisitions	7	1	122	7	137
Cessions	-	(1)	(4)	(2)	(7)
Variations de périmètre	-	1	(11)	(1)	(11)
Pertes de valeurs	-	-	-	-	-
Amortissements	(19)	(10)	(95)	(6)	(130)
Écarts de conversion	-	-	(3)	-	(3)
Reclassements	12	(1)	1	(12)	-
Valeur nette au 31 décembre 2007	35	21	302	156	514

Année 2006

	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
(En millions d'euros)					
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	119	96	458	171	844
Amortissements et dépréciations cumulés	(87)	(40)	(179)	(16)	(322)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	32	56	279	155	522
Acquisitions	13	4	128	19	164
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Variations de périmètre	(2)	(2)	(8)	(1)	(13)
Pertes de valeurs	-	-	(10)	-	(10)
Amortissements	(19)	(9)	(85)	(8)	(121)
Écarts de conversion	(1)	(1)	(4)	(1)	(7)
Reclassements	12	(17)	(6)	6	(5)
Valeur nette au 31 décembre 2006	35	31	292	170	528

Année 2005

	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement immobilisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
(En millions d'euros)					
Valeur brute au 1^{er} janvier 2005	94	41	325	27	487
Amortissements et dépréciations cumulés	(65)	(30)	(103)	(8)	(206)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2005	29	11	222	19	281
Acquisitions	12	2	118	13	145
Cessions	2	(1)	-	(3)	(2)
Variations de périmètre	1	53	3	141	198
Pertes de valeurs	-	-	(7)	(1)	(8)
Amortissements	(19)	(10)	(65)	(7)	(101)
Écarts de conversion	1	(1)	8	(1)	7
Reclassements	6	2	-	(6)	2
Valeur nette au 31 décembre 2005	32	56	279	155	522

4.3. Immobilisations corporelles

Au 31 décembre

	2007				2006		2005	
	Valeur brute	Amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur nette	dont contrats de location	Valeur nette	dont contrats de location	Valeur nette	dont contrats de location
(En millions d'euros)								
Terrains	149	(13)	136	-	146	-	167	-
Constructions	939	(549)	390	6	419	6	458	15
Installations techniques, matériels et outillages	3 259	(2 459)	800	3	870	4	933	5
Outillages spécifiques	1 211	(1 062)	149	1	146	3	155	9
Autres immobilisations corporelles	452	(352)	100	4	98	5	123	6
Immobilisations en cours	215	-	215	-	239	-	205	-
Immobilisations corporelles	6 225	(4 435)	1 790	14	1 918	18	2 041	35

Les immobilisations corporelles font l'objet de nantissements à hauteur de 2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2007, 2006 et 2005 sont analysées ci-dessous :

Année 2007

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
(En millions d'euros)							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	156	971	3 322	1 169	468	239	6 325
Amortissements et dépréciations cumulés	(10)	(552)	(2 452)	(1 023)	(370)	-	(4 407)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	146	419	870	146	98	239	1 918
Acquisitions	1	16	129	60	28	211	445
Cessions	-	(2)	(5)	(3)	(2)	(2)	(14)
Immobilisations détenues en vue de la vente ⁽¹⁾	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Variations de périmètre	(3)	(18)	(40)	(2)	12	(3)	(54)
Pertes de valeurs	(1)	(1)	(8)	(9)	(3)	-	(22)
Amortissements	(3)	(51)	(265)	(99)	(43)	-	(461)
Écarts de conversion	(5)	(2)	(8)	(2)	-	(4)	(21)
Reclassements	1	30	127	58	10	(226)	-
Valeur nette au 31 décembre 2007	136	390	800	149	100	215	1 790

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés en actifs détenus en vue de la vente.

Année 2006

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
(En millions d'euros)							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2006	178	1 012	3 346	1 155	538	205	6 434
Amortissements et dépréciations cumulés	(11)	(554)	(2 413)	(1 000)	(415)	-	(4 393)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2006	167	458	933	155	123	205	2 041
Acquisitions	2	24	179	63	33	191	492
Cessions	-	(1)	(1)	(2)	(3)	(8)	(15)
Immobilisations détenues en vue de la vente ⁽¹⁾	-	(9)	-	-	-	-	(9)
Variations de périmètre	(8)	(17)	(20)	(4)	(3)	(4)	(56)
Pertes de valeurs	(1)	-	(5)	(1)	(1)	-	(8)
Amortissements	(1)	(50)	(284)	(103)	(46)	-	(484)
Écarts de conversion	(8)	(6)	(13)	(3)	(3)	(6)	(39)
Reclassements	(5)	20	81	41	(2)	(139)	(4)
Valeur nette au 31 décembre 2006	146	419	870	146	98	239	1 918

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés en actifs détenus en vue de la vente.

Année 2005

	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Outillages spécifiques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
(En millions d'euros)							
Valeur brute au 1^{er} janvier 2005	155	934	2 977	1 021	489	192	5 768
Amortissements et dépréciations cumulés	(10)	(478)	(2 097)	(869)	(369)	-	(3 823)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2005	145	456	880	152	120	192	1 945
Acquisitions	1	19	154	65	43	165	447
Cessions	(10)	(13)	(8)	(2)	-	(12)	(45)
Immobilisations détenues en vue de la vente ⁽¹⁾	(2)	(9)	-	-	-	-	(11)
Variations de périmètre	30	20	71	4	7	18	150
Pertes de valeurs	(1)	(2)	(12)	(2)	(9)	-	(26)
Amortissements	-	(50)	(286)	(113)	(55)	-	(504)
Écarts de conversion	6	20	40	9	6	7	88
Reclassements	(2)	17	94	42	11	(165)	(3)
Valeur nette au 31 décembre 2005	167	458	933	155	123	205	2 041

⁽¹⁾ Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les bâtiments pour lesquels le Groupe cherche activement des acquéreurs, sont classés en actifs détenus en vue de la vente.

4.4. Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste "Participations dans les entreprises associées" s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Entreprises associées au 1^{er} janvier	103	116	96
Résultat des entreprises associées	8	(1)	6
Distribution de dividendes	(2)	(4)	(4)
Modifications de périmètre	1	3	8
Écarts de conversion	(1)	(12)	7
Autres	(6)	1	3
Entreprises associées au 31 décembre	103	103	116

Au 31 décembre

	Taux de détention (%)			Valeur de mise en équivalence (en millions d'euros)		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Ichikoh	31,6	29,4	28,2	74	72	80
Faw Valeo Climate Control	36,5	36,5	36,5	23	23	25
Autres	-	-	-	6	8	11
Entreprises associées	-	-	-	103	103	116

Ichikoh est une société cotée à la bourse de Tokyo. Au 31 décembre 2007, la valorisation boursière des titres détenus par le groupe Valeo s'élevait à 49 millions d'euros. La valeur de mise en équivalence calculée est justifiée par la valeur d'utilité.

Les données financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Total des actifs	655	703	754
Total des passifs hors capitaux propres	433	483	509
Total des produits de l'Activité	841	950	1 011
Résultat de la période	30	(3)	20

4.5. Impôt différé

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. En France, Valeo a opté en faveur du régime d'intégration

fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises éligibles à ce régime.

Le groupe Valeo a également opté pour des régimes d'intégration fiscale (ou assimilés) pour ses filiales implantées dans des pays dont la législation offre cette possibilité (Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie et Royaume-Uni).

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2005	2006	Résultat ⁽²⁾	Autres mouvements ⁽³⁾	2007
Déficits reportables ⁽¹⁾	12	33	6	(17)	22
Frais de développement immobilisés	(82)	(92)	3	9	(80)
Engagements de retraite et assimilés	63	67	3	(19)	51
Autres provisions	62	65	(4)	3	64
Stocks	15	15	1	(2)	14
Provisions pour coûts sociaux et restructuration	11	20	-	(5)	15
Outillages	8	7	1	(2)	6
Immobilisations	(4)	(1)	8	4	11
Autres	6	(19)	(19)	13	(25)
Total impôts différés	91	95	(1)	(16)	78
Dont :					
■ impôts différés actifs	100	96			99
■ impôts différés passifs	(9)	(1)			(21)

⁽¹⁾ Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

⁽²⁾ Y compris activités non stratégiques.

⁽³⁾ Les autres mouvements s'établissent à 16 millions d'euros et sont principalement liés à des impôts différés constatés directement dans les capitaux propres sur les écarts actuariels et les couvertures de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2007, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(En millions d'euros)	Base	Économie d'impôts potentielle
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2008 à 2011	85	29
Déficits reportables en 2011 et au-delà	765	263
Déficits reportables indéfiniment	879	303
Déficits fiscaux courants	1 729	595
Actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporelles		166
Total des actifs d'impôts différés non constatés		761

Pour les périodes closes au 31 décembre 2006 et 2005, le montant total des actifs d'impôts différés non constatés s'élevait respectivement à 778 et 849 millions d'euros.

4.6. Stocks et en-cours

Au 31 décembre, les stocks se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2007			2006	2005
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières	261	(44)	217	231	221
En-cours de production	73	(7)	66	74	81
Produits finis, marchandises et outillages spécifiques	398	(59)	339	342	352
Stocks et en-cours nets	732	(110)	622	647	654

Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 110 millions d'euros au 31 décembre 2007 (109 millions d'euros au 31 décembre 2006) avec des dotations d'un montant de 35 millions d'euros sur la période

hors activités non stratégiques. Sur les exercices 2006 et 2005, les dotations pour dépréciation des stocks s'établissaient respectivement à 19 et 32 millions d'euros hors activités non stratégiques.

4.7. Créances clients

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Créances clients brutes	1 728	1 864	1 938
Provisions pour dépréciation	(29)	(30)	(32)
Créances clients nettes	1 699	1 834	1 906

Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont enregistrées en "Autres produits et charges financiers" lorsque la dépréciation est liée au risque de défaut du client (cf. note 3.5), en frais administratifs dans les autres cas.

4.8. Capitaux propres

4.8.1. Capital

Au 31 décembre 2007, le capital est de 235 millions d'euros, divisé en 78 209 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées, avant prise en compte des actions propres (cf. note 4.8.6). Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 206 124 actions au 31 décembre 2007) bénéficient d'un droit de vote double.

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 274 millions d'euros correspondant à 91 184 612 actions, en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du groupe Valeo ;
- de conversion des actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE (cf. note 4.10.2).

Le Groupe vise une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et afin de pouvoir assurer son développement futur. Sa politique est de maintenir un équilibre entre dettes et fonds propres et de ne pas dépasser durablement un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

L'actionnariat salarié représente actuellement 1 % du capital social. L'objectif du Groupe est de faire croître ce pourcentage, par la mise en œuvre régulière de Plans d'Épargne Entreprise et également en étendant les plans d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites à une population plus large de salariés.

Le Groupe rachète ses propres actions sur le marché dans le but d'assurer la couverture des plans d'options et d'actions gratuites, les plans d'actionnariat salarié et la mise en œuvre du contrat de liquidité (voir chapitre 2, section "Évolution des capitaux propres" paragraphe 2.2 "Actions autodétenues").

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2007 :

■ Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à émettre au 31 décembre 2007 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2000	1 300 000	48,00	393 413	2008
2001	80 000	55,82	80 800	2009
2001	600 000	42,48	303 000	2009
2001	442 875	42,69	273 777	2009
2002	420 000	43,84	212 908	2010
2002	600 000	28,30	116 867	2010
2003	700 000	23,51	237 795	2011
2003	780 000	32,91	441 215	2011
2004	1 123 200	28,46	809 781	2012
TOTAL	6 046 075		2 869 556	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

■ Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31 décembre 2007 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	283 327	2011
2004	280 800	32,74	204 200	2012
2005	650 000	32,32	517 695	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	1 127 750	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000 ⁽³⁾	36,82	1 677 000	2015
TOTAL	4 854 050		4 246 972	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

⁽³⁾ Dont 174 250 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

■ Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à transmettre au 31/12/2007	Année d'acquisition
2005	600 000 ⁽¹⁾	232 135	2008
2006	63 000 ⁽²⁾	26 500	2008
2006	100 000	89 000	2009
2007	100 000	96 250	2010
TOTAL	863 000	443 885	

⁽¹⁾ Dont 300 000 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité, annulées sur l'exercice 2007.

⁽²⁾ Dont 36 500 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité, annulées sur l'exercice 2007.

Les mouvements intervenus sur les plans se présentent de la manière suivante :

Année 2007

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier 2007	7 109 400	30,50
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	2 027 000	35,02
Options annulées	(914 920)	20,21
Options échues	-	-
Options exercées	(694 972)	27,70
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	7 526 508	33,13
Options exerçables au 31 décembre 2007	3 582 026	35,43

Année 2006

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier 2006	6 442 405	31,82
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 659 250	29,55
Options annulées	(490 575)	29,49
Options échues	(432 125)	50,01
Options exercées	(69 555)	25,88
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	7 109 400	30,50
Options exerçables au 31 décembre 2006	3 759 575	35,21

Année 2005

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier 2005	6 476 975	38,23
Options attribuées/Actions gratuites à remettre	1 250 000	16,81
Options annulées	(748 200)	37,67
Options échues	(485 250)	70,32
Options exercées	(51 120)	25,69
Options non exercées/Actions gratuites à remettre au 31 décembre	6 442 405	31,82
Options exerçables au 31 décembre 2005	3 099 668	39,50

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres sont les suivantes :

	2007	
	mars	novembre
	Action gratuite et option d'achat	Option d'achat
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	37,03	36,93
Volatilité attendue (%)	- et 27,8	32,2
Taux sans risque (%)	4,1	4,4
Taux de dividende (%)	3,2	3,2
Durée de vie de l'option (en années)	3 et 4	4
Juste valeur des instruments de capitaux propres (en euros)	32,21 et 7,63	8,85

	2006	
	mars	novembre
	Action gratuite et option d'achat	Action gratuite et option d'achat
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	31,79	30,16
Volatilité attendue (%)	- et 24,6	- et 29,0
Taux sans risque (%)	3,3 et 3,5	3,9
Taux de dividende (%)	3,2	3,2
Durée de vie de l'option (en années)	2,25 et 4	3 et 4
Juste valeur des instruments de capitaux propres (en euros)	29,28 et 4,92	26,32 et 5,54

	2005	2004
	Action gratuite et option d'achat	Option de souscription et option d'achat
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	31,46	29,77
Volatilité attendue (%)	- et 26,4	25,8
Taux sans risque (%)	2,9 et 3,1	3,1
Taux de dividende (%)	3,1	3,4
Durée de vie de l'option (en années)	2,25 et 4	4
Juste valeur des instruments de capitaux propres (en euros)	28,65 et 5,52	5,67 et 4,26

La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite à la date d'attribution du plan. La maturité retenue de 4 ans pour les plans d'achat ou de souscription d'actions correspond à la période d'indisponibilité fiscale, estimée correspondre à la durée de vie de l'option.

La charge enregistrée en 2007 relative aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites s'établit à 11 millions d'euros (y compris la contribution patronale sur les attributions d'options ou d'actions gratuites), 11 millions d'euros sur l'exercice 2006 et 7 millions d'euros sur l'exercice 2005.

4.8.2. Primes d'émission

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

4.8.3. Écarts de conversion

Les écarts de conversion de la période comprennent essentiellement les gains et les pertes résultant de la conversion des capitaux propres des filiales brésiliennes, coréennes, japonaises et mexicaines.

4.8.7. Intérêts minoritaires

L'évolution des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Intérêts minoritaires au 1 ^{er} janvier	38	43	57
Quote-part de résultat	7	5	6
Dividendes versés	(4)	(4)	(5)
Écarts de conversion	-	(3)	4
Variations de périmètre	3	(3)	(19)
Intérêts minoritaires au 31 décembre	44	38	43

4.8.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées incluent notamment le résultat de l'exercice de 88 millions d'euros (avant la répartition du dividende proposée à l'Assemblée Générale).

4.8.5. Dividendes par action

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 1 592 millions d'euros, avant affectation du résultat 2007 (respectivement 1 589 et 1 593 millions d'euros en 2006 et 2005).

Les dividendes versés en 2007 se sont élevés à 85 millions d'euros soit 1,10 euro par action.

Les dividendes versés en 2006 et 2005 se sont établis respectivement à 84 millions d'euros et à 91 millions d'euros, soit également à 1,10 euro par action pour les deux exercices. Un dividende de 1,20 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires. Cette distribution n'est pas comptabilisée en charges à payer dans les états financiers au 31 décembre 2007.

4.8.6. Actions propres

Au 31 décembre 2007, Valeo détient 1 432 804 de ses propres actions, soit 1,83 % du capital social, contre 686 704 (0,89 %) au 31 décembre 2006 et 807 704 actions (1,04 %) au 31 décembre 2005.

4.9. Provisions pour autres passifs

L'évolution des provisions pour autres passifs est la suivante :

(En millions d'euros)	Provisions pour coûts sociaux et de restructuration	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2005	165	856	277	1 298
Utilisation de l'année	(103)	(89)	(91)	(283)
Modifications de périmètre	10	15	192	217
Écarts de conversion	10	62	13	85
Reclassement	(6)	13	(6)	1
Dotations	108	89	154	351
Effet financier de l'actualisation	1	39	-	40
Reprises ⁽¹⁾	(4)	(152)	(49)	(205)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	50	-	50
Provisions au 31 décembre 2005	181	883	490	1 554
Utilisation de l'année	(82)	(62)	(107)	(251)
Modifications de périmètre	(3)	(27)	(3)	(33)
Écarts de conversion	(10)	(33)	(6)	(49)
Reclassement ⁽²⁾	42	(41)	3	4
Dotations	55	28	105	188
Effet financier de l'actualisation	4	30	-	34
Reprises	(11)	(3)	(51)	(65)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	(27)	-	(27)
Provisions au 31 décembre 2006	176	748	431	1 355
Utilisation de l'année	(59)	(80)	(112)	(251)
Modifications de périmètre	(16)	(13)	(5)	(34)
Écarts de conversion	(8)	(26)	(5)	(39)
Dotations	39	33	149	221
Effet financier de l'actualisation	4	29	-	33
Reprises	(9)	(4)	(91)	(104)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	(79)	-	(79)
Provisions au 31 décembre 2007	127	608	367	1 102
Dont part à moins d'un an	53	57	214	324

⁽¹⁾ Pour la période close au 31 décembre 2005, les reprises de provisions pour retraites et engagements assimilés incluent (127) millions d'euros de reprises liées aux modifications des plans de couverture médicale des retraités aux États-Unis et (20) millions d'euros de reprises liées à la réduction des droits dans le cadre de la fermeture du site de Rochester.

⁽²⁾ Dont sur l'exercice 2006, 41 millions d'euros de reclassement de provisions pour engagements de retraites à provisions pour coûts sociaux au titre des plans de couverture médicale des préretraités aux États-Unis.

4.9.1. Provisions pour coûts sociaux et de restructuration

Les provisions pour coûts sociaux et de restructuration correspondent aux mesures prises par le Groupe dans le cadre de son plan de rationalisation industrielle. Ce plan vise à ajuster l'outil de production aux besoins des clients, en termes de compétitivité des coûts et d'accompagnement géographique. Les provisions incluent notamment les coûts liés :

- à la poursuite des mesures d'adaptation des effectifs et de rationalisation de la production ;
- au dispositif de Cessation d'Activité Travailleurs Salariés (CATS) appliqué dans certains sites français, conformément à l'accord professionnel de branche conclu en mars 2001.

4.9.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

■ Description des régimes

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- des indemnités de cessation de service (Corée du Sud, France, Italie, Mexique) ;
- des compléments de retraite (Allemagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni) qui s'ajoutent aux régimes nationaux ;
- la prise en charge de certains frais médicaux et d'assurance-vie des retraités (États-Unis) ;
- certains avantages mentionnés ci-dessus accordés spécifiquement dans le cadre de régimes de préretraite (Allemagne, États-Unis, France) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en Allemagne et en France).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 1.17.

■ Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Pour l'exercice 2007, les taux d'actualisation retenus, pour les pays dont les engagements sont les plus significatifs, ont été les suivants :

Au 31 décembre

(En %)	2007	2006	2005
Zone euro	5,3	4,5	4,2
Royaume-Uni	5,8	5,0	4,8
États-Unis	6,3	5,9	5,6
Corée du Sud	5,5	5,3	5,8

La hausse des taux d'actualisation retenus pour valoriser les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi s'explique par l'augmentation des taux d'intérêts à long terme à fin décembre 2007 par rapport à ceux de fin décembre 2006.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements. Les taux sont les suivants pour les principaux fonds investis du Groupe :

Au 31 décembre

(En %)	2007	2006	2005
États-Unis	8,5	8,5	8,5
Royaume-Uni	6,4	6,4	6,7
Japon	2,7	2,0	2,0
Corée du Sud	4,5	4,5	4,5

Le taux moyen pondéré de progression des salaires à long terme est de 3,5 % au 31 décembre 2007, inchangé par rapport au 31 décembre 2006 et 2005.

Le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis retenu pour l'évaluation des engagements au 31 décembre 2007 est de 10 % jusqu'à fin 2008 puis diminue de 1 % sur les 5 années suivantes pour atteindre 5 % au 31 décembre 2013.

■ Détail des engagements

Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	169	231	113	41	554
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	21	64	253	41	379
Valeur de marché des actifs investis	(6)	(44)	(211)	(39)	(300)
Déficit	184	251	155	43	633
Coût des services passés non comptabilisés	(25)	-	-	-	(25)
Provisions constituées au 31 décembre 2007	159	251	155	43	608

Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	181	266	142	47	636
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	27	77	287	47	438
Valeur de marché des actifs investis	(5)	(45)	(205)	(46)	(301)
Déficit	203	298	224	48	773
Coût des services passés non comptabilisés	(26)	-	1	-	(25)
Provisions constituées au 31 décembre 2006	177	298	225	48	748

Au 31 décembre 2005

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements non couverts par des actifs	179	286	201	44	710
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	24	73	325	56	478
Valeur de marché des actifs investis	(3)	(42)	(197)	(52)	(294)
Déficit	200	317	329	48	894
Coût des services passés non comptabilisés	(31)	-	20	-	(11)
Provisions constituées au 31 décembre 2005	169	317	349	48	883

■ Évolution des provisions

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2005	152	269	393	42	856
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	7	40	15	(12)	50
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(19)	(14)	(49)	(7)	(89)
Modifications de périmètre	5	1	2	7	15
Reclassement provision retraite/provision coûts sociaux	-	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	1	54	7	62
Charges/(produits) de l'exercice	24	20	(79) ⁽²⁾	11	(24)
Provisions au 31 décembre 2005	169	317	349	48	883
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	3	(4)	(28)	2	(27)
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(22)	(14)	(18)	(8)	(62)
Modifications de périmètre	-	(25)	(1)	(1)	(27)
Reclassement provision retraite/provision coûts sociaux	-	1	(42)	-	(41)
Écarts de conversion	-	1	(32)	(2)	(33)
Charges/(produits) de l'exercice	27	22	(3)	9	55
Provisions au 31 décembre 2006	177	298	225	48	748
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres ⁽³⁾	(7)	(42)	(29)	(1)	(79)
Utilisation de l'année ⁽¹⁾	(25)	(17)	(29)	(8)	(79)
Modifications de périmètre	(7)	(6)	-	-	(13)
Écarts de conversion	-	(2)	(20)	(4)	(26)
Charges/(produits) de l'exercice	21	20	8	8	57
Provisions au 31 décembre 2007	159	251	155	43	608
Dont part à moins d'un an	14	13	26	4	57

⁽¹⁾ Inclut, selon les régimes, les prestations payées directement aux bénéficiaires ou les contributions versées aux fonds externes.

⁽²⁾ Le produit constaté pour la période close au 31 décembre 2005 provient essentiellement des modifications des plans de couverture médicale des retraités.

⁽³⁾ Pour la période close au 31 décembre 2007, le montant des écarts actuariels reconnus en capitaux propres s'explique principalement par la hausse des taux d'actualisation. (cf. supra – Hypothèses actuarielles). Le montant des écarts actuariels d'expérience s'établit à 11 millions d'euros.

■ Évolution des engagements

(En millions d'euros)

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2007	208	343	429	94	1 074
Coût des services rendus	9	9	2	6	26
Charge d'intérêts	9	13	23	3	48
Prestations versées	(24)	(15)	(18)	(14)	(71)
Écarts actuariels	(7)	(41)	(28)	(1)	(77)
Modifications des dispositions des plans	-	-	-	-	-
Modifications de périmètre	(7)	(6)	-	-	(13)
Autres	2	(2)	1	-	1
Écarts de conversion	-	(6)	(43)	(6)	(55)
Engagements au 31 décembre 2007	190	295	366	82	933

(En millions d'euros)

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2006	203	359	526	100	1 188
Coût des services rendus	17	10	7	8	42
Charge d'intérêts	8	14	25	2	49
Prestations versées	(21)	(15)	(10)	(10)	(56)
Écarts actuariels	3	(4)	(28)	2	(27)
Modifications des dispositions des plans	-	-	(19)	-	(19)
Modifications de périmètre	-	(25)	(1)	(1)	(27)
Autres	(2)	2	(18)	-	(18)
Écarts de conversion	-	2	(53)	(7)	(58)
Engagements au 31 décembre 2006	208	343	429	94	1 074

(En millions d'euros)

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2005	187	306	533	67	1 093
Coût des services rendus	10	10	10	9	39
Charge d'intérêts	8	14	31	3	56
Prestations versées	(18)	(15)	(42)	(10)	(85)
Écarts actuariels	9	43	16	(7)	61
Modifications des dispositions des plans	2	(1)	(116)	-	(115)
Modifications de périmètre	5	1	4	31	41
Autres	-	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	1	77	7	85
Engagements au 31 décembre 2005	203	359	526	100	1 188

■ Évolution des actifs investis

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Actifs investis au 1^{er} janvier 2005	1	37	148	25	211
Rendement attendu des fonds	-	2	14	1	17
Contributions versées aux fonds externes	2	-	13	4	19
Prestations versées	(1)	(1)	(6)	(7)	(15)
Écarts actuariels	1	3	-	5	9
Modifications de périmètre	-	-	3	23	26
Autres	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	1	25	1	27
Actifs investis au 31 décembre 2005	3	42	197	52	294
Rendement attendu des fonds	-	2	16	1	19
Contributions versées aux fonds externes	2	1	9	3	15
Prestations versées	-	(1)	(1)	(5)	(7)
Écarts actuariels	-	-	1	-	1
Modifications de périmètre	-	-	-	-	-
Autres	-	-	5	-	5
Écarts de conversion	-	1	(22)	(5)	(26)
Actifs investis au 31 décembre 2006	5	45	205	46	301
Rendement attendu des fonds	-	2	18	1	21
Contributions versées aux fonds externes	2	1	21	1	25
Prestations versées	(1)	(2)	(10)	(7)	(20)
Écarts actuariels	-	1	1	-	2
Écarts de conversion	-	(3)	(24)	(2)	(29)
Actifs investis au 31 décembre 2007	6	44	211	39	300

■ Détail des actifs investis

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Banque	-	-	5	4	9
Actions	2	29	163	19	213
Obligations d'État	-	7	22	25	54
Obligations d'entreprises	1	6	7	4	18
Détail des actifs investis au 31 décembre 2005	3	42	197	52	294
Banque	-	-	6	8	14
Actions	3	44	167	15	229
Obligations d'État	-	1	22	23	46
Obligations d'entreprises	2	-	10	-	12
Détail des actifs investis au 31 décembre 2006	5	45	205	46	301
Banque	-	-	16	8	24
Actions	6	44	156	11	217
Obligations d'État	-	-	27	20	47
Obligations d'entreprises	-	-	12	-	12
Détail des actifs investis au 31 décembre 2007	6	44	211	39	300

Les contributions versées aux fonds externes se sont élevées à 25 millions d'euros pour l'année 2007 et sont estimées à 18 millions d'euros pour l'année 2008.

Le rendement effectif des fonds s'élève à 23 millions d'euros en 2007, contre 20 millions d'euros en 2006 et 26 millions d'euros en 2005.

Les effets d'une variation d'un point sur le taux de croissance des frais médicaux aux États-Unis sont les suivants :

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur le coût des services rendus et sur la charge d'intérêts	-	-	-	-	2	(2)
Effet sur les engagements	1	(1)	2	(2)	3	(3)

■ Écarts actuariels en capitaux propres

Depuis l'application de l'option SORIE de la norme IAS 19 (cf. note 1.1) le montant des écarts actuariels reconnus en capitaux propres avant impôts différés s'établit à :

- (42) millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2004 ;
- (50) millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2005 ;
- 27 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2006 ;
- 79 millions d'euros pour la période close au 31 décembre 2007.

4.9.3. Autres provisions

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Provisions pour garanties clients	164	180	226
Autres ⁽¹⁾	203	251	264
Autres provisions	367	431	490

⁽¹⁾ Les autres provisions couvrent essentiellement des litiges ou risques de nature contractuelle, sociale, environnementale ou fiscale.

4.10. Endettement financier

4.10.1. Endettement financier brut

Au 31 décembre, l'endettement financier brut du Groupe s'analyse ainsi :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Dettes financières à long terme (note 4.10.2)	1 283	1 274	1 303
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an (note 4.10.2)	29	54	581
Crédits à court terme et banques (note 4.10.3)	260	274	157
Endettement financier brut	1 572	1 602	2 041

4.10.2. Dettes financières à long terme

■ Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Emprunts obligataires	596	595	1 094
OCEANE ⁽¹⁾	435	427	419
Emprunts syndiqués	219	216	221
Dettes sur biens loués capitalisés	9	15	25
Autres emprunts	28	49	86
Intérêts courus non échus	25	26	39
Dettes financières à long terme	1 312	1 328	1 884

⁽¹⁾ La valeur comptable de l'OCEANE a été ramenée de 463 millions d'euros à 419 millions d'euros suite à l'application de la norme IAS 32 au 1^{er} janvier 2005.

Les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt s'élève à 3,89 % ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à Option de Conversion En Actions Nouvelles et/ou d'Échange en actions existantes (OCEANE) soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation. Par ailleurs, Valeo dispose d'un call émetteur exerçable entre le 31 janvier 2007 et le 31 décembre 2010 si l'action de Valeo est valorisée à 60 euros en moyenne. Le taux

d'intérêt effectif de l'OCEANE s'élève à 4,54 % (4,46 % hors call émetteur) ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans couverts par deux swaps de taux parfaitement adossés en montant et en durée. Les caractéristiques de ces emprunts et les couvertures associées sont les suivantes :
 - la première tranche est un emprunt à taux variable incluant un cap qui plafonne la charge d'intérêt au taux de 4,735 %. Elle est couverte par un dérivé compensant l'achat d'option inclus dans l'emprunt,
 - la seconde tranche est un emprunt rémunéré au taux fixe de 3,62 % incluant une option sur swap qui permet au Groupe d'opter en 2009 pour le taux variable. Elle est couverte par un dérivé présentant des caractéristiques identiques à celles de l'option incluse dans l'emprunt.

■ Échéancier des dettes financières à plus d'un an

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013 et au-delà	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-	596	596
OCEANE	-	-	435	-	-	435
Emprunts syndiqués	-	-	-	219	-	219
Dettes sur bien loués capitalisés	1	1	1	1	1	5
Autres emprunts	2	4	4	3	15	28
TOTAL	3	5	440	223	612	1 283

4.10.3. Crédits à court terme et banques

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Billets de trésorerie	50	140	-
Emprunts bancaires à moins d'un an	210	134	157
Crédits à court terme et banques	260	274	157

4.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	328	97	454
Disponibilités	443	521	495
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771	618	949

4.10.5. Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts et autres actifs financiers long terme, et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

■ Analyse de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Dettes financières à long terme (note 4.10.2)	1 283	1 274	1 303
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an (note 4.10.2)	29	54	581
Prêts et autres actifs financiers à long terme (note 5.2.1)	(2)	(16)	(12)
Endettement financier à long terme	1 310	1 312	1 872
Crédits à court terme et banques (note 4.10.3)	260	274	157
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.10.4)	(771)	(618)	(949)
Trésorerie à court terme	(511)	(344)	(792)
Endettement financier net	799	968	1 080

4.10.6. Endettement financier net par devise

L'endettement financier net par devise de remboursement est le suivant :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Euro	895	1 151	1 179
Dollar américain	(34)	(52)	(64)
Yen	12	34	110
Real brésilien	(7)	(22)	(25)
Won coréen	(18)	(59)	(44)
Yuan chinois	(24)	(24)	(21)
Autres devises	(25)	(60)	(55)
TOTAL	799	968	1 080

4.11. Détail des flux de trésorerie

4.11.1. Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	615	623	639
Dotations (reprises) nettes sur provisions	(117)	(96)	(99)
Contributions clients	(56)	(51)	(35)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	30	(74)	6
Charges calculées liées aux paiements en actions	11	11	7
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	(4)	(2)	-
TOTAL	479	411	518

4.11.2. Variation du besoin en fonds de roulement

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Variation du besoin en fonds de roulement			
Stocks	(22)	(17)	3
Créances clients	(40)	5	53
Dettes fournisseurs d'exploitation	35	88	30
Autres créances et dettes	(15)	(28)	21
TOTAL	(42)	48	107

5. Informations complémentaires

5.1. Information sectorielle

Le groupe Valeo est constitué d'un unique secteur d'activité ("Équipement automobile"). Les zones géographiques présentées au titre du second niveau d'information correspondent aux zones

de production. Des informations complémentaires sont données selon les axes d'analyse les plus pertinents pour la compréhension de l'Activité du Groupe.

Les éléments de résultat et de bilan relatifs aux "activités non stratégiques" sont retraités comme indiqué en note 2.1.

5.1.1. Par zone géographique

(En millions d'euros)	Chiffre d'affaires externe par zone de commercialisation	Chiffre d'affaires par zone de production	Total des actifs	Investissements de la période ⁽¹⁾	Effectifs
ANNÉE 2007					
Europe	6 458	6 873	3 652	365	41 397
Amérique du Nord	1 293	1 224	457	64	6 826
Amérique du Sud	559	522	253	32	4 206
Asie	1 245	1 264	778	92	8 771
Éliminations	-	(328)	(144)	-	-
TOTAL	9 555	9 555	4 996	553	61 200
ANNÉE 2006					
Europe	6 398	6 903	3 966	437	40 261
Amérique du Nord	1 325	1 318	539	86	7 179
Amérique du Sud	468	454	210	39	3 550
Asie	1 245	1 238	754	87	7 710
Éliminations	-	(477)	(147)	(2)	-
TOTAL	9 436	9 436	5 322	647	58 700
ANNÉE 2005					
Europe	6 242	6 740	4 048	436	39 622
Amérique du Nord	1 364	1 366	575	67	6 776
Amérique du Sud	429	402	195	35	3 418
Asie	1 156	1 134	759	59	7 084
Éliminations	-	(451)	(149)	(5)	-
TOTAL	9 191	9 191	5 428	592	56 900

⁽¹⁾ Les investissements de l'exercice 2007 ne comprennent pas ceux relatifs à l'activité Câblage cédée en 2007.

Les investissements de l'exercice 2006 ne comprennent pas ceux relatifs à l'activité Moteurs & Actionneurs cédée en 2006.

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs du Groupe :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Total des actifs sectoriels	4 996	5 322	5 428
Actifs financiers	896	755	1 117
Actifs d'impôt différé	99	96	100
Goodwill	1 165	1 415	1 484
TOTAL	7 156	7 588	8 129

Les goodwill ne peuvent être ventilés par zone géographique dans la mesure où ils sont alloués à des groupes d'UGT qui appartiennent à plusieurs zones.

5.1.2. Dépenses de recherche et développement par Domaine et chiffre d'affaires par Famille de Produits

Les Domaines ont pour vocation de favoriser l'innovation par le croisement des technologies et des Familles de Produits afin de proposer au marché des solutions globales autour des thèmes de la sécurité, de l'environnement et du confort.

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Aide à la conduite	193	188	175
Efficacité de la propulsion	230	214	204
Amélioration du confort	242	232	231
Autres	3	6	-
TOTAL	668	640	610

Les Domaines visent au développement du chiffre d'affaires du portefeuille de produits, dont la production et la commercialisation sont placées sous la responsabilité des divisions du Groupe. Ce portefeuille est organisé autour des Familles de Produits suivantes :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Transmissions	784	761	742
Thermique Habitable	1 436	1 485	1 463
Thermique Moteur	1 353	1 301	1 227
Éclairage Signalisation	1 198	1 189	1 151
Systèmes Électriques	1 154	1 084	1 041
Systèmes d'Essuyage	1 052	1 027	1 056
Sécurité Habitable	726	719	676
Contrôles Intérieurs	983	943	969
Compresseurs	414	396	403
Systèmes de Contrôle Moteur	339	405	366
Autres et éliminations	116	126	97
TOTAL	9 555	9 436	9 191

Des réallocations d'activités entre certaines Familles de Produits ont été réalisées au cours du premier semestre 2007. Elles concernent principalement les Familles Thermique Habitable, Thermique Moteur et Contrôles Intérieurs (anciennement nommée Commutation et Systèmes de Détection). Les chiffres d'affaires par Famille de Produits précédemment publiés ont donc été retraités pour les périodes closes au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 afin de les rendre comparables à ceux de la période close au 31 décembre 2007.

5.2. Instruments financiers

5.2.1. Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39. Le classement dans les différentes catégories est explicité dans la note 1.13.

Au 31 décembre

	2007	Valeur au bilan selon IAS 39				2007
	Valeur au bilan	Coût amorti	Prêts et créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Juste valeur
(En millions d'euros)						
ACTIFS						
Actifs financiers non courants :						
■ titres de participation	4	-	-	4	-	4
■ prêts	2	2	-	-	-	2
■ dépôts et cautionnements	6	-	6	-	-	6
■ autres actifs financiers non courants	6	-	6	-	-	6
Créances clients	1 699	1 699	-	-	-	1 699
Autres actifs financiers courants :						
■ instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	1	-	-	1	-	1
■ instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	3	-	-	-	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771	-	-	-	771	771
PASSIFS						
Emprunt obligataire	608	608	-	-	-	560
OCEANE (composante dette)	446	446	-	-	-	437
Emprunts syndiqués	221	-	-	-	221	221
Autres dettes financières à long terme	37	-	-	-	37	37
Dettes fournisseurs	1 836	1 836	-	-	-	1 836
Autres passifs financiers courants :						
■ instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	19	-	-	13	6	19
■ instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	2	-	-	-	2	2
Crédits à court terme et banques	260	260	-	-	-	260

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2006		2005	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
ACTIFS				
Actifs financiers non courants :				
■ titres de participation	2	2	9	9
■ prêts	16	16	12	12
■ dépôts et cautionnements	3	3	3	3
■ autres actifs financiers non courants	3	3	4	4
Créances clients	1 834	1 834	1 906	1 906
Autres actifs financiers courants :				
■ instruments dérivés actifs avec comptabilité de couverture	7	7	22	22
■ instruments dérivés actifs sans comptabilité de couverture	2	2	1	1
■ autres	1	1	1	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	618	618	949	949
PASSIFS				
Emprunt obligataire	607	576	1 119	1 126
OCEANE (composante dette)	438	433	430	440
Emprunts syndiqués	219	221	224	225
Autres dettes financières à long terme	64	64	111	111
Dettes fournisseurs	1 955	1 955	1 925	1 925
Autres passifs financiers courants :				
■ instruments dérivés passifs avec comptabilité de couverture	10	10	5	5
■ instruments dérivés passifs sans comptabilité de couverture	1	1	3	3
■ autres	-	-	1	1
Crédits à court terme et banques	274	274	157	157

Les caractéristiques principales des emprunts (emprunt obligataire, OCEANE et emprunts syndiqués) sont détaillées au paragraphe 4.10.2, et la méthodologie de comptabilisation retenue est explicitée dans la note 1.13.

La juste valeur de l'emprunt obligataire est calculée à partir des prix cotés sur le marché actif pour les emprunts obligataires.

Pour la composante dette de l'OCEANE et les emprunts syndiqués, la juste valeur est estimée en actualisant les flux futurs au taux de marché à la date de clôture en tenant compte d'un spread émetteur du Groupe estimé à 0,596 % pour l'OCEANE et à 0,87 % pour les emprunts syndiqués. La juste valeur des autres composantes de la dette est égale à la valeur comptable.

5.2.2. Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
ACTIFS			
Instruments financiers dérivés de couverture			
■ matières	1	7	22
Instruments financiers dérivés de trading :			
■ change	3	2	1
Autres	-	1	1
Total autres actifs financiers courants	4	10	24
PASSIFS			
Instruments financiers dérivés de couverture :			
■ taux	(6)	(9)	(5)
■ matières	(13)	(1)	-
Instruments financiers dérivés de trading :			
■ change	(2)	(1)	(3)
Autres	-	-	(1)
Total autres passifs financiers courants	(21)	(11)	(9)

L'impact des instruments financiers sur le résultat des exercices clos au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 est détaillé en note 3.5.

■ Juste valeur des dérivés de change

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achat à terme de devises	2	-	24	-	28	1
Vente à terme de devises	(76)	2	(48)	1	(10)	-
Swaps de devises	(132)	1	(120)	1	(15)	-
Total des actifs	(206)	3	(144)	2	3	1
Achat à terme de devises	29	-	33	(1)	19	-
Vente à terme de devises	(14)	(1)	(30)	-	(104)	(2)
Swaps de devises	(3)	(1)	(22)	-	(18)	(1)
Total des passifs	12	(2)	(19)	(1)	(103)	(3)
Effet net		1		1		(2)

La juste valeur des couvertures de change est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation.

■ Juste valeur des dérivés matières (Métal)

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps – Achats	2	-	81	7	125	22
Swaps – Ventes	(8)	1	(2)	-	(2)	-
Total des actifs	(6)	1	79	7	123	22
Swaps – Achats	146	(13)	36	(1)	1	-
Swaps – Ventes	-	-	(3)	-	(2)	-
Total des passifs	146	(13)	33	(1)	(1)	-
Effet net		(12)		6		22

La juste valeur des couvertures de matières est déterminée par la technique de valorisation suivante : les cash flows futurs sont calculés en utilisant les cours de matières premières et les cours de change à terme à la date de clôture, et sont actualisés au taux d'intérêt de la devise de valorisation.

■ Juste valeur des dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps de taux	225	(6)	227	(9)	732	(5)
Total des passifs	225	(6)	227	(9)	732	(5)

La juste valeur des swaps de taux est déterminée en actualisant les cash flows futurs au taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

5.3. Politique de gestion des risques

Le Groupe est dans le cadre de son activité industrielle et commerciale dans un environnement international confronté aux risques de marché que sont : le risque de change, le risque de prix et le risque de taux. Il utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations de cours de change, de prix sur les matières premières et de taux d'intérêt.

De manière générale, les risques relatifs au change, aux cours des métaux de base et aux taux d'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe font l'objet d'une gestion centralisée auprès de la société mère Valeo.

Au-delà des risques de marché, le Groupe est également exposé au risque de liquidité, de contrepartie sur les instruments financiers et de crédit sur ses créances clients.

La Direction du Contrôle Financier soumet au Président un rapport mensuel de l'exposition aux risques financiers gérés par la société mère ainsi qu'une analyse mensuelle du risque de crédit sur les

créances clients. Ces documents permettent d'identifier la majeure partie de l'exposition du Groupe aux risques de marché, de liquidité et de contrepartie. Des recommandations sont ensuite proposées par la Direction des Affaires Financières au Président.

5.3.1. Risque de marché

■ Risque de Change

Exposition au risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque transactionnel relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle, qu'elle soit comptabilisée au bilan ou prévisionnelle. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur des durées généralement inférieures à 6 mois.

Les couvertures des filiales sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes.

Les principaux instruments de couverture auxquels le Groupe a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes en devises, les swaps ainsi que les options. Les produits dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change ne sont pas

qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39. Par exception le Groupe applique la comptabilité de couverture sur des flux futurs hautement probables dès la mise en place des dérivés correspondants.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007				2006	2005
	USD	JPY	Euro	Total	Total	Total
Créances commerciales exposées	72	18	350	440	526	130
Autres actifs financiers exposés	162	50	102	314	198	59
Dettes fournisseurs exposées	(33)	(14)	(321)	(368)	(485)	(53)
Dettes financières exposées	(8)	-	(520)	(528)	(109)	-
Exposition bilancielle brute	193	54	(389)	(142)	130	136
Ventes à terme	34	20	39	93	(276)	(161)
Achats à terme	(215)	(56)	(22)	(293)	83	29
Exposition nette	12	18	(372)	(342)	(63)	4

Au 31 décembre 2006, l'exposition bilancielle nette d'un montant de (63) millions d'euros se décomposait par devise de la façon suivante (en millions d'euros) :

- 26 millions pour le dollar américain ;
- 11 millions pour le yen japonais ;
- (100) millions pour l'euro.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain et pour le yen japonais s'établissent respectivement pour 1 euro à 1,47 et 164,93 au 31 décembre 2007, contre 1,32 pour le dollar américain et 156,93 pour le yen japonais au 31 décembre 2006.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2007 par rapport à ces devises, aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. La même analyse est présentée au titre de 2006. Pour les besoins de ces analyses, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Résultat Gains/(Pertes)
USD	(3)
JPY	(2)
TOTAL 2007	(5)
USD	(3)
JPY	(1)
TOTAL 2006	(4)

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2007 par rapport à ces devises, conduirait à des impacts de sens contraire en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque d'investissement net

Le Groupe est également soumis au risque de change au travers de ses investissements dans des filiales étrangères, et notamment à la fluctuation des cours de change de la devise du pays d'investissement concerné contre la devise fonctionnelle du Groupe qui est l'euro. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du Groupe.

Aussi, le Groupe pourra décider au cas par cas de pratiquer la couverture d'investissement net, dans ce cas la perte ou le gain résultant de cette couverture sera différé en capitaux propres jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement à l'étranger.

Aucun instrument dérivé relatif à la couverture d'investissement net n'est comptabilisé dans le bilan du Groupe au 31 décembre 2007.

■ Risque métal**Exposition au risque métal**

Le Groupe est exposé aux variations des cours des métaux non ferreux lorsque ses contrats d'achats avec les fournisseurs sont indexés alors même que ses contrats de ventes avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation. Dans la plupart des cas, le Groupe couvre cette exposition par des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. Les matières couvertes actuellement (le cuivre, le zinc, l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion) sont cotées sur les marchés officiels.

Le Groupe privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Les volumes couverts de métaux non ferreux en fin de période s'établissent au 31 décembre 2007, 2006 et 2005 respectivement à 63 000 tonnes, 53 000 tonnes, et 56 400 tonnes.

Les produits dérivés sur métaux de base utilisés par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie en IAS 39. Une perte latente de 12 millions d'euros liée aux couvertures en place au 31 décembre 2007 est enregistrée dans les capitaux propres du Groupe.

Le gain latent de 6 millions d'euros comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2006 était relatif à des couvertures matières du second semestre 2006 et a été entièrement reclassé en résultat opérationnel au cours du premier semestre 2007.

Analyse de sensibilité de la situation nette au risque métal

Une augmentation de 10 % des cours à terme des métaux au 31 décembre 2007 aurait un impact positif de l'ordre de 9 millions d'euros dans les capitaux propres lié à la comptabilisation des dérivés qualifiés d'instrument de couvertures de flux de trésorerie. Le même calcul au 31 décembre 2006 se serait traduit également par un gain de 9 millions d'euros.

Une diminution de 10 % des cours retenus aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire.

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

■ Risque de taux**Exposition au risque de taux**

Le Groupe peut utiliser les swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux variable ou fixe. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés majoritairement à taux variable. La dette financière est essentiellement à taux fixe.

Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de valeur des dettes à taux fixe sont qualifiés de couverture de juste valeur en IAS 39. Ces dérivés sont réévalués dans le bilan avec impact en résultat qui est neutralisé pour la part efficace par une réévaluation symétrique de la composante couverte des dettes. Les dérivés de taux utilisés par le Groupe pour couvrir les dettes à taux variable ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Le taux de financement du Groupe s'établit à 4,6 % pour l'exercice 2007 (4,7 % pour l'exercice 2006 hors activités non stratégiques).

À la date de la clôture, la position nette du Groupe en matière de taux d'intérêt, sur la base des valeurs nominales, s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Total
Passifs financiers	27	262	698	3	614	1	1 339	266	1 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(771)	-	(2)	-	-	-	(773)	(773)
Position nette avant gestion	27	(509)	698	1	614	1	1 339	(507)	832
Instruments dérivés	-	225	(225)	-	-	-	(225)	225	-
Position nette après gestion	27	(284)	473	1	614	1	1 114	(282)	832

Au 31 décembre 2006

(En millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total		Total
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	53	276	474	2	826	1	1 353	279	1 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(618)	-	(16)	-	-	-	(634)	(634)
Position nette avant gestion	53	(342)	474	(14)	826	1	1 353	(355)	998
Instrumentés dérivés	2	223	-	-	(225)	-	(223)	223	-
Position nette après gestion	55	(119)	474	(14)	601	1	1 130	(132)	998

Au 31 décembre 2005

(En millions d'euros)	Moins d'un an		Un à cinq ans		Plus de cinq ans		Total		Total
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	529	159	50	4	1 290	1	1 869	164	2 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(949)	-	(12)	-	-	-	(961)	(961)
Position nette avant gestion	529	(790)	50	(8)	1 290	1	1 869	(797)	1 072
Instrumentés dérivés	(493)	722	-	(4)	(225)	-	(718)	718	-
Position nette après gestion	36	(68)	50	(12)	1 065	1	1 151	(79)	1 072

Analyse de sensibilité au risque de taux

Au 31 décembre 2007, 83 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (82 % au 31 décembre 2006).

Les dettes à taux fixe comptabilisées au coût amorti ne rentrent pas dans le calcul de la sensibilité au risque de taux. L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à son endettement à taux variable.

Ainsi une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait un impact maximum, après prise en compte des produits dérivés, estimé à 3 millions d'euros de gain sur le résultat consolidé du Groupe avant l'impôt (1 million d'euros de gain au 31 décembre 2006).

Une diminution instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire.

5.3.2. Risque de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer à la fois les investissements nécessaires au développement et à la croissance du Groupe, et le dividende versé aux actionnaires.

Au-delà, la stratégie poursuivie vise à disposer des liquidités nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. Pour cela, le Groupe se porte emprunteur de fonds long terme soit auprès des banques soit en faisant appel au marché. Ainsi en 2003, Valeo a émis un emprunt représenté par des obligations à options de conversion en actions (OCEANE) de 463 millions d'euros à échéance

2011, et en 2005, Valeo a émis un Euro Medium Term Note de 600 millions d'euros à échéance 2013. Il a également souscrit deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros à échéance 2012.

Par ailleurs, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de 2 ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Aucune de ces lignes n'était utilisée au 31 décembre 2007.

Le Groupe dispose d'un programme de financement court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et d'un programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 2 milliards d'euros.

Covenants : Les lignes de crédit font l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée au ratio d'endettement financier. Elle requiert que l'endettement financier net sur fonds propres du Groupe ne dépasse pas 120 %. Le non-respect de ce ratio a pour effet de suspendre les lignes de crédit et d'entraîner le remboursement anticipé des tirages effectués. Au 31 décembre 2007, le ratio du Groupe se situe à 45 % (contre 55 % au 31 décembre 2006).

L'Euro Medium Term Note comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*Investment grade*). Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote.

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers non dérivés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels Échéancier				
			Total	< à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Emprunts obligataires	1 054	1 264	11	22	67	542	622
Emprunts syndiqués	219	267	3	6	8	250	-
Autres dettes financières à long terme	39	39	-	6	8	9	16
Dettes fournisseurs	1 836	1 836	1 836	-	-	-	-
Crédit à court terme et banques	260	260	260	-	-	-	-

Les échéances contractuelles résiduelles relatives aux instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie contractuels Échéancier				
			Total	< à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :							
■ actifs	2	2	2	-	-	-	-
■ passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-
Swaps de devise utilisés comme couverture :							
■ actifs	1	1	1	-	-	-	-
■ passifs	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-
Instruments dérivés matières :							
■ actifs	1	1	1	-	-	-	-
■ passifs	(13)	(13)	(13)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt :							
■ actifs	-	-	-	-	-	-	-
■ passifs	(6)	(8)	(3)	1	(2)	(4)	

■ **Risque de crédit**

Risque de crédit financier

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

Risque de crédit commercial

De par son activité commerciale, Valeo est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Valeo intervient uniquement dans le secteur automobile et dépend donc de la bonne tenue de ce secteur. Valeo travaille avec tous les constructeurs. Au 31 décembre 2007, le premier groupe automobile client de Valeo représente 18 % des créances clients. Environ 10 % du poste clients correspond aux trois grands constructeurs américains.

L'antériorité des créances commerciales à la date de la clôture s'analyse comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Valeur comptable 2007	Valeur comptable 2006	Valeur comptable 2005
Non échues	1 617	1 754	1 814
Échues depuis moins d'un mois	67	60	72
Échues depuis plus d'un mois mais moins d'un an	34	34	40
Échues depuis plus d'un an	10	16	12
TOTAL	1 728	1 864	1 938

5.4. Engagements donnés

Il n'existe pas, à la connaissance de Valeo, d'autres engagements significatifs que ceux identifiés dans les notes annexes ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'Activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

5.4.1. Contrats de location

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre 2007 (hors loyers de biens capitalisés) sont les suivants :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
à moins d'un an	32	34	38
d'un à cinq ans	29	33	31
à plus de cinq ans	10	9	10
TOTAL	71	76	79

Les loyers enregistrés en charges de l'exercice s'élèvent à :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Loyers	56	53	56

Les engagements relatifs aux contrats de location et biens capitalisés sont les suivants :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Loyers futurs minimums			
à moins d'un an	3	8	15
d'un à cinq ans	5	7	10
à plus de cinq ans	1	2	3
Total des loyers futurs minimums	9	17	28
Frais financiers inclus	(1)	(2)	(3)
Valeur actualisée des loyers futurs			
à moins d'un an	3	8	14
d'un à cinq ans	5	6	9
à plus de cinq ans	1	2	2
Total des valeurs actualisées des loyers futurs	9	16	25

5.4.2. Autres engagements donnés

Valeo porte les engagements suivants :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Avals, cautions et garanties donnés	19	29	30
Engagements irrévocables d'achats d'actifs	108	72	57
Autres engagements	124	101	66
TOTAL	251	202	153

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cession.

Les éléments suivants, inscrits à l'actif du Groupe, ont été donnés en nantissement :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Immobilisations corporelles	2	24	84
Actifs financiers	12	12	12
TOTAL	14	36	96

5.4.3. Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Valeo ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.5. Engagements reçus

Lors du rachat par Valeo à Johnson Controls Inc. de sa division Électronique Moteurs le 1^{er} mars 2005, Johnson Controls Inc. a consenti une garantie de passif couvrant notamment pour une durée de 4 ans les litiges qualité et responsabilité produit liés aux activités de cette division.

5.6. Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs autres que ceux déjà provisionnés.

5.7. Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le Droit Individuel à la Formation permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital de formation qu'il utilisera à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Ainsi, depuis 2004, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par an.

Le volume d'heures de formation cumulée correspondant aux droits acquis par les salariés du Groupe et non encore utilisés, au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'établit à 1 008 800 heures au 31 décembre 2007, soit un taux d'utilisation effectif de l'ordre de 5 %.

5.8. Transaction avec des parties liées

5.8.1. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Comité de Gestion. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Salaires et autres avantages à court terme	13	12	12
Indemnités de fin de contrat	-	-	-
TOTAL	13	12	12

Le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites pour un montant de 3 millions d'euros en 2007 (3 millions d'euros en 2006). Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants a également été comptabilisée pour

un montant de 3 millions d'euros (2 millions d'euros en 2006). Au 31 décembre 2007, les provisions incluses dans le bilan du Groupe au titre de ces engagements de retraites s'élèvent à 15 millions d'euros (14 millions d'euros en 2006).

5.8.2. Transactions avec les entreprises associées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses entreprises associées. Ces transactions se font au prix du marché.

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Ventes de marchandises et services rendus	22	17	13
Achats de marchandises et services reçus	(6)	(7)	(18)
Intérêts et dividendes reçus	2	3	4

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Créances d'exploitation	3	4	4
Dettes d'exploitation	4	1	1

5.8.3. Transactions avec les coentreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses coentreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Ventes de marchandises et services rendus	31	28	25
Achats de marchandises et services reçus	(9)	(11)	(9)
Intérêts et dividendes reçus	6	2	4

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Créances d'exploitation	15	13	10
Dettes d'exploitation	6	5	4

5.9. Coentreprises

Les montants suivants sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe au titre des coentreprises consolidées par intégration proportionnelle :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Actifs non courants	70	70	51
Actifs courants	113	101	86
Passifs non courants	9	12	15
Passifs courants	107	88	75
Total des produits de l'Activité	285	251	334
Total des charges de l'Activité	280	244	321

6. Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes antérieurement publiées dans les cas :

- d'activités répondant aux critères de la norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées ;
- de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente) ;

- de changements de méthodes comptables (sous réserve de dispositions transitoires contraires lors de la première application de nouvelles normes) ;
- de corrections d'erreurs.

Conformément à la norme IFRS 5, les comptes de résultat des périodes closes aux 31 décembre 2006 et 2005 publiés en février 2007, ont été retraités de l'impact de la cession de l'activité Câblage (cf. note 2.1.1), afin de rendre comparable les trois périodes présentées.

7. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	2007		2006		2005	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo (Société mère)	France						
EUROPE							
DAV	France	100	100	100	100	100	100
Équipement 11	France	100	100	100	100	100	100
Équipement 7 (absorbée par Valeo Finance)	France	-	-	100	100	100	100
Valeo Câblage ⁽⁴⁾	France	-	-	100	100	100	100
SC2N	France	100	100	100	100	100	100
Société de Participations Valeo	France	100	100	100	100	100	100
Telma	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Bayen	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Liaison ⁽⁴⁾	France	-	-	100	100	100	100
Valeo Embrayages	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Équipements Électriques Moteur	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Études Électroniques	France	100	100	-	-	-	-
Valeo Finance	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Four Seasons ⁽²⁾	France	50	50	50	50	50	50
Valeo Furukawa Wiring Systems ⁽⁴⁾	France	-	-	50	50	50	50
Valeo Liaisons Électriques ⁽⁴⁾	France	-	-	100	100	100	100
Valeo Management Services	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Matériaux de Friction	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium SNC ⁽²⁾	France	50	50	50	50	50	50
Valeo Sécurité Habitacle	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Service	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Switches and Detection Systems – VSDS	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes d'Essuyage	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Systèmes Thermiques	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Thermique Habitacle	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Ventures	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Vision	France	100	100	100	100	100	100
Valeo Componentes Automóviles ⁽³⁾	Espagne	-	-	-	-	100	100
Valeo España, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder España, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Climatización, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Iluminación, SA	Espagne	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Valeo Materiales de Fricción, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Plastic Omnium SL ⁽²⁾	Espagne	50	50	50	50	50	50
Valeo Service España, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas de Conexion Eléctrica, SL ⁽⁴⁾	Espagne	-	-	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.

⁽²⁾ Intégration proportionnelle.

⁽³⁾ Société cédée en 2006.

⁽⁴⁾ Société cédée en 2007.

Sociétés	Pays	2007		2006		2005	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Sistemas de Seguridad y de Cierre, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Eléctricos, SL	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Térmico, SA	Espagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Cableados SL	Espagne	100	100	-	-	-	-
Cablagens do Ave	Portugal	100	100	100	100	100	100
Valeo Viana ⁽⁴⁾	Portugal	-	-	100	100	100	100
Cablauto, S.r.l. ⁽⁴⁾	Italie	-	-	100	100	100	100
Cavisud, S.r.l. (absorbée par Valeo Sistemi di Climatizzazione, S.p.A.)	Italie	-	-	100	100	100	100
Valeo Service Italia, S.p.A.	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo, S.p.A.	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Valeo Cablaggi e Commutazione, S.p.A. ⁽⁴⁾	Italie	-	-	100	100	100	100
Valeo Sicurezza Abitacolo, S.p.A.	Italie	100	100	100	99,9	100	99,9
Valeo Sistemi di Climatizzazione, S.p.A.	Italie	99,9	99,9	100	100	100	100
Valeo Commutazione S.r.l.	Italie	99,9	99,9	99,9	99,9	-	-
Valeo Auto-Electric GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Holding Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Grundvermogen Verwaltung GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder Deutschland GmbH	Allemagne	-	-	100	100	100	100
Sylea GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Beleuchtung Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Klimasysteme Verwaltung SAS & Co. KG	Allemagne	100	100	100	100	-	-
Valeo Motoren und Aktuatoren GmbH ⁽³⁾	Allemagne	-	-	-	-	100	100
Valeo Schalter und Sensoren GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Sicherheitssysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Verwaltungsbeteiligungs GmbH Co. KG	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Wischersysteme GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe GmbH	Allemagne	100	100	100	100	100	100
Valeo UK Limited	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Labauto Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling UK Ltd (ex-Valeo Security Systems Ltd.)	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Valeo Service UK Ltd	Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Connaught Electronics Limited (CEL)	Irlande	100	100	-	-	-	-
HI-KEY Limited	Irlande	100	100	-	-	-	-
C.E.L. (Sales) Limited	Irlande	100	100	-	-	-	-
C.E.L. Limited	Irlande	100	100	-	-	-	-
Valeo Vision Belgique	Belgique	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Belgique	Belgique	100	100	100	100	100	100
Coreval	Luxembourg	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.⁽²⁾ Intégration proportionnelle.⁽³⁾ Société cédée en 2006.⁽⁴⁾ Société cédée en 2007.

Sociétés	Pays	2007		2006		2005	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Holding Netherlands BV	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo International Holding BV	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Benelux BV	Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Valeo Vymeniky Tepla S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Sylea Tchequia S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Valeo Autoklimatizace S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Valeo Compressor Europe S.r.o.	République tchèque	100	100	100	100	100	100
Connaught Electronics CZ Spol S.r.o.	République tchèque	90	100	-	-	-	-
Valeo Slovakia S.r.o.	Slovaquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Engine Cooling A.B.	Suède	100	100	100	100	100	100
Valeo Autosystemy Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Service Eastern Europe Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Electric and Electronic Systems Sp.zo.o.	Pologne	100	100	100	100	100	100
Valeo Auto Electric Hungary Spare Parts Production LLC	Hongrie	100	100	100	100	100	100
Valeo Kabli, d.o.o.	Slovénie	100	100	100	100	100	100
Valeo Cablaje S.r.l. ⁽⁴⁾	Roumanie	-	-	100	100	100	100
Valeo Lighting Assembly S.r.l.	Roumanie	100	100	100	100	100	100
Valeo Lighting Injection SA	Roumanie	51	51	-	-	-	-
Valeo Sisteme Termice S.r.l.	Roumanie	100	100	-	-	-	-
Cablea Tunisie, SA ⁽⁴⁾	Tunisie	-	-	100	100	100	100
DAV Tunisie, SA	Tunisie	100	100	100	100	100	100
Société Tunisienne de Câblages STC ⁽⁴⁾	Tunisie	-	-	100	100	100	100
Valeo Mateur ⁽⁴⁾	Tunisie	-	-	100	100	100	100
Valeo Embrayages Tunisie, SA	Tunisie	100	100	100	100	100	100
Valeo Bouskoura ⁽⁴⁾	Maroc	-	-	100	100	100	100
Valeo Aim Sebaa ⁽⁴⁾	Maroc	-	-	100	100	100	100
Cablinal Maroc, SA	Maroc	100	100	100	100	100	100
Valeo Bouznika, SA ⁽⁴⁾	Maroc	-	-	100	100	100	100
Nursan ED ⁽⁴⁾	Turquie	-	-	40	40	40	40
Nursan OK ⁽¹⁾	Turquie	40	40	40	40	40	40
Valeo Otomotiv Dagitim AS	Turquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi AS	Turquie	100	100	100	100	100	100
Valeo Interbranch Automotive Software (Egypt)	Égypte	100	100	100	100	-	-
Valeo Systems South Africa (Proprietary) Ltd.	Afrique du Sud	51	51	51	51	51	51
AMÉRIQUE DU NORD							
Valeo Aftermarket, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Electrical Systems, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.⁽²⁾ Intégration proportionnelle.⁽³⁾ Société cédée en 2006.⁽⁴⁾ Société cédée en 2007.

Sociétés	Pays	2007		2006		2005	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Investment Holdings, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Raytheon Systems, Inc. ⁽²⁾	États-Unis	77,8	77,8	77,2	77,2	73,1	73,1
Valeo Compressor North America, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Acustar Thermal Systems, Inc.	États-Unis	51	51	51	51	51	51
Valeo Climate Control Corp.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Friction Materials, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Switches and Detection Systems, Inc.	États-Unis	100	100	100	100	100	100
Valeo Sylvania, LLC ⁽²⁾	États-Unis	50	50	50	50	50	50
Valeo Thermal Systems NA, Inc.	États-Unis	100	100	-	-	-	-
Delmex de Juárez S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Telma Retarder de México, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Automotive Electrical Systems de México, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Eléctricos, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Eléctricos Servicios S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sistemas Electrónicos, S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sylvania Iluminación, S de RL de CV ⁽²⁾	Mexique	50	50	50	50	50	50
Valeo Térmico, SA de CV (fusionnée dans Valeo Sistemas Eléctricos, SA de CV)	Mexique	-	-	100	100	100	100
Valeo Térmico Servicios S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control de México, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Climate Control de México Servicios S de RL de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Materiales de Fricción de México, SA de CV	Mexique	100	100	100	100	100	100
Valeo Sylvania Services S de RL de CV ⁽²⁾	Mexique	50	50	50	50	50	50
AMÉRIQUE DU SUD							
Valeo Sistemas Automotivos Ltda	Brésil	100	100	100	100	100	100
Cibie Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	100	100
Emelar Sociedad Anonima	Argentine	100	100	100	100	100	100
Valeo Embragues Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	100	100
Valeo Termico Argentina, SA	Argentine	100	100	100	100	100	100
ASIE							
Valeo Compressor (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	98,5	98,5	98,5	98,5	98,5	98,5
Valeo Compressor Clutch (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	97,3	97,3	97,3	97,3	97,3	97,3
Valeo Siam Thermal Systems Co. Ltd	Thaïlande	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9
Valeo Thermal Systems Sales (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	74,9	74,9	74,9	74,9	89,9	74,9
Valeo Electrical Systems Korea Ltd	Corée du Sud	100	100	100	100	100	100
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	50	50	50	50
Valeo Pyeong Hwa Distribution Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	50	50	50	50

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.⁽²⁾ Intégration proportionnelle.⁽³⁾ Société cédée en 2006.⁽⁴⁾ Société cédée en 2007.

Sociétés	Pays	2007		2006		2005	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Valeo Samsung Thermal Systems Co. Ltd ⁽²⁾	Corée du Sud	50	50	50	50	-	-
Valeo Compressor Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100	100	100	100	100	100
Dae Myong Precision Corporation	Corée du sud	100	100	100	100	100	100
Valeo Thermal Systems Korea Co. Ltd	Corée du sud	100	100	-	-	-	-
Konnou Sangyo Co. Ltd ⁽³⁾	Japon	-	-	-	-	100	100
Zexel Logistics Compagny (Butsuryu) ⁽³⁾	Japon	-	-	-	-	100	100
Zexel Logitec Company ⁽³⁾	Japon	-	-	-	-	100	100
Ichikoh Industries Ltd ⁽¹⁾	Japon	31,6	31,6	29,4	29,4	28,2	28,2
Valeo Engine Cooling Japan Co. Ltd	Japon	100	100	100	100	100	100
Valeo Unisia Transmissions KK	Japon	66	66	66	66	66	66
Valeo Thermal Systems Japan Corporation	Japon	100	100	100	100	100	100
Valeo Automotive Transmissions Systems (Nanjing) Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	-	-
Hubei Valeo Autolighting Company Ltd	Chine	100	100	100	100	75	75
Valeo Automotive Air Conditioning Hubei Co. Ltd	Chine	55	55	55	55	55	55
Faw Valeo Climate Control System ⁽¹⁾	Chine	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5	36,5
Huada Automotive Air Conditioner Co. Ltd ⁽¹⁾	Chine	30	30	30	30	30	30
Valeo Lighting Hubei Technical center Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	100	100
Nanjing Valeo Clutch Co. Ltd ⁽²⁾	Chine	55	55	55	55	55	55
Shanghai Valeo Automotive Electrical Systems Company Ltd ⁽²⁾	Chine	50	50	50	50	50	50
Valeo Shanghai Automotive Electric Motors & Wiper Systems Co. Ltd	Chine	55	55	55	55	55	55
Taizhou-Valeo Wenling Automotive Systems Company Ltd	Chine	100	100	100	100	55	55
Telma Vehicle Braking System (Shanghai) Company Ltd	Chine	70	70	70	70	70	70
Shenzhen Valeo Hangsheng Automotive Switches & Detection Systems Co. Ltd	Chine	75	75	75	75	75	75
Valeo Automotive Security Systems (Wuxi) Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	100	100
Valeo Fawer Compressor (Changchun) Co. Ltd ⁽²⁾	Chine	60	60	60	60	60	60
Guangzhou Valeo Engine Cooling Co. Ltd	Chine	100	100	-	-	-	-
Valeo Auto Parts Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100	100	-	-	-	-
Valeo Management (Beijing) Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	-	-
Foshan Ichikoh Valeo Auto Lighting Systems Co. ⁽²⁾	Chine	50	50	50	50	-	-
Valeo Engine Cooling (Shashi) Co. Ltd	Chine	100	100	100	100	-	-
PT Valeo AC Indonesia ⁽¹⁾	Indonésie	49	49	49	49	49	49
Valeo Armco Engine Cooling Co. ⁽²⁾	Iran	51	51	51	51	51	51
Valeo Minda Electrical Systems India Private Limited	Inde	66,7	66,7	-	-	-	-
Minda Valeo Security Systems Private Limited (Company) ⁽²⁾	Inde	50	50	-	-	-	-
Valeo Engineering Center (India) Private Limited	Inde	100	100	100	100	-	-
Amalgamations Valeo Clutch Private Ltd ⁽²⁾	Inde	50	50	50	50	50	50
Valeo Friction Materials India Limited	Inde	60	60	60	60	60	60

⁽¹⁾ Société mise en équivalence.⁽²⁾ Intégration proportionnelle.⁽³⁾ Société cédée en 2006.⁽⁴⁾ Société cédée en 2007.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Valeo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont présentés aux pages 83 à 142.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société constitue des provisions couvrant ses engagements de retraites et autres engagements assimilés selon les modalités décrites en note 1.17 de l'annexe des comptes consolidés. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons revu les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués. Nos travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause les montants et les modalités de comptabilisation des engagements de retraites et autres engagements assimilés ;
- la société procède à la fin de chaque exercice à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés selon les modalités décrites en notes 1.12 et 3.3.3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons procédé à la revue des modalités et des hypothèses retenues par la société pour l'arrêté comptable et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces dernières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Jean-Pierre Cruzet



Emmanuel Paret



PricewaterhouseCoopers Audit

Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou



4 Comptes sociaux 2007

valeo added™ 

Compte de résultat	146
Bilan	147
Variation de trésorerie	148
Notes annexes aux états financiers de la Société	149
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	163
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	164
Résultat de la Société aux cours des cinq derniers exercices	167
Inventaire des valeurs mobilières	168

Compte de résultat

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2005
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	1	8
Autres produits	2	19	25	19
Total des produits d'exploitation		20	26	27
Autres achats et charges externes		(22)	(26)	(29)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)	(1)
Salaires et traitements		(2)	(2)	(2)
Charges sociales		(2)	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1)	(1)	(1)
Total des charges d'exploitation		(28)	(31)	(34)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(8)	(5)	(7)
Résultat financier	3	232	47	66
RÉSULTAT COURANT		224	42	59
Résultat exceptionnel	4	(145)	(3)	1
Impôts sur les bénéfices	5	15	35	28
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		94	74	88

Les notes annexes figurant aux pages 149 à 162 font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007			2006	2005
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
ACTIF						
Immobilisations corporelles		7	6	1	1	1
Immobilisations financières	6	4 688	369	4 319	4 360	4 436
Actif immobilisé		4 695	375	4 320	4 361	4 437
Créances d'exploitation	7	86	3	83	46	45
Créances diverses		1	-	1	5	6
Créances financières	10.1	1 454	-	1 454	1 935	1 673
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	10.4	368	5	363	77	443
Comptes de régularisation		10	-	10	20	21
Actif circulant		1 919	8	1 911	2 083	2 188
TOTAL ACTIF		6 614	383	6 231	6 444	6 625

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2005
PASSIF				
Capital social		235	233	233
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 402	1 387	1 385
Réserve légale		25	25	25
Réserves réglementées		4	4	4
Autres réserves		263	263	263
Report à nouveau		1 235	1 246	1 242
Résultat de l'exercice		94	74	88
Capitaux propres	8	3 258	3 232	3 240
Provisions pour risques et charges	9	103	58	61
Dettes financières à long terme	10.2	1 288	1 288	1 288
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	10.2	25	25	538
Dettes financières à court terme	10.3	1 504	1 793	1 445
Dettes d'exploitation	11	19	15	36
Dettes diverses	11	34	33	17
Dettes		2 870	3 154	3 324
TOTAL PASSIF		6 231	6 444	6 625

Les notes annexes figurant aux pages 149 à 162 font partie intégrante des comptes annuels.

Variation de trésorerie

(En millions d'euros)	Notes explicatives	2007	2006	2005
FLUX D'EXPLOITATION				
Résultat net		94	74	88
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :				
■ (profits) pertes sur cessions d'actifs immobilisés		100	-	-
■ dotations aux amortissements/charges à répartir		1	1	1
■ dotations (reprises) aux dépréciations et aux provisions		171	202	12
Capacité d'autofinancement		366	277	101
Variation du besoin en fonds de roulement :				
■ créances d'exploitation		(37)	(1)	(39)
■ dettes d'exploitation		-	(21)	35
■ autres créances et dettes diverses		5	5	16
Flux nets de trésorerie d'exploitation		334	260	113
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Décaissements sur acquisitions :				
■ immobilisations financières		(95)	(70)	(317)
Variation des créances rattachées à des participations		(302)	(60)	103
Encaissements sur cessions :				
■ immobilisations financières		225	-	-
Flux nets de trésorerie sur investissements		(172)	(130)	(214)
Excédent de financement opérationnel		162	130	(101)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
Dividendes versés		(85)	(84)	(91)
Précompte mobilier		-	-	-
Fonds nets reçus par :				
■ augmentation de capital en numéraire		17	2	1
■ réduction de capital en numéraire		-	-	(252)
■ souscription d'emprunts à long terme		-	-	825
■ remboursement d'emprunts à long terme		-	(500)	(127)
Flux nets de trésorerie sur opérations financières		(68)	(582)	356
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		94	(452)	255
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	10.1	219	671	416
TRÉSORERIE AU 31 décembre	10.1	313	219	671

Les notes annexes figurant aux pages 149 à 162 font partie intégrante des comptes annuels.

Notes annexes aux états financiers de la Société

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Valeo sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2007 sont identiques à ceux de l'exercice 2006.

1.1. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix d'acquisition. À compter de 2007, la Société opte pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres (avis du Comité d'Urgence du CNC du 15 juin 2007).

La société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres corrigés, multiples de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle, perspectives de développement et de rentabilité, intérêt stratégique...).

1.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Elles comprennent les actions propres rachetées au titre de la régularisation de cours ou en vue de l'attribution au personnel.

1.3. Retraites et engagements assimilés

Les droits acquis par l'ensemble du personnel, en matière d'engagements de retraite, font l'objet d'évaluations actuarielles qui prennent notamment en compte des probabilités de maintien dans la Société ainsi que l'évolution prévisible des rémunérations.

La valeur actuelle des droits acquis par le personnel, actif ou retraité, est intégralement provisionnée.

1.4. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture, ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée.

1.5. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Sont également considérés comme des opérations de couverture les engagements concernant des transactions futures dont la réalisation est probable.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

1.6. Actions gratuites

Le nombre d'actions gratuites restant à remettre à la clôture de l'exercice est valorisé au cours moyen du mois de décembre et fait l'objet sur cette base d'une provision pour risque (cf. note 9.2).

2. Autres produits

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Redevances de marque	15	15	15
Autres	4	10	4
Autres Produits	19	25	19

Un contrat de redevance de marque, aux termes duquel la société Valeo met à disposition de certaines de ses filiales françaises son savoir-faire stratégique et commercial a été mis en place en 2005. Il génère un produit de 15 millions d'euros sur la période. Par ailleurs,

la filiale Valeo Management Services refacture à Valeo les coûts nécessaires à la réalisation de ces prestations (17 millions d'euros).

Les autres produits correspondent à des refacturations faites aux filiales.

3. Résultat financier

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Dividendes reçus des filiales	279	226	67
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	228	196	151
Charges d'intérêts	(168)	(168)	(138)
Dotations/reprises nettes aux dépréciations des titres de participation ⁽²⁾	(117)	(205)	(2)
Dotations/reprises nettes aux provisions liées à l'attribution d'actions gratuites (cf. note 8.1.3)	3	-	(17)
Autres ⁽³⁾	7	(2)	5
Résultat financier	232	47	66

⁽¹⁾ La hausse des taux d'intérêts en 2007 entraîne une augmentation des produits financiers relatifs aux prêts accordés aux filiales.

⁽²⁾ Sur l'exercice 2007, la mise à jour de la valeur d'utilité du portefeuille de titres de participation de la société Valeo a conduit à la comptabilisation de dotations nettes aux dépréciations de 117 millions d'euros. Ces dotations concernent, à hauteur de 92 millions d'euros des filiales opérationnelles françaises et, à hauteur de 25 millions d'euros des holdings financières.

⁽³⁾ Ce montant correspond principalement aux reprises nettes sur pertes de change.

4. Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Plus ou moins-values de cession ⁽¹⁾	(100)	-	-
Litiges et autres ⁽²⁾	(45)	(3)	1
Résultat exceptionnel	(145)	(3)	1

⁽¹⁾ Le résultat de cession de (100) millions d'euros correspond d'une part à la cession de Valeo Vision Belgique réalisée dans le cadre de la réorganisation du portefeuille titres au sein du Groupe et d'autre part, à la cession de Valeo Systèmes de Liaison liée à la vente des activités Câblages de Valeo au Groupe allemand Leoni.

⁽²⁾ Ce montant inclut des dépenses relatives à des opérations stratégiques, des frais de cessions, et des provisions pour litiges sociaux avec d'anciens salariés du Groupe.

5. Impôts sur les bénéfices

5.1. Régime fiscal des groupes et résultat fiscal

Valeo a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Dans le cadre de cette option, la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Produit net lié à l'intégration fiscale	15	35	28
TOTAL	15	35	28

Valeo restitue les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits fiscaux de ses filiales lorsque ces dernières redeviennent bénéficiaires. Au 31 décembre 2007, le montant des déficits fiscaux transmis à Valeo par ses filiales correspond à un risque maximal d'impôt futur complémentaire pour Valeo de 524 millions d'euros (543 millions d'euros au 31 décembre 2006). En conséquence,

dès lors qu'il apparaît probable que des filiales intégrées ayant transmis des déficits fiscaux redeviennent bénéficiaires, le risque est provisionné dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2007, cette provision s'élève à 18 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2006) (cf. note 9.2).

5.2. Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de Valeo

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007		2006		2005	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable	52	18	58	20	55	19
Plus-value d'apport	(134)	(46)	(134)	(46)	(134)	(46)
Risque de reversement aux filiales :						
■ déficit au taux normal	(1 523)	(524)	(1 578)	(543) ⁽¹⁾	(1 413)	(487)
■ moins-values à long terme	-	-	-	-	(624)	(52)
Déficits fiscaux reportables	836	288	771	265	691	238
Moins-values à long terme	-	-	-	-	269	22
TOTAL		(264)		(304)		(306)

⁽¹⁾ Les déficits de (543) millions d'euros correspondent à hauteur de 100 millions d'euros aux déficits de sociétés sorties du périmètre de l'intégration fiscale en 2007. Le risque de reversement à ces filiales disparaît en 2007.

Les plus-values sur cession de titres de participation ne sont plus imposées au taux réduit à compter de l'exercice 2007. Les stocks de moins-values à long terme de Valeo sont désormais inutilisables et ne sont plus mentionnés dans le tableau ci-dessus depuis le 31 décembre 2006.

6. Immobilisations financières

6.1. Évolution

(En millions d'euros)	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres	Immobilisations financières
Montants nets au 31 décembre 2004	2 200	2 023	-	4 223
Acquisition et augmentation de capital des filiales	317	-	-	317
Variation des dépréciations et autres mouvements	(2)	(103)	1	(104)
Montants nets au 31 décembre 2005	2 515	1 920	1	4 436
Acquisition et augmentation de capital des filiales	70	-	-	70
Variation des dépréciations et autres mouvements	(205)	60	(1)	(146)
Montants nets au 31 décembre 2006	2 380	1 980	-	4 360
Acquisition et augmentation de capital des filiales	95	-	-	95
Cessions	(321)	-	(4)	(325)
Variation des dépréciations et autres mouvements	(117)	302	4	189
Montants nets au 31 décembre 2007	2 037	2 282	-	4 319

Sur l'exercice 2007, la société Valeo a souscrit aux augmentations de capital de ses filiales Valeo Vision pour 81 millions d'euros et Valeo Service pour 13 millions d'euros.

Les cessions concernent les titres de participation Valeo Systèmes de Liaison, Valeo Vision Belgique et Équipement 7.

6.2. Analyse par nature

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007			2006	2005
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Titres de participation	2 406	369	2 037	2 380	2 515
Créances rattachées à des participations	2 282	-	2 282	1 980	1 920
Autres	-	-	-	-	1
Immobilisations financières	4 688	369	4 319	4 360	4 436

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'avances en compte-courant accordées à des sociétés apparentées, filiales directes ou indirectes de Valeo, dont l'échéance est à vue et dont le remboursement n'est pas probable dans un délai d'un an.

7. Créances d'exploitation

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Créances fiscales	77	40	24
Autres créances d'exploitation	6	6	21
Créances d'exploitation	83	46	45
Dont part à plus d'un an	31	25	14

Les créances fiscales incluent la créance de crédit d'impôt recherche pour 43 millions d'euros ainsi que la créance née suite au paiement du prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de 2005 pour 4 millions d'euros. Elles comprennent également une créance de 27 millions d'euros (dont 5,6 millions d'intérêts moratoires), remboursement attendu du précompte mobilier payé par Valeo en 2000. Le 28 décembre 2007, le tribunal administratif a jugé

favorablement la requête de Valeo déposée en 2003. L'État peut faire appel de cette décision, appel qui ne sera pas suspensif. Toutefois, ce remboursement n'étant pas définitivement acquis, il a fait l'objet d'une provision (cf. note 9.2).

Les autres créances d'exploitation se rapportent essentiellement à la créance de Valeo envers certaines de ses filiales françaises dans le cadre du contrat de prestations de services (cf. note 2).

8. Capitaux propres

(En millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves et autres	Capitaux propres
Au 31 décembre 2004	251	1 617	1 626	3 494
Dividende distribué	-	-	(91)	(91)
Augmentation de capital	1 ⁽¹⁾	1	(1) ⁽¹⁾	1
Réduction de capital ⁽²⁾	(19)	(233)	-	(252)
Résultat net 2005	-	-	88	88
Au 31 décembre 2005	233	1 385	1 622	3 240
Dividende distribué	-	-	(84)	(84)
Augmentation de capital	-	2	-	2
Résultat net 2006	-	-	74	74
Au 31 décembre 2006	233	1 387	1 612	3 232
Dividende distribué	-	-	(85)	(85)
Augmentation de capital ⁽³⁾	2	15	-	17
Résultat net 2007	-	-	94	94
Au 31 décembre 2007	235	1 402	1 621	3 258

⁽¹⁾ Effet des arrondis.

⁽²⁾ Sur l'exercice 2005, la Société a procédé au rachat d'environ 7,5 % de ses actions dans le cadre d'une Offre Publique de Rachat d'Actions (OPRA) ainsi que d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS). Cette opération s'est traduite par une réduction :

- du montant du capital social de 19 millions d'euros (par annulation de 6 250 000 actions existantes) ;
- de la prime d'émission (nette de frais) de 233 millions d'euros.

⁽³⁾ L'augmentation du capital est consécutive à des levées d'options de souscription d'actions.

8.1. Capital

Au 31 décembre 2007, le capital est de 235 millions d'euros, divisé en 78 209 617 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans (2 206 124 actions au 31 décembre 2007) bénéficient d'un droit de vote double.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel du groupe Valeo, autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2007 :

Le capital potentiel théorique de Valeo s'élèverait à 274 millions d'euros correspondant à 91 184 612 actions, en cas :

- d'exercice des options de souscription en faveur du personnel du Groupe Valeo ;
- de conversion en actions nouvelles des obligations émises dans le cadre de l'emprunt OCEANE (cf. note 10.2).

8.1.1. Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à émettre au 31/12/2007 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2000	1 300 000	48,00	393 413	2008
2001	80 000	55,82	80 800	2009
2001	600 000	42,48	303 000	2009
2001	442 875	42,69	273 777	2009
2002	420 000	43,84	212 908	2010
2002	600 000	28,30	116 867	2010
2003	700 000	23,51	237 795	2011
2003	780 000	32,91	441 215	2011
2004	1 123 200	28,46	809 781	2012
TOTAL	6 046 075		2 869 556	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration ou les réunions du Directoire attribuant les options de souscription.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

8.1.2. Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions

Année de mise en place des plans	Nombre d'options autorisées	Prix d'exercice de l'option ⁽¹⁾ (en euros)	Nombre d'actions restant à acquérir au 31/12/2007 ⁽²⁾	Année limite de levée des options
2003	500 000	32,91	283 327	2011
2004	280 800	32,74	204 200	2012
2005	650 000	32,32	517 695	2013
2006	187 000	33,75	187 000	2014
2006	1 309 250	32,63	1 127 750	2014
2007	250 000	36,97	250 000	2015
2007	1 677 000 ⁽³⁾	36,82	1 677 000	2015
TOTAL	4 854 050		4 246 972	

⁽¹⁾ Prix d'exercice égal à 100 % de la moyenne des cours de l'action Valeo au titre des 20 jours de cotation précédant le Conseil d'Administration, ou à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société si celui-ci est supérieur au cours de l'action Valeo.

⁽²⁾ Ce nombre d'actions intègre les effets de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée, applicables aux plans antérieurs à 2005, qui ont porté le ratio d'attribution d'actions de 1 action à 1,01 action Valeo.

⁽³⁾ Dont 174 250 actions accordés sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité.

8.1.3. Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Année de mise en place des plans	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions restant à remettre au 31/12/2007	Année d'acquisition
2005	600 000 ⁽¹⁾	232 135	2008
2006	63 000 ⁽²⁾	26 500	2008
2006	100 000	89 000	2009
2007	100 000	96 250	2010
TOTAL	863 000	443 885	

⁽¹⁾ Dont 300 000 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité, annulées sur l'exercice 2007.

⁽²⁾ Dont 36 500 actions accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de rentabilité, annulées sur l'exercice 2007.

8.2. Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Valeo lors de l'émission.

8.3. Réserves

Les réserves distribuables, avant affectation du résultat 2007, s'élèvent à 1 592 millions d'euros (1 589 millions d'euros en 2006).

9. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Provisions pour retraites et engagements assimilés	Autres provisions pour risques et charges	Total provisions risques et charges	Dont part à moins d'un an
Provisions au 31 décembre 2004	4	45	49	18
Utilisations	-	-	-	-
Reprises	-	(5)	(5)	-
Dotations	-	17	17	-
Provisions au 31 décembre 2005	4	57	61	14
Utilisations	-	(4)	(4)	-
Reprises	-	(2)	(2)	-
Dotations	-	3	3	-
Provisions au 31 décembre 2006	4	54	58	12
Utilisations	(1)	(11)	(12)	-
Reprises	-	(5)	(5)	-
Dotations	-	62	62	-
Provisions au 31 décembre 2007	3	100	103	33

9.1. Provisions pour retraites et engagements assimilés

La société assume deux types de prestations de retraite qui ne sont acquises définitivement que lors du départ des salariés et versées à compter de cette date :

- des indemnités de départ à la retraite ;
- des compléments de retraite versés aux anciens salariés.

En outre, la Société assume des engagements de versements de gratifications d'ancienneté et d'obtention de médailles du travail.

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée. Les calculs ont été réalisés en utilisant, au 31 décembre 2007, un taux annuel d'actualisation de 5,25 %, un taux de progression des salaires de 3 % par an et un âge de départ à la retraite situé entre 61 ans et 64 ans.

La valeur actuelle des engagements totaux comprend les compléments de retraite définitivement acquis par les personnes retraitées ainsi que les gratifications d'ancienneté, les médailles du travail et les indemnités de départ à la retraite non définitivement acquises par le personnel actif.

Les provisions pour retraites s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Compléments de retraite	3	4	4
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-
Gratifications d'ancienneté et de médailles du travail	-	-	-
Provisions pour retraites et engagements assimilés	3	4	4

9.2. Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Perte de change latente	4	11	11
Risque de reversement d'impôt (cf. note 5.1)	18	8	10
Autres risques sur filiales	5	5	5
Attribution d'actions gratuites (cf. note 1.6 et 8.1.3)	14	17	17
Risques et litiges divers	59	13	14
Autres provisions pour risques et charges	100	54	57

Les provisions pour risques et litiges divers comprennent notamment une provision de 27 millions d'euros relative au précompte mobilier de 2000 (cf. note 7). Elles incluent également une provision de 15 millions d'euros relative à des litiges sociaux avec d'anciens salariés du Groupe.

10. Endettement financier net

10.1. Détail de l'endettement financier net

L'endettement financier de Valeo s'analyse comme suit :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Dettes financières à long terme	1 288	1 288	1 288
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	25	25	538
Prêts à long terme	-	-	(1)
Endettement à long terme	1 313	1 313	1 825
Dettes financières à court terme	1 504	1 793	1 445
Créances financières	(1 454)	(1 935)	(1 673)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(363)	(77)	(443)
Trésorerie à court terme	(313)	(219)	(671)
Endettement financier net	1 000	1 094	1 154

10.2. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Emprunts obligataires	600	600	1 100
OCEANE	463	463	463
Emprunts syndiqués	225	225	225
Intérêts courus non échus	25	25	38
Prêts à long terme	-	-	(1)
Dettes financières à long terme	1 313	1 313	1 825

Au 31 décembre 2007, les dettes financières à long terme incluent :

- un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, émis le 24 juin 2005 pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %. Cet emprunt est réalisé dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes et est remboursable *in fine* ;
- un emprunt de 463 millions d'euros émis le 4 août 2003 représenté par des obligations à Option de Conversion En Actions Nouvelles et/ou d'Échange en actions existantes (OCEANE), soit 9 975 754 obligations de valeur nominale unitaire de 46,4 euros.

Les obligations portent intérêt à un taux de 2,375 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2011 par remboursement au pair. Les porteurs d'obligations peuvent à tout moment demander la conversion et/ou l'échange en actions à raison de 1,013 action Valeo pour une obligation ;

- deux emprunts syndiqués d'un montant total de 225 millions d'euros émis le 29 juillet 2005 pour une période de 7 ans couverts par deux swaps de taux parfaitement adossés en montant et en durée. Ces emprunts ont leur échéance de remboursement en 2012.

10.3. Détail des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Emprunts auprès des filiales	1 454	1 653	1 442
Billets de trésorerie	50	140	-
Découverts bancaires	-	-	3
Dettes financières à court terme	1 504	1 793	1 445

10.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	(344)	(63)	(432)
Disponibilités	(19)	(14)	(11)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	(363)	(77)	(443)

Au 31 décembre 2007, le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué de SICAV monétaires dont la valeur de marché est légèrement supérieure à la valeur comptable, et de 1 432 804 actions propres pour une valeur nette de 44 millions d'euros.

10.5. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2007, Valeo bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne de deux ans pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Ces lignes de crédit font l'objet de clauses contractuelles de défaut ("*covenants*") liées au ratio d'endettement financier net sur fonds propres par référence aux comptes consolidés de Valeo. Au 31 décembre 2007, ce ratio est très en dessous du seuil fixé par ces "*covenants*".

Dans le cadre de ce second programme, Valeo a émis en 2005 l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros. Celui-ci comporte une option accordée aux obligataires qui peuvent demander le remboursement anticipé ou le rachat de leurs obligations si un changement de contrôle de Valeo intervient et qu'il entraîne une baisse de notation de l'obligation en dessous de celle de valeur d'investissement (*Investment grade*). Ce changement de contrôle existe si un ou plusieurs actionnaires agissant de concert acquièrent plus de 50 % du capital de Valeo ou détiennent plus de 50 % des droits de vote.

10.6. Programmes de Financement

Valeo dispose d'un programme de financement à court terme de billets de trésorerie dont le plafond est de 1,2 milliard d'euros et également d'un programme de financement à moyen et long terme Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 2 milliards d'euros.

11. Dettes d'exploitation et diverses

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Dettes fournisseurs	16	11	28
Dettes fiscales et sociales	3	4	8
Dettes d'exploitation	19	15	36
Autres dettes	34	20	4
Comptes de régularisation	-	13	13
Dettes diverses	34	33	17
Dont part à plus d'un an	21	21	2

Au 31 décembre 2007, les dettes fournisseurs concernent essentiellement les prestations réalisées par Valeo Management Services pour le compte de Valeo (cf. note 2) ainsi que des honoraires liés à l'opération de cession des activités Câblages.

Les autres dettes intègrent notamment 30 millions de crédit d'impôt recherche dus aux filiales membres de l'intégration fiscale.

12. Opérations avec les entreprises liées

Les comptes de la Société incluent les opérations réalisées avec ses filiales dans le cadre normal de ses activités et aux conditions habituelles du marché. Les opérations réalisées avec les entreprises liées portent sur les montants suivants :

(En millions d'euros)	2007	2006	2005
Au compte de résultat :			
■ produits financiers nets	388	308	130
Au bilan (31 décembre) :			
■ créances rattachées à des participations	2 282	1 980	1 920
■ créances financières	1 454	1 935	1 673
■ créances d'exploitation & diverses	6	7	23
■ dettes financières	1 454	1 653	1 442
■ dettes d'exploitation & diverses	41	28	30
Engagements hors bilan (31 décembre) :			
■ cautions accordées	3	3	3

13. Couvertures des risques de change, de taux d'intérêt et sur matières premières

13.1. Couvertures des risques de change

Les entités du Groupe peuvent être exposées à un risque de change en achetant des produits, en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Les couvertures des filiales dans ces domaines sont réalisées principalement auprès de la société mère Valeo qui couvre les

positions nettes du Groupe auprès de contreparties externes. La couverture des transactions commerciales et d'investissements en cours et futures effectuées par les filiales porte sur une durée généralement inférieure à 6 mois.

Les principaux instruments de couverture auxquels la Société a habituellement recours sont les achats et ventes à terme fermes, les swaps ainsi que les achats d'options.

Au 31 décembre 2007, la position nette de Valeo dans les principales devises étrangères est la suivante :

(En millions d'euros)	Dollar	Livre Sterling	Yen	Autres	Total
Ventes à terme avec filiales	(32)	(1)	(25)	(21)	(79)
Achats à terme avec filiales	70	7	10	12	99
Position avec filiales	38	6	(15)	(9)	20
Ventes à terme externes	(201)	(12)	(53)	(8)	(274)
Achats à terme externes	33	19	19	20	91
Options	-	-	-	-	-
Position hors Groupe	(168)	7	(34)	12	(183)
Position nette	(130)	13	(49)	3	(163)

La position nette en dollar américain, livre sterling et yen correspond essentiellement à des couvertures d'emprunts et de prêts de la société Valeo. La valeur de marché des instruments financiers sur la position hors Groupe est un gain de 1 million d'euros au 31 décembre 2007.

13.2. Couverture des risques sur matières premières

Afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des cours des métaux non ferreux, le Groupe couvre des achats futurs de métaux de base sur une durée généralement inférieure à 6 mois. La couverture

des filiales dans ce domaine est centralisée auprès de la société mère. Les matières couvertes actuellement (l'aluminium, l'aluminium 2^e fusion, le cuivre, le zinc) sont cotées sur les marchés officiels. Valeo privilégie les instruments de couverture sans livraison du sous-jacent physique : swaps et options sur le cours moyen mensuel.

Toutes matières confondues, les couvertures en cours au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Avec les filiales	Avec les banques	Total
Ventes à terme	-	(102)	(102)
Achats à terme	102	-	102
Position nette	102	(102)	-

La valeur de marché des instruments financiers relatifs au métal est estimée à une perte de (12) millions d'euros au 31 décembre 2007.

13.3. Couverture des risques de taux

Le Groupe utilise les swaps de taux d'intérêt pour échanger le taux de la dette, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre taux variable ou fixe.

Au 31 décembre 2007, 83 % des dettes financières à long terme sont à taux fixe (83 % au 31 décembre 2006).

13.3.1. Position à taux fixe

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total actifs à taux fixe	-	-	-	-
Total passifs à taux fixe	25	688	600	1 313
Position nette à taux fixe avant gestion	25	688	600	1 313
Gestion du risque	225	(225)	-	-
Position nette à taux fixe après gestion	250	463	600	1 313

13.3.2. Position à taux variable

La trésorerie à court terme, qui s'élève à 313 millions d'euros, est rémunérée sur la base de taux variables.

14. Engagements hors bilan

14.1. Engagements donnés

Au 31 décembre

(En millions d'euros)	2007			2006			2005		
	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total
Cautions accordées	-	3	3	-	3	3	-	3	3
Autres engagements donnés	34	246	280	66	279	345	55	336	391
TOTAL	34	249	283	66	282	348	55	339	394

La rubrique "Autres engagements donnés" comprend notamment la garantie donnée en 2005, à hauteur de 159 millions d'euros au 31 décembre 2007 (254 millions d'euros en 2006), au syndicat IUE-CWA-Local 509 dans le cadre de l'accord intervenu le 25 septembre 2005 pour la fermeture de l'usine de Rochester. Cette garantie à première demande, consentie pour une durée indéterminée, couvre les engagements de Valeo Electrical Systems Inc. en matière de retraites et avantages connexes.

Les autres engagements correspondent aux garanties accordées par Valeo dans le cadre des opérations de cessions.

14.2. Engagements reçus

Lors du rachat par Valeo à Johnson Controls Inc. de sa division Électronique Moteurs le 1^{er} mars 2005, Johnson Controls Inc. a consenti une garantie de passif couvrant notamment pour une durée de 4 ans les litiges qualité et responsabilité produit liés aux activités de cette division.

15. Effectifs et rémunérations

	2007	2006	2005
Effectifs au 31 décembre	1	1	1
Montant des jetons de présence versés aux membres des organes de direction (en milliers d'euros)	310	305	301

16. Filiales et participations

Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
A – Filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital Valeo										
Valeo Vision										
93000 Bobigny	6	-	90	292	131	245	-	410	(23)	-
Valeo Systèmes d'Essuyage										
78321 La Verrière	16	(42)	64	53	36	58	-	340	(3)	-
Valeo Thermique Habitacle										
75017 Paris	40	234	100	40	40	479	-	-	16	261
Valeo Systèmes Thermiques										
78320 Le Mesnil Saint-Denis	156	619	10	96	96	192	-	628	239	4
Valeo Service										
93406 Saint-Ouen	13	(4)	100	38	38	5	-	287	-	-
Société de Participations Valeo										
75017 Paris	749	15	100	838	807	216	-	-	(6)	-
Valeo Management Services										
75017 Paris	9	(3)	100	9	9	-	-	-	4	-
Valeo Switches and Detection Systems – VSDS 94000										
Créteil	10	(20)	10	33	4	56	-	-	(9)	-
Valeo International Holding BV										
Amsterdam – Pays-Bas	129	364	100	436	306	-	-	-	52	13
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd										
Taegu – Corée	14	78	50	15	15	-	-	192	12	4
Valeo Otomotiv Sistemleri										
Endustrisi AS										
Istanbul – Turquie	20	23	100	22	22	-	-	104	15	16
Valeo Service Benelux BV										
Helmond – Pays-Bas	-	6	100	8	7	9	-	33	-	-
Amalgamations Valeo Clutch Ltd										
Chennai – Inde	5	4	50	4	4	-	-	27	2	1
Valeo Embrayages										
81000 Amiens	140	15	100	140	140	29	-	245	3	-
Valeo Matériaux de Friction										
87020 Limoges	60	16	100	60	60	4	-	79	6	4
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur										
95 520 Osny	150	26	100	317	317	62	-	312	4	-
B – Autres filiales et participations										
Filiales non requises au paragraphe A :										
■ filiales françaises (ensemble)										
	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
■ filiales étrangères (ensemble)										
	-	-	-	4	4	-	-	-	-	1
Participations non requises au paragraphe A :										
■ dans les sociétés françaises (ensemble)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				2 406	2 037					304

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice 2007 et avant affectation de celui-ci.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Valeo, tels qu'ils sont présentés aux pages 146 à 162 ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 1.1 des notes annexes aux états financiers, la Société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation des titres comptabilisées et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation et du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Jean-Pierre Cruzet



Emmanuel Paret



PricewaterhouseCoopers Audit

Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou



Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2007 et engagements autorisés jusqu'au Conseil d'Administration du 20 mars 2008

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mandat de conseil conclu avec la banque Calyon

Dans le cadre de l'analyse des indications d'intérêt manifestées par des fonds d'investissement au cours du premier semestre 2007 et des opérations de financement liées, un mandat de conseil a été conclu avec la banque Calyon, filiale du Crédit Agricole. Cette convention qui a été autorisée par votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 avril 2007 a donné lieu au versement par votre société d'honoraires d'un montant de 1,5 million d'euros, hors taxes.

Administrateur concerné : Monsieur Georges Pauget

Rémunération différée du Président-Directeur Général

À l'occasion du renouvellement du mandat du Président-Directeur Général, votre Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 mai 2007 a approuvé la reconduction des éléments dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Thierry Morin à raison de la cessation de ses fonctions ou postérieurement à celle-ci tels qu'ils avaient été autorisés au cours des exercices antérieurs. Il s'agit :

- du régime de retraite complémentaire mis en place pour les anciens membres du Directoire (sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002) qui permet à Monsieur Thierry Morin d'acquiescer un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté au sein du groupe Valeo. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière ;
- d'une retraite additionnelle qui sera versée par Valeo (UK) Limited lors de la cessation de ses fonctions au sein du Groupe. Le montant de cette retraite est calculé en fonction de l'ancienneté de Monsieur Thierry Morin à son poste de Président, chaque année de présence lui conférant un droit complémentaire fixé lors de sa prise de fonction en mars 2001 à 60 980 euros (400 000 francs) et ajusté annuellement en fonction de l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques. La charge constatée par Valeo (UK) Limited au titre de ce régime pour l'exercice 2007 ressort à 76 364 euros ;
- et d'une indemnité de départ de Monsieur Thierry Morin, soit à sa propre initiative, en cas de divergence sur la stratégie poursuivie par le Conseil d'Administration à l'issue d'une OPA, soit sur décision du Conseil de mettre un terme à ses fonctions, sauf faute grave commise dans l'exercice de ses fonctions. Le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de la dernière rémunération annuelle, hors prime.

Les engagements exposés ci-dessus en matière de retraite additionnelle et d'indemnité de départ ont été modifiés et approuvés par votre Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 mars 2008 :

- le fait générateur du paiement de l'indemnité de départ a été modifié ; cette dernière sera versée au cas où le Conseil d'Administration mettrait fin aux fonctions de Monsieur Thierry Morin, sauf faute grave commise dans l'exercice de ses fonctions, ou en cas de rupture à l'initiative de ce dernier consécutive à un changement de contrôle ou à une modification dans la composition du Conseil d'Administration qui ne serait pas recommandée par le Conseil ou qui résulterait en la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant la dite modification et sur laquelle Monsieur Thierry Morin exprimerait des divergences de point de vue ;
- les sommes susceptibles d'être perçues par Monsieur Thierry Morin au moment de son départ de la société ou postérieurement à celui-ci, au titre d'une part de l'indemnité de départ et d'autre part des pensions pour lesquelles Valeo (UK) Limited a constitué des provisions, sont conditionnées, en application des dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA, à la réalisation de certains des cinq critères de performance suivants :
 - le paiement au moins une fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif,
 - la réalisation d'un résultat de la période (part du Groupe) positif pour le dernier exercice clôturé,
 - l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3 %,
 - l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 15 %,
 - la réalisation d'un ratio de prises de commandes rapportées au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1 en moyenne sur les deux exercices antérieurs.

La somme globale susceptible d'être versée à Monsieur Thierry Morin au moment de son départ de la Société ou postérieurement à celui-ci pourrait être réduite selon le barème ci-dessous présenté, étant entendu que l'imputation se fera en priorité sur l'indemnité de départ, puis sur les sommes du fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited :

- si 4 ou 5 critères sont atteints : Monsieur Thierry Morin percevra 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Monsieur Thierry Morin percevra 70 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 2 critères sont atteints : Monsieur Thierry Morin percevra 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 0 ou 1 critère est atteint : Monsieur Thierry Morin percevra 0 % des sommes prévues en cas de départ.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Options sur actions Valeo consenties aux salariés des filiales du groupe en Espagne

En 2004, la société Valeo a conclu des opérations d'options sur actions Valeo avec les sociétés Valeo España, Valeo Service España SA, Valeo Iluminación SA et Valeo Térmico SA, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

Les salariés de ces sociétés ayant leur siège social en Espagne et adhérant au plan d'actionnariat ont eu la faculté de participer à une formule à effet de levier (Valeorizon+) reposant sur le dépôt d'une somme d'argent en devise locale sur un compte ouvert auprès d'une banque, assorti de l'attribution par l'employeur aux salariés de droits spécifiques (*Stock Appreciation Rights* ou SARS) destinés à reproduire le mécanisme de l'effet de levier offert aux autres salariés du Groupe dans le cadre du FCPE Valeorizon+.

Afin de couvrir les sommes dues aux salariés au titre des SARS (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effets de change), la société Valeo a consenti des options aux filiales participant au Plan et a conclu elle-même une opération miroir avec la Société Générale.

Contrats de redevances de marque

Les contrats de redevances de marque conclus en 2005, entre la société Valeo et plusieurs filiales opérationnelles du Groupe se sont poursuivis en 2007.

Ces contrats ont pour objet de permettre à certaines entités opérationnelles du Groupe de faire état de leur appartenance au groupe Valeo en mettant à leur disposition l'ensemble des connaissances, valeurs, potentialités commerciales et humaines propres à celui-ci. Ils ont une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois.

La prestation est rémunérée au regard du chiffre d'affaires de la Famille de Produits. Les montants facturés en 2007 ressortent à :

Société (En millions d'euros)	Montant facturé par Valeo en 2007
Valeo Vision	3,4
Valeo Equipements Electriques Moteurs	2,4
Valeo Systèmes d'Essuyage	2,4
Valeo Sécurité Habitacle	1,5
Valeo Switches & Detection Systems - VSDS	3,2
Valeo Electronique et Systèmes de Liaison	2,1
TOTAL	15,0

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 Mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Jean-Pierre Crouzet



Emmanuel Paret



PricewaterhouseCoopers Audit

Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou



Résultat de la Société aux cours des cinq derniers exercices

(En millions d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007
1 – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	246	251	233	233	235
Nombre d'actions ordinaires existantes	82 133 728	83 709 024	77 510 357	77 580 617	78 209 617
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
■ par exercice d'options de souscription	5 024 925	5 738 878	4 577 768	3 744 050	2 869 556
■ par conversion d'obligations en actions nouvelles	9 975 754	9 975 754	10 105 439	10 105 439	10 105 439
2 – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	60	181	70	246	150
Impôts sur les bénéfices	124	91	28	35	15
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	181	225	88	74	94
Dividende net	86	92	84	85	94
3 – RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	2,24	3,24	1,26	3,62	2,11
Résultat net	2,20	2,68	1,14	0,95	1,21
Dividende net	1,05	1,10	1,10	1,10	1,20
4 – PERSONNEL					
Effectif au 31 décembre	1	1	1	1	1
Salaires et traitements	2	2	2	2	2
Charges sociales	1	1	1	1	2

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2007

	Nombre de titres	Valeur nette comptable (en millions d'euros)
Valeo Friction Materials India Limited	8 640 000	2
Amalgamations Valeo Clutch Ltd	15 252 500	4
Valeo Switches & Detection Systems - VSDS	70 001	4
Valeo Service Benelux BV	400	7
Valeo Management Services	6 112 959	9
Valeo Pyeong Hwa Co. Ltd	1 942 698	15
Valeo Otomotiv Sistemleri Endustrisi AS	6 608 901 591	22
Valeo Service	860 000	38
Valeo Systèmes d'Essuyage	685 102	36
Valeo Thermique Habitacle	2 652 500	40
Valeo Matériaux de Friction	4 002 550	60
Valeo Systèmes Thermiques	1 031 814	96
Valeo Vision	365 877	131
Valeo Embrayages	9 335 883	140
Valeo Systèmes de Contrôle Moteur	15 000 000	317
Valeo International Holding BV	2 845 120	306
Société de Participations Valeo	6 136 601	807
Autres titres dont la valeur nette comptable est inférieure à 1,3 million d'euros		3
Titres de participation		2 037
CAAM Trésor Corporate	673	144
HSBC AMA Monétaire	3 097	65
NATEXIS SECURITE PLUS	17 086	50
CPR CASH	165	41
Sicav monétaires		300
Actions propres	1 432 804	44
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES		2 381

5 Gouvernement d'entreprise

valeo added™ 

**Rapport du Président
du Conseil d'Administration** **170**

**Composition du Conseil d'Administration
durant l'exercice clos au 31 décembre 2007** **181**

**Rapport des Commissaires
aux comptes sur le rapport
du Président du Conseil d'Administration** **184**

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Valeo

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a été proposé au Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration a ensuite été informé des conclusions du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes et la version

définitive du rapport du Président lui a été présentée à l'occasion de l'arrêté des comptes le 12 février 2008.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Le Règlement Intérieur a été modifié le 24 juillet 2006, afin de permettre aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil non seulement par voie de visioconférence, mais également par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le Règlement Intérieur a également été modifié le 14 décembre 2006 à la suite de la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et de la dissolution du Comité Stratégique (voir ci-après la description des Comités créés par le Conseil). Aucune modification du Règlement Intérieur n'a été apportée par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2007.

Le Règlement Intérieur de la Société est par ailleurs disponible sur le site Internet de la Société.

1.1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. Au début de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration était composé de 11 membres. Suite à la démission de Véronique Morali et de Yves-André Istel, le Conseil d'Administration a coopté Helle Kristoffersen le 22 mars 2007 et Georges Pauget le 10 avril 2007 en qualité d'administrateurs pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2007. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007 a ratifié la cooptation d'Helle Kristoffersen ainsi que celle de Georges Pauget, a renouvelé les mandats d'administrateurs d'Helle Kristoffersen et de Thierry Morin, Pierre-Alain De Smedt, Philippe Guédon, Georges Pauget et Erich Spitz et ce jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et a nommé Gérard Blanc, Pascal Colombani et Lord Jay of Ewelme en

qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 en remplacement de François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Alain Minc dont les mandats arrivaient à échéance le 21 mai 2007. Le Conseil d'Administration est donc à ce jour toujours composé de 11 administrateurs.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin, qui ne peut par conséquent pas être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur est membre du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Erich Spitz, qui ne peut par conséquent pas être qualifié d'administrateur indépendant ;

- neuf administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Pierre-Alain De Smedt, Helle Kristoffersen, Lord Jay of Ewelme, Philippe Guédon, Georges Pauget.

1.1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates des réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 8 jours environ.

1.1.3. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2007, quatre administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

1.1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un vice-président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur seize séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.1.5. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

À la suite de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, l'article 16 des statuts et le Règlement Intérieur ont été modifiés afin de permettre aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

1.2. Information des administrateurs

1.2.1. Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Avant chaque réunion et dans un délai raisonnable, les administrateurs reçoivent l'ordre du jour et des dossiers aussi complets que possible contenant les éléments nécessaires à l'exercice de leur mission.

1.2.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil, à l'exception du Conseil d'Administration du 21 mai 2007 tenu avant l'Assemblée Générale annuelle et du Conseil du 10 avril 2007 auxquels a participé le Directeur des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques. Le Directeur Juridique du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil en tant que secrétaire du Conseil. Les avocats et les banquiers mandatés par Valeo ainsi que le Directeur des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques ont participé aux réunions du Conseil ayant pour objet l'étude des options stratégiques du Groupe et des manifestations d'intérêt visant le capital de la Société reçues au cours du premier semestre 2007.

1.3. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni seize fois au cours de l'exercice 2007.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 a été de 93 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 a été de 89 %.

1.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a notamment examiné les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2006, proposé la distribution d'un dividende, procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur, étudié les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2007, revu les opérations

stratégiques du Groupe (opérations de cession, d'acquisition), étudié les options stratégiques du Groupe et les manifestations d'intérêt visant le capital de la Société reçues de la part d'investisseurs, analysé la situation actionnariale, attribué des options d'achat d'actions et des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe, revu la composition du Conseil d'Administration et des différents Comités, coopté deux nouveaux administrateurs, convoqué une Assemblée Générale Mixte des actionnaires, décidé la mise en œuvre d'un programme d'achat d'actions, autorisé le Président à donner des cautions, avals et garanties, entendu les comptes rendus d'activité des différents Comités constitués en son sein, renouvelé le mandat du Président et approuvé sa rémunération, autorisé le Président à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci).

1.5. Les Comités créés par le Conseil

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et le Comité Stratégique a été dissous. Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de l'exercice 2007, dont l'objet est résumé ci-dessous, ont été présentés au Conseil tout au long de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

1.5.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres, dont un président, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Les membres du Comité d'Audit sont Pierre-Alain De Smedt, Daniel Camus et Gérard Blanc (depuis le 13 juin 2007). La présidence du Comité d'Audit est assurée par Pierre-Alain De Smedt. Le Président-Directeur Général n'est pas membre du Comité d'Audit mais peut être invité aux séances de ce dernier.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement

comptable adéquat des opérations au niveau des Familles de Produits et du Groupe ;

- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2007, avec un taux de présence de 79 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment revu les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007. Dans le cadre de la mise à jour du programme EMTN, le Comité d'Audit a revu les comptes du premier trimestre 2007 et a étudié la revue de sincérité des Commissaires aux comptes établie à cet effet. Il a été informé de l'entrée en vigueur à partir de 2009 du nouveau référentiel IFRS 8, s'est prononcé sur le système d'auto-évaluation du contrôle interne qu'il a jugé satisfaisant, et a pris acte de l'application d'un référentiel de contrôle interne comparable au référentiel américain COSO. Les membres du Comité d'Audit ont également revu la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et le plan de travail de l'audit interne pour 2008.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes, du Directeur du Contrôle Financier et du Directeur des Comptabilités du Groupe à toutes les réunions (étant entendu que le Directeur des Comptabilités du Groupe n'a pas assisté à la réunion du 12 novembre 2007 consacrée à la revue des travaux du département d'Audit Interne en 2007) et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

1.5.2. Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres dont un président, nommés par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Le Président-Directeur Général est par ailleurs associé aux travaux du Comité, sauf lorsque la discussion porte sur sa rémunération ou le renouvellement de son mandat.

Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations sont Jérôme Contamine, Georges Pauget et Philippe Guédon (depuis le 13 juin 2007). La présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations est assurée par Monsieur Jérôme Contamine.

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission notamment :

- en matière de rémunération :
 - étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération),
 - proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
 - donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options et faire des propositions d'attribution ;
- en matière de sélection et nomination :
 - préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs,
 - examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2(b) du Règlement Intérieur du Conseil.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2007, avec un taux de présence de 79 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment fait des propositions concernant la rémunération du Président-Directeur Général et proposé au Conseil d'Administration d'attribuer un nombre total de 350 000 options d'achat d'actions au profit de Thierry Morin (voir ci-après, Rémunération du Président-Directeur Général). Ces propositions ont été adoptées par les Conseils du 7 mars 2007 et du 15 novembre 2007. Lors de sa réunion du 7 mars 2007, le Conseil a approuvé la proposition du Comité d'attribuer un nombre total de 100 000 actions gratuites au profit de managers à fort potentiel et lors de sa réunion du 15 novembre 2007, le Conseil a en outre approuvé la proposition du Comité d'attribuer un nombre total de 1 527 000 options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe.

1.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations a proposé que l'évaluation du Conseil pour l'exercice 2007 soit menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

À cet effet, un questionnaire a été envoyé à chaque administrateur. Ce questionnaire est destiné à établir leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2008. Les administrateurs ont relevé une amélioration constante du fonctionnement du Conseil avec en particulier la conduite d'un séminaire stratégique et la revue générale des métiers. Des préconisations ont été formulées pour poursuivre cette amélioration.

1.7. Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des marchés financiers et rendues publiques selon les modalités prévues par son Règlement Général.

1.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies durant l'exercice 2007 :

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 ;

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2005 entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de la conclusion de contrats de redevance de marque.

Les conventions suivantes ont par ailleurs été autorisées par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2007 :

- dans le cadre de l'analyse des indications, d'intérêt reçues de plusieurs fonds d'investissement au cours du premier semestre 2007, la conclusion d'un mandat avec la banque Calyon. Cette société étant filiale du Crédit Agricole, ledit mandat a été soumis au Conseil d'Administration du 24 avril 2007 et la convention approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil, Georges Pauget s'abstenant ;
- les éléments et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Thierry Morin à raison de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général ou postérieurement à celle-ci ; ces éléments et avantages qui constituent une reconduction de ceux autorisés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2001, ont été autorisés par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2007 renouvelant Thierry Morin dans ses fonctions de Président-Directeur Général et approuvés à l'unanimité, Thierry Morin ne prenant pas part au vote. Le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 a autorisé à titre de convention réglementée la modification du fait générateur du versement de l'indemnité de départ qui pourrait être due à Thierry Morin et a mis en conformité les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200). Pour plus d'informations sur les éléments susmentionnés, se reporter au chapitre 6, "Renseignements de caractère général concernant l'émetteur", section 3.1.1.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation a été donnée pour une période de douze mois par le Conseil d'Administration du 12 février 2007. Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1.10. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix a été réitéré durant cet exercice lors du renouvellement du mandat de Thierry Morin en sa qualité de Président-Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.11. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Depuis l'exercice 2006, les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- chaque administrateur perçoit 20 000 euros ;
- chaque administrateur participant à un ou plusieurs Comités spéciaux perçoit en supplément 15 000 euros ;
- les jetons de présence sont versés en intégralité lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil et, pour les administrateurs membres d'un Comité, aux réunions dudit Comité, est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé. Si l'assiduité moyenne de l'administrateur est inférieure à 50 % au cours du semestre écoulé, alors les jetons de présence ne sont pas versés.

Par application desdites règles, il a été versé à chacun des administrateurs pour l'exercice 2007 les jetons de présence suivants :

- Gérard Blanc : 20 000 euros ;
- Daniel Camus : 35 000 euros ;
- Pascal Colombani : 12 500 euros ;
- Jérôme Contamine : 27 500 euros ;
- Pierre-Alain De Smedt : 35 000 euros ;
- François Grappotte : 17 500 euros ;
- Philippe Guédon : 35 000 euros ;
- Yves-André Istel (administrateur de la Société jusqu'au 10 avril 2007) : 0 euro ;
- Lord Jay of Ewelme : 12 500 euros ;
- Helle Kristoffersen : 20 000 euros ;
- Jean-Bernard Lafonta : 10 000 euros ;
- Alain Minc : 17 500 euros ;

- Véronique Morali (administrateur de la Société jusqu'au 22 mars 2007) : 0 euro ;
- Thierry Morin : 20 000 euros ;
- Georges Pauget : 27 500 euros ;
- Erich Spitz : 20 000 euros.

À l'exception de Thierry Morin, les membres du Conseil n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni aucun autre avantage. Les administrateurs (à l'exception de Thierry Morin) n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

1.12. Rémunération du Président-Directeur Général

1.12.1. Rémunération versée au cours de l'exercice 2007

Lors de sa réunion du 7 mars 2007, le Conseil a, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, arrêté les principes pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Président-Directeur Général. Le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2007 renouvelant Thierry Morin dans ses fonctions de Président-Directeur Général a par ailleurs confirmé à l'unanimité (Thierry Morin s'abstenant) le maintien de sa rémunération tant en qualité de Président du Conseil d'Administration que de Directeur Général.

Rémunération fixe

La rémunération brute fixe de Thierry Morin pour l'exercice 2007 a été fixée à 1 577 590 euros (en ce inclus le montant versé à Thierry Morin au titre des indemnités de déplacement) et 19 543 euros au titre d'avantages en nature.

Prime exceptionnelle

Thierry Morin n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle en 2007 au titre de 2006.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2007, il a été décidé conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations que la prime exceptionnelle pouvant être accordée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2007 serait fonction exclusivement du niveau de marge brute et du niveau de marge opérationnelle atteints par rapport au chiffre d'affaires dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Jetons de présence

En 2007, Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 20 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

La rémunération brute que Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce) en 2007 s'est élevée à 45 750 euros de jetons de présence.

Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a attribué à Thierry Morin des options d'achat d'actions. Ces attributions ont été effectuées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 mars 2007 à concurrence de 200 000 options d'achat d'actions et lors de sa séance du 15 novembre 2007 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions, selon les termes et conditions suivants :

- lors de sa séance du 7 mars 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 200 000 options à 36,97 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à Thierry Morin à partir du 7 mars 2009 et pour 100 % à partir du 7 mars 2010, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 7 mars 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 6 mars 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 75 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée des options, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées ;
- lors de sa séance du 15 novembre 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 150 000 options à 36,82 euros, étant précisé (i) que 50 % des options pourront être exercées à partir du 15 novembre 2010 et que pour le solde le nombre d'options exerçables dépendra du niveau de marge opérationnelle atteint en 2008 et variera de façon proportionnelle et linéaire en fonction du niveau de marge opérationnelle atteint à l'intérieur d'une fourchette fixée par le Conseil, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 15 novembre 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 14 novembre 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 50 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options

attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées.

En 2007, Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

1.12.2. Régime de retraite

Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquies un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Thierry Morin bénéficie par ailleurs d'un fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited depuis sa nomination aux fonctions de Président et qui lui sera versé lors de la cessation de ses fonctions. Le montant de cette retraite additionnelle lui confère chaque année un droit complémentaire fixé lors de sa prise de fonction en mars 2001 à 60 980 euros puis indexé annuellement sur l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques. La charge constatée par Valeo (UK) Limited au titre de ce régime pour l'exercice 2007 s'est élevée à 76 364 euros. Les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions ont été mis en conformité avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200).

1.12.3. Indemnité de départ

En cas de départ de Thierry Morin, soit à sa propre initiative, en cas de divergence sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, soit sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions), le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime. Cette indemnité a été réapprouvée par le Conseil d'Administration du 21 mai 2007, en tant que convention réglementée. Le fait générateur de cette indemnité de départ a été modifié par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 (voir chapitre 6, "Renseignements de caractère général concernant l'émetteur", section 3.1.1.).

2. Contrôle interne

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international COSO (*Committee of Sponsoring Organization* de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif de réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel de ces derniers.

Le groupe Valeo a pris connaissance du cadre de référence (complété par son guide d'application) proposé par l'Autorité des marchés financiers le 22 janvier 2007. Le Groupe a procédé à une comparaison du dispositif de contrôle interne Valeo avec les principes généraux de contrôle interne et le guide d'application énoncés au sein du cadre de référence. La démarche Valeo et notamment les perspectives exposées en section 2.6. du présent rapport ont été adaptées afin de prendre en compte les conclusions de cette étude comparative.

2.2. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du groupe Valeo, le groupe Valeo étant défini comme Valeo SA ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.3. Composantes du dispositif de contrôle interne du groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du groupe Valeo s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO auquel le Groupe se réfère :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôles dans le Groupe. L'organisation décentralisée de Valeo lui apporte la réactivité et la proximité des

clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée qui s'appliquent dans toutes les entités du Groupe.

Le Code d'éthique constitue le fondement aux procédures détaillées applicables à toutes les sociétés du Groupe. Il attache une importance particulière au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affiche également le soutien du Groupe au développement durable. Enfin, il aborde les aspects sociétaux et l'intégrité dans la conduite des affaires. Disponible sur l'Intranet du Groupe et traduit en 19 langues, le Code d'éthique a été diffusé à l'ensemble des cadres et a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 afin d'intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines.

Évaluation des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées.

Les principaux risques sont ainsi décrits dans le chapitre 2 "Rapport de gestion", section "Risques et incertitudes".

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale. Ainsi, le Groupe dispose d'un Manuel Administratif et Financier qui constitue le standard financier et de gestion de Valeo. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Famille de Produits et de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers, de contrôle interne et de gestion du Groupe soient respectés.

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures marketing et les pratiques de vente ;
- les procédures ressources humaines ;
- les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques et les guides d'application en ce qui concerne la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les procédures juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

Les informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'Intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Card*) un suivi des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Le Groupe dispense depuis septembre 2000 un séminaire "École de la Finance Valeo" (*Valeo Finance Academy*) ayant pour but de développer les compétences en matière de contrôle interne et de gestion financière. Les sessions de formation annuelles destinées aux jeunes cadres financiers du Groupe permettent d'exposer les méthodes et outils du contrôle financier par modules (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et contrôle interne) complétés par des cas pratiques et des simulations.

Information et Communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés permet de s'assurer que l'ensemble du personnel assume ses responsabilités et effectue les contrôles qui lui incombent.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction du Contrôle Financier, sous l'autorité du Président et des Directeurs des Familles

de Produits. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière. Au niveau de ses systèmes d'information, le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré, déployé sur l'ensemble des principales unités opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches.

Enfin, le Plan Moyen Terme annuel analyse la position concurrentielle du Groupe, les leviers de croissance et de profitabilité, les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs et les prévisions de résultat à 3 ans (compte de résultat, bilan et flux de trésorerie d'exploitation).

Pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Direction Générale, de la Direction du Contrôle Financier, de la Direction des Risques Assurances et Environnement et des Familles de Produits, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées. L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombent à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux unités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance des sites et des Divisions, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion. Les travaux et conclusions de l'Audit interne sont présentés annuellement au Comité d'Audit.

Enfin, l'application des référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sûreté Valeo fait l'objet d'audits VAQ (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques Assurances et Environnement. Valeo a ainsi lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité et de la santé en milieu professionnel) avec, au 31 décembre 2007, respectivement 117 et 93 sites certifiés, sur un total de 125 sites.

2.4. Travaux menés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices précédents, Valeo avait procédé au niveau Groupe à :

- une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel COSO (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ;
- l'élaboration d'une cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe. La cartographie des risques est désormais mise à jour annuellement ;
- une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

Le Groupe a mis en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. Valeo dispose ainsi d'une information fiable lui permettant de suivre, de mesurer et d'apprécier la pertinence et la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières de chacune de ses entités opérationnelles.

Pour ce faire, 131 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;
- suivi des stocks ;
- paie ;
- trésorerie ;
- clôture comptable.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Après la réalisation de sites pilotes permettant notamment de valider l'approche retenue, d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites, l'approche a été étendue aux autres unités opérationnelles du Groupe. Une base de données spécifique aux bonnes pratiques de contrôle interne est mise à disposition sur l'intranet du Groupe. Par ailleurs, un outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne permet de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière). Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne, sous la

responsabilité des Contrôleurs Financiers, et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le progiciel intégré de gestion déployé sur l'ensemble des principaux sites industriels du Groupe et ce, afin d'établir des pratiques de contrôle interne homogènes, diffusées au niveau de chaque unité opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standard optimisés ont été retenus. Chaque mise en place du progiciel s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités par l'Audit Interne, en liaison avec chaque Division. Le Groupe a également procédé au niveau central à une revue de la conception des contrôles automatiques et manuels dans le progiciel de gestion intégré et à une revue de la sécurité liée à l'infrastructure informatique. Le projet a été complété par une revue dans les unités opérationnelles, incluant l'analyse de la transposition des contrôles clés définis en central et des contrôles manuels effectués par les utilisateurs localement.

Les fonctions *Corporate* ont été incluses dans le périmètre du projet LSF et à ce titre, le contrôle interne de la Banque Interne Valeo (BIV) a été documenté.

2.5. Travaux réalisés en 2007

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, le Groupe a mis à jour et enrichi la cartographie des risques. Les risques ont ainsi fait l'objet d'une évaluation sur la base de scénarii, couplés à la définition de probabilité d'occurrence et d'impacts. La cartographie des risques a notamment contribué à la préparation du plan d'audit, présenté au Comité d'Audit en novembre 2007. Par ailleurs, l'Audit Interne a réalisé en 2007 des missions portant sur les coûts de recherche et développement, la fiabilité du carnet de commandes, le processus des tests de dépréciation des goodwill et les engagements de retraite en Amérique du Nord.

En matière de contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières, des contrôles clés spécifiques ainsi que leurs modes opératoires ont été définis et déployés pour Valeo Service afin de prendre en compte les risques liés à l'activité de commercialisation de pièces pour le marché de la rechange toutes marques. Le Groupe a également mis en place pour les entités en démarrage et de taille réduite un questionnaire d'auto-évaluation simplifié comprenant 68 points de contrôle sur les 7 processus repris dans la précédente section.

Un processus de contrôle semestriel par l'Audit Interne des accès au progiciel de gestion intégré a été mis en place. La revue effectuée porte notamment sur les accès au système et aux transactions sensibles, sur les utilisateurs clés (*Key users*) qui apportent un support

de premier niveau aux utilisateurs, sur l'analyse des incompatibilités et les plans d'action mis en œuvre afin de les éradiquer.

2.6. Perspectives pour 2008 et 2009

Le plan d'audit à deux ans a été établi sur la base des conclusions actualisées de la cartographie des risques, des travaux de l'Audit Interne et des synthèses des auto-évaluations de contrôle interne réalisées par les unités opérationnelles, en retenant les domaines présentant des risques majeurs. Il couvre des risques transversaux et des risques techniques.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs des sites de Valeo Service feront l'objet d'une revue spécifique suite à la mise en place du progiciel de gestion intégré. Un pilote a ainsi été sélectionné afin de définir les modes opératoires qui seront progressivement déployés dans l'ensemble des Divisions de Valeo Service.

Les fonctions centrales feront l'objet d'un plan de documentation, accompagné de la définition de contrôles clés et d'un plan de tests selon des échantillons définis, notamment au niveau des processus

propres aux holdings, à la consolidation des comptes et au processus impôts et taxes.

Un dispositif formalisé de suivi des risques sera mis en place à partir de la synthèse de la cartographie des risques. Ce dispositif s'assurera notamment de l'existence de procédures de gestion des risques.

Enfin, le département d'Audit Interne sera doté en 2008 d'une charte d'audit, précisant le rôle, les missions, les principes d'action et le mode d'intervention de l'Audit Interne.

D'une manière générale, le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin

Président du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2007

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Thierry Morin	21/03/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président-Directeur Général		<p>Groupe Valeo</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Société de Participations Valeo (jusqu'au 15 novembre 2007), Valeo Bayen (jusqu'au 16 novembre 2007), Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España SA, Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited ■ Gérant de Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH ■ Administrateur de Valeo Systèmes de Liaison (jusqu'au 2 janvier 2008), Valeo Service España SA, Valeo Iluminacion SA, Valeo Termico SA <p>Hors Groupe Valeo</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du CEDEP, Arkema
Gérard Blanc	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010			<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Sogclair
Daniel Camus	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international d'EDF	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de EDF Energy (Grande-Bretagne), EDF International ■ Administrateur d'Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie) ■ Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne) <p>Hors Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de Dalkia SA, Morphosys (Allemagne)
Pascal Colombani	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Associé et Senior Advisor de AT Kearney	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de British Energy Group Plc, Alstom SA, Rhodia SA, Technip SA ■ Membre de l'Académie des Technologies

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Jérôme Contamine	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement	<p>Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de VE Services-Ré, Veolia Transport, Veolia Propreté, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veetra, Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne) ■ Chairman de Venao (États-Unis) ■ Managing Director et administrateur de Veolia UK (Grande-Bretagne) ■ Président de VE IT ■ Membre du Conseil de surveillance de Veolia Eau, Dalkia France ■ Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia <p>Hors Groupe Veolia</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Rhodia
Pierre-Alain De Smedt	07/03/2005	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Belgacom, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille/groupe Albert Frère), Deceuninck Plastics, Alcopa, Avis Europe Plc ■ Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle)
Lord Jay of Ewelme	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Membre de la Chambre des Lords	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du Crédit Agricole ■ Directeur non exécutif d'Associated British Foods (ABF), Candover Investments Plc ■ Membre indépendant de la Chambre des Lords (<i>House of Lords</i>) ■ Membre du House of Lords sub-committee on EU law & institutions ■ Membre du House of Lords select committee on international institutions ■ Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques ■ Vice-chairman de Business for New Europe ■ Chairman de Merlin (international medical charity)
François Grappotte (jusqu'au 21/05/2007)	31/03/2003	21/05/2007		Président d'Honneur de Legrand SA	<p>Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand SA, Legrand France <p>Hors Groupe Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de BNP Paribas ■ Membre du Conseil de Surveillance de Michelin ■ Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France
Philippe Guédon	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Gérant-Associé d'Espace Développement	
Yves-André Istel (jusqu'au 10/04/2007)	29/01/1992	10/04/2007		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar Company
Helle Kristoffersen	22/03/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Jean-Bernard Lafonta (jusqu'au 21/05/2007)	07/12/2001	21/05/2007		Président du Directoire de Wendel Investissement	Groupe Wendel <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de Editis Holding ■ Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas ■ Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV ■ Administrateur de Legrand Holding, Legrand SA Hors Groupe Wendel <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Winvest SA (Luxembourg) ■ Gérant de Granit (SARL), JBMN (Luxembourg), Winvest Conseil (Luxembourg)
Alain Minc (jusqu'au 21/05/2007)	04/07/1986	21/05/2007		Président de AM Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance du Monde ■ Administrateur de Fnac, Vinci
Véronique Morali (jusqu'au 22/03/2007)	31/03/2003	22/03/2007		Directeur Général Délégué et administrateur de Fimalac	Groupe Fimalac <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur unique de FCBS GIE ■ Membre du Board de Fimalac, Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. Hors Groupe Fimalac <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Eiffage, Club Méditerranée, Algorithmics (Canada)
Georges Pauget	10/04/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Général de Crédit Agricole SA	Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations de Calyon ■ Président du Comité Exécutif de Crédit Agricole SA ■ Président du Conseil d'Administration de LCL - Le Crédit Lyonnais Hors Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président et membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF) ■ Représentant Permanent de LCL - Le Crédit Lyonnais, Administrateur à la Fondation de France
Erich Spitz	24/06/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Conseil	Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Thales Avionics Lcd ■ Administrateur de Thales Corporate Ventures Hors Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de Novaled, Ribier ■ Membre Correspondant de l'Académie des Sciences ■ Membre de l'Académie des Technologies ■ Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

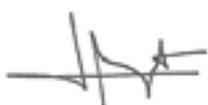
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Jean-Pierre Cruzet

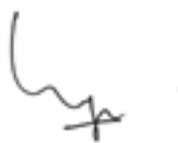


Emmanuel Paret



PricewaterhouseCoopers Audit

Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou



6 Informations sur la Société et son capital

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	186
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	205
Renseignements de caractère général concernant le capital	206
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	210
Marché des titres de l'émetteur	214
Valeo et ses actionnaires	216
Informations sur les filiales et participations	219

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1. Principales dispositions légales et statutaires

Dénomination et siège social

La Société est dénommée Valeo. Son siège social est : 43, rue Bayen, 75017 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0) 1 40 55 20 20.

Forme juridique et législation - Gouvernement d'entreprise

Valeo est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise. Pour plus d'informations, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant page 170.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 10 février 1923 et sa durée a été prorogée de 99 ans à compter du 10 février 1972.

Objet social

L'objet social de la Société est défini à l'article 3 de ses statuts comme suit :

- l'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ;
- et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc.,

se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

RCS

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Paris 552 030 967.

Exercice social

L'exercice social est de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et le Groupe déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.valeo.com, et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Les informations réglementées (définies à l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF) sont mises en ligne sur le site Internet de la Société, conformément aux dispositions de l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF ; ces informations étant archivées sur le site de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans à compter de leur diffusion.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration est en ligne sur le site de la Société, et ce conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 24 janvier 2008). Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit SA, représenté par MM. Serge Villepelet et Jean-Christophe Georghiou – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.
 - membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 31 mars 2003).
 - date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Salustro Reydel, Membre de KPMG International, représenté par MM. Jean-Pierre Crouzet et Emmanuel Paret – Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex.
 - membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination le 27 mai 1998).
 - date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

- M. Yves Nicolas – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.
 - membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
 - début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination).
 - date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- M. Philippe Arnaud – 198, boulevard Malesherbes - 75017 Paris.
 - membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.
 - début du mandat : 5 avril 2004 (première nomination).
 - date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Droit à une part des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire. En outre, l'Assemblée Générale peut décider, dans les conditions prévues par la loi, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles et/ou le compte de report à nouveau ; dans ce cas, la décision de l'Assemblée doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale ne peut décider la distribution d'un dividende aux actionnaires qu'après avoir approuvé les comptes de l'exercice écoulé et constaté l'existence de sommes distribuables. Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de répartir un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice clos ou en cours, avant que les comptes de l'exercice n'aient été approuvés.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et selon les modalités prévus par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont versés à l'État.

Droit au boni de liquidation

Le partage du boni de liquidation est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration

ou à la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

Droits de vote double

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 1992, les statuts de la Société (article 23) prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins ; en outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Néanmoins, le délai de quatre ans susvisé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification par une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

2. Composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration

2.1. Les dirigeants du Groupe

Les dirigeants du Groupe sont le Président-Directeur Général, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo.

Les dirigeants du Groupe sont les suivants :

Thierry Morin

Président-Directeur Général (début du mandat actuel : 21 mai 2007 – fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2003, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En sa qualité de Président-Directeur Général, Thierry Morin est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément

aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Directeurs Fonctionnels

Michel Boulain

Directeur des Ressources Humaines

Robert Charvier

Directeur du Contrôle Financier

Bernard Clapaud

Directeur Stratégie

France Curis

Directeur Fiscalité

Jean-Luc Di Paola-Galloni

Directeur Délégué

Thierry Dreux

Directeur du Développement International

Rémy Dumoulin

Directeur des Relations Financières

André Gold

Directeur Technique

Martin Haub

Directeur Marketing Produits - Recherche & Développement

Kazuo Kawashima

Directeur Qualité

Hans-Peter Kunze

Directeur Commerce et Développement du Business

Géric Lebedoff

Directeur Juridique

Vincent Marcel

Directeur des Affaires Financières et Opérations Stratégiques

Kate Philipps

Directeur de la Communication

Directeurs Opérationnels

Luc Blériot

Directeur des Opérations

Claude Leichlé

Directeur de la Famille de Produits Éclairage Signalisation

Alain Marmugi

Directeur de la Famille de Produits Thermique Habitable

Maurizio Martinelli

Directeur de la Famille de Produits Thermique Moteur

Christophe Périllat-Piratoine

Directeur de la Famille de Produits Contrôles Intérieurs

Didier Pradeilles

Directeur de la Famille de Produits Systèmes d'Essuyage

Orazio Ragni

Directeur de la Famille de Produits Systèmes Électriques

Michael Schwenzer

Directeur de la Famille de Produits Transmissions

Jacques Schaffnit

Directeur de la Famille de Produits Sécurité Habitable

Michel Serre

Directeur de la Famille de Produits Compresseurs

Henri Trintignac

Directeur de la Famille de Produits Systèmes de Contrôle Moteur

Robert de La Serve

Directeur de l'Activité Valeo Service

Directeur de la Branche IAM

Dirk Strothmann

Directeur de la Branche OES

2.2. Le Conseil d'Administration

2.2.1. Composition du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous fait apparaître le nom des membres du Conseil d'Administration à la date du dépôt du document de référence, leur âge, les dates de première nomination, de début et d'expiration des mandats actuels occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'ils exercent en dehors de la Société ainsi que les mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés (à l'exception des filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années.

Sauf mention particulière, les mandats et fonctions exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 janvier 2008.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Thierry Morin 56 ans Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	3 895	21/03/2001	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président-Directeur Général	Direction et administration de plusieurs filiales du groupe Valeo (voir page 181)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de l'INPI* (depuis le 4 mars 2008) ■ Président du Directoire de Valeo (du 9 mai 2001 jusqu'au changement de mode d'administration et de Direction de Valeo par adoption de la structure à Conseil d'Administration en mars 2003) ■ Administrateur du CEDEP*, Arkema*
Gérard Blanc 65 ans 17, rue Joseph Marignac 31300 Toulouse	150	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010			<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Sogclair* ■ Executive Vice President des Programmes d'Airbus ■ Executive Vice President des Opérations d'Airbus
Daniel Camus 56 ans EDF 22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08	200	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		<p>Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du groupe EDF</p>	<p>Groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de : EDF Energy (Grande-Bretagne)*, EDF International* ■ Administrateur de : Edison (Italie)*, Transalpina di Energia (Italie)* ■ Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne)* <p>Hors groupe EDF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Dalkia SA*, Morphosys (Allemagne)*
Pascal Colombani 62 ans AT Kearney 44, rue de Lisbonne 75008 Paris	100	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		<p>Directeur Associé et Senior Advisor de AT Kearney</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de CEA-Industries ■ Président du Conseil de Surveillance d'Areva ■ Président du Conseil d'Administration de l'ENS Cachan ■ Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences ■ Administrateur de : British Energy Group Plc*, Alstom SA*, Rhodia SA*, Technip SA*, EDF, IFP, Framatome, Technicatome, Cogéma ■ Membre de l'Académie des Technologies*

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Jérôme Contamine 50 ans Veolia Environnement 38, avenue Kléber 75116 Paris	2 000	17/05/2006	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009	Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement	Groupe Veolia ■ Président du Conseil d'Administration de VE Services-Ré ■ Président de VE EUROPE SERVICES* (Belgique) ■ Administrateur de : Veolia Transport*, Veolia Propreté*, VE Services-Ré*, Veolia UK (Grande-Bretagne)*, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne)*, Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne)*, Veetra*, Venac (États-Unis) ■ Président de VENA0 (États-Unis) ■ Chairman de VENA0 (États-Unis)* ■ Managing Director de Veolia UK* (Grande-Bretagne) ■ Président de VE IT* ■ Membre du Directoire de Vivendi Environnement ■ Membre du Conseil de Surveillance de : Veolia Eau*, Dalkia France* ■ Membre des Conseils de Surveillance A et B de Dalkia* Hors groupe Veolia ■ Administrateur de : Rhodia*, FCC Espagne, Cementos Portland Espagne	
Pierre-Alain De Smedt 64 ans 46, boulevard de la Woluwe 1200 Bruxelles Belgique	200	07/03/2005	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés	■ Directeur Général adjoint de Renault SA ■ Administrateur de : Belgacom*, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille/groupe Albert Frère)*, Deceuninck Plastics*, Alcopa*, Avis Europe Plc* ■ Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle)* ■ Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)	

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Lord Jay of Ewelme 61 ans House of Lords Westminster London SW1A OPW United Kingdom	100	21/05/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Membre de la Chambre des Lords	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du Crédit Agricole* ■ Directeur non exécutif de : Associated British Foods (ABF)*, Candover Investments Plc* ■ Membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords)* ■ Membre du House of Lords sub-committee on EU law & institutions* ■ Membre du House of Lords select committee on international institutions* ■ Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques* ■ Vice-chairman de Business for New Europe* ■ Chairman de Merlin (international medical charity)* ■ Permanent Under Secretary, Foreign & Commonwealth Office ■ Trustee, British Council
Philippe Guédon 74 ans Espace Développement 16, rue Troyon 92316 Sèvres Cedex	100	31/03/2003	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Gérant-Associé d'Espace Développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de Matra ■ Président du Conseil de Surveillance de Matra Automobile
Helle Kristoffersen 44 ans Alcatel-Lucent 54, rue La Boétie 75008 Paris	100	22/03/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur de l'Analyse Économique, groupe Alcatel

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Georges Pauget 60 ans Crédit Agricole SA 91/93, Bld Pasteur 75015 Paris	100	10/04/2007	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Directeur Général de Crédit Agricole SA	<p>Groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Rémunérations de Calyon* ■ Président du Comité Exécutif de Crédit Agricole SA* ■ Président du Conseil d'Administration de LCL – Le Crédit Lyonnais* ■ Président du CEDICAM ■ Président - Membre du Comité Exécutif de TLJ SAS ■ Président d'Uni-Editions ■ Directeur Général - Président du Comité Exécutif de LCL – Le Crédit Lyonnais ■ Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Directeur du Pôle Caisse Régionale de Crédit Agricole SA ■ Administrateur de Bankoia, Foncaris, Mercagentes SA, SVB, SACAM, SAPACAM, SCI CAM, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions, Crédit Lyonnais, Banca Intesa, Banque Gestion Privée Indosuez, Europay France, Holding Eurocard ■ Administrateur et Vice-Président de Pacifica ■ Administrateur et Vice-Président de Predica ■ Membre du Bureau de la FNCA <p>Hors groupe Crédit Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Servicam ■ Président de l'Union des Assurances Fédérales ■ Vice-Président, Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF)* ■ Représentant Permanent Crédit Agricole SA, Membre du Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts ■ Représentant Permanent de LCL – Le Crédit Lyonnais, Administrateur à la Fondation De France* 	

* Mandats ou fonctions en cours.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / Adresse professionnelle	Nombre d'actions détenues par l'administrateur	Date de première nomination	Date de début du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors filiales de Valeo) au cours des cinq dernières années
Erich Spitz 77 ans 87, boulevard de Port-Royal 75013 Paris	144	24/06/1987	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Conseil	Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Thales Avionics Lcd* ■ Administrateur de Thales Corporate Ventures* Hors groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de : Novald*, Riber ■ Membre du Directoire de ERA ■ Membre du Conseil de Surveillance de Valeo ■ Membre Correspondant de l'Académie des Sciences* ■ Membre de l'Académie des Technologies* ■ Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)*

* Mandats ou fonctions en cours.

Thierry Morin intègre le groupe Valeo en 1989 comme Directeur Financier de la Branche Embrayages. Il assume successivement la fonction de Directeur Financier de la Branche Thermique Moteur, puis celle de Directeur du Contrôle Financier Groupe. Il devient en 1997 Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Opérations Stratégiques du Groupe. Le 5 juin 2000, il est nommé Directeur Général plus particulièrement en charge des aspects financiers, opérations stratégiques et systèmes d'information et membre du Comité Exécutif. Le 21 mars 2001, il est nommé Président du Conseil d'Administration, le 9 mai 2001, Président du Directoire et le 31 mars 2003, confirmé comme Président-Directeur Général de Valeo. Le 21 mai 2007, son mandat est renouvelé pour 4 ans.

Avant de rejoindre Valeo, Thierry Morin a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint de la division ISD chez Thomson Consumer Electronics, à Los Angeles. Il a aussi exercé diverses fonctions financières durant dix ans chez Schlumberger.

Thierry Morin a été nommé le 4 mars 2008 Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Thierry Morin est titulaire d'une maîtrise de gestion de l'université de Paris-IX Dauphine.

Gérard Blanc est Administrateur de Sogclair. Il a également été Executive Vice-President des Programmes chez Airbus jusqu'en 2003, puis Executive Vice-President des Opérations jusqu'en 2005.

Il est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), promotion 1965.

Daniel Camus est Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international du groupe EDF qu'il a rejoint fin 2002, après 25 ans d'activités dans l'industrie chimique et pharmaceutique au sein du groupe Hoechst-Aventis en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en France.

Daniel Camus est docteur d'État ès Sciences Économiques, agrégé en Sciences de la gestion et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Pascal Colombani est Directeur Associé et Senior Advisor chez AT Kearney Paris depuis 2003 en charge des secteurs de l'innovation, de la haute technologie et de l'énergie. De 2000 à 2002, il a été Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Depuis 2004, il est également membre de l'Académie des Technologies.

Il a également exercé différentes fonctions : Président-Directeur Général de CEA-Industries, Président du Conseil de Surveillance d'Areva, Président du Conseil d'Administration de l'ENS Cachan, Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

Pascal Colombani est diplômé de l'École Normale Supérieure (Saint-Cloud) et docteur ès Sciences.

Jérôme Contamine est entré chez Veolia en 2000 comme Directeur Général Adjoint Finances avant de devenir en 2002 Directeur Général Délégué animant l'ensemble des fonctions transverses, puis Directeur Général Exécutif en 2003.

De 1988 à 2000, il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Elf : postes à la Direction Financière, dont celui de Directeur

Financements et Trésorerie (1991-1994), Directeur Adjoint Europe et États-Unis, Division Exploration/Production, puis Directeur Général de Elf Norvège (1995-1998) et Directeur Europe continentale/Asie centrale de la Division Exploration/Production (2000).

Il est diplômé de l'École Polytechnique, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Pierre-Alain De Smedt est Ingénieur Commercial, licencié en Sciences Commerciales et Financières de l'Université Libre de Bruxelles.

Il débute sa carrière en 1966 chez Solvay, au sein du Département Informatique.

En 1971, il prend le poste de Directeur Financier, des Achats, de la Logistique, de l'Organisation et de l'Informatique du groupe Bosch Belgique.

Ayant intégré ensuite le groupe Volkswagen en 1973 en tant que Directeur Financier, de la Logistique, des Achats, de l'Organisation et de l'Informatique, il est nommé Président du Conseil d'Administration de la filiale regroupant ces activités en 1985.

En 1988, il devient administrateur-délégué de Tractebel et Président du Comité Exécutif des Sociétés d'Électricité (Ebes, Intercom et Unerg).

Nommé en 1991 Président de Autolatina, première entreprise privée d'Amérique latine et filiale commune de Volkswagen et Ford, il devient en 1997 Président de Seat, filiale du groupe Volkswagen.

En 1999, Pierre-Alain De Smedt intègre Renault en tant que Directeur Général Adjoint Industriel et Technique. Il est alors également membre du Comité Exécutif du Groupe et de l'Alliance Board Renault/Nissan.

Pierre-Alain De Smedt a par ailleurs pris en 2006 la présidence de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle).

Lord Jay of Ewelme est membre indépendant de la Chambre des Lords (House of Lords). Il est également Directeur non-exécutif de Associated British Foods (ABF) et de Candover Investments Plc, membre de l'European Sub-Committee on EU law and institutions et du select committee on international institutions de la Chambre des Lords, Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques, Vice-Chairman de Business for New Europe, Chairman de Merlin (international medical charity) et Administrateur du Crédit Agricole.

Il a été Secrétaire Général (Permanent Under-Secretary) au sein du ministère des Affaires Étrangères du Royaume-Uni et chargé du Service Diplomatique, de 2002 à 2006.

Il a également été, en 2005 et 2006, le représentant personnel du Premier ministre britannique aux sommets du G8 à Gleneagles et à Saint-Petersbourg.

Lord Jay of Ewelme est Honorary Fellow du Magdalen College d'Oxford.

Philippe Guédon est depuis 2003 Gérant-associé d'Espace Développement.

Il est entré chez Simca en 1956 où il a exercé les fonctions d'ingénieur après-vente puis d'ingénieur au bureau d'études jusqu'en 1965. Il a ensuite été Ingénieur d'Études chez Matra, puis Directeur Technique jusqu'en 1983. Il est devenu Président-Directeur Général de Matra en 1983, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2003.

Il est le créateur de la Matra 530, de la Bagheera, de la Rancho, de la Murena, de l'Espace et de l'Avantime.

Philippe Guédon est Ingénieur des Arts et Métiers, Angers 1956.

Helle Kristoffersen est Directeur de la Stratégie et Secrétaire du Comité Stratégique du groupe Alcatel-Lucent, précédemment groupe Alcatel, où elle est entrée en 1994 en qualité de Responsable des opérations financières.

De 1989 à 1991, elle a travaillé comme analyste au sein du Département Affaires de la Banque Lazard & Cie, avant d'intégrer le groupe Bolloré, où elle a exercé les fonctions suivantes : Adjoint du Directeur Financier en charge des opérations de fusions-acquisitions, Responsable de la stratégie opérationnelle de la Branche Maritime, puis Responsable des fusions-acquisitions auprès du Président-Directeur Général.

Helle Kristoffersen est titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris I, elle est également diplômée de l'ENSAE (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique) et ancienne élève de l'École Normale Supérieure.

Georges Pauget a fait toute sa carrière dans le groupe Crédit Agricole dont il est depuis septembre 2005 Directeur Général, Président du Comité Exécutif. Il est également Président du Conseil d'Administration de LCL - Le Crédit Lyonnais, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Rémunérations de Calyon, Vice-Président et membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF) et représentant permanent du Crédit Lyonnais à la Fondation de France.

Il a été Président de l'Union des Assurances Fédérales, TLJ SAS, Uni-Editions (SAS), CEDICAM (GIE) et SERVICAM (SAS).

Il a également été Représentant permanent de Crédit Agricole SA au Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts, Directeur Général de Crédit Lyonnais, Président du Comité Exécutif de LCL - Le Crédit Lyonnais et Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Directeur du Pôle Caisse Régionale de Crédit Agricole S.A.

Georges Pauget est Docteur ès Sciences économiques, Bordeaux 1975, et titulaire d'une maîtrise de Sciences économiques, option économétrie, de l'Université de Lyon.

Erich Spitz est entré en 1958 à la Compagnie Générale de TSF (devenue Thomson-CSF).

Il a d'abord exercé les fonctions de Directeur du Laboratoire Central de Recherche, avant d'occuper celles de Directeur de la Recherche et Développement du groupe Thomson de 1983 à 1994.

Erich Spitz est diplômé de l'École polytechnique de Prague et docteur ès Sciences.

2.2.2. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration, (ii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Valeo et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

À l'exception des restrictions légales, réglementaires ou statutaires, de celles prévues dans les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, les plans d'attribution d'actions gratuites et les plans d'épargne entreprise, dans le cadre desquels certaines actions ont été souscrites ou acquises par les membres du Conseil d'Administration, et des obligations de conservation d'actions issues de la levée d'options imposées par le Conseil d'Administration à Thierry Morin pour les options attribuées à compter du 7 mars 2007, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de Valeo.

2.2.3. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrats de service conclus entre les membres du Conseil d'Administration et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

2.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur, en ligne avec les recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Le Règlement Intérieur précise les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

2.3.1. Composition et nomination

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus (ou tout nombre maximal différent résultant d'une modification des prescriptions légales en vigueur). Le Conseil d'Administration de la Société est à ce jour composé de 11 membres. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, qui lui-même reçoit les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans, qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire conformément aux dispositions légales en vigueur. La durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Ces dispositions sont applicables, le cas échéant, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 70 ans.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.3.2. Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration procède chaque année avant la publication du Rapport annuel à une évaluation de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- (i) qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- (ii) qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- (iii) qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- (iv) qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- (v) qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- (vi) qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 12 février 2008, noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin ;
- un administrateur est membre du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Erich Spitz ;
- neuf administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur : Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Pierre-Alain De Smedt, Philippe Guédon, Lord Jay of Ewelme, Helle Kristoffersen et Georges Pauget.

2.3.3. Rôle et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il détermine les orientations de l'activité de la

Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil consacre une séance par an à la revue de l'ensemble de la stratégie industrielle et financière du Groupe.

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président, à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni seize fois, avec un taux moyen de présence en personne ou par mandataire de 93 %.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aurait pu être délégué provisoirement dans ces fonctions ou par un Vice-Président.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, réputés présents ou représentés (dans les conditions prévues par la loi et les statuts), chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

À l'issue de chaque réunion du Conseil, il est établi un procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. L'évaluation du fonctionnement du Conseil pour l'exercice 2007 a été menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur, au cours du dernier trimestre 2007 ainsi que durant le mois de janvier 2008. À cet effet, un questionnaire détaillé a été envoyé à chacun des administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2008. Les résultats de cette évaluation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant en page 174.

2.3.4. Droits et obligations des administrateurs - Rémunération

Le Règlement Intérieur met à la charge des administrateurs certaines obligations visant notamment à s'assurer qu'ils connaissent les dispositions qui leur sont applicables, à éviter les situations de conflits d'intérêts et à faire en sorte qu'ils consacrent à leur fonction le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ont également l'obligation de s'informer. À cet effet, le Président communique aux administrateurs les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

En rémunération de leur activité, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, répartie librement par le Conseil d'Administration entre ses membres. Le Conseil d'Administration peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qu'il leur confie. La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de Valeo prévoit que chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, être propriétaire de 100 actions au moins, inscrites en compte nominatif.

Un Code de Bonne Conduite régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Ce Code rappelle notamment aux membres du Conseil d'Administration de la Société les règles légales et réglementaires applicables en matière de déclarations d'opérations sur titres de la Société.

Le Code de Bonne Conduite précise en outre les périodes durant lesquelles les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants du Groupe doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur titres de la Société et rappelle l'interdiction de réaliser de telles opérations sur la base d'une information privilégiée.

2.4. Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités permanents du Conseil sont, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Sur la composition et le fonctionnement des Comités permanents, se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne figurant en page 172.

3. Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration

Le Comité des Nominations et des Rémunérations joue un rôle central dans la détermination de la rémunération des mandataires sociaux de Valeo et de celle des membres du Conseil d'Administration.

S'agissant de la rémunération des mandataires sociaux, le Comité des Nominations et des Rémunérations étudie et fait des propositions notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération ; il définit les règles de fixation de cette part variable en prenant en compte les performances des mandataires sociaux sur l'exercice écoulé et la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe, puis contrôle l'application de ces règles. Le Comité des Nominations et des Rémunérations donne également son avis au Conseil d'Administration sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions. Il fait des propositions sur leur attribution, ainsi que sur les dispositions relatives aux retraites des mandataires sociaux et l'octroi de tous autres avantages de toute nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a également pour mission de proposer au Conseil un montant global pour les jetons

de présence des administrateurs qui sera soumis à l'Assemblée Générale ; il propose en outre les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité au Conseil et, le cas échéant, aux Comités permanents.

Enfin, le Comité des Nominations et des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du Groupe.

3.1. Les dirigeants du Groupe

3.1.1. Rémunération globale du Président-Directeur Général

La rémunération versée par Valeo à Thierry Morin, Président-Directeur Général, est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération fixe et avantages en nature

La rémunération brute fixe de Thierry Morin pour l'exercice 2007 a été fixée à 1 577 590 euros (en ce inclus le montant versé à Thierry Morin au titre des indemnités de déplacement) et 19 543 euros au titre d'avantages en nature.

Prime exceptionnelle

Thierry Morin n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle en 2007 au titre de 2006.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2007, il a été décidé conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations que la prime exceptionnelle pouvant être accordée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2007 serait fonction exclusivement du niveau de marge brute et du niveau de marge opérationnelle atteints par rapport au chiffre d'affaires dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Jetons de présence

En 2007, Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 20 000 euros en qualité d'Administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

La rémunération brute que Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) en 2007 s'est élevée à 45 750 euros de jetons de présence.

Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a attribué à Thierry Morin des options d'achat d'actions. Ces attributions ont été effectuées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 mars 2007 à concurrence de 200 000 options d'achat d'actions et lors de sa séance du 15 novembre 2007 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions, selon les termes et conditions suivants :

- lors de sa séance du 7 mars 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 200 000 options à 36,97 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à

Thierry Morin à partir du 7 mars 2009 et pour 100 % à partir du 7 mars 2010, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 7 mars 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 6 mars 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 75 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée des options, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées ;

- lors de sa séance du 15 novembre 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 150 000 options à 36,82 euros, étant précisé (i) que 50 % des options pourront être exercées à partir du 15 novembre 2010 et que pour le solde le nombre d'options exerçables dépendra du niveau de marge opérationnelle atteint en 2008 et variera de façon proportionnelle et linéaire en fonction du niveau de marge opérationnelle atteint à l'intérieur d'une fourchette fixée par le Conseil, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 15 novembre 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 14 novembre 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 50 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées ;
- en 2007, Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

Évolution de la rémunération du Président-Directeur Général au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale versée à Thierry Morin au cours des trois derniers exercices.

	Rémunérations diverses versées par la Société			Avantages en nature	Rémunérations versées par les sociétés contrôlées*	Total rémunération brute globale
	Fixe	Variable	Jetons de présence			
(en euros)						
2005	1 284 000	0	35 000	18 395	45 750	1 381 145
2006	1 500 288	0	35 000	19 250	45 750	1 600 288
2007	1 557 590	0	20 000	19 543	45 750	1 642 883

* Hors provision constituée au titre du fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited au bénéfice de Thierry Morin (voir ci-dessous "Régime de retraite") à hauteur de 76 364 euros en 2007, 75 133 euros en 2006 et 73 008 euros en 2005.

Régime de retraite

Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité Sociale, Arrco, Agirc, etc.) pour permettre d'acquérir un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le Groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Thierry Morin bénéficie par ailleurs d'un fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited depuis sa nomination aux fonctions de Président et qui lui sera versé lors de la cessation de ses fonctions. Le montant de cette retraite additionnelle lui confère chaque année un droit complémentaire fixé lors de sa prise de fonction en mars 2001 à 60 980 euros puis indexé annuellement sur l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques. La charge constatée par Valeo (UK) Limited au titre de ce régime pour l'exercice 2007 s'est élevée à 76 364 euros. Les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions ont été mis en conformité avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir ci-dessous).

Indemnité de départ

Enfin, dans certaines hypothèses de cessation des fonctions de Thierry Morin, il lui sera alloué une indemnité de départ fixée forfaitairement à 3 fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime. Cette indemnité, les rémunérations et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin ont été mis en conformité avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir ci-dessous).

Mise en conformité avec la loi du 21 août 2007 (dite "loi TEPA")

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les éléments de rémunération, indemnités, ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à Thierry Morin au moment de la cessation de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci doivent être conditionnés à la réalisation de critères de performance de Thierry Morin analysés au regard de la performance de la Société, et ce en application des dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007.

Les éléments de rémunération concernés sont :

1) l'indemnité de départ forfaitaire susceptible d'être versée au Président : cette indemnité est égale à trois fois le montant de sa

dernière rémunération annuelle (hors prime). Le fait générateur de son paiement a été modifié par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 (sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations du 19 mars 2008) et approuvé en tant que convention réglementée par ledit Conseil. Suite à cette modification, il est prévu que cette indemnité soit versée à Thierry Morin au cas où le Conseil mettrait, à son initiative, un terme à ses fonctions (sauf faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions), ou en cas de rupture à l'initiative de Thierry Morin intervenue consécutivement à (i) un changement de contrôle ou (ii) une modification dans la composition du Conseil d'Administration de Valeo qui ne serait pas recommandée par le Conseil ou qui résulterait en la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant ladite modification et sur laquelle Thierry Morin exprimerait des divergences de vue ;

2) les sommes qui seraient versées à Thierry Morin au travers du fonds de pension pour lequel Valeo (UK) Limited constitue chaque année une provision (telle qu'actualisée chaque année selon un barème défini).

Conformément aux dispositions de la loi n°2007-1223 en date du 21 août 2007, le Conseil d'Administration de la Société du 20 mars 2008 a, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations du 19 mars 2008, conditionné le versement des sommes sus-visées susceptibles d'être versées à Thierry Morin au moment de son départ, à la constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des critères de performance suivants :

- le paiement au moins une fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime exceptionnelle sur objectif ;
- la réalisation d'un résultat de la période (part du Groupe) positif pour le dernier exercice clôturé ;
- l'atteinte d'une marge opérationnelle au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 3 % ;
- l'atteinte d'une marge brute au cours du dernier exercice clôturé supérieure à 15 % ;
- la réalisation d'un ratio de prises de commandes rapportées au chiffre d'affaires première monte supérieur à 1 en moyenne sur les deux exercices antérieurs.

La somme globale susceptible d'être perçue par Thierry Morin au moment de son départ de la Société ou postérieurement à celui-ci pourrait être réduite selon le barème ci-dessous présenté, étant entendu que l'imputation se fera en priorité sur l'indemnité de départ forfaitaire, puis sur les sommes issues du fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited :

- si 4 ou 5 critères sont atteints : Thierry Morin percevra 100 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si 3 critères sont atteints : Thierry Morin percevra 70 % des sommes prévues en cas de départ ;

- si 2 critères sont atteints : Thierry Morin percevra 40 % des sommes prévues en cas de départ ;
- si moins de 2 critères sont atteints : Thierry Morin percevra 0 % des sommes prévues en cas de départ.

3.1.2. Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2007 par les Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels de Valeo s'est élevé à 11 257 643 euros (contre 10 820 943 euros en 2006 et 10 438 062 euros en 2005), dont 8 938 030 euros au titre de la part fixe de la rémunération, 1 905 169 euros au titre de la part variable, 307 311 euros au titre d'avantages en nature, 45 735 euros au titre de jetons de présence et 61 398 euros au titre de la participation.

Au cours de l'exercice 2007, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs Opérationnels de Valeo hors mandataires sociaux se sont vus attribuer un nombre total de 350 000 options d'achat d'actions.

3.2. Les membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence qui leur sont versés semestriellement. Ces jetons de présence ne leur sont toutefois pas versés si leur assiduité moyenne aux réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, aux réunions des Comités constitués au sein du Conseil auxquels ils participent, est inférieure à 50 % au cours du semestre.

L'enveloppe de jetons de présence de 450 000 euros approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 31 mars 2003 n'a pas été modifiée depuis.

Au cours de l'exercice 2007, les jetons de présence ont été répartis par le Conseil d'Administration de la manière suivante : 20 000 euros à chaque administrateur et 15 000 euros supplémentaires pour ceux d'entre eux participant à l'un des Comités susvisés.

Le total des jetons de présence attribués par la Société aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 310 000 euros en 2007 (305 000 euros en 2006), répartis de la manière suivante :

Administrateur	Jetons de présence versés (en euros)
Thierry Morin	20 000
Gérard Blanc	20 000
Daniel Camus	35 000
Pascal Colombani	12 500
Jérôme Contamine	27 500
Pierre-Alain De Smedt	35 000
François Grappotte (administrateur jusqu'au 21.05.2007)	17 500
Philippe Guédon	35 000
Lord Jay of Ewelme	12 500
Helle Kristoffersen	20 000
Jean-Bernard Lafonta (administrateur jusqu'au 21.05.2007)	10 000
Alain Minc (administrateur jusqu'au 21.05.2007)	17 500
Georges Pauget	27 500
Erich Spitz	20 000

À l'exception de Thierry Morin (voir page 198 à 200) les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs autres que Thierry Morin n'ont pas bénéficié de

l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

3.3. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites

3.3.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice

À l'exception de Thierry Morin, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice. Il n'a par ailleurs levé aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux membres du Conseil d'Administration et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo* et par toute société du Groupe aux membres du Conseil d'Administration	200 000 options d'achat**	36,97 €	06/03/2015	07/03/2007
Options levées durant l'exercice par des membres du Conseil d'Administration	150 000 options d'achat***	36,82 €	14/11/2015	15/11/2007
Options levées durant l'exercice par des membres du Conseil d'Administration	Néant			

* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a émis d'options.

** Compte tenu des périodes non autorisées telles que définies par la réglementation boursière, le Conseil d'Administration n'avait pas, au cours de l'exercice 2006, attribué à Thierry Morin d'options de souscription ou d'achat d'actions au titre de cet exercice. L'attribution des 200 000 options d'achat susmentionnées a été faite au titre de l'exercice 2006.

*** Cette attribution a été faite au titre de l'exercice 2007.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice	Date d'échéance	Date du Conseil d'Administration
Options consenties durant l'exercice par Valeo* et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution d'options, aux dix salariés de Valeo et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	50 000 options d'achat (1 personne concernée)	36,97 €	06/03/2015	07/03/2007
	230 000 options d'achat** (13 personnes concernées***)	36,82 €	14/11/2015	15/11/2007
			24/11/2010	25/11/2002
Options détenues sur Valeo et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de Valeo et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	127 000 options de souscription ou d'achat	25,87 €	30/03/2011	31/03/2003
			05/11/2011	06/11/2003
			07/12/2012	08/11/2004

* Aucune société comprise dans le périmètre d'attribution des options autre que Valeo n'a émis d'options.

** Sur un nombre total de 1 677 000 options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 15/11/2007.

*** 12 salariés sont bénéficiaires d'un nombre égal d'options au 2^e rang.

3.3.2. Actions gratuites

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

En vertu de l'autorisation conférée par la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2005, le Conseil d'Administration a procédé le 7 mars 2007 à l'attribution gratuite d'un nombre total de 100 000 actions existantes de la Société au profit d'une population limitée de managers à fort potentiel (salariés, hors mandataires sociaux).

La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'Administration au 7 mars 2010 (soit trois ans à compter de

la date de réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des actions), sous réserve que le bénéficiaire soit toujours, à cette date, titulaire d'un contrat de travail avec une société du groupe Valeo.

À compter de la date d'acquisition définitive et sous réserve de la satisfaction de la condition susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Ils ne pourront toutefois pas céder les actions gratuites qui leur auront été définitivement attribuées pendant une période de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Valeo aux dix salariés de Valeo ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 et dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	59 500 77 personnes concernées (dont 70 au 8 ^e rang)	07/03/2007

3.4. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'avantages

Au 31 décembre 2007, le montant total des sommes provisionnées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou autres avantages aux membres du Conseil d'Administration ou

autres dirigeants du Groupe s'élevait à 15 millions d'euros (contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007, le montant total des sommes provisionnées et des sommes versées par Valeo ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages à d'anciens membres du Conseil d'Administration ou autres dirigeants du Groupe s'élevait respectivement à 1,4 million d'euros et 0,087 million d'euros.

4. Opérations avec les apparentés

4.1. Opérations conclues au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion des conventions suivantes :

(i) dans le cadre de l'analyse des indications d'intérêt poursuivies par des fonds au cours du premier semestre 2007 et des opérations de financement liées, un mandat a été conclu avec la banque Calyon ;

(ii) le Conseil en date du 21 mai 2007 renouvelant Thierry Morin dans ses fonctions de Président-Directeur Général a approuvé à l'unanimité les éléments et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Thierry Morin à raison de la cessation de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci, Thierry Morin n'ayant pas pris part au vote.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant en page 164.

4.2. Opérations conclues au cours de précédents exercices qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2005 a autorisé la signature de contrats de redevance de marque entre la Société et plusieurs filiales opérationnelles du Groupe.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 a autorisé la conclusion d'opérations d'options sur actions Valeo entre la Société et les sociétés Valeo España SA, Valeo Service España SA, Valeo Iluminación SA et Valeo Térmico SA, dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004.

Le détail de ces opérations figure dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées se rapportant aux exercices 2005 et 2006 et incorporés par référence au présent document.

4.3 Opérations conclues au cours du premier trimestre 2008

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 a autorisé la modification du fait générateur de l'indemnité de départ susceptible d'être versée à Thierry Morin et a décidé la mise en conformité des rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir ci-dessus, chapitre 6, page 200).

5. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

À la connaissance de Valeo, il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou de procédure

dont Valeo serait menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

6. Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance du Groupe s'appuie sur une politique forte de prévention et de protection des risques. Elle prend en compte la couverture des sinistres majeurs ; afin d'optimiser les coûts d'assurance, le Groupe pratique une politique d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son Activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les limites de garantie sont indiquées ci-dessous :

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- transport de marchandises ou d'équipements ;
- dommages causés aux clients et aux tiers ;
- dommages du fait d'accidents et de maladies professionnelles du personnel ;
- dommages liés aux risques du travail.

Type d'assurance	Limite de garantie (en euros)
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	1 milliard
Responsabilité civile générale produits et environnement	200 millions
Transport de marchandises ou d'équipements	7,5 millions
Responsabilité civile des dirigeants	120 millions
Responsabilité civile liée aux rapports sociaux	50 millions

Les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge sur une année.

Au titre de l'année 2007, les primes supportées par le Groupe au titre de ces couvertures d'assurance se sont élevées à 13,6 millions d'euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice 2007 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
AUDIT				
Émetteur	-		-	
Filiales intégrées	(4,1)		(2,3)	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(4,1)		(2,3)	
Émetteur	(2,7)		-	
Filiales intégrées	(0,5)		(0,4)	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	(3,2)		(0,4)	
Sous-total Audit	(7,3)	94 %	(2,7)	85 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTEGRÉES				
Juridique, fiscal, social	(0,5)		(0,5)	
Autres	-		-	
Sous-total autres prestations	(0,7)	6 %	(0,5)	15 %
TOTAL	(8,0)	100 %	(3,2)	100 %

Exercice 2006 (en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers	%	KPMG	%
AUDIT				
Émetteur	-		-	
Filiales intégrées	(4,7)		(2,7)	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(4,7)		(2,7)	
Émetteur	-		-	
Filiales intégrées	(1,6)		(0,7)	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	(1,6)		(0,7)	
Sous-total Audit	(6,3)	88 %	(3,4)	89 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTEGRÉES				
Juridique, fiscal, social	(0,9)		(0,4)	
Autres	-		-	
Sous-total autres prestations	(0,9)	12 %	(0,4)	11 %
TOTAL	(7,2)	100 %	(3,8)	100 %

Renseignements de caractère général concernant le capital

1. Évolution du capital de Valeo

Au 31 décembre 2007, le capital social de Valeo s'élevait à 234 628 851 euros, divisé en 78 209 617 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, entièrement libérées et admises aux négociations sur Euronext Paris.

À la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

Depuis le 31 décembre 2003, le capital de Valeo a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Montant des variations du capital (en millions d'euros)			Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission	Montant total		
2003	-	-	-	-	-	82 133 728
2004	Augmentation de capital réservée aux salariés de Valeo	5	28	33	1 575 296	83 709 024
	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	1	1	51 333	
2005	Réduction de capital par mise en œuvre d'offres publiques d'achat	(19)	(233)	(252)	(6 250 000)	77 510 357
2006	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	-	2	2	70 260	77 580 617
2007	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription	2	15	17	629 000	78 209 617

Au cours de **l'exercice 2004**, Valeo a lancé une opération d'actionnariat salarié international ("Valeorizon 2004") dans le cadre d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 avril 2004. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'établissement d'une note d'opération qui a été visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 août 2004 sous le n° 04-738. À la suite de cette opération, Valeo a constaté, le 16 décembre 2004, la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 1 575 296 actions nouvelles dont 400 653 actions souscrites par la Société Générale, afin d'offrir aux salariés des filiales de certains pays étrangers une formule à effet de levier équivalente à celle proposée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. Les actions nouvelles ont été émises sans droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 23,65 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture

de l'action Valeo constatés sur les vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription).

Au cours de **l'exercice 2005**, Valeo a procédé à un rachat d'actions auprès de ses actionnaires portant sur un nombre global de 6 250 000 actions (soit environ 7,5 % du capital). Ce rachat a été réalisé à un prix de 40 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions et d'une offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS). À l'issue de l'offre, le 3 juin 2005, toutes les actions rachetées ont été annulées le 20 juin 2005 par le Conseil d'Administration, qui a procédé à une réduction de capital de la Société à hauteur du montant nominal des actions rachetées, soit 18 750 000 euros. L'OPRA/OPAS a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de l'AMF le 28 avril 2005 sous le n° 05-323.

2. Capital autorisé mais non émis

Titres concernés

Date d'Assemblée Générale (durée de l'autorisation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
Emissions avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (A)		
AG du 21 mai 2007 – 18 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 21 juillet 2009)	69,8 millions d'euros ; (A) + (B) + (C) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (B)		
AG du 21 mai 2007 – 21 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 21 juillet 2009)	69,8 millions d'euros ; (A) + (B) + (C) étant limité à 180 millions d'euros	Néant
Émissions sans droit préférentiel		
Augmentation de capital par émissions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (C)		
AG du 21 mai 2007 – 23 ^e résolution (26 mois maximum, expiration le 21 juillet 2009)	2,1 millions d'euros ; (A) + (B) + (C) étant limité à 180 millions d'euros	Néant

3. Autres titres donnant accès au capital

3.1. Obligations à options de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE)

Dans le cadre de l'autorisation donnée à l'Assemblée Générale des actionnaires de Valeo du 10 juin 2002 (réitérée le 31 mars 2003 lors du changement de mode d'administration de Valeo), Valeo a émis le 25 juillet 2003 un emprunt obligataire représenté par 9 975 754 obligations convertibles et/ou échangeables en actions Valeo (OCEANE), émises au pair, d'une valeur nominale de 46,40 euros chacune, soit un montant nominal global de 462 874 985,60 euros.

Ces obligations sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Elles viennent à échéance le 1^{er} janvier 2011 et portent intérêt au taux de 2,375 % l'an. Elles peuvent être exercées à tout moment par leurs titulaires depuis le 4 août 2003. Les caractéristiques des OCEANE sont décrites dans le prospectus visé par la COB le 25 juillet 2003 sous le n° 03-707.

À la suite de l'offre publique de rachat d'actions et de l'offre publique d'achat simplifiée (OPRA/OPAS) réalisée au cours des mois de mai et juin 2005 et ayant conduit au rachat par Valeo de ses actions à un prix supérieur au cours de bourse, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à un ajustement des conditions d'exercice des OCEANE afin de maintenir les droits de leurs titulaires, conformément aux dispositions de l'article 242-11 du décret du 23 mars 1967 et du contrat d'émission des OCEANE. Le ratio de conversion ou d'échange des OCEANE a ainsi été porté de 1 action pour 1 obligation à 1,013 action pour 1 obligation.

Au 14 mars 2008, la totalité des OCEANE était en circulation, donnant droit à 10 105 439 actions (après ajustement lié à l'OPRA/OPAS).

3.2. Plans d'options d'achat et de souscription

Le tableau figurant en pages 208 et 209 détaille les plans d'option d'achat et de souscription d'actions mis en place depuis 2000.

À la suite de l'OPRA/OPAS, le Conseil d'Administration a procédé le 20 juin 2005 à l'ajustement du nombre d'actions auquel les options de souscription et d'achat d'actions donnent droit conformément à l'article R. 225-138 du Code de commerce. L'ajustement auquel il a été ainsi procédé a fait porter le ratio d'attribution de 1 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions à 1,01 action pour 1 option de souscription ou d'achat d'actions, étant entendu que pour chaque titulaire d'options, le nombre d'actions auquel donne droit l'ensemble de ses options de souscription ou d'achat d'actions sera, par plan, arrondi à l'unité supérieure.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options d'achat d'actions attribuées mais non encore exercées était de 4 242 045 options donnant droit à l'achat de 4 246 972 actions (dont 4 927 liées à l'OPRA/OPAS) ; le nombre d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées était de 2 840 578 options, donnant droit à l'émission de 2 869 556 actions nouvelles (dont 28 978 liées à l'OPRA/OPAS).

4. Titres non représentatifs du capital

Depuis octobre 2002, la Société dispose d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN). Dans le cadre de ce programme, Valeo a émis le 24 juin 2005 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros pour une période de 8 ans avec un coupon fixe de 3,75 %.

Options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2007

Assemblées			Mise en place des plans				dont options attribuées				Incidences OPRA/ OPAS (56 330 au 21 juin 2005)
Date Assemblée Générale	Nbre options	Durée	Date ⁽¹⁾	Prix	Nbre Bénéf.	Nbre Options	aux mandataires sociaux	aux dirigeants non mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires ⁽²⁾	options condition- nelles	
27/05/98	500 000	6 ans				122 875	0			0	
25/05/99	500 000	6 ans	17/10/00	48,00 €	1 084	500 000	0			0	8 287
25/05/00	800 000	8 ans				677 125	0	210 000	154 000	0	
			21/03/01	55,82 €	2	80 000	80 000	0	0	0	800
			07/12/01	42,48 €	5	600 000	600 000	0	0	300 000	3 000
09/05/01	1 000 000	8 ans				442 875	0	140 000	118 000	0	3 455
			10/12/01	42,69 €	213	442 875					
10/06/02	1 500 000	8 ans	01/07/02	43,84 €	699	420 000	0	2 500	96 700	0	2 724
			25/11/02	28,30 €	229	600 000	0	159 500	107 500	0	4 568
			31/03/03	23,51 €	755	700 000	160 000	52 750	44 000	0	6 022
31/03/03	1 500 000	8 ans	06/11/03	32,91 €	1 005	780 000	61 000	117 766	77 395	0	7 185
			08/11/04	28,46 €	1 094	1 123 200	160 000	169 600	134 400	0	10 682
05/04/04	1 500 000	8 ans									
TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION						6 046 075	1 061 000	852 116	731 995	300 000	46 723

Options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2007

31/03/03	1 500 000	8 ans	06/11/03	32,91 €	1 005	500 000	39 000	75 484	49 605	0	4 263
05/04/04	1 500 000	8 ans	08/11/04	32,74 €	1 094	280 800	40 000	42 400	33 600	0	2 787
03/05/05	4 500 000	8 ans	17/11/05	32,32 €	1 082	650 000	0	94 300	48 900	0	
			03/03/06	33,75 €	2	187 000	150 000	37 000	0	0	
			20/11/06	32,63 €	1 298	1 309 250	0	251 000	175 000	0	
			07/03/07	36,97 €	2	250 000	200 000 ⁽ⁱ⁾	50 000	0	0	
			15/11/07	36,82 €	1 330	1 677 000	150 000 ⁽ⁱ⁾ (ii)	350 000 ⁽ⁱⁱ⁾	230 000 ⁽ⁱⁱ⁾	174 250 ⁽ⁱⁱ⁾	
TOTAL DES PLANS D'ACHAT						4 854 050	579 000	900 184	537 105	174 250	7 050
						10 900 125	1 640 000	1 752 300	1 269 100		53 773

Actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2007

03/05/05	4 500 000	-	17/11/05	cours au 17/02/08	1 082	600 000	0	141 450	73 350	300 000	
			03/03/06	cours au 03/06/08	2	63 000	50 000	13 000	0	36 500	
			20/11/06	cours au 20/11/09	116	100 000	0	0	18 500	0	
			07/03/07	cours au 07/03/10	155	100 000	0	0	0	0	
TOTAL DES PLANS D' ACTIONS GRATUITES						863 000	50 000	154 450	91 850	336 500	0

⁽¹⁾ Date des Conseils d'Administration / Conseil de Surveillance / Directoire.⁽²⁾ Y/c les Directeurs non mandataires sociaux.⁽ⁱ⁾ Options d'achat d'actions assorties d'un dispositif d'incessibilité des actions levées décrit à la section 3.1.1. ci-avant.⁽ⁱⁱ⁾ Dont 50 % conditionnelles (Président et COO) ou 25 % (autres Dirigeants) : sous réserve de l'atteinte d'un niveau de marge opérationnelle en 2008, avec une variation proportionnelle et linéaire de l'attribution en fonction du niveau de marge opérationnelle atteint à l'intérieur d'une fourchette fixée par le Conseil d'Administration.

Dates et conditions de levées		Nbre d'Options						Nbre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Nbre de Bénéf. résiduel
départ	expiration	restant à lever au 31/12/2006	levées en 2007 (exercice)	levées au 31/12/2007 (cumul)	annulées en 2007 (exercice)	annulées au 31/12/2007 (cumul)	restant à lever au 31/12/2007		
	16/10/06	0					0	0	0
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	16/10/06	0					0	0	0
	16/10/08	415 500 4 173	0	0	26 000 260	287 625 4 374	389 500 3 913	393 413	116
100 % immédiat	20/03/09	80 000	0	0	0	0	80 000	80 800	2
		800					800		
50 % immédiat ; 50 % cond.	06/12/09	300 000 3 000	0	0	0	300 000	300 000 3 000	303 000	5
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	09/12/09	298 800 3 008	0	0	27 750 281	171 825 728	271 050 2 727	273 777	119
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	30/06/10	238 800 2 388	0	0	28 000 280	209 200 616	210 800 2 108	212 908	419
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	24/11/10	349 750 3 498	221 040 2 211	274 790 2 596	13 000 130	209 500 815	115 710 1 157	116 867	48
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	30/03/11	501 750 5 067	246 790 2 492	309 915 2 987	19 540 200	154 665 660	235 420 2 375	237 795	243
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/11	573 953 6 320	91 508 924	91 508 924	46 107 519	252 154 1 384	436 338 4 877	441 215	520
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/12	947 760 9 483	63 400 635	67 200 673	82 600 827	254 240 1 988	801 760 8 021	809 781	788
		3 706 313 37 737	622 738 6 262	743 413 7 180	242 997 2 497	1 839 209 10 565	2 840 578 28 978	2 869 556	
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	05/11/11	367 697 3 760	57 694 590	57 694 590	29 543 303	161 846 806	280 460 2 867	283 327	520
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	07/11/12	237 890 2 480	14 075 188	14 075 188	21 675 232	64 585 539	202 140 2 060	204 200	788
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	16/11/13	596 380	465	465	78 220	131 840	517 695	517 695	903
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	02/03/14	187 000	0	0	0	0	187 000	187 000	2
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	19/11/14	1 309 250	0	0	181 500	181 500	1 127 750	1 127 750	1 174
50 %-2 ans ; 100 %-3 ans	06/03/15	0	0	0	0	0	250 000	250 000	2
100 %-3 ans	14/11/15	0	0	0	0	0	1 677 000	1 677 000	1 330
		2 698 217 6 240	72 234 778	72 234 778	310 938 535	539 771 1 345	4 242 045 4 927	4 246 972	
		6 404 530	694 972	815 647	553 935	2 378 980	7 082 623	7 116 528	
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50 % cond (pour moitié s/perf 2006, moitié s/perf 2007 ⁽¹⁾)	-	541 870	0	0	309 735	367 865	232 135	232 135	903
Délai acquis. : 2 ans 3 mois 50 % cond (pour partie s/perf 2006, partie s/perf 2007 ⁽¹⁾)	-	63 000	0	0	36 500	36 500	26 500	26 500	2
Délai acquis. : 3 ans	-	100 000	0	0	11 000	11 000	89 000	89 000	105
Délai acquis. : 3 ans	-	0	0	0	3 750	3 750	96 250	96 250	151
		704 870	0	0	360 985	419 115	443 885	443 885	
		7 109 400	694 972	815 647	914 920	2 798 095	7 526 508	7 560 413	

⁽¹⁾ Perf 2006 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'Activité égale ou supérieure à 4,5 %.
Perf 2007 : Marge opérationnelle consolidée Groupe avant coûts non récurrents en % du total des produits de l'Activité égale ou supérieure à 5 %.

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

1. Évolution de la répartition du capital depuis 2005

La répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessous a été établie sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce et, le cas échéant, sur la base d'informations volontairement transmises par les actionnaires de la Société, étant

précisé que le pourcentage d'actions et de droits de vote détenu par chaque actionnaire a été calculé en se basant sur le capital de la Société au 31 décembre 2007, à savoir 78 209 617 actions correspondant à un nombre de droits de vote de 78 982 937, hors actions autodétenues.

	31/12/2005		31/12/2006		31/12/2006		31/12/2007		31/12/2007			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote*	%
M&G Investment Management Limited					1 631 438	2,10	1 631 438	2,06	1 631 438	2,09	1 631 438	2,07
Caisse des dépôts et consignations**	5 061 559	6,53	7 128 860	9,03	5 061 559	6,52	7 128 860	9,01	4 681 559	5,99	6 748 860	8,54
Morgan Stanley									8 685 926	11,11	8 685 926	11,00
The Boston Company Asset Management LLC	4 124 213	5,32	4 124 213	5,23	4 208 278	5,42	4 208 278	5,32	0	0	0	0
Brandes Investment Partners LP	3 996 838	5,16	3 996 838	5,06	4 120 338	5,31	4 120 338	5,21	3 572 038	4,57	3 572 038	4,52
Franklin Resources, Inc.	8 323 865	10,74	8 323 865	10,55	3 752 183	4,84	3 752 183	4,74	3 752 183	4,80	3 752 183	4,75
Pardus European Special Opportunities Master Fund LP					3 450 000	4,45	3 450 000	4,36	14 500 000	18,54	14 500 000	18,36
Actionnariat Salarié	1 418 375	1,83	1 418 375	1,80	1 041 149	1,34	1 041 149	1,32	962 270	1,23	962 270	1,22
Auto-détention	807 704	1,04	0	0	686 704	0,89	0	0	1 432 804	1,83	0	0
Autres	53 777 803	69,38	53 930 522	68,33	53 628 698	69,13	53 777 208	67,98	38 991 399	49,84	39 130 222	49,54
TOTAL	77 510 357	100	78 922 673	100	77 580 617	100	79 109 454	100	78 209 617	100	78 982 937	100

* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (voir page 188).

** Participation Caisse des dépôts et consignations en compte propre. La Caisse des dépôts et consignations est le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital à disposer de droits de vote doubles

1.1. Principaux actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2007 d'autres actionnaires que Pardus European Special Opportunities Master Fund LP, Morgan Stanley et la Caisse des dépôts et consignations, détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existait pas au 31 décembre 2007 d'autres actionnaires que Pardus European Special Opportunities Master Fund LP, Morgan Stanley, la Caisse des dépôts et consignations, Brandes Investment Partners LP, Franklin Resources, Inc., et M&G Investment Management Limited détenant, directement ou indirectement, 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Le 19 avril 2007, Brandes Investment Partners LP a annoncé détenir le 13 avril 2007 4,6 % du capital et 4,5 % des droits de vote, franchissant ainsi à la baisse le seuil légal de 5 % en termes de capital et en termes de droits de vote de la Société.

Le 19 juin 2007, le groupe Société Générale a annoncé détenir le 15 juin 2007, au titre de ses activités de trading, 4,7 % du capital et 4,6 % des droits de vote, franchissant ainsi à la baisse le seuil légal de 5 % en termes de capital et en termes de droits de vote de la Société. Le groupe Société Générale a informé la Société qu'elle ne détenait plus que 0,8 % du capital et des droits de vote au 28 décembre 2007.

Le 20 juin 2007, Natixis a annoncé détenir le 15 juin 2007, au titre de ses activités de trading, 2,9 % du capital et 2,8 % des droits de vote, franchissant ainsi à la baisse le seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Natixis a informé la Société qu'elle ne détenait plus qu'une part non significative du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007.

Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a franchi les seuils légaux des 5 %, 10 % et 15 % respectivement les 10 janvier, 21 février et 25 mai 2007. Dans sa déclaration d'intention du 26 février 2007 établie conformément à l'article L.233-7 VII du Code de commerce, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a indiqué ne pas agir à cette date de concert avec des tiers ; ne pas envisager dans l'immédiat de prendre le contrôle de la Société ; se réserver le droit de continuer à acheter ou vendre des actions en fonction des opportunités de marché ; et se réserver le droit de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes en qualité de membre du Conseil d'Administration de Valeo. Enfin, par courrier du 8 août 2007 adressé à la Société, Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 18 % en termes de capital et des droits de vote de la Société.

Par courrier en date du 22 novembre 2007, Morgan Stanley a déclaré détenir le 16 novembre 2007 5,2 % du capital et 5,1 % des droits de vote et avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital

et des droits de vote de la Société. Le 27 décembre 2007, Morgan Stanley a déclaré détenir le 19 décembre 2007 11,1 % du capital et 10,9 % des droits de vote, franchissant ainsi le seuil légal de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. Morgan Stanley a en outre déclaré agir en tant qu'investisseur individuel, ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de Valeo ni de demander une représentation à son Conseil d'Administration.

Le 7 février 2008, Franklin Resources, Inc. a informé la Société qu'au travers de sociétés de gestion affiliées, ils géraient une participation équivalente à 3,15 % du capital et 3,14 % des droits de vote au 31 mars 2008.

1.2. Titres autodétenus

Au 31 décembre 2007, la Société détenait, directement ou indirectement, 1 432 804 de ses propres actions (soit 1,83 % du capital social) ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 34,115 euros. Au 31 décembre 2006, Valeo détenait 686 704 de ses propres actions (0,89 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2007 qui sont affectées à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions ressort à 993 017 titres à comparer à 617 704 actions détenues à cet effet au 31 décembre 2006. La variation reflète l'acquisition le 5 novembre 2007 de 448 325 titres en vertu de l'exécution de la convention de gestion partielle de rachat d'actions conclue le 31 août 2007 avec un prestataire de services d'investissement et l'exercice de 72 234 options ayant donné lieu à l'attribution de 73 012 actions à des salariés du Groupe. Les titres acquis l'ont été au prix unitaire de 38,06 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre de la convention avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 20 400 euros. Les titres ont été intégralement affectés à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise conformément à certains des objectifs du Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007.

Le solde des titres autodétenus (439 787 titres au 31 décembre 2007 contre 69 000 titres au 31 décembre 2006) est affecté à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEL (Association Française des Entreprises d'Investissement) signé avec un prestataire de services d'investissement le 22 avril 2004.

Au 31 décembre 2007, les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité ressortent à 439 787 titres et 1 665 696 euros contre 13 039 863 euros et 69 000 titres à la clôture de l'exercice précédent. Il est rappelé que 220 000 actions Valeo et une somme de 6 600 000 euros avaient été affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à la date de signature de celui-ci.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Valeo a acquis, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, 1 870 234 titres à un cours moyen de 35,38 euros et vendu 1 499 447 titres à un cours moyen de 36,24 euros. Les frais de négociation et ceux liés à la mise en œuvre du contrat de liquidité avec le prestataire de services d'investissement s'élèvent à un total de 282 895 euros, contre 264 712 euros en 2006.

Enfin, aux termes du contrat conclu le 11 décembre 2007 avec un prestataire de services d'investissement dans le cadre de la convention de gestion partielle de rachat d'actions, Valeo s'est engagé à acquérir auprès du prestataire de services d'investissement qui s'engage à les lui livrer une certaine quantité d'actions dans la limite de 15 millions d'euros et de 650 000 titres. Ces actions seront intégralement affectées à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise conformément à certains des objectifs du Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007. Dans le cadre de ce contrat, Valeo s'est porté acquéreur le 16 janvier 2008 de 529 528 actions au prix unitaire de 28,36 euros.

Les interventions sur le marché ont été réalisées sur la base de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2006 et de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2007. Elles ont été réalisées au travers de la mise en œuvre du contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement et menées dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

1.3. Intérêts des administrateurs dans le capital de Valeo

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée au cours de l'exercice 2004 (voir page 206), Thierry Morin, Président-Directeur Général de Valeo, a souscrit 153,617 parts

du FCP Valeorizon correspondant à 153,62 actions de la Société et 921,702 parts du FCP Valeorizon⁺, donnant droit à 7 373,62 actions compte tenu de l'effet de levier, pour un montant de 23,65 euros par part (soit pour un montant total de 25 431,30 euros).

Au 31 décembre 2007, les intérêts personnels de Thierry Morin et des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Valeo représentaient moins de 1 % de son montant et des droits de vote.

1.4. Actionnariat salarié

Dans le cadre de plans d'épargne Groupe, directement ou au travers de deux fonds communs de placement, les salariés détiennent 962 270 actions au 31 décembre 2007, soit 1,23 % du capital social. Au 31 décembre 2006, ils détenaient 1 041 149 actions, soit 1,34 % du capital social.

1.5. Changement de contrôle

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Il n'existe pas dans les statuts ou dans le Règlement Intérieur de la Société de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

1.6. Options ou accords conditionnels ou inconditionnels sur le capital de tout membre du Groupe

À la date du présent document, il n'existe pas d'options sur le capital des membres du Groupe, ni d'accords conditionnels ou inconditionnels prévoyant de le placer sous option.

2. Franchissements de seuils

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière.

Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Depuis l'Assemblée Générale du 31 mars 2003, l'article 9 des statuts de Valeo prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation

s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

3. Identification des actionnaires

Les actions de la Société, quelle que soit leur forme (nominative ou au porteur) donnent lieu à une inscription en compte au nom de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toutefois, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte des propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, par l'intermédiaire de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est ainsi en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est alors fournie directement à l'intermédiaire

financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'autrui est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

La Société peut en outre demander à toute personne morale possédant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital social ou de ses droits de vote.

Lorsqu'une personne qui fait l'objet d'une demande d'identification dans les conditions visées ci-dessus n'a pas transmis les informations requises dans les délais impartis ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires de titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

Marché des titres de l'émetteur

1. Programme de rachat d'actions et annulation de titres autodétenus

1.1. Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 21 mai 2007 a, dans sa cinquième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (avec faculté de subdélégation), à opérer sur les actions de la Société, en vue de procéder aux opérations suivantes : la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions ; l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ; la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ; l'annulation de tout ou partie des actions rachetées ; la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ; l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de Valeo dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement ; et la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts d'actions par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé ne peut excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat par action ne peut dépasser 60 euros.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée du 21 mai 2007, a privé d'effet à compter du 21 mai 2007, le cas échéant, la partie non encore utilisée de toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Le renouvellement pour 2007 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Il a été mis en ligne sur le site Internet de Valeo le 29 mai 2007.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, Valeo a procédé en 2007 à des achats et des ventes d'actions.

Ainsi, Valeo a acquis 1 870 234 titres à un cours moyen de 35,38 euros et vendu 1 499 447 titres à un cours moyen de 36,24 euros. Les interventions sur le marché ont toutes été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité signé le 22 avril 2004 avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

À la clôture de l'exercice, Valeo détient 1 432 804 de ses propres actions (soit 1,83 % du capital social), ayant une valeur unitaire évaluée au cours d'achat de 34,115 euros. Au 31 décembre 2006, Valeo détenait 686 704 de ses propres actions (0,89 % du capital social).

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2007 fait ressortir un total de 993 017 titres affectés à la couverture de programmes d'options d'achat d'actions et 439 787 titres affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité susvisé.

1.2. Annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007 a, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, autorisé le Conseil d'Administration (et ce pour une durée de 26 mois à compter de ladite Assemblée) à réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, dans la limite de 10 % du montant du capital social ajusté par période de vingt-six mois.

2. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente les dividendes par action distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende par action (en euros)	Réfaction (en euros)	Total (en millions d'euros)
2004	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	91
2005	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	84
2006	1,10	Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI	85

Prenant en compte les résultats de 2007, le Conseil d'Administration de Valeo proposera à l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 un dividende net de 1,20 euro par action.

Pour les bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les dividendes sont pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sous certaines conditions, ils donnent droit à un abattement non plafonné de 40 % et à un abattement forfaitaire plafonné. L'ensemble des dividendes d'actions de la Société est éligible à ce régime.

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent toutefois opter pour l'assujettissement de ces dividendes à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du Code général des impôts). Cette option doit être exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur pour chaque encaissement de dividendes, et ceci au plus tard lors de leur encaissement. Si l'option a été exercée au moins une fois dans

l'année, l'ensemble des dividendes perçus par le contribuable au cours de cette année (c'est-à-dire ceux pour lesquels l'option a été exercée mais également l'éventuel reliquat pour lequel aucune option n'aurait été exercée) ne pourra plus bénéficier des abattements.

Selon la situation fiscale du contribuable, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire pourra se révéler avantageuse ou défavorable. Il appartient aux contribuables concernés d'évaluer, avec l'aide de leur conseiller fiscal habituel, l'opportunité d'exercer l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au regard de leurs circonstances particulières.

L'évolution future du niveau de dividende reflétera l'évolution des résultats, étant entendu que le taux de distribution n'est pas un élément fixe ; la fixation du dividende tiendra notamment compte des besoins de financement de la croissance. La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

Valeo et ses actionnaires

La communication avec le marché financier s'adresse à un public diversifié composé d'actionnaires, existants et prospectifs, individuels et institutionnels, ainsi qu'à leurs conseils (les analystes financiers).

À tous ces acteurs du marché, Valeo entend fournir, en temps réel, une information régulière et aussi exhaustive et précise que possible.

1. Relations avec les actionnaires individuels

Valeo estime que ses actionnaires individuels, qui sont pour l'essentiel domiciliés en France, contrôlent environ 5 % de son capital. La Société dédie à cette catégorie d'investisseurs les outils de communication suivants :

- un numéro vert (0 800 814 045) est mis à disposition des actionnaires individuels depuis 1998. En 2007, ce service a traité plus de 210 appels. Ceux-ci ont porté en priorité sur l'évolution du titre en Bourse et la tenue de l'Assemblée Générale ;
- le site Internet valeo.com a vocation à s'adresser à l'ensemble des actionnaires. La rubrique Finances du site fournit en temps réel des informations relatives à la Bourse et l'actionnariat (cours de l'action, répartition du capital et dividendes, documents relatifs aux Assemblées Générales). On y trouve également l'ensemble des publications financières (Rapports annuels et intérimaires,

présentations à la communauté financière et l'ensemble des communiqués de presse et notes d'opérations). Le site permet aussi aux internautes de poser des questions d'ordre financier aux porte-parole du Groupe ;

- la parution de la lettre aux actionnaires a été relancée au cours de l'exercice 2007 avec deux publications l'une en avril et l'autre en octobre. Valeo a entre autres participé au salon Actionaria à Paris les 16 et 17 novembre 2007 ;
- enfin, depuis fin 2000, le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. Ce service, qui était utilisé par près de 3 000 actionnaires – pour l'essentiel individuels – à la fin de 2007, offre une plate-forme de renseignements sur la vie du titre (dividendes, fiscalité, passage des ordres) via son numéro indigo (0825 820 000).

2. Relations avec les actionnaires institutionnels

Valeo s'attache à maintenir à un haut niveau la fréquence de ses rencontres avec l'ensemble des investisseurs et leurs conseils. Ces réunions se tiennent sur les principales places financières d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Elles prennent des formes variées (rencontres individuelles, réunions de groupe, conférences téléphoniques, conférences d'investisseurs thématiques ou générales, visites de sites). Au total, près de 400 investisseurs ont été rencontrés, seuls ou en petite formation, dont un quart avec le Président.

La Direction des Relations Financières du Groupe a pour vocation d'être l'interface du Groupe avec la communauté des investisseurs et de leurs conseils et de les tenir informés sur la stratégie, les produits, les faits marquants et la performance financière.

Contact :

Rémy Dumoulin
Directeur des Relations Financières
Valeo
43, rue Bayen
F-75848 Paris Cedex 17
France
Tel. : +33 (0) 1 40 55 20 39
Fax : +33 (0) 1 40 55 20 40
E-mail : remy.dumoulin@valeo.com

Calendrier prévisionnel de communication financière :

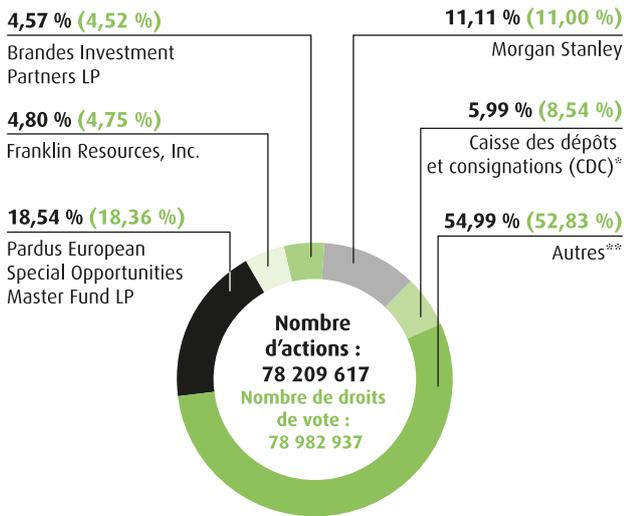
Assemblée Générale des actionnaires : 20 juin 2008
(Palais Brongniart, 75002 Paris)
Résultats du premier semestre 2008 : 28 juillet 2008
Résultats du troisième trimestre 2008 : 20 octobre 2008
Résultats de l'exercice 2008 : première quinzaine de février 2009

3. Répartition du capital

Sur la base notamment d'informations transmises volontairement par certains actionnaires de la Société.

3.1. Répartition du capital au 31 décembre 2007

en % du capital (en % des droits de vote)

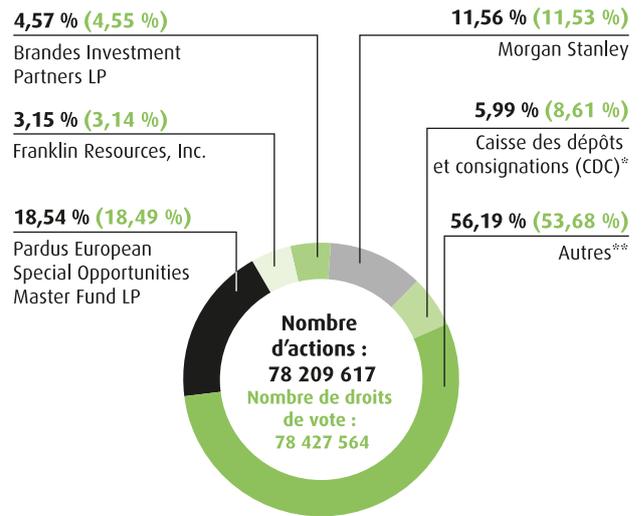


* Gestion pour compte propre

** Dont 1 432 804 actions autodétenues (1,83 % du capital)

3.2. Répartition du capital au 31 mars 2008

en % du capital (en % des droits de vote)



* Gestion pour compte propre

** Dont 1 973 625 actions autodétenues (2,52 % du capital)

4. Données boursières

	2007	2006	2005	2004	2003
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en milliards d'euros)	2,21	2,45	2,43	2,58	2,61
Nombre d'actions	78 209 617	77 580 617	77 510 357	83 709 024	82 133 728
Cours au plus haut (en euros)	45,89	35,40	38,20	38,35	36,40
Cours au plus bas (en euros)	27,75	25,00	30,25	27,22	19,75
Cours moyen (en euros)	37,71	30,58	33,79	32,47	29,27
Cours en fin de période (en euros)	28,20	31,53	31,41	30,80	31,75

5. Données par action

(en euros)	2007	2006	2005
Résultat de base de la période	1,06	2,10	1,80
Dividende	1,20 ^{(1) (3)}	1,10 ⁽²⁾	1,10 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Dividende de 1,20 euro proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

⁽²⁾ Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % (exercices 2005 et 2006) prévue à l'article 158-3-2° du CGI.

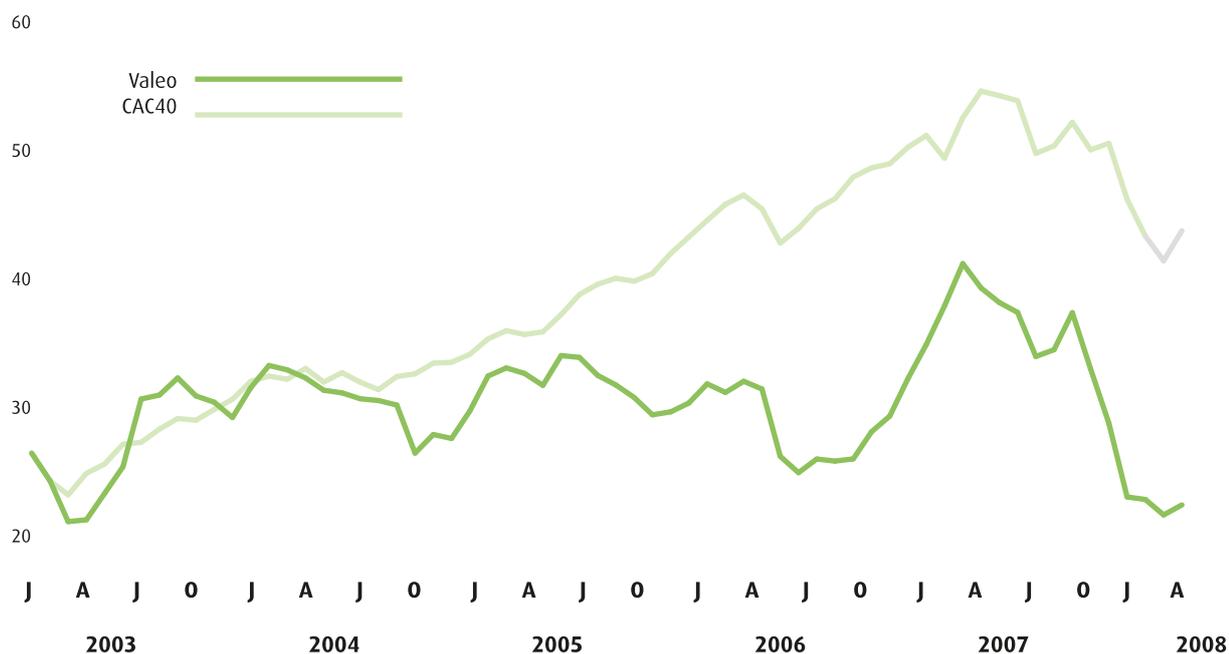
⁽³⁾ Les sommes sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du CGI ou, sur option du bénéficiaire, au prélèvement libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater i.1 du CGI. Pour plus de détails sur le fonctionnement du prélèvement libératoire, se référer à la section "Marché des titres de l'émetteur", paragraphe 2. "Dividendes".

6. Évolution des cours depuis 18 mois

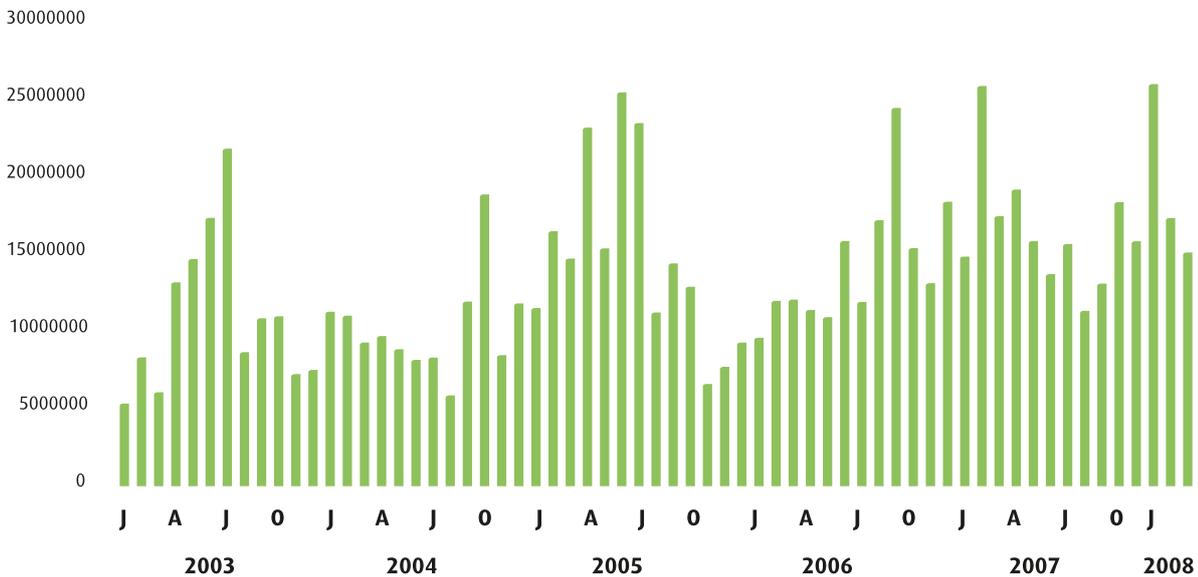
Date	Cours d'émission (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)
	+ haut	+ bas	Clôture (moyenne)		
Septembre 2006	29,08	26,35	27,81	17 235 513	477,23
Octobre 2006	31,30	26,52	27,98	24 508 984	691,80
Novembre 2006	31,20	28,81	30,09	15 424 406	464,32
Décembre 2006	32,25	29,26	31,31	13 152 450	410,19
Janvier 2007	36,77	31,35	34,24	18 429 439	637,83
Février 2007	38,55	34,91	36,88	14 875 097	550,19
Mars 2007	45,89	35,71	39,89	25 930 297	1 049,55
Avril 2007	45,60	41,36	43,18	17 499 072	755,55
Mai 2007	42,68	38,56	41,28	19 219 578	789,75
Juin 2007	42,34	38,50	40,15	15 880 262	638,57
Juillet 2007	40,85	35,70	39,38	13 740 196	536,33
Août 2007	38,12	33,49	35,95	15 691 656	561,47
Septembre 2007	39,21	33,48	36,48	11 361 699	413,16
Octobre 2007	42,19	37,02	39,36	13 127 738	518,77
Novembre 2007	38,30	32,20	34,98	18 407 856	643,61
Décembre 2007	35,34	27,75	30,76	15 868 385	494,75
Janvier 2008	28,60	22,05	25,02	26 052 874	653,20
Février 2008	26,59	22,05	24,82	17 375 338	428,37
Mars 2008	25,64	21,50	23,62	15 142 049	357,96

Source : Euronext Paris.

7. Cours de l'action (1/01/2003 - 28/04/2008)



8. Transactions mensuelles



Informations sur les filiales et participations

Depuis la filialisation de ses activités industrielles en 2002, Valeo n'a plus qu'une activité de holding et de gestion de la trésorerie du Groupe. À ce titre, Valeo centralise la gestion des risques de marché (variations des taux d'intérêt, fluctuations des cours de change et des prix des matières premières cotées) auxquels les filiales opérationnelles sont exposées. Valeo centralise également les besoins de financement des filiales et est généralement la contrepartie unique des établissements financiers assurant la couverture de ces besoins. Les actifs (valeurs mobilières de placement et disponibilités) et passifs (dette externe) se rattachant à cette activité figurent au bilan de Valeo. Valeo assure par ailleurs la défense de la notoriété de la marque Valeo. Elle a, à ce titre, conclu avec certaines de ses

filiales opérationnelles, des contrats de redevance de marque (voir Opérations avec les Apparentés, page 203). Les fonctions de contrôle et de support communes aux sociétés du Groupe (comptabilité, conseil juridique, ingénierie informatique, politique et coordination achats, gestion immobilière, stratégie logistique, etc.) sont confiées à Valeo Management Services qui facture une redevance aux filiales françaises. Les actifs et les dettes du Groupe liés aux opérations sont portés par ses 171 filiales et, principalement, par les sociétés industrielles et de commercialisation figurant dans le tableau pages 220 et 221. La liste des sociétés consolidées figure à la Note 7 des états financiers consolidés, (cette liste indique également leur implantation géographique), pages 138 à 142.

Entité industrielle ■Commercialisation ■

PRINCIPALES ENTITÉS INDUSTRIELLES

Détenion directe et indirecte par pays

Union Européenne					Europe hors Union Européenne	Afrique	Amérique du Nord
France	Allemagne	Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, Suède	Italie Espagne	Hongrie, Pologne République tchèque Roumanie, Slovaquie	Turquie	Tunisie Afrique du Sud	Etats-Unis
VALEO EMBRAYAGES 100	VALEO BELEUCHTUNG DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO VISION BELGIQUE 100	VALEO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO AUTO-ELECTRIC HUNGARY SPARE PARTS PRODUCTION LLC (Hongrie) 100	VALEO OTOMOTIV SISTEMLERI ENDUSTRISI A.S. (Turquie) 100	VALEO EMBRAYAGES TUNISIE SA 100	VALEO, INC. 100
VALEO MATÉRIAUX DE FRICTION 100	VALEO SCHALTER UND SENSOREN GmbH 100	VALEO SERVICE BELGIQUE 100	VALEO SICUREZZA ABITACOLO S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO ELECTRIC AND ELECTRONIC SYSTEMS Sp.zo.o. (Pologne) 100	VALEO OTOMOTIV DAGITIM A.S. (Turquie) 100	DAV TUNISIE 100	VALEO FRICTION MATERIALS, INC. 100
VALEO ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MOTEUR 100	VALEO WISCHERSYSTEME GmbH 100	TELMA RETARDER LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO SISTEMI DI CLIMATIZZAZIONE S.p.a. (Italie) 99,9	VALEO SERVICE EASTERN EUROPE Sp.zo.o. (Pologne) 100	NURSAN OK (Turquie) 40	VALEO SYSTEMS SOUTH AFRICA (Proprietary) Limited 51	VALEO INVESTMENT HOLDINGS, INC. 100
VALEO SÉCURITÉ HABITACLE 100	VALEO SICHERHEITSSYSTEME GmbH 100	VALEO SERVICE UK LIMITED (Grande-Bretagne) 100	VALEO COMMUTAZIONE S.r.l. (Italie) 99,9	VALEO AUTOSYSTEMY Sp.zo.o. (Pologne) 100			VALEO ELECTRICAL SYSTEMS, INC. 100
VALEO SYSTÈMES D'ESSUYAGE 100	VALEO KLIMASYSTEME GmbH 100	VALEO ENGINE COOLING UK Ltd (Grande-Bretagne) 100	VALEO SERVICE ITALIA S.p.a. 99,9	VALEO VYMENIKY TEPLA S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO CLIMATE CONTROL CORP. 100
VALEO PLASTIC OMNIUM S.N.C. 50	VALEO COMPRESSOR EUROPE GmbH 100	CONNAUGHT ELECTRONICS LIMITED (Irlande) 100	VALEO ESPAÑA S.A. 100	VALEO AUTOKLIMATIZACE S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO SYLVANIA LLC 50
VALEO VISION 100	VALEO SERVICE DEUTSCHLAND GmbH 100	VALEO SERVICE BENELUX B.V. (Pays-Bas) 100	VALEO ILUMINACIÓN S.A. (Espagne) 99,8	VALEO COMPRESSOR EUROPE S.r.o. (République tchèque) 100			TELMA RETARDER, INC. 100
DAV 100		VALEO ENGINE COOLING A.B. (Suède) 100	VALEO PLASTIC OMNIUM S.L. (Espagne) 50	CONNAUGHT ELECTRONICS CZ Spol S.r.o. (République tchèque) 100			VALEO AFTERMARKET, INC. 100
SC2N 100			TELMA RETARDER ESPAÑA S.A. 100	VALEO LIGHTING ASSEMBLY S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO SWITCHES & DETECTION SYSTEMS, INC. 100
VALEO FOUR SEASONS 50			VALEO SISTEMAS ELÉCTRICOS S.L. (Espagne) 100	VALEO LIGHTING INJECTION S.A. (Roumanie) 51			VALEO RAYTHEON SYSTEMS, INC. 77,8
TELMA 100			VALEO SISTEMAS DE SEGURIDAD Y DE CIERRE S.A. (Espagne) 100	VALEO SISTEME TERMICE S.r.l. (Roumanie) 100			VALEO COMPRESSOR NORTH AMERICA, INC. 100
VALEO SERVICE 100			VALEO CLIMATIZACIÓN S.A. (Espagne) 100	VALEO SLOVAKIA S.r.o. (Slovaquie) 100			
VALEO SYSTÈMES THERMIQUES 100			VALEO SERVICE ESPAÑA S.A. 100				
VALEO SYSTÈMES DE CONTRÔLE MOTEUR 100			VALEO CABLEADOS SL 100				
VALEO ÉTUDES ÉLECTRONIQUES 100			VALEO TÉRMICO, S.A. (Espagne) 100				

ET DE COMMERCIALISATION

d'implantation (en % d'intérêt au 31.12.2007)

Amérique du Nord		Amérique du Sud	Asie				
Mexique	Brésil Argentine	Iran	Corée du Sud	Chine	Japon	Inde	Thaïlande Indonésie
VALEO MATERIALES DE FRICCIÓN DE MEXICO SA de CV 100	VALEO SISTEMAS AUTOMÓTIVOS Ltda (Brésil) 100	VALEO ARMCO ENGINE COOLING Co. 51	VALEO ELECTRICAL SYSTEMS KOREA Ltd 100	TAIZHOU VALEO-WENLING AUTOMOTIVE SYSTEMS Company Limited 100	VALEO ENGINE COOLING JAPAN Co. Ltd 100	VALEO FRICTION MATERIALS INDIA LIMITED 60	VALEO THERMAL SYSTEMS SALES (THAILAND) Co. Ltd 74,9
VALEO SISTEMAS ELECTRICOS SA de CV 100	VALEO EMBRAGUES ARGENTINA S.A. 100		VALEO PYEONG HWA Co. Ltd 50	HUBEI VALEO AUTO LIGHTING COMPANY LTD 100	VALEO UNISIA TRANSMISSIONS K.K. 66	AMALGAMATIONS VALEO CLUTCH PRIVATE LIMITED 50	VALEO SIAM THERMAL SYSTEMS Co. Ltd (Thaïlande) 74,9
DELMEX DE JUAREZ S. de R.L. de CV 100	EMELAR Sociedad Anónima (Argentine) 100		VALEO PYEONG HWA DISTRIBUTION Co. Ltd 50	VALEO AUTOMOTIVE AIR CONDITIONING HUBEI Co. Ltd 55	VALEO THERMAL SYSTEMS JAPAN CORPORATION 100	VALEO ENGINEERING CENTER (INDIA) PRIVATE LIMITED 100	VALEO COMPRESSOR (THAILAND) Co. Ltd 98,5
VALEO SISTEMAS ELECTRONICOS S. de R.L. de CV 100	CIBIE ARGENTINA S.A. 100		VALEO SAMSUNG THERMAL SYSTEMS Co. Ltd 50	FAW-VALEO CLIMATE CONTROL SYSTEMS Co. Ltd 36,5	ICHIKOH INDUSTRIES LIMITED 31,6	MINDA VALEO SECURITY SYSTEMS PRIVATE LIMITED 50	VALEO COMPRESSOR CLUTCH (THAILAND) Co. Ltd 97,3
VALEO CLIMATE CONTROL DE MEXICO SA de CV 100			VALEO COMPRESSOR KOREA Co. Ltd 100	NANJING VALEO CLUTCH Co. Ltd 55			PT VALEO AC INDONESIA 49
VALEO SYLVANIA ILUMINACIÓN S. de R.L. de CV 50				VALEO SHANGHAI AUTOMOTIVE ELECTRIC MOTORS & WIPER SYSTEMS Co. Ltd 55			
TELMA RETARDER DE MEXICO SA de CV 100				SHANGHAI VALEO AUTOMOTIVE ELECTRICAL SYSTEMS Company Limited 50			
				HUADA AUTOMOTIVE AIR CONDITIONER Co. Ltd 30			
				VALEO LIGHTING HUBEI TECHNICAL CENTER Co. Ltd 100			
				TELMA VEHICLE BRAKING SYSTEM (SHANGHAI) Company Limited 70			
				SHENZHEN VALEO HANGSHENG AUTOMOTIVE SWITCHES AND DETECTION SYSTEMS Co. Ltd 75			
				VALEO AUTOMOTIVE SECURITY SYSTEMS (WUXI) Co. Ltd 100			
				VALEO FAWER COMPRESSOR (CHANGCHUN) Co. Ltd 60			
				VALEO ENGINE COOLING (SHASHI) Co. Ltd 100			
				FOSHAN ICHIKOH VALEO AUTO LIGHTING SYSTEMS Co. Ltd 50			
				VALEO AUTOMOTIVE TRANSMISSIONS SYSTEMS (NANJING) Co. Ltd 100			

7

Autres informations

Information financière trimestrielle 2008 224

Document d'information annuel 226

**Personne responsable du document
de référence contenant le rapport financier
annuel** 232

**Table de concordance
du document de référence** 233

**Table de concordance
du rapport financier annuel** 235

Information financière trimestrielle 2008

Valeo : hausse de 30 % du bénéfice net au premier trimestre 2008

- Troisième trimestre consécutif d'amélioration des marges
- Poursuite du recentrage du portefeuille

1^{er} janvier - 31 mars

(En millions d'euros)	2008 *	2007 **	Variation
Produits de l'Activité	2 473	2 499	- 1,0 %
Marge brute	392	377	+ 4,0 %
% du chiffre d'affaires	16,1 %	15,3 %	+ 0,8 pt
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	90	74	+ 21,6 %
% des produits de l'Activité	3,6 %	3,0 %	+ 0,6 pt
Résultat (revenant aux actionnaires de la Société)	43	33	+ 30,3 %
% des produits de l'Activité	1,7 %	1,3 %	+ 0,4 pt
Résultat de base par action (activités poursuivies, en euros)	0,57	0,42	+ 35,7 %

* Les résultats du premier trimestre 2008 n'ont pas été audités par les Commissaires aux comptes et n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée par ces derniers.

** Ces chiffres n'incluent pas les montants relatifs à l'activité Câblage, cédée le 31 décembre 2007, conformément à la norme IFRS 5.

⁽¹⁾ Résultat opérationnel avant autres produits et charges

La poursuite de l'amélioration de la performance au premier trimestre valide la stratégie du Groupe. En dépit d'un ralentissement des marchés, les résultats progressent, bénéficiant de la stratégie d'excellence opérationnelle (coûts et qualité). Le Groupe a poursuivi l'alignement de son portefeuille produits sur ses trois Domaines d'Innovation avec le projet de cession de son activité thermique moteur poids lourds.

Résultats du Groupe au premier trimestre 2008

Au premier trimestre 2008, le **total des produits de l'Activité** atteint 2 473 millions d'euros, stable à périmètre et taux de change constants. Les volumes augmentent de 3,7 %. Dans le même temps, la production automobile mondiale n'augmente que de 1,5 %, en net ralentissement comparé au second semestre 2007 (+8 %).

La **marge brute** est de 392 millions d'euros soit 16,1 % du chiffre d'affaires. La progression du taux de marge de 0,8 point reflète des gains de productivité et une légère inflexion des coûts des matières premières.

La **marge opérationnelle** augmente de 21,6 % à 90 millions d'euros, contre 74 millions d'euros en 2007. En dépit du net ralentissement des marchés automobile et d'un effet calendaire défavorable au premier trimestre, le taux de marge opérationnelle augmente de 0,6 point, en ligne avec les progrès enregistrés au cours du second semestre 2007.

L'**endettement financier** net s'établit à 786 millions d'euros, en réduction de 19 % par rapport aux 966 millions d'euros du 31 mars 2007, grâce en partie à la cession du Câblage au 31 décembre 2007. Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres est de 44 %, en diminution de dix points par rapport à la fin du premier trimestre 2007.

Faits marquants

Le 3 avril 2008, Valeo a annoncé un projet de cession de sa division thermique moteur poids lourds à la société EQT. Cette opération, qui vise à focaliser l'activité thermique moteur du Groupe sur le segment des véhicules de tourisme, s'inscrit dans le programme de cession d'activités non stratégiques.

Valeo a reçu plusieurs prix de la part de ses clients constructeurs en reconnaissance de ses performances qualité, notamment un *Excellent Quality Performance Award* décerné par Toyota à Nagoya (Japon). Valeo a également été distingué par Toyota Europe, TPCA (Toyota Peugeot Citroën Automobile) et Renault. Pour la quatrième année consécutive, le Groupe a amélioré sa performance qualité et enregistre son meilleur niveau de retours clients en 2007, avec un taux de 10 ppm (pièces défectueuses par million livrées) contre 185 quatre ans plus tôt.

Le 10 avril 2008, la société d'assurance allemande Allianz a décerné à Valeo le prix *Genius 2008* destiné à récompenser les innovations contribuant à une meilleure sécurité sur la route, pour son système Park4U™. Ce système a par ailleurs reçu le prestigieux *PACE Award 2008* de l'industrie automobile, le quatrième *PACE Award* consécutif pour le Groupe (le système de détection dans l'angle mort en 2007, le système micro-hybride StARS en 2006 et le système Lane View™ en 2005).

Perspectives

Dans le contexte d'un ralentissement des marchés automobile et alors que de nouvelles tensions affectent les cours des matières premières, Valeo confirme l'amélioration de sa marge opérationnelle en 2008 grâce à la poursuite de sa stratégie d'excellence opérationnelle et d'innovation.

Document d'information annuel

Le document d'information annuel est établi en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il présente les informations publiées ou rendues publiques par Valeo du 16 mars 2007 au 17 mars 2008.

Rapports annuels, semestriels et information financière trimestrielle, programmes de rachat d'actions, programmes EMTN (Euro Medium Term Notes) et autres informations

25 avril 2008	-	Communiqué de presse : Résultats du premier trimestre 2008 ⁽¹⁾
5 avril 2008	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mars ⁽¹⁾
7 mars 2008	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de février ⁽¹⁾
13 février 2008	-	Présentation des résultats annuels 2007 et des perspectives ⁽¹⁾
7 février 2008	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de janvier ⁽¹⁾
18 janvier 2008	-	Exécution de la convention de gestion partielle de programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾
10 janvier 2008	-	Bilan semestriel du contrat de liquidité ⁽¹⁾
7 janvier 2008	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de décembre ⁽¹⁾
7 décembre 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de novembre ⁽¹⁾
9 novembre 2007	-	Exécution de la convention de gestion partielle de programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾
7 novembre 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'octobre ⁽¹⁾
17 octobre 2007	-	Communiqué de presse : Résultats du troisième trimestre 2007 ⁽¹⁾
5 octobre 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de septembre ⁽¹⁾
7 septembre 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'août ⁽¹⁾
6 septembre 2007	-	Convention de gestion partielle de programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾
7 août 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juillet ⁽¹⁾
26 juillet 2007	-	Rapport semestriel 2007 ⁽¹⁾
11 juillet 2007	-	Bilan semestriel du contrat de liquidité ⁽¹⁾
6 juillet 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de juin ⁽¹⁾
7 juin 2007	-	Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mai ⁽¹⁾
18 mai 2007	-	Descriptif du programme de rachat d'actions propres 2007 ⁽¹⁾
11 mai 2007	-	<i>Base Prospectus</i> du programme EMTN ⁽²⁾

(1) disponible sur www.valeo.com

(2) disponible sur www.bourse.lu

- 7 mai 2007 - Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration d'avril ⁽¹⁾
- 24 avril 2007 - Communiqué de presse : Résultats du premier trimestre 2007 ⁽¹⁾
- 6 avril 2007 - Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions – Déclaration de mars ⁽¹⁾
- 29 mars 2007 - Document de référence 2006 ⁽¹⁾

Déclarations de franchissements de seuils (publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org)

- 3 janvier 2008 - La société Morgan Stanley a déposé une déclaration d'intention concernant Valeo.
- 28 décembre 2007 - La société Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement en hausse les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 28 novembre 2007 - La société Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 23 novembre 2007 - La société Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 20 juin 2007 - La Société Générale a déclaré avoir franchi indirectement en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 20 juin 2007 - La société anonyme Natixis a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 14 juin 2007 - La Société Générale a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 13 juin 2007 - La société anonyme Natixis a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 11 juin 2007 - Le fonds Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 15 % des droits de vote de Valeo.
- 31 mai 2007 - La Société Générale a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 29 mai 2007 - Le fonds Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de Valeo.
- 2 mai 2007 - Le fonds Pardus European Special Opportunities Master Fund LP a déposé une déclaration d'intention concernant Valeo au cours des douze mois à venir.
- 20 avril 2007 - La société Brandes Investment Partners, LP a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Valeo.

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social (www.valeo.com)

Information couvrant la période du 31 mars 2007 au 31 mars 2008 mise à jour mensuellement.

(1) disponible sur www.valeo.com

Informations déposées par Valeo auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et publiées, le cas échéant, dans des journaux d'annonces légales

- 1^{er} février 2008 - Augmentation du capital social consécutive aux levées d'options de souscription d'actions :
- procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 janvier 2008,
- statuts à jour au 11 janvier 2008.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 4 février 2008.
- 6 août 2007 - Augmentation du capital social consécutive aux levées d'options de souscription d'actions :
- procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juillet 2007,
- statuts à jour au 26 juillet 2007.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 6 août 2007.
- 5 juillet 2007 - Changement d'administrateurs et modification statutaire :
- procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2007,
- statuts à jour au 21 mai 2007.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 5 juillet 2007.
- 4 juillet 2007 - Comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et rapports correspondants.
- 30 mai 2007 - Démission d'un administrateur ; Cooptation d'un administrateur :
- procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2007.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 31 mai 2007.
- 12 avril 2007 - Démission d'un administrateur ; Cooptation d'un administrateur :
- procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mars 2007.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 11 avril 2007.
- 22 mars 2007 - Augmentation du capital social consécutive aux levées d'options de souscription d'actions :
- procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2007,
- statuts à jour au 12 février 2007.
Annonce légale publiée dans *La Loi* du 20 mars 2007.

Informations publiées par Valeo dans le Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO (www.balo.journal-officiel.gouv.fr)

- 18 février 2008 - Chiffres d'affaires consolidés comparés 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2006 et 2007 et des 1^{er} et 2^{ème} semestres 2006 et 2007
- 12 novembre 2007 - Chiffre d'affaires consolidé 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2007
- 3 août 2007 - Comptes semestriels 2007
- 3 août 2007 - Chiffre d'affaires consolidé 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2007
- 4 juillet 2007 - Approbation des comptes 2006 par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 21 mai 2007
- 4 mai 2007 - Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2007 (également publié aux *Petites Affiches* du 4 mai 2007)
- 2 mai 2007 - Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2007
- 16 avril 2007 - Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2007 (également publié aux *Petites Affiches* du 16 avril 2007)
- 16 avril 2007 - Comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Informations publiées par Valeo sur des supports d'information financière

- 28 avril 2008 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels dans *Les Échos*
Mise en ligne d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels sur le site www.boursorama.fr
- 16 février 2008 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats annuels dans *Investir Hebdo*
- 15 février 2008 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats annuels dans *La Vie Financière*
- 14 février 2008 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats annuels dans *Les Échos* et *Le Figaro Économie*
- 13 février 2008 - Mise en ligne d'un communiqué de presse annonçant les résultats annuels sur le site www.boursorama.fr
- 27 octobre 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats des trois premiers trimestres 2007 dans *Investir Hebdo*
- 22 octobre 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats des trois premiers trimestres 2007 dans *Les Echos* et *Le Figaro Économie*
- 18 octobre 2007 - Mise en ligne d'un communiqué de presse annonçant les résultats des trois premiers trimestres 2007 sur les sites www.lesechos.fr et www.boursorama.fr
- 30 août 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels dans *Les Échos*
- 4 août 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels dans *Investir Hebdo*
- 2 août 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels dans *Financial Times (Europe)*
- 27 juillet - Mise en ligne d'un communiqué de presse annonçant les résultats semestriels sur les sites www.lesechos.fr et www.boursorama.fr
- 26 mai 2007 - Publication du compte-rendu de l'Assemblée Générale des actionnaires dans *Investir Hebdo*
- 28 avril 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels dans *Investir Hebdo*
- 26 avril 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels dans *Les Échos* et *Le Monde*
- 25 avril 2007 - Mise en ligne d'un communiqué de presse annonçant les résultats trimestriels sur le site www.boursorama.fr
- 16 avril 2007 - Publication d'un communiqué de presse annonçant la convocation de l'Assemblée Générale dans *Les Échos*

Communiqués de presse publiés sur le site de Valeo (www.valeo.com)

Avril 2008

- 25 avril 2008 - Communiqué de presse : Résultats du premier trimestre 2008
- 18 avril 2008 - Valeo Eclairage Signalisation en Espagne remporte le Prix Prince Felipe de la Compétitivité
- 15 avril 2008 - Le système Park4U™ de Valeo reçoit un *PACE Award* 2008 : quatrième prix consécutif pour Valeo
- 11 avril 2008 - Le système Valeo Park4U™ reçoit le prix 2008 de la sécurité "Genius" de la compagnie d'assurance Allianz
- 3 avril 2008 - Valeo annonce un projet de cession de son activité thermique moteur poids lourds
- 3 avril 2008 - Valeo présent au Salon Planète Durable, premier salon du développement durable à Paris

Mars 2008

- 17 mars 2008 - La qualité de Valeo récompensée par le Groupe Toyota
- 05 mars 2008 - Thierry Morin est nommé Président du Conseil d'Administration de l'INPI

Février 2008

- 12 février 2008 - Résultats de l'exercice 2007
- 7 février 2008 - Valeo reçoit le trophée Qualité Fournisseur 2007 de Renault et affiche un niveau de qualité record en 2007

Novembre 2007

- 9 novembre 2007 - Exécution de la convention de gestion partielle de programme de rachat d'actions
- 7 novembre 2007 - Le système Park4U™ de Valeo finaliste des "Automotive News PACE Awards 2008"

Octobre 2007

- 26 octobre 2007 - "Best Innovator 2007" : Valeo récompensé
- 23 octobre 2007 - Valeo s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air dans l'habitacle: nouveau diffuseur de parfum et filtre vitamine C
- 23 octobre 2007 - L'art de stationner facilement : Valeo présente le Park4U™ au Tokyo Motor Show 2007
- 23 octobre 2007 - "Green by nature" : Valeo présente ses technologies respectueuses de l'environnement au Tokyo Motor Show 2007
- 23 octobre 2007 - Aide à la Conduite : des innovations jusqu'aux applications 'valeo added'
- 17 octobre 2007 - Résultats du troisième trimestre 2007
- 16 octobre 2007 - Valeo remporte un trophée d'or et un trophée d'argent aux Grands Prix Internationaux de l'Innovation automobile à Equip'Auto
- 16 octobre 2007 - Valeo signe le contrat de cession de son activité Câblage à Leoni

Septembre 2007

- 19 septembre 2007 - Valeo Raytheon Systems équipe Jaguar d'un système de détection dans l'angle mort
- 11 septembre 2007 - "Green by nature" : Valeo présente ses technologies respectueuses de l'environnement au Salon de l'automobile de Francfort
- 11 septembre 2007 - Valeo lance un refroidisseur d'air de suralimentation à eau sur la Volkswagen Golf TSI
- 11 septembre 2007 - L'art de stationner facilement : Park4U™ dévoile ses dernières innovations au Salon automobile international de Francfort
- 11 septembre 2007 - Valeo présente lors du Salon de Francfort ses deux nouveaux véhicules de démonstration du Domaine Amélioration du Confort
- 11 septembre 2007 - Valeo Style Collections : des poignées tendance et personnalisées
- 11 septembre 2007 - Valeo s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air dans l'habitacle : nouveau diffuseur de parfum et filtre vitamine C
- 11 septembre 2007 - Valeo participe à la campagne "Bester Beifahrer" du conseil de la sécurité routière allemande / Deutscher Verkehrssicherheitsrat (DVR)
- 4 septembre 2007 - Valeo négocie avec Leoni la vente de son activité Câblage

Juillet 2007

- 27 juillet 2007 - Valeo acquiert Connaught Electronics pour renforcer son Domaine Aide à la Conduite
- 26 juillet 2007 - Résultats du premier semestre 2007
- 25 juillet 2007 - Le système Park4U™ de Valeo gagne neuf nouveaux contrats
Valeo crée une nouvelle joint-venture en Inde avec Minda pour produire des alternateurs et des démarreurs
- 24 juillet 2007 -
- 20 juillet 2007 - "Green by nature" : Valeo présentera au salon de Francfort ses innovations respectueuses de l'environnement et les nouvelles fonctionnalités du système Park4U™
- 12 juillet 2007 - L'alternateur Valeo StARS équipe la nouvelle smart micro-hybride
- 9 juillet 2007 - Valeo Raytheon Systems fournit le système de détection dans l'angle mort à General Motors pour deux de ses véhicules
- 2 juillet 2007 - Valeo met fin au processus d'étude des déclarations d'intérêt des fonds d'investissement

Mai 2007

- 31 mai 2007 - Valeo Sécurité Habitable crée une joint-venture en Inde avec Minda
- 21 mai 2007 - Assemblée Générale Mixte des Actionnaires 2007
- 18 mai 2007 - La technologie Stop-Start Valeo expérimentée par la RATP sur un Microbus de la Traverse Bièvre-Montsouris : lorsque le bus s'arrête, le moteur aussi
- 15 mai 2007 - Etat du processus avec les fonds d'investissement
- 9 mai 2007 - Institutional Shareholder Services (ISS) et Glass Lewis recommandent aux actionnaires de Valeo de voter contre les résolutions proposées par Pardus
- 2 mai 2007 - Recommandation du Conseil d'Administration de Valeo sur les projets de résolutions de Pardus

Avril 2007

- 24 avril 2007 - Résultats du premier trimestre 2007
- 17 avril 2007 - Le système de détection dans l'angle mort de Valeo Raytheon remporte un PACE Award 2007
- 10 avril 2007 - Convocation de l'Assemblée Générale Mixte de Valeo. Nomination de cinq nouveaux administrateurs indépendants

Mars 2007

- 22 mars 2007 - Réunion du Conseil d'Administration de Valeo

Informations publiées par Valeo et accessibles sur le site Internet de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) (www.sec.gov)

- 14 février 2008 - Consolidated financial statements
- 13 février 2008 - Full year 2007 results (press release of February 12, 2008)
- 23 janvier 2008 - Results for third quarter 2007 (press release of October 17, 2007)
- 1^{er} août 2007 - Interim financial results (press release of July 26, 2007)
- 1^{er} juin 2007 - Translation of the Prospectus relating to the description of the Share Buy-Back Program (French version published on May 11, 2007, on the Bourse du Luxembourg's website www.bourse.lu)
 Results for third quarter 2007 (press release of April 25, 2007)
 Full year 2006 results (press release of February 12, 2007)
- 19 avril 2007 - Notice of meeting for the Ordinary and Extraordinary Shareholders' Meeting to be held on May 21, 2007

Personne responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

Thierry Morin, Président-Directeur Général de Valeo.

Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 38 à 80 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 30 avril 2008



Thierry Morin
Président-Directeur Général

Table de concordance du document de référence

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le "Règlement") et renvoie aux pages du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Elle renvoie également, le cas échéant, aux pages du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2007 sous le numéro D. 07-0249 (le "DDR 2006") et du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2006 sous le numéro D. 06-0209 (le "DDR 2005"), qui sont incorporées par référence au présent document.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Page(s)
1.	Personnes responsables	232
2.	Contrôleurs légaux des comptes	187
3.	Informations financières sélectionnées	2 à 5, 167
4.	Facteurs de risques	21, 28 à 29, 46 à 49, 114 à 120, 129 à 134, 155 à 156, 177 à 180, 204
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société – renseignements à caractère général	8 à 10, 29 à 35, 186
5.2.	Principaux investissements	33, 40 à 41, 85, 95 à 98, 102 à 108, 126 à 127
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	1, 2, 11 à 18, 29 à 35, 124 à 125
6.2.	Principaux marchés	2, 11 à 18, 27 à 29, 124
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	26 à 27, 48
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	29
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du groupe	11 à 12, 219 à 221
7.2.	Liste des filiales importantes	138 à 142, 162, 219 à 221
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	28 à 29, 34, 40 à 41, 105 à 107
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	21 à 22, 47, 51 à 66
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	2 à 5, 38 à 80 1 à 5, 36 à 71 du DDR 2006 34 à 72 du DDR 2005
9.2.	Résultat d'exploitation	2 à 3, 38 à 80 1, 3, 36 à 71 du DDR 2006 34 à 72 du DDR 2005
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	41 à 42, 43, 87, 120 à 123, 156 à 158
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	43, 48 à 49, 85, 120 à 123, 126 à 127, 132 à 133, 148
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	43, 48 à 49, 100, 120 à 123, 126 à 134, 156 à 158, 207
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	48 à 49, 129 à 134
10.5.	Sources de financement attendues	126 à 127, 132 à 134
11.	Recherche et développement, brevets et licences	4, 26 à 27, 30 à 33, 39, 103, 125
12.	Information sur les tendances	50

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Page(s)
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	181 à 183, 188 à 195
14.2.	Conflits d'intérêts	196
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	44 à 46, 136, 175 à 176, 198 à 203
15.2.	Retraites et autres avantages	44 à 45, 176, 199 à 201, 203
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration	170 à 171, 181 à 183, 189 à 198
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	196
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	172 à 173, 198
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	170, 186
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	1, 11, 28, 67 à 80, 124
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock options	42, 110 à 113, 190 à 194, 202 à 203, 207 à 209
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	76 à 77, 206, 212
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	35, 49, 210 à 211, 217
18.2.	Existence de droits de vote différents	188, 210 à 212
18.3.	Contrôle de l'émetteur	210 à 212
18.4.	Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	212
19.	Opérations avec des apparentés	136 à 137, 159, 162, 164 à 166, 174, 203 1, 120, 145, 148, 150 à 151, 160, 190 du DDR 2006 158 à 159 du DDR 2005
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	2 à 5, 83 à 143, 146 à 163, 167 1 à 5, 75 à 149, 152 du DDR 2006 76 à 157, 160 du DDR 2005
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	Etats financiers	1, 83 à 142, 146 à 162 1, 75 à 128, 132 à 148 du DDR 2006 76 à 134, 138 à 155 du DDR 2005
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	1, 143, 163, 232 1, 129, 149, 210 du DDR 2006 135, 156, 157, 212 du DDR 2005
20.5.	Date des dernières informations financières	31 décembre=2007
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	222 à 223
20.7.	Dividendes	42, 87, 187, 215, 217
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	50, 99, 135, 204
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	35, 51, 137
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	87, 153 à 155, 167, 202 à 203, 206 à 219
21.2.	Acte constitutif et statuts	170, 186 à 188, 196 à 198, 212 à 213
22.	Contrats importants	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	186
25.	Informations sur les participations	95 à 96, 107 à 108, 136 à 137, 138 à 142, 162, 219 à 221

Table de concordance du rapport financier annuel

	Page(s)
Comptes sociaux	145 à 168
Comptes consolidés	81 à 143
Rapport de gestion	37 à 80
Attestation du responsable du rapport financier annuel	232
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	163
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	143
Honoraires des Commissaires aux comptes	205
Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne	170 à 180

Imprimé sur papier offset fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées,
sans azurants optiques, certifié FSC 100 % recyclé.





43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17 - France / Tél. : 33 (0)1 40 55 20 20 - Fax : 33 (0)1 40 55 21 71
Valeo Société Anonyme au capital de 234 628 851 euros - 552 030 967 RCS Paris
valeo.com